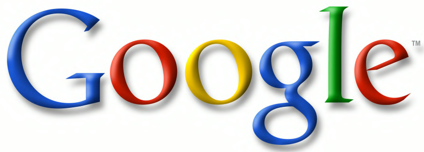
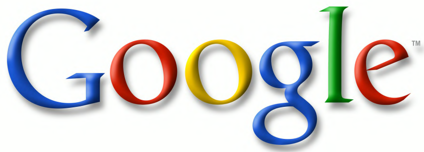




HISTOIRE

[illegible]

[illegible]

[illegible]

DE BOSSUET

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Nouvelle édition

[illegible]

PARIS [illegible]

SAINTES [illegible]

[illegible]

LES MANUSCRITS ET LES ÉDITIONS ORIGINALES

DE

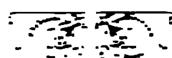
BOSSUET

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier.

HISTOIRE

DE BOSSUET

Nouvelle édition





AVANT-PROPOS

La faveur accordée à cette *Histoire* nous a porté à la perfectionner encore et nous l'avons complétée par les recherches que nous avons pu faire depuis sa première publication.

Comme son titre l'indique, cette édition nouvelle a été revue et augmentée, et nous serions heureux si elle méritait véritablement les éloges que les amis* de Bossuet lui ont décernés avec une bienveillance dont nous leur sommes cordialement reconnaissant.

Janvier 1898.

---

* M l'abbé Urbain, docteur ès lettres : « ...Le livre de M. Bourseaud rendra de réels services aux travailleurs. En particulier, la description des manuscrits et l'indication des endroits où ils sont conservés leur éviteront des tâtonnements, et leur épargneront même des erreurs... » *Revue d'Histoire littéraire de la France*, p. 144, n° du 15 janvier 1897.

« ... Dans bien des questions où Bossuet est en jeu, l'esprit de parti s'est donné carrière. Les Jansénistes tiraient à eux Bossuet et leurs adversaires s'efforçaient de leur enlever l'appui de ce grand nom. M. Bourseaud a su se garder de ces exagérations et sans se préoccuper de faire de Bossuet un gallican ou un ultramontain, il lave les éditeurs jansénistes des œuvres posthumes du grand évêque du reproche qu'on leur a adressé, de les avoir interpolées et d'en avoir fait disparaître les manuscrits pour qu'on ne pût les convaincre de supercherie et de mausaise foi... » *Revue du Clergé français*, année 1897.

M. l'abbé Th. Delmont, docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques de Lyon : « ... Beaucoup d'érudition et une érudition du meilleur aloi, distingue cet ouvrage, malgré tout ce qu'a d'aride une nomenclature continuelle... » *Moniteur bibliographique*, n° 64, p. 87, année 1897.

M. Ch. La Raulx : « ... Les questions soulevées par les publications récentes relatives à la vie, aux écrits et au caractère de Bossuet, faisaient plus impérieusement sentir le besoin d'une bibliographie de ses œuvres et on s'étonnait qu'elle n'eût pas encore été tentée. C'était là, dans notre histoire littéraire, une grosse lacune que M. l'abbé Bourseaud a essayé de combler en publiant l'*Histoire et description des manuscrits et des éditions originales de Bossuet*..., travail estimable et plein de renseignements curieux... » *Bulletin du Bibliophile*, p. 171, mars 1897.

M. le doyen de la Faculté catholique des lettres de.   : « Cet ouvrage prendra une place honorable à côté des œuvres magistrales qui ont été publiées dans ces derniers temps sur Bossuet et fixera un point important de notre histoire littéraire. »



PREFACE

La bibliographie historique des œuvres da Bossuet est intimement liée à ses œuvres elles-mêmes : elle les précise, elle les éclaire d'une vive lumière et elle devient parfois, une réfutation des méprises qui obscurcissent la gloire de ce grand homme et la loyauté de ses anciens éditeurs. On la désirait depuis longtemps, mais nul, jusqu'ici, ne l'avait tentée ; la voici, enfin, après un travail de plusieurs années et de longues et pénibles recherches. Rien n'y est livré au hasard : les renseignements dont elle est composée et qu'il serait bien difficile de rencontrer ailleurs, ont été soigneusement contrôlés, et les biographes et les critiques peuvent les accepter avec confiance. Toutefois, en décrivant les manuscrits et les éditions originales qu'ils admirent, nous éviterons à dessein de les ouvrir devant eux, parce que nous voulons nous borner à leur histoire extérieure : nous n'avons pour but, en effet, que de considérer les dehors du temple et les voies qui y mènent afin d'en faciliter l'accès aux lecteurs qui désirent y entrer. Puissent-ils être nombreux ceux-là! L'étude de Bossuet est une nourriture substantielle : son langage expressif, abondant et fier est fait de doctrine, d'idées fortes et de réflexions pénétrantes inspirées par un admirable bon sens. Aussi, est-il, de tous les maîtres du dix-septième siècle, celui qui trahit le plus son âme dans ses écrits. Vous en rencontrez presqu'à toutes les pages, l'image toujours belle, toujours grande et souvent attendrie, soit que vous teniez dans vos mains les ouvrages de l'historien, de l'ora-

teur, du philosophe ou du controversiste qui a porté de si terribles coups au protestantisme.

Prenez, par exemple, les sermons sur notre Seigneur Jésus-Christ : avec quel respect il prononce son nom adorable et avec quelle débordante émotion il compatit à ses souffrances pour les hommes ! Une piété profonde le retient et l'attarde dans son agonie et dans sa mort pour nous appeler à Lui par une sincère conversion, et alors le récit se dramatise et vous perce le cœur, parce qu'au-dessus du génie et de l'ambition de bien dire, on entrevoit le chrétien convaincu jusqu'à la moelle des os, et le prêtre et le docteur dévoué jusqu'au zèle pour le salut de ses frères ! Rivaliser avec Bossuet semble impossible ; mais le comprendre et l'aimer sera toujours, parmi nous, la marque d'un esprit élevé auquel s'appliquera, mieux encore qu'aux interprètes d'Homère, cet éloge de Quintilien : « *Est magni viri, virtutes ejus... non æmulatione, quod fieri non potest, sed intellectu, sequi.* »

INTRODUCTION

HISTOIRE GÉNÉRALE DES MANUSCRITS ET DES ÉDITIONS ORIGINALES DE BOSSUET

I

Nous avons de Bossuet 120 ouvrages ou opuscules de piété, de morale, d'éducation et de controverse ; 9 oraisons funèbres, 226 sermons ou fragments de sermons et plus de 1,200 lettres. Beaucoup de manuscrits de cette œuvre considérable ont été conservés et, à sa mort, ils sont devenus la propriété de son neveu qui les a transportés avec lui à Paris et ensuite à Troyes, quand, en 1718, il vint prendre possession d'un évêché d'où ses sentiments jansénistes avaient failli l'éloigner pour toujours. Plusieurs sont des copies revisées par l'évêque de Meaux ; mais la plupart sont des autographes qui semblent provenir de trois ou quatre mains différentes tant son écriture a varié pendant sa vie. De 1642 à 1659, elle est inégale, rapide, négligée et confuse ; puis, les lettres s'affermissent, s'agrandissent et deviennent plus nettes jusqu'en 1662 pour se déformer encore de 1666 à ses dernières années, où lui-même peut à peine se relire.

Pendant longtemps, l'abbé Bossuet a eu le tort de les montrer avec fierté, de les prêter parfois avec trop de confiance et de donner quelques sermons qui se sont perdus; mais il a su les apprécier et les aimer d'une affection jalouse. Il n'a pas eu le courage de se dessaisir, même en faveur de Louis XIV, de la dernière rédaction de la *Défense de la Déclaration ;* il a recueilli un assez grand

nombre de lettres, et nous lui devons la conservation de la longue et importante correspondance sur la querelle du Quiétisme. Les reproches qu'on lui adresse au sujet des œuvres oratoires ne semblent pas tous immérités. Cependant, s'il a fallu un demi siècle à des critiques français pour découvrir dans les sermons de Bossuet la plus grande manifestation de son génie et de son éloquence, l'évêque de Troyes est peut-être excusable de n'avoir pas devancé le jugement de l'avenir en face des textes souvent illisibles qu'il a laissés inédits dans sa succession.

Les autres manuscrits l'ont préoccupé davantage : à la fin de sa vie, il les a recommandés et confiés à son ami le Père de La Borde, oratorien et janséniste ; puis, il s'est démis de son évêché et est mort, le 12 juillet 1743. Le 5 mars 1748, le Père de La Borde mourut lui aussi et le précieux dépôt dont il n'avait probablement pas pris le soin d'assurer le sort, fut vendu ou donné. Une partie, heureusement peu importante, fut dispersée ; une autre, la plus considérable, tomba entre les mains de l'abbé Leroy, et une troisième devint la propriété de M. Delamotte, grand vicaire de Troyes. Elle était également considérable puisqu'elle remplissait quatre portefeuilles qu'il eut la générosité d'abandonner en 1753, à la Bibliothèque du Roi.

En 1768, la même Bibliothèque s'enrichissait aussi, pour le prix de 2.400 livres, de presque tous les manuscrits déjà acquis par l'abbé Leroy, et le tout était communiqué à l'abbé Lequeux qui avait commencé une nouvelle édition in-quarto des Œuvres de Bossuet. Epuisé par les fatigues d'un travail consciencieux et sans trêve, ce savant ecclésiastique mourait quelques mois après et Dom Deforis et trois autres bénédictins du prieuré des Blancs-Manteaux, à Paris, chargés au nom du gouvernement de le remplacer, recevaient à leur tour les papiers de Bossuet. Désireux de les augmenter, ils adressent à tous ceux qui en possèdent

encore, des appels chaleureux qui sont entendus : de Metz, les héritiers de l'évêque de Troyes leur envoient les sermons et les panégyriques, et, du libraire Boudet, et du diocèse de Meaux, ils reçoivent d'autres ouvrages et de nombreuses lettres qu'ils s'occupaient depuis vingt-six ans à publier, lorsque la Révolution ferma leur monastère et fit périr sur l'échafaud Deforis, le 25 juin 1794, après un long emprisonnement de dix-huit mois pendant lesquels il consola souvent, avec une sérénité touchante, les compagnons de sa captivité.

***

En prévision du sort qui l'attendait, Deforis, dès 1792, avait confié à une personne dont le nom nous est inconnu, les manuscrits de Bossuet avec l'ordre de les remettre à Lamy (1), vingt-quatre heures après sa mort, et c'est chez ce libraire qu'ils sont demeurés ignorés jusqu'en 1806.

A la fin de l'année 1814, M. de Bausset qui les consultait pour écrire son Histoire de Bossuet, informa le gouvernement qu'un grand nombre d'entre eux lui appartenaient. On découvrit, en effet, le récépissé des Bénédictins qui le prouvait et le ministre ordonna de les saisir. Dans un Mémoire publié à cette occasion, Lamy en revendiqua, comme successeur de Boudet, une portion qui lui fut laissée et tous les autres retournèrent à la Bibliothèque royale (7 mars 1817).

Autographes de Bossuet, copies authentiques de ses œuvres ou éditions annotées de sa main, ils y forment une série de trente-quatre volumes catalogués, aujourd'hui, sous les numéros 12811 et suivants (fonds français).

Avant la saisie, Lamy avait déjà vendu ou éparpillé des manuscrits et d'autres, comme nous venons de le dire, restèrent sa propriété, à la levée du séquestre. Que sont-

---

(1) L'édition des Œuvres de Bossuet se publiait chez lui depuis 1788 parce qu'il avait acheté, vers cette époque là, le fonds de la librairie Boudet. Il était établi quai des Augustins, 21, à Paris.

ils devenus ? Quelques-uns n'ont pas reparu et semblent perdus, mais la plupart (la Défense de la Déclaration, l'Avertissement sur le livre des Réflexions morales, une partie des lettres sur la querelle du Quiétisme, etc.), sont venus se fixer au grand Séminaire de Meaux, dans des collections particulières, à Saint-Sulpice, et à la Bibliothèque Nationale, à Paris.

Inventaires des manuscrits de Bossuet

A.

Bibliothèque Nationale (1)

1° Fonds français : N° 12811. Le Cantique Des Cantiques de Salomon avec l'explication de Monseigneur l'evesque de Meaux Jacque Benigne Bossuet. Copie (elle appartenait à Madame de Luynes, religieuse de Jouarre). Poésies : Endroits choisis Du Cantique des Cantiques avec des réflexions morales pour les bien entendre. Traduction en vers français de plusieurs psaumes. Une Ode sur la Liberté créée, perdue, réparée, couronnée. Etc. Copies.

Toutes ces pièces composent un seul volume. Sur le verso du feuillet de garde, on lit : Sr de Luynes.

— 12812. De excidio Babylonis Demonstrationes. Ms. autographe.

— 12813. Epreuves des Prières ecclésiastiques et du Catéchisme de Meaux avec le traité passé avec Marie Dallin, libraire à Paris, pour lui céder ce dernier ouvrage. Ce traité écrit en entier par Bossuet est daté du 10 juin 1701.

— 12814-12815. Elévations sur les Mystères, autographe en 2 vol. avec Errata, Index et Tables écrits par les abbés Ledieu et Bossuet.

— 12816-12819. Méditations sur l'Evangile. Autographe

(1) C'est à la Bibliothèque Nationale que se trouve la plus importante collection qui existe des autographes de Bossuet ou des copies de ses œuvres. Nous en donnons l'Inventaire d'après M. L. Delisle, mais en le modifiant sur plusieurs points.

en 4 vol., incomplet, avec les Tables et les révisions faites par Ledieu au moment de l'impression.

— 12820. Discours sur la vie cachée en Dieu. Traité de la Concupiscence. Autographes.

— 12821-12825. Sermons. Autographes pour la plupart. Voyez plus loin, page xxiv.)

— 12826. Oraison funèbre de Marie-Terèse. Exemplaire de l'édition originale, annoté par l'auteur et relié à ses armes.

— 12827. Oraisons funèbres de Bossuet, éditions originales, avec des pièces mss. et imprimées en l'honneur de Bossuet. Ce recueil appartenait en 1709 au couvent de la Visitation de Meaux.

— 12828. De la connaissance de Dieu et de soy mesme. Copie révisée par l'auteur.

— 12829. Logique. Copie revisée par l'auteur.

— 12830-12831. Extraits des anciens philosophes, en partie de la main de Bossuet.

— 12832. Discours sur l'Histoire universelle. Exemplaire annoté de l'édition de 1681.

— 12833. Histoire universelle, édit. de 1748 corrigée par les Bénédictins ; suivie des épreuves du tome I de l'édition stéréotypée de 1805.

— 12834-12836. Matériaux pour l'Histoire universelle ; en partie autographe.

— 12837. Mise au net de la seconde partie de l'Histoire universelle.

— 12838. Politique tirée de l'Ecriture sainte : copie préparée par les Bénédictins, avec lettres et pièces relatives à cet ouvrage.

— 12839. Travaux pour l'éducation du Dauphin, en partie de la main de Bossuet. — Grammaire. — La campagne de Hollande en 1672, décrite en latin pour le Dauphin. — Vie de saint Louis, devoir du Dauphin.

— 12840. Abrégé de l'Histoire de France. Copie préparée par les Bénédictins.

— 12841. Lettres spirituelles, au nombre de 161. Copie venue du couvent de la Visitation de Meaux.

— 12842. Lettres spirituelles : copie du recueil que sœur C[ornuau] avait dédié au cardinal de Noailles. — Retraites et Méditations. — Cette copie appartenait en 1722 à l'évêque de Troyes.

— 12843. Recueil de lettres sur divers sujets de piété, transcrites en 1726. — Oraison funèbre de Bossuet, par le P. de La Rue.

— 12844. Mélanges. — Copie de la lettre de Bossuet au Pape, du 8 mars 1697. — Pièces sur le Quiétisme ; quelques notes de la main de Bossuet. — Catalogue des mss. de Fénelon, archevêque de Cambrai, communiqués à l'abbé de Fénelon par les prêtres de la congrégation de la Mission de Saintes. — Correspondance du libraire Lamy relative à l'édition des œuvres de Bossuet.

— 12452. Les Méditations de M. de Meaux et extraits de tous ses ouvrages. XVIIIe siècle.

— 15180. Lettres de Bossuet à l'abbé de La Trappe. Copie certifiée en 1769 par l'abbé de La Trappe.

— 15179. Recueil des lettres de Bossuet à Mme Cornuau, avec une préface de Mme Cornuau au cardinal de Noailles. XVIIIe siècle.

— 15181. Extrait des lettres de l'évêque de Meaux. — Sermons et exercices spirituels à l'usage de religieuses. XVIIIe s.

— 12451. Copies de lettres spirituelles de Bossuet, numérotées de 104 à 166. — Retraites, méditations et prières. — Instruction sur la lecture de l'Ecriture sainte pour les religieuses du diocèse de Meaux. — Discours sur la vie cachée. — Sur la mort de Mlle d'Albert de Luynes, religieuse à Jouarre. — Extrait des lettres de Bossuet à cette religieuse. XVIIIe s.

— 12450. Documents relatifs à l'édition des œuvres de Bossuet. — Traité de la politique. — La logique. — Frag-

ment de la Défense de la Déclaration du clergé, avec corrections autographes de Bossuet. — Réflexions de divers évêques sur la lettre de Bossuet à M. de Basville, touchant la conduite à tenir à l'égard des nouveaux convertis, en 1700. xviie et xviiie s.

N° 13955. « Relation de ce qui se passa dans la conversation, qu'eurent ensemble M. l'evesque de Condom, précepteur de Monseigneur le Dauphin, et Monsieur Claude, chez Madame la Comtesse de Roye, le premier jour de mars 1678. En présence de Madame la Marechalle de Forge, de Madame la Comtesse de Roye, de Mlle de Duras, de Monsieur le marquis de Miramont, de Mlle de Roye et de Monsieur Coton. » Copie.

— 13956. Relation écrite par M. Claude. Relation écrite par M. l'evesque de Condom. Réflexions de M. Claude sur la relation de M. l'Evesque de Condom. Copie.

— 1810. La Politique. Copie incomplète.

2° Nouvelles acquisitions françaises : N° 274. Documents relatifs aux papiers de Bossuet, xviiie et xixe siècle. On rencontre là un « Etat des manuscrits » de Bossuet acquis par la Bibliothèque du Roi chez l'abbé Leroy en 1768.

— 1218. Pièces sur le Nouveau Testament de R. Simon. (Copies des principales pièces relatives au démêlé de Bossuet avec le chancelier de Pontchartrain.)

— 5155 et 6246. 4 Sermons et quelques fragments de Sermons (Voyez page xxiv.)

3° Fonds latin, (Legs Parent Duchâtelet) : N° 17680. Déclaration de l'abbé Ledieu au sujet de la publication de la Justification des Réflexions morales du Père Quesnel.

Ecrit de Bossuet sur ces Réflexions morales. Copie originale. « Il existe deux copies dans le dossier, dont l'une peut être regardée comme authentique, puisqu'elle est certifiée véritable par l'abbé Ledieu, du vivant même de Bossuet, en date du 5 octobre 1701, et que, d'ailleurs, il s'y trouve des apostilles de la main de Bossuet. »

Cartons demandés par Bossuet pour l'édition de 1699 des Réflexions morales.

— 17681. Livre des Réflexions morales. « Manuscrit assez important. C'est un Mémoire fait contre un grand nombre de propositions du livre de Quesnel. » (Ce Mémoire qui a été communiqué à Bossuet contient, écrit au crayon, son jugement sur des propositions qu'on désapprouve, mais que lui semble approuver). Lettre de l'abbé de Saint-André, vicaire général de Meaux, avec une note de l'abbé Ledieu au sujet de la Justification des Réflexions morales publiée par Quesnel.

Seconde rédaction [inachevée] de la Défense de la Déclaration de 1682 à laquelle Bossuet a donné le titre de Gallia orthodoxa. Manuscrit latin (1) en six volumes :

— 17682-17683. Dissertation préliminaire (Dissertatio prævia) comprenant les deux premiers volumes. Ces deux volumes qui ont le titre de Gallia orthodoxa... se composent d'un autographe et d'une copie de ce même autographe revue par Bossuet et corrigée de sa main.

Il ne faut donc pas croire comme on l'a écrit, il y a quelques années, que ces originaux ont été détruits.

— 17684. Defensio Declarationis... Original, Livres IV, V, VI, qui, dans l'ordre du Gallia orthodoxa, doivent former les livres I, II, III et IV.

— 17685. Liber de Concilio Constantiensi et Conciliorum œcumenicorum potestate..., lib. 5us et 6us. Original.

— 17686. De quæstionibus fidei præsertim per Concilia generalia..., lib. 7, 8. Original.

— 17687. Liber XIV. De quæstionibus, præsertim fidei extra generalia Concilia...

Remarques : La première rédaction de la Défense de la

---

(1) Pour l'histoire et la description de ce manuscrit, voyez plus loin, pages 102 et suiv.

Déclaration de 1682 est divisée en deux parties subdivisées en quinze livres que Bossuet a composés de 1684 à 1685 et revus en 1689. De 1696 à 1702, il a repris ce travail et il l'a considérablement modifié sur sept ou huit copies qui ont été perdues depuis la mort de l'évêque de Troyes, à l'exception de la dernière qui est la plus importante et qui contient la seconde rédaction de l'auteur.

Dans cette seconde rédaction la forme du Traité est changée et il a reçu le nouveau titre de Gallia orthodoxa sive Vindiciæ Scholæ Parisiensis totiusque Cleri Gallicani adversùs, etc.

Bossuet voulait modifier les quatre premiers livres, renfermer tout l'ouvrage en onze livres et le terminer par un Corollaire, mais ce projet n'a pas été complètement exécuté. Voici, d'après l'état du manuscrit, ce qui a été fait : les trois premiers livres sont retranchés et changés en Dissertation préliminaire. Le Corollaire est composé, mais le livre qui est mis le onzième n'est pas à sa place, car l'ordre des matières demande qu'il soit placé le septième ; le quatrième est supprimé (1), mais Bossuet n'a pas eu le temps d'écrire rien qui puisse le remplacer ni ménager une transition nécessaire au livre suivant avec lequel il se trouve lié. Différents passages sont aussi supprimés dans tout le manuscrit parce qu'ils sont reportés dans la Dissertation préliminaire et, pour cette raison, ils sont ou bâtonnés ou marqués à la marge comme devant être retranchés.

Quand Bossuet donnait un ouvrage à l'imprimeur, il exigeait toujours pour lui une copie nette et achevée, et il est certain qu'il n'aurait jamais consenti à publier lui-même la seconde rédaction de la Défense dans l'état d'imperfection où il l'a laissée.

(1) L'abbé Leroy l'a cependant inséré dans l'édition originale de 1745, en l'unissant au livre suivant qu'il a divisé en deux sections.

On a parlé aussi de brouillons écrits de la main de Bossuet, relatifs à ce travail mais il ne sont pas venus jusqu'à nous.

B.

Bibliothèque du grand Séminaire de Meaux (1)

N° 1. Seconde partie du Commentaire latin du Cantique des Cantiques. Copie écrite par l'abbé Fleury, avec corrections et additions de Bossuet.

2. Cantique des Cantiques de Salomon avec l'explication de Monseigneur l'Evêque de Meaux, 1695, 1 vol. petit in-4° de 215 pages. Copie ; elle ne contient ni corrections ni additions de la main de Bossuet. Elle appartenait autrefois à la Visitation de Meaux.

3. Recueil historique des plus importants passages de l'Ancien Testament touchant le bon et le mauvais usage de la Grâce. Copie. (Il est douteux que ce soit là un écrit de Bossuet.)

4. Méditations sur l'Evangile, seconde partie (la Cène). Copie provenant de Jouarre, 1 volume relié aux armes de Bossuet.

5 à 14. Panégyriques, Sermons ou fragments de Sermons. (13 pièces ; voir plus loin, page XXIV.)

15. Discours sur la vie cachée en Dieu. Copie.

16. Discours sur la spiritualité de l'âme. Copie avec notes de l'abbé Ledieu.

17. Sur le Carême. Copie.

18. Pensées sur la foi et la conversion. Autographe.

19. Animæ morbis lethalibus laborantis invocatio ad CHRISTUM sospitatorem. (Pièce de vers latins.) Autographe.

---

(1) Cet Inventaire nous a été communiqué par M. le chanoine Denis, qui a eu l'obligeance de le revoir et de le compléter pour nous. Les manuscrits dont il a la garde sont classés sous différents titres et conservés dans des cartons cotés A, B, C, etc. Ils ont été achetés presque tous en 1836, par Mgr Gallard, évêque de Meaux, qui les a légués au grand Séminaire.

20. Notes sur l'étude de la théologie. Copie de l'abbé Ledieu.

21. Observations sur quelques lettres de M. de La Broue, évêque de Mirepoix.

22. Note théologique de l'arch. de Reims Le Tellier sur le péché, avec corrections de la main de Bossuet.

II

Controverse

23. Défense de la Tradition et des SS. Pères. Copie très incomplète avec notes de Bossuet. (1)

24. Livre XIII[e] de la Défense de la Tradition et des SS. Pères. Ms. autographe.

25. Remarques sur la Bibliothèque ecclésiastique de Dupin. Copie avec notes de Ledieu et de Bossuet.

26. Fragment de l'ouvrage sur les Nouveaux Mystiques. Copie avec corrections de Bossuet.

27. Extraits du livre des Maximes des Saints avec notes de Bossuet.

28. Autres extraits du même livre. Copie sans notes.

29. Réponse de Bossuet à diverses questions de Fénelon sur le livre des Maximes. Copie avec notes de Bossuet.

30. Dernier éclaircissement à la réponse de Fénelon. Copie annotée par Ledieu.

31. Relation abrégée de la Controverse sur le Quiétisme. Elle est attribuée à l'abbé Pirot.

32, 33. Mémoire contre le livre des Maximes. — Recueil de pensées mystiques. (Auteur inconnu.)

34. Procès-verbal d'un prône fait par le curé de Seurre et d'une lettre du même à une religieuse. (Auteur inconnu).

---

(1) On rencontre aussi dans le carton A quelques pages de textes se rapportant aux critiques du protestant Noguier contre l'*Exposition*.

III

Contre les Protestants

35. Défense de la Tradition sur la matière de la Communion sous une seule espèce. Fragments d'une copie écrite par l'abbé Ledieu.

36. Extraits des Pères et de divers auteurs ecclésiastiques. Ms. autographe.

37. Extraits d'Auteurs protestants. Mss. autographes écrits pour composer l'Histoire des Variations.

IV

Projet de Réunion des Protestants d'Allemagne

38. Cogitationes privatæ... (Pièce envoyée d'Allemagne.)

39, 40. Deux copies de cette même pièce par l'abbé Ledieu.

41. Projet de Réunion (écrit en latin, mais traduit par Bossuet). Copie de Ledieu.

42. Le même. Autre copie.

43. De Scripto cui titulus Cogitationes privatæ. Copie remplie de corrections de Bossuet.

44. Le même. Autre copie avec corrections de Bossuet et de Ledieu.

45. Réflexions de Bossuet sur l'écrit de l'abbé N... Copie avec corrections de Bossuet et de Ledieu.

46. Les mêmes. Autre copie.

47. De Professoribus Confessionis Augustanæ... Copie annotée par Bossuet.

48. Le même. Autre copie annotée par Ledieu.

49. Explicatio ulterior Methodi... (Pièce envoyée d'Allemagne).

50. Summa controversiæ de Eucharistiâ... (Pièce envoyée d'Allemagne par Molanus).

51. Judicium Meldensis episcopi de Summâ controversiæ de Eucharistiâ. Copie.

V

Clergé de France

52. Epistola Cleri gallicani (an. 1682) ad omnes episcopos Galliæ... Ms. original (rempli d'abréviations).

53. Fragment du Livre XI de Defensio Declarationis. Copie de Ledieu. — 54. Fragment de traduction de la Défense de la Déclaration. — 55. Notes sur l'Histoire de l'Université pour servir à la Défense de la Déclaration.

·VI

Administration diocésaine

56. Ordonnance de visite à Faremoutiers. Pièces sur l'état de l'abbaye de Jouarre. Autres pièces sur différents points d'administration.

VII

57. Notes (écrites par Bossuet) sur le règne de Charles IX.

58. Devoirs latins du Dauphin (Deux cahiers). — Devoirs français du Dauphin (Deux cahiers).

Ces quatre cahiers, qui sont corrigés par Bossuet, comprennent l'histoire de France du XVI[e] siècle, et ils sont très probablement la dernière partie de l'*Abrégé* composé par le Dauphin. Le premier des cahiers latins commence à la mort de Louis XI et semble être la suite de celui de la Bibliothèque royale de Bruxelles qui s'arrête à l'année 1483. (Voyez p. 49).

59. Extraits d'Aristote. Ms. autogr.

VIII

Correspondance

60. 39 lettres à M[me] d'Albert de Luynes.

61. 1 lettre à M[me] de Soubise.

62. Copie des lettres à la sœur Cornuau ; pièce de vers composée par cette religieuse et fragment [autographe] de son 2[e] Avertissement sur les lettres de Direction de Bossuet.

Le texte de cette copie, collationnée par M. l'abbé Urbain, est sen-

siblement le même que celui de l'édition de 1748 et de la collection des Œuvres publiée par Pérau (t. XI, 1747) ; le fragment ne contient pas certains passages des autres manuscrits et des éditions.

63. Lettre aux religieuses de Port-Royal, 2e rédaction [de Bossuet]. Copie de Ledieu.

64. 78 lettres sur l'affaire du Quiétisme adressées à l'abbé Bossuet, à Rome, par Bossuet.

65. 4 lettres et 1 fragment de lettre. — 66. Fragment d'un Mémoire pour le Roi adressé à Mme de Maintenon. Copie.

67. Lettre au cardinal Spada. Copie. — 68. 3 lettres au cardinal de Noailles.

69. Lettre de Bossuet à l'abbé Renaudot et réponse (de l'abbé Renaudot) avec des notes de Bossuet pour être adressées à Rome à l'abbé Bossuet.

70. Plusieurs lettres de Bossuet à M. de La Broue et à M. de La Loubère. Copie.

71. 36 lettres de Bossuet et de l'abbé Bossuet. Copie faite par les auteurs qui les ont publiées.

72. Lettre du cardinal Cibo à tous les évêques, à l'occasion des erreurs de Molinos. Copie.

73. Deux lettres de Louis XIV, sur la condamnation de Fénelon, au cardinal de Noailles.

74. Deux lettres de Bossuet sur la conduite à tenir à l'égard des protestants convertis (adressées à M. de Lamoignon de Basville), avec un Mémoire de l'évêque de Montauban.

75. Deux lettres de M. de Valincourt sur l'explication de la prophétie d'Isaïe (adressées, l'une à Bossuet, l'autre à l'abbé Ledieu).

77. 57 lettres [autographes] de l'abbé Bossuet, à Bossuet sur le Quiétisme.

78. 1 lettre du même au cardinal de Noailles.

79. 9 lettres du même à diverses personnes.

80. 43 lettres de M. Bossuet [frère de l'évêque de Meaux] à l'abbé Bossuet son fils.

81. 6 lettres de l'archevêque de Reims à l'abbé Bossuet.

82. 1 lettre adressée de Rome à l'abbé Bossuet à l'occasion des fêtes.

IX

76. Fragment d'une Histoire de Bossuet. Gros cahier in-4°. (Composé probablement par l'abbé Lequeux. M. de Bausset l'a consulté pour écrire la vie de Bossuet).

Extrait du Journal historique de Rochard. (Cet Extrait qui parle de l'épiscopat de Bossuet est la propriété de M. le Chanoine Denis).

Journal [de Raveneau], curé de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux (jusqu'en 1688). Copie.

Extraits des Mémoires de la Visitation de Meaux. Copie.

C.

Bibliothèque du grand Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris.

5 lettres de Bossuet.

69 lettres de Bossuet (reliées dans un vol. in-4°). Autogr.

Presque toutes ces lettres ont été imprimées, il y a déjà longtemps (voyez page 195, 3°), et le Père Ingold, de l'Oratoire, en a publié 9 dans le Bulletin critique, pp. 350 et suiv., année 1885.

Seconde partie de l'Instruction sur les Estats d'Oraison. Ms. autographe de 848 pages, in-4°. (Voyez page XXXIII.)

3 Sermons ou fragments de Sermons. (Voyez page XXV.)

Manuscrit de la Vie de Bossuet, par de Bausset, 4 vol. in-fol.

D.

Collection A. Floquet, à Formentin (Calvados).

Lettre au Cardinal de Bouillon sur les Etudes propres à former un prédicateur (1670). Copies de plusieurs écrits de Bossuet. Bible du petit Concile, in-folio imprimé en 1662.

Feuilles de cahiers de Remarques morales et de notes pour la prédication.

Copies de Pièces diverses sur Bossuet et notes personnelles de M. Floquet sur Bossuet, etc.

Extraits des procès-verbaux des Visites pastorales de Bossuet. Copie.

3 Sermons ou fragments de Sermons.

Manuscrits de Nicolas Payen, lieutenant-général au Bailliage de Meaux, 2 in-folio reliés. Etc.

Cette précieuse collection a été dispersée en 1890. M. X... et MM. les abbés Follioley et Pépin en ont acquis une partie, M. Gasté a quelques pièces et les manuscrits de Payen sont à la Bibliothèque publique de la ville de Meaux.

E.

Couvent de la Visitation de Meaux.

Méditations sur l'Evangile. Copie (la seule qui contienne l'ouvrage entier) ; 1 lettre autographe de Bossuet est jointe à cette copie. — Mémoires de la Visitation de Meaux.

F.

Collection H. de Rothschild, à Paris.

Diverses notes autographes de Bossuet. (1) — Sermon [incomplet] pour la fête de la Conception de la sainte Vierge. — Un fragment du Panégyrique de saint Pierre Nolasque. — Etc.

Cette collection comprend également les manuscrits de Bossuet qui étaient dans la bibliothèque de l'abbé Bossuet mort, il y a quelques années, curé de Saint-Louis en l'Ile, à Paris.

G.

Château de Chantilly.

Douze lettres [autographes] de Bossuet au Grand Condé et à son fils Henri Jules de Bourbon.

Trois lettres d'Antoine Bossuet aux mêmes.

Defensio Declarationis Cleri Gallicani de ecclesiasticâ

(1) *La collection James de Rothschild* contient aussi des autographes de Bossuet [des lettres]. Cfr. le t. II, pp. 362 et suiv. du *Catalogue des livres composant la Bibliothèque de feu M. le Baron James de Rothschild* [rédigé par M. E. Picot]. Paris, D. Morgand, 1887. In-8°.

potestate, 19 martii 1682. Manuscrit latin en 6 vol. in-4° reliés aux armes de la maison de Condé (1).

Copie de la première rédaction de la Défense de la Déclaration qui contient, écrites de la main de Bossuet, quelques corrections et une note d'une vingtaine de lignes datée de 1695. Donné par l'abbé Bossuet à Louis XIV, en 1708, ce manuscrit fut gardé par le Régent après la mort du grand roi; puis il passa au Duc de Bourbon et de là à la Bibliothèque Richelieu, pendant la Révolution. Il a été restitué au château de Chantilly en 1815 avec les autres papiers de l'hôtel de Condé.

H.

Archives de la Préfecture de Metz. (2)

Acte d'entente entre le Chapitre de Metz et l'évêque suffragant de Metz. — Placet au Roy au sujet des calvinistes de Metz. — Information faite à Metz par Bossuet et Royer sur l'abbaye de Sainte-Glossinde. — Sentence rendue par les mêmes pour la réformation de l'abbaye de Sainte-Glossinde, 1664.

(Cette dernière pièce est écrite de la main de Bossuet; les autres portent seulement sa signature, mais elles ont été composées par lui. Elles sont inédites.)

I.

Collection Morrisson, en Angleterre.

Cette riche collection d'autographes n'en contient que 16 de Bossuet:

Lettres [16] adressées pour la plupart à son neveu l'abbé Bossuet et à Mme d'Albert de Luynes, religieuse.

Elles ont été presque toutes imprimées.

J.

Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

Analyses par un témoin auriculaire des sermons prononcés pendant le carême [de 1660] par les prédicateurs

(1) Au commencement du 1er volume se trouve le Mémoire que présenta l'abbé Bossuet à Louis XIV en lui remettant ce manuscrit.

(2) Les *Archives de la Mairie de Metz* possèdent aussi une lettre autographe de Bossuet à M. de Thiolet, échevin de Metz (1653).

suivants : J.-B. Bossuet, Birouat, etc.. in-4°. (Il y a dans ce manuscrit une analyse de deux sermons de Bossuet chez les Minimes.) Poésies. Sur l'Espérance (pièce de vers). — Extraits de ses Œuvres, etc.

Sur son sentiment sur les propositions à serment. Notes de Mercier de Saint-Léger sur des lettres de Bossuet. Copie d'un Arrest du Parlement sur une Bulle obtenue par un religieux de Rebais contre M. l'Evesque de Meaux (29 février 1696).

Une lettre du neveu de Bossuet (l'évêque de Troyes au Cardinal Fleury et une Remontrance du même à l'Assemblée du Clergé (1725).

K.

Collection A. Gasté, à Caen.

Mandatum ad Abbatem Bossuetum. 7 pages in-folio. Ms. autographe. — Lettre autographe à Mme du Mans, religieuse. In-4° de 2 pages. — Pensées écrites très probablement en vue de la prédication). In-4° de 2 pages. Autographe. — Extraits de Tite-Live. In-4° de 4 pages ; une seule est de la main de Bossuet. — Extraits de Suarez. In-4° de 12 pages. — Notes latines. In-8° d'une page et demie. — Notes grecques et latines. In-4° de 2 pages. Autographes. — 4 ou 5 cahiers de quelques pages chacun contenant différents Extraits (Extraits de Synodes nationaux, etc.) annotés par Bossuet. — Présentation d'un religieux du Plessis-Grimoult à la cure de Roullours, signée par Bossuet. — Permission de prêcher. Imprimé aux armes de Bossuet. — Inventaire des manuscrits de Bossuet qui sont au Séminaire de Meaux. Témoignage sur M. Vincent de Paul. Thèse mineure de Bossuet. Copies écrites par M. Floquet.

L.

Bibliothèque Victor Cousin, à la Sorbonne.

11 lettres autographes de Bossuet à son neveu sur l'affaire du Quiétisme écrites de 1697 à 1698.

2 lettres autographes sur le Quiétisme. Destinataire inconnu, 1698-1699.

1 lettre autographe à M. Nicaise, chanoine de Dijon, au sujet du Discours sur l'Histoire universelle et du livre de Malebranche sur la nature de la grâce, 8 juillet 1681.

5 lettres autographes adressées à diverses personnes (M. de Lamoignon, Mme d'Albert, religieuse, etc.), 1690-1702.

1 lettre au Père Bouhours, au sujet de son histoire de saint François Xavier, 12 décembre 1676.

Notes sur le psaume XLVe. Notes tirées de plusieurs ouvrages. Mss. autographes.

1 lettre de l'abbé Bossuet à Bossuet sur l'affaire du Quiétisme, juillet 1698.

M.

82 lettres à Huet.

Les autographes de ces lettres, découverts à Caen en 1820, ont été vendus à lord Ashburnham.

Il en existe à la Bibliothèque Nationale, f. fr. 15188-15190, une copie d'après laquelle elles ont été publiées par M. l'abbé Verlaque : *Collection des Documents inédits relatifs à l'Histoire de France. — Mélanges historiques*, t. II, pp. 609-678, 1877, in-4°, et par M. l'abbé Guillaume : *Œuvres de Bossuet*, t. IX, pp. 618-631. 1877, in-4°. (Avec ces lettres, M. Guillaume en a donné cinq autres aux pages 617-618 du même t. IX).

N.

40 lettres à MM. Roussel, Colbert et Dodart ; à Mmes d'Albert et du Mans ; aux cardinaux Spada et de Noailles ; à Nelson, aux Pères Bouhours et de la Tour ; Projet de réponse au Pape, rédigé pour l'Archevêque d'Aix, au sujet d'un différend qu'il avait eu avec des religieux de son diocèse ; deux lettres à Nicolas Payen, lieutenant-général du Bailliage de Meaux. Etc. (1658-1704).

La plupart des autographes de ces lettres existent encore, mais dispersés dans différentes bibliothèques. Ils ont été publiés par M. Gasté, d'après les copies de Floquet dans une plaquette (1) intitulée : *Bossuet*,

(1) Extrait des *Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.*

Lettres et Pièces inédites ou peu connues. Caen, Delesques, 1893, in-8° de 61 pages.

Quelques-unes de ces lettres avaient déjà paru en 1822 et en 1883. La lettre à Nelson écrite au sujet de l'ouvrage *Judicium Ecclesiæ*... de l'évêque anglican, George Bull, a occasionné [de la part du même Bull], une réponse (1) qui n'a été imprimée qu'après la mort de Bossuet.

Les Lettres à N. Payen qui se trouvent transcrites par lui dans les manuscrits qu'il a laissés, avaient été déjà données par M. Gasté avec des extraits des mêmes manuscrits dans le *Bulletin de la Faculté des Lettres de Caen* (6e année, n° 2), et aussi dans un tirage à part qui a pour titre : *Bossuet. Deux lettres inédites et Documents nouveaux pour servir à l'Histoire de son Episcopat à Meaux* (1682-1704). Caen, Delesques, 1890, in-8° de 60 pages.

O

Bibliothèque de M. le comte de Simony, à Rivières-les-Fosses (Haute-Marne).

1 lettre [de Bossuet] à M. de Simony, son oncle, datée de Metz 1652. — 1 lettre à M. de Simony, son cousin germain, datée de Paris 1699. — 1 lettre à M. X... pour lui recommander M. de Simony, datée de Meaux 1684. Inédites.

Ces lettres qu'on a l'intention de publier bientôt ont un caractère plutôt familial que public et elles mettent en relief le dévouement délicat et assidu de Bossuet pour ses parents.

P

Bibliothèque de la Sorbonne (Bibliothèque de l'Université).

Copies de Lettres spirituelles et du Discours sur l'Epitre du Samedi-Saint. (Ms. 758 autrefois t. III, 51). 1 vol. de 474 pages.

Ces Copies sont du 18e siècle. Lettres à la sœur Cornuau, pp. 1 à 417. — Autres lettres à une autre religieuse, pp. 419 à 438. — Discours sur l'Epitre du Samedi-Saint fait par Monseigneur l'Evêque de Meaux en 1692, pp. 439 à 474.

---

(1) La 2e édition a paru à Londres en 1707.

Q

Bibliothèque de Hanovre.

2 lettres de Bossuet, évêque de Condom à Leibniz, 1678-1679.

Lettres touchant le projet de réunion des protestants d'Allemagne à l'église catholique, 1683-1701 :

23 lettres de Bossuet à Leibniz, à Mme de Brinon et à Pellisson. — Lettres de Leibniz, de Mme de Brinon et de Pellisson à Bossuet. — Lettres de Molanus. Etc.

10 lettres de Royas de Spinola, évêque de Neustadt.

Ces lettres n'ont été imprimées qu'en 1859-1860 par M. Foucher de Careil, dans son édition des *Œuvres de Leibniz*, tt. I et II. Paris, Didot, in-8°. Quelques-unes avaient paru dès 1778. (Voyez pp. 93-94), mais dix lettres de Spinola sont publiées là pour la première fois.

R

Manuscrits du couvent de la Visitation de Nancy.

Opuscules sur l'Humilité, sur la Prière et sur la Retraite, etc. Copies.

Copies anciennes du Sermon pour l'ouverture du Jubilé (1692) et de la Vêture de Mlle de Beauvais.

Réflexions sur plusieurs versets de l'Ecriture sainte, etc. Copies.

Il n'y a dans ce fonds de Nancy, aucune pièce autographe de Bossuet ni aucune copie qui porte des corrections de sa main. Ce sont des notes datant du dix-huitième siècle, prises par des religieuses pour leur édification personnelle sur des ouvrages qui ont été imprimés depuis. Plusieurs de ces notes publiées de nos jours ont été aussitôt contestées, et un professeur de Séminaire, docteur en théologie, après avoir examiné tous les manuscrits, a cru pouvoir conclure qu'aucun d'eux ne contient rien de Bossuet qui soit actuellement inédit.

S.

Manuscrits des Œuvres oratoires.

1° *Bibliothèque Nationale, à Paris.* Fonds français, n°s 12821-12826 contenant 127 Sermons ou fragments autographes : Sermons de la Toussaint, du jour des Morts, de l'Avent, de Noël et de la Circoncision, des Dimanches après l'Epiphanie, de la Septuagésime et de la Quinquagésime, pour le temps du Jubilé, etc.; Sermons de Carême, Sermons de Pâques, Quasimodo, Ascension, Pentecôte, Trinité, etc.; Sermons pour les fêtes de la sainte Vierge : Conception, Annonciation, Purification, Compassion, etc.

2° *Bibl. Nat.* Nouvelles acquisitions françaises, n°s 5155 et 6246 contenant 2 Sermons et 2 fragments autographes : 1er sermon pour la fête de la Circoncision, Pensées détachées pour la fête de Noël ; 2e sermon pour la fête de l'Exaltation de la sainte Croix et un Précis de sermon pour la même fête.

3° *Bibliothèque du grand Séminaire, à Meaux*, n°s 5-14 contenant 13 pièces autographes :

Sur la fête de l'Epiphanie, fragment d'un sermon de vêture; Nativité de la sainte Vierge (le 2e sermon des éditions); Assomption (1er sermon) ; Méditation pour la veille de l'Assomption ; Rosaire ; Scapulaire ; 1er Sermon pour la fête de l'Exaltation de la sainte Croix ; 1er Sermon pour la Vêture d'une postulante Bernardine et fragment d'une autre Vêture ; Panégyrique de saint Pierre Nolasque (incomplet) ; Panégyrique de saint Benoît ; Panégyrique de saint Gorgon ; Sermon (3e des éditions) pour la Nativité de la sainte Vierge.

4° *M. Choussy, à Rongères (Allier).*

Sermon sur le Jugement dernier : *Tunc videbunt ;* avec un très ancien avant-propos repris pour ce sermon ; Vêture prêchée le jour de l'Epiphanie ; autre Vêture prêchée le jour de l'Exaltation de la sainte Croix. Mss. autographes.

5° *Bibliothèque de la ville, à Dijon.*

Un avant-propos (celui de la Vêture prêchée le jour de l'Epiphanie), et une addition qui se trouve sur la même feuille. Ms. autographe.

6° *Mme Guillemot, à Dijon.*

Panégyrique de saint Bernard. Ms. autogr.

7° *Société archéologique, à Limoges.*

1 Sermon de Vêture : « Martha, Martha sollicita es, etc. » Ms. autogr.

8° *Bibliothèque du Collége de Juilly.*

Oraison funèbre d'Henri de Gornay. Ms. autogr.

9° *M. H. de Rothschild, à Paris.*

Sermon [incomplet] pour la fête de la Conception de la sainte Vierge et 1 fragment du Panégyrique de saint Pierre Nolasque. Mss. autographes. Diverses notes autographes et copies du temps.

10° *Collection Floquet.* (1)

Panégyrique de saint Joseph : Depositum custodi. 1er sermon pour la fête de la Visitation (le 3e point seulement repris en 1660). Mss. autogr. Sermon pour la Profession de Mme de La Vallière. Copie de l'abbé Fleury annotée par Bossuet.

11° *Bibliothèque du grand Séminaire de Saint-Sulpice.*

Panégyrique de saint Sulpice prononcé dans l'ancienne église de Saint-Sulpice, le 19 janvier 1664. Sermon pour la fête de la Nativité de la sainte Vierge, le 8 septembre 1659, in-fol. de 12 pages (manque l'exorde). Fragment pour la fête de la Conception de la sainte Vierge, 8 déc. 1665, 4 pages in-4°. Mss. autographes.

12° *M. l'abbé Blampignon.*

Esquisse d'un Sermon pour la fête de l'Assomption de la sainte Vierge. Ms. autographe. (2)

---

(1) Elle a été vendue et dispersée en 1890.

(2) L'indication des manuscrits des Œuvres oratoires est donnée ici d'après M. Lebarq : *Histoire critique*, pp. XIII-XVII.

II

Quand ses ouvrages étaient achevés, Bossuet en faisait faire des copies qu'il confiait à des amis capables de les juger et dont il accueillait les critiques avec reconnaissance; souvent même il les sollicitait, parce que sa foi si profonde et si éclairée, redoutait la moindre erreur contre la doctrine catholique.

Dans les plus grands jours de sa gloire, on le voit fidèle à prendre ainsi le conseil des autres et, quelques semaines avant sa mort, il soumettait encore à l'abbé Pirot son *Explication de la Prophétie d'Isaïe*, et il se rendait humblement aux corrections que ce docteur réclamait de lui.

A moins d'être poursuivi par les circonstances, il ne hâtait point la publication de ses écrits ; mais, lorsqu'il l'avait enfin résolue, il y apportait un soin attentif et scrupuleux, corrigeant lui-même les épreuves et se préoccupant du choix du papier et des caractères d'imprimerie qu'il voulait toujours beaux et très nets, tant pour obéir aux recommandations des Privilèges, que pour l'agrément des lecteurs. La première édition épuisée, si une seconde était jugée utile, il la surveillait encore en la modifiant sur les exemplaires mêmes qu'il gardait à son usage.

En somme, un livre était pour ce grand homme une action importante dont il réglait les moindres détails ; aussi, les fautes échappées aux imprimeurs lui « faisaient-elles de la peine (1) » au point d'avoir exigé de Léonard la réimpression de deux pages du Discours sur l'Unité de l'Eglise, parce qu'on avait mis en caractères romains un mot qui aurait dû être composé en lettres italiques.

Que lui ont rapporté, pécuniairement parlant, les chefs-d'œuvre que nous admirons? Pas un denier. Les libraires lui donnaient une centaine d'exemplaires qu'il offrait

(1) Lettre à Nicole, 17 août 1693.

aux seigneurs de la Cour et à ses amis, et tous les autres devenaient leur profit. Ce profit n'était point à dédaigner, car les frais étaient restreints et la vente était, d'ordinaire, très facile. Entrons dans des détails plus précis : le beau papier se vendait, au dix-septième siècle, six ou sept livres la rame, et chaque feuille d'impression de grand format coûtait seize livres ou peut-être dix-huit lorsque les marges étaient chargées de citations : c'était donc à trente ou à trente-cinq sols que revenaient (1) ces in-quarto des Oraisons funèbres, de l'Histoire universelle et de l'Histoire des Variations que nous recherchons aujourd'hui au poids de l'argent !

*
* *

Bossuet n'a publié lui-même qu'une partie de ses écrits. De 1655 à 1704, il en a fait paraître 75 ou 80 ; son neveu en a donné 7 ou 8 de 1709 à 1741 et tous les autres ont été imprimés de 1745 à 1897.

Parmi les éditeurs du dix-huitième siècle qui ont entrepris cette lourde tâche, la reconnaissance impose le souvenir de l'abbé Leroy et des Bénédictins et des collections dues à leurs soins et à leurs labeurs :

a. Œuvres de Messire Jacques-Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils et Ordinaire en son Conseil d'Etat, Précepteur de Monseigneur le Dauphin, etc. — Paris et Amsterdam, M.DCC.XLIII-M.DCC.XLVII et M.DCC.LIII. 20 volumes in-4°.

Cette édition, appelée édition de Paris, ne comprenait d'abord que douze volumes publiés par l'abbé Pérau, chez Mercier, Barrois, etc., à Paris, de 1743 à 1747, et qui furent réimprimés en 1748-1749, chez Coignard et Boudet; puis, on eut l'idée de leur adjoindre 5 volumes de même format publiés en 1745 par l'abbé Leroy sous la rubrique d'Am-

(1) Non reliés, en blanc comme on disait au dix-septième siècle.

sterdam et qui contiennent le texte latin et la traduction de la Défense de la Déclaration de 1682; enfin, en 1753, le même abbé Leroy les a complétés par les « Œuvres Posthumes de Messire Jacques-Benigne Bossuet » en trois autres volumes in-4°. Les tomes XII, XIII, XIV, XVIII, XIX et XX sont des éditions originales ; les tomes XV, XVI et XVII sont composés de la traduction de la Défense, et les onze premiers, d'ouvrages de Bossuet précédemment publiés et que l'éditeur n'a pas toujours donnés d'après les meilleurs exemplaires.

b. Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet, Evêque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils et Ordinaire en son Conseil d'Etat, Précepteur de Monseigneur le Dauphin, etc. Nouvelle édition. Revue sur les Manuscrits originaux et les Editions les plus correctes; enrichie d'un grand nombre d'Ouvrages de l'illustre Auteur non encore imprimés. — Paris, chez Boudet et Lamy. M.DCC.LXXII-M.DCC.XC. 21 volumes in-4°.

Entreprise par l'abbé Lequeux en 1765, cette collection a été continuée de 1768 à 1790 par Dom Deforis, Dom Clément, Dom Clémencet et Dom Tassin, bénédictins des Blancs-Manteaux, à Paris. Elle renferme 20 tomes divisés en 21 volumes, parce que le tome VII est double. Elle a été faite aux frais du gouvernement ou du Clergé de France et elle est connue sous les noms d'édition bénédictine et d'édition de Dom Deforis, parce que ce religieux en avait la direction. Les Préfaces, les notices et les notes qu'on y trouve sont écrites par lui, et comme elles respirent les sentiments jansénistes dont il était imbu, elles ont jeté de la défaveur sur son travail ; les plaintes et les murmures que soulevèrent les premières livraisons ne le rendirent point plus réservé, et l'Assemblée du Clergé de 1780 le désapprouvant d'une manière « très expresse », demanda au garde des Sceaux de lui renouveler l'ordre qui lui avait été déjà inutilement donné de ne publier que « le texte seul de Bossuet, sans

réflexions ni commentaires ». Quand cet ordre lui fut communiqué, plusieurs volumes de la troisième livraison étaient déjà imprimés avec les commentaires qu'on lui enjoignait d'éviter : il fallut donc les subir une fois encore, mais les Préfaces furent supprimées et on laissa même inachevée une Table analytique à laquelle quelques feuillets auraient suffi pour la compléter.

L'abbé Lequeux a préparé les tomes I, II, III, XVI, XVII et XVIII qui, à part trois ou quatre écrits qui figurent là pour la première fois, ne comprennent que des ouvrages déjà publiés. Les tomes IV, V, VI, VII [première partie] et VII seconde partie, contiennent l'édition originale des Sermons et des Panégyriques, et les tomes IX, X, XI, XII, XIII, XIV et XV contiennent l'édition originale de beaucoup de Lettres et de la Correspondance sur l'Affaire du Quiétisme, etc. Enfin, les tomes XIX et XX dans lesquels se trouve la traduction [sans le texte] de la Défense de la Déclaration de 1682, n'ont pas été édités par Deforis. Publiés en 1774 par l'abbé Leroy, ils ont été ajoutés aux dix-huit précédemment parus avec un nouveau titre portant la date de 1790.

La Révolution a interrompu cette édition lorsqu'elle a dispersé les Bénédictins ; et depuis, aucun éditeur ne l'a continuée, et en 1836 les exemplaires qui restaient dans la librairie de Lamy ont été vendus à la rame, comme du papier sans valeur.

***

Malgré les arrêts du Conseil d'Etat contre les contrefacteurs, malgré la vigilance des magistrats à les poursuivre et la sévérité des peines portées contre eux dans les Priviléges, les livres qui avaient du succès étaient réimprimés secrètement et, le plus souvent, dans des conditions très défectueuses ; un prédicateur du Roi s'en plaignait amèrement dès le commencement du dix-septième siècle : « J'ai eu, dit-il, le déplaisir de voir mon ouvrage contre-

fait, les beaux caractères de Paris changez en méchantes petites lettres, le fin papier en broüillats, de nettes corrections en fatras, piètreries et besognes de village. Quelques chétifs imprimeurs me causent cette affliction et font ce tort au public, gâtant, broüillant et confondant toutes choses ; ils ne sont portez qu'à faire leurs affaires et remplir sordidement leurs bourses. Ce sont des monnoies étrangères, étoffes à faux teint, marchandises suspectes et vieux haillons de fripperie. Il n'y a point d'honneur à s'en servir, ni de plaisir à en avoir seulement la veuë. » (1)

Bossuet n'a pas échappé à cette injustice. Pendant sa vie, plusieurs de ses œuvres ont été contrefaites à l'étranger, mais pourtant avec quelque soin, il faut le reconnaître : le texte est généralement correct, les caractères ne sont pas toujours de « méchantes petites lettres » et le fin papier n'est pas toujours changé « en broüillats ». Après sa mort, les contrefaçons sont devenues plus multipliées, surtout en Belgique, et, quand parurent les 20 volumes in-quarto de l'édition de Paris, une imprimerie d'Avignon eut l'audace de s'en approprier le texte et les Préfaces et de les publier sous la rubrique de Liége (chez les libraires associés), de 1766 à 1768, en 22 volumes in-octavo.

(1) *Conceptions théologiques sur toutes les Festes de l'année*, t. II, Préface.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

Page 24 : Bien que Bossuet consacre plus de cent pages de la *Défense de la Tradition et des saints Pères* à reprocher à Richard Simon « l'épanchement et la secrète exaltation de son cœur lorsqu'il parle des sociniens » dans l'Histoire Critique des principaux Commentateurs du Nouveau Testament..., nous avons eu tort de dire d'une façon aussi absolue, à la page 24, que ce critique téméraire était partisan du socinianisme.

Page 29, ligne 34, au lieu de : il a avoué à, lire : il avait avoué à.

Page 35 : *l'Instruction à Monseigneur le Dauphin pour sa première communion* a été composée en 1673 ou en 1674, et Bossuet l'a modifiée en 1689 pour l'introduire dans les *Prières ecclésiastiques*. Voyez page 152. L'édition originale a été publiée, non pas en 1857, mais en 1828, par M. A. Floquet, pp. 281-301 des *Œuvres inédites de Bossuet, Evêque de Meaux. Paris, Beaucé-Rusand*, in-8°.

Page 36 : Il n'est pas encore bien prouvé que le *Cours royal sur Juvénal, Perse*, etc., soit de Bossuet. M. Ménard le lui attribue mais les manuscrits ne mentionnent point le nom du Dauphin ni celui de son précepteur ni le titre de Cours royal que lui donne l'édition publiée chez Didot en 1881-1883.

Page 38 : *Discours sur l'Histoire Universelle... Seconde édition*. In-12 de 1 feuillet non chiffré pour le titre, 639 pp. chiffr. de texte et 4 ff. non chiffrés pour la Table et le Privilége [déjà accordé pour 15 années], le 11 février 1681. Il

y a des exemplaires de cette seconde édition dans lesquels le texte ne diffère pas de celui de l'édition in-4° ; mais d'autres portent de très légères corrections aux pages 311, 246, 446, etc.

Page 39 : *Discours sur l'Histoire Universelle... Troisième édition reveüe par l'Auteur.* M.DCC. [1700]. In-12 de 2 ff. prélimin. non chiffr. pour le faux titre et le titre, 607 pp. chiffr. et 4 ff. non chiffr. pour la table et le Privilége. Il est accordé à Louis Roulland et daté du mois de novembre 1695.

Page 44 : la contrefaçon de l'édition in-4° du même *Discours*, mentionnée à la page 44, a été faite, non pas en Belgique, mais en Hollande. Elle est imprimée avec les caractères qui ont servi à l'impression du *Mézeray* et est sortie des presses d'Abraham Wolfgang, à Amsterdam.

Une réimpression a été faite en 1697, avec un permis d'imprimer donné à Lyon, le 2 avril 1696, à Laurent Bachelu qui y associe Jacques Guerrier. Elle est peu connue : *Discours sur l'Histoire Universelle... Lyon, Jacques Guerrier.* M.DC.XCVII. (1re partie, 424 pp.; 2e partie, 399 pp., plus 3 pages pour la Table.)

Pages 45 et 23 : au lieu de: Canturini et Cantulini, lire : Canturani.

Page 74, lignes 5 et 7 : la *Conférence avec M. Claude* n'a pas d'achevé d'imprimer et les ff. non chiffrés sont au nombre de 22 et non pas de 50.

Page 81 : l'exemplaire annoté de l'*Histoire des Variations* dont il est parlé à la page 81, appartenait à M. Bossuet, mort, il y a quelques années, curé de Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris. Il existe au grand Séminaire d'Orléans, un autre exemplaire de la première édition de cette *Histoire* également annoté. Avec des corrections de la main de Bossuet, le texte offre çà et là des remarques écrites probablement par M. de La Broue, évêque de Mirepoix.

Page 88 en note, au lieu de : 18e volume, lire : 18e tome.

Page 89, ligne 26, au lieu de : 402, lire : 182.

Page 111, au lieu de : le Père Croizet, lire : le Père Crozet.

Page 120, la ligne 6 doit être ainsi complétée : les *Articles d'Issy*, par lesquels on voulait résumer l'enseignement communément admis sur la mysticité, paraissent à quelques théologiens, sévères sur plusieurs points.

Page 124 : le manuscrit de la seconde partie de l'*Instruction sur les Estats d'Oraison* est un in-8° presque carré, de 21 centimètres de haut sur 16 1/2 de large. La dernière page, numérotée de la main de Bossuet porte 848 ; mais en réalité si l'on tient compte des pages supprimées par l'auteur, on trouve 840 pages divisées chacune en deux parties égales, le côté droit pour le texte, le côté gauche réservé aux notes et plus souvent aux corrections qui surchargent parfois toute la page (1). Il n'y a pas de doute que l'ouvrage entier ne soit de la main de Bossuet : pour peu qu'on ait vu son écriture, l'identité est de la dernière évidence.

La bibliothèque de Saint-Sulpice qui l'a acheté vers 1837 l'a conservé jusqu'en 1871 en feuilles séparées, enveloppées dans une couverture de papier. Mais cette bibliothèque ayant eu à souffrir, sous la Commune, les feuilles furent dispersées et perdues au milieu d'un tas de papiers sans valeur, dans la salle des manuscrits. C'est là que les découvrit, en 1883, l'économe du grand Séminaire, M. Jouannin. Il les fit relier avec soin et M. Lévesque, directeur à Saint-Sulpice l'a fait imprimer (2). (1 vol. in-8° d'environ 400 pages précédées d'une Introduction, 1897.)

Page 139, au lieu de : *Réflexions au Dernier éclaircissement*, lire : *Réflexions ou Dernier éclaircissement*.

---

(1) M. Lévesque, p. 439, n° 48 de *La Quinzaine*.

(2) Les chapitres 20, 23, 24, 25 et 27 ont été d'abord publiés par lui dans *La Quinzaine* du 15 octobre 1896, pp. 446-455.

Page 152, ligne 21, au lieu de : ce qui n'était pas applicable, lire : ce qui n'était applicable.

Page 156, la ligne 19 doit être ainsi corrigée : Après le Concordat, le *Catéchisme de Meaux* (1) a été modifié et complété sur plusieurs points et imposé à tous les diocèses de France sous le titre de « Catéchisme à l'usage de toutes les Églises de l'Empire français ».

Page 161, lignes 20 et 21, au lieu de : cxviii et 211, lire: clxviii et 121.

Page 181, au lieu de : Courronné, lire Couronné.

Page 200, ajoutez à la note 1 : la *Lettre sur la mort de M. Pellisson* a été imprimée pour la première fois à Toulouse avec celles de l'Abbé de la Trappe et de M... N... [La Loubère], sur le même sujet, en 1693, in-4°.

Page 203, ligne 27: *Approbations* par Bossuet des « Mœurs des Israélites », le 13 janvier 1682 et des « Mœurs des Chrétiens », le 28 février 1682. Ces deux ouvrages de Fleury sont distincts. *Approbations* du livre du P. du Bosc : « l'Eglise outragée par les novateurs condamnés et opiniâtres » (1657) ; de la « Perpétuité de la foi » (1669-1674) ; de la « Demonstratio evangelica » de Huet (1673) ; de la « Sainteté et des devoirs de la vie monastique » (1683) de l'abbé de Rancé, etc.

Page 204 : *Rapport* [de Bossuet] sur la tentative de Lenet le 1er mai 1666 (2).

Page 207, ligne 12 et note 1 : La *Requeste* de Bossuet au sujet de Gassicourt a été publiée le 30 décembre 1852 (et non pas le 18) dans la *Revue de l'Instruction publique;* ses droits de posséder ce prieuré ne devaient pas être aussi certains que le dit M. Floquet puisque la contesta-

(1) Il a été traduit, en 1688, en néerlandais.

(2) Bossuet a présidé souvent en qualité de docteur d'autres thèses encore, celles du P. Chaussemer, de M. d'Aramont (16 juillet 1701), de M. Taschereau de Baudri (28 juillet 1701), etc.

tion qui lui était faite fut terminée par une transaction à son profit. (Voyez l'écrit de M. E. Jovy : *Bossuet, prieur de Gassicourt-lès-Mantes et Pierre du Laurens*, Vitry-le-François, 1891, in-8°).

Page 208, ligne 21 : Bossuet, précepteur du Dauphin, ne voulut pas conserver un Evêché dont il ne pouvait pas remplir les obligations et il y renonça, en 1671, c'est-à-dire une année après son sacre. Ainsi, se trouvent anéantis les reproches de ceux qui l'ont cru évêque de Condom jusqu'en 1681, parce qu'on avait conservé, à la Cour, l'habitude de l'appeler M. de Condom.

***

Page 18 : *L'Apocalypse avec une Explication.* Par Messire *Jacques-Benigne Bossuet*, Evêque de Meaux. A Paris, Chez la Veuve de Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy, ruë Saint-Jacques aux Cigognes. M.DC.XC. Et se vend à La Haye, Chez Adrien Moetjens, Marchand-libraire, près la cour, à la librairie françoise. In-8°.

Cet exemplaire, récemment découvert dans la Bibliothèque du grand Séminaire de Saint-Sulpice, indique que l'ouvrage de Bossuet fut mis en dépôt en Hollande dans l'année qui suivit sa publication chez Cramoisy. C'est, du reste, de ce pays que sont venus les écrits qui l'ont combattu.

Écrits publiés contre l'Apocalypse de Bossuet

Réflexions sur l'Explication de l'Apocalypse de M. l'Evêque de Meaux. A Amsterdam, M.DC.CX. In-12.

La Condamnation de Babylone ou Réponse au livre de M. de Meaux sur l'Apocalypse. A La Haye, M.DC.XCI.

Anacrisis Apocalypseos Joannis Apostoli. 1 vol. in-4°. Franecker, M.DCC.V ; Amsterdam, M.DCC.XIX ; Leuwarden, M.DCC.XXI.

Ces écrits ont pour auteurs des protestants.

L'*Anacrisis* est de Campège Vitringa, ministre en Hollande ; il y combat les sentiments de Bossuet et cependant, quelques années après, il a adopté comme très sages les règles que le grand évêque a établies

pour l'intelligence et l'explication des prophéties. Cf. la Préface du Commentaire sur Isaïe, publié par le même Vitringa à Leuwarden, [illegible] et réimprimé à Bâle en [illegible], 2 vol. in-folio.

⁂

Page 126. *Réponse d'un Théologien à la Lettre de M. l'Archevêque de Cambrai à un Ami.*

Cette Réponse est bien de Bossuet, quoiqu'elle n'ait pas été publiée sous son nom : lui-même l'écrit à son neveu dans une lettre datée du 18 août 1697. L'édition originale qui est aujourd'hui introuvable (voyez p. 127) a été reproduite assez inexactement par l'abbé Pérau, non pas dans le texte même de sa collection des Œuvres de Bossuet, mais à la fin de l'Avertissement du tome septième, p. 28.

Elle figure également dans les collections complètes publiées depuis le commencement du dix-neuvième siècle.

⁂

Page 141. Aux écrits composés au sujet de la querelle du Quiétisme il faut ajouter :

Nicole. *Réfutation des principales erreurs des Quiétistes contenues dans les livres censurés par l'Ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Paris du 16 octobre 1694.* M.DC.XCV, in-12.

Lettre pastorale [illegible] pour servir de préservatif contre les maximes pernicieuses du Quiétisme. In-4° de 17 pages.

Publiée par l'évêque de Noyon, François de Clermont-Tonnerre, le 15 mai 1697.

L'abbé Phelippeaux. *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme répandu en France.* M.DCC.XXXII, 2 part. in-12.

Composée en 1698-1699, elle n'a été publiée, selon le désir de l'auteur, que vingt ans après sa mort, en 1732, [illegible] clandestinement et sans nom d'auteur, de ville ni d'imprimeur. [illegible] supprimée par un arrêt du conseil qui ordonna qu'elle serait brûlée par la main du bourreau.

*Lettres de M*** [illegible] sur [illegible] la condamnation du Quiétisme.* M.DCC.XXX[illegible], in-12.

Ces lettres [illegible] ont été écrites par l'abbé de La Bletterie.

[Le ministre Jurieu] : *Traité historique contenant le jugement d'un protestant sur la théologie mystique, sur le Quiétisme et sur les démêlés de l'Evesque de Meaux avec l'Archevêque de Cambray jusqu'à la Bulle d'Innocent XII et l'Assemblée provinciale de Paris du 13 de may 1699 inclusivement.* Avec le *Problème ecclésiastique* contre l'Archevêque de Paris. [S. l.] L'An M.DC.XCIX. In-12.

Dialogues sur le Quiétisme. Paris, M.DC.XCIX. In-12.
(Commencés par La Bruyère et achevés et publiés par l'abbé Dupin).

HISTOIRE PARTICULIERE

ET DESCRIPTION

DES MANUSCRITS ET DES ÉDITIONS ORIGINALES

DES

ŒUVRES DE BOSSUET

PREMIÈRE CLASSE

ÉCRITS DE BOSSUET, ÉTUDIANT A NAVARRE

Après avoir terminé sa rhétorique chez les Jésuites de Dijon, Bossuet vint continuer ses études à Paris, au collége de Navarre qui avait alors pour grand maitre Nicolas Cornet dont il devint l'élève préféré.

Elles ont duré de 1642 à 1652.

Pendant ce long temps, il fut sans cesse appliqué aux sciences ecclésiastiques, à la pratique des vertus du sacerdoce auquel il se destinait et à l'exercice de la prédication sous la direction de docteurs remarquables par le mérite et les talents.

Cette période de formation est peu connue. Nous voulons lui consacrer quelques détails à mesure que nous indiquerons, dans l'ordre chronologique, « les écrits de Bossuet, étudiant à Navarre. »

I

Exorde d'un sermon *sur le jugement dernier*. Ce fragment est très ancien. On le fait remonter jusqu'à l'année 1643, mais il n'appartient pas au discours prononcé par Bossuet à l'hôtel de Rambouillet.

Est-ce l'exorde de son discours à l'hôtel de Vendôme devant de Cospéan et d'autres évêques ? Non assurément. L'évêque de Lisieux et les Vendôme furent disgraciés au commencement de septembre 1643 et cet exorde est postérieur à cette date de quelques mois. Il suffit de le lire pour en être convaincu. Le texte et le sujet sont empruntés à l'évangile du 1er dimanche de l'Avent et ces paroles prouvent suffisamment que le sermon a été prononcé ce jour-là:

JÉSUS-CHRIST « ... ressuscite, il monte aux cieux, il y entre en possession de sa gloire ; et afin que cette gloire qu'il y possède se déclare à tout l'univers, il en descendra un jour en grande pompe et majesté pour juger les vivants et les morts.

» C'est ce mystère, messieurs, que l'Église a dessein de nous faire *aujourd'hui* remarquer, lorsque dans ce temps consacré à la première venue de Notre-Seigneur dans la faiblesse de notre chair, elle nous fait lire d'abord l'évangile de sa gloire et de son avènement magnifique... »

Cet exorde appartient donc à l'un des discours que Bossuet a prononcés à Navarre même.

Dans ce collége, en effet, on formait à la prédication les aspirants au sacerdoce en leur imposant l'obligation de prêcher devant leurs maîtres et leurs condisciples réunis.

Dom Deforis l'a publié dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, tome IV, pp. 149-150. *Paris, Boudet*, M.DCC.LXXII, in-4°.

Édition originale. Elle n'est pas très fidèle.

M. Lebarq en a donné un texte très exact dans les *Œuvres oratoires de Bossuet*, tome Ier, pp. 2-3. Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1890. In-8°.

Le *manuscrit* a reçu de nombreuses surcharges ajoutées par Bossuet alors qu'il préparait, en 1665, son Avent du Louvre, mais, sous ces surcharges, on peut lire encore la première rédaction de 1643.

M. Choussy en a publié un fac-simile accompagné d'une *Étude* et d'un autre fac-simile du sermon sur le jugement dernier. Paris, Palmé, 1884. In-4°.

II

La *Thèse de philosophie.* Dès son entrée à Navarre (1642), Bossuet suivit le cours de philosophie pendant deux années.

En 1644, le 6 août, il soutint sa thèse (1) et fut reçu maître ès arts de l'Université de Paris.

III

Résumé d'un sermon *sur le péché d'habitude.* Vers 1645.

Le *manuscrit* (Bibl. nat., n° 12.822, f. 110) porte en tête : M. de Sarlat. Cette indication a inspiré à M. Jacquinet la supposition que c'est là le résumé fait par Bossuet d'un sermon de Jean de Lingendes, évêque de Sarlat, avant de devenir évêque de Mâcon, et qui, pendant trois années consécutives, prêcha le Carême devant la reine Anne d'Autriche (1645-1647).

(1) Elle est perdue. L'abbé Ledieu parle d'une autre thèse, également perdue, qui aurait été soutenue en 1643.

Il a été publié par D. Deforis dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, tome v, pp. 674-680, 1772, in-4°.

Édition originale.

Œuvres oratoires de Bossuet, tome Ier, pp. 4-8, 1890, in-8°.

Édition très exacte.

IV

La *Tentative* (24 ou 25 janvier 1648).

Reçu maître ès arts, Bossuet se remet au travail pendant trois nouvelles années pour acquérir le titre de bachelier : dans ce but, il étudie la théologie, et à la fin de la 3e année, il subit un examen qui le fit déclarer *capable* et lui donna le droit de soutenir sa tentative qui était la dernière épreuve à subir pour être admis au Baccalauréat en théologie.

Pour plaire à ses maîtres qui voulaient attirer l'attention sur leur collége, Bossuet la dédia au duc d'Enghien et ce prince vint y assister en grande cérémonie. On raconte même qu'en l'entendant répondre avec tant d'habileté et de savoir aux argumentations les plus difficiles, il eut le désir de discuter avec lui et que, d'après son propre aveu, il lui fallut faire effort sur lui-même pour y résister.

Cette thèse est perdue. C'était un travail théologique écrit en latin sur les *Attributs de Dieu*, sur la *Trinité* et sur les *Anges*. Sa soutenance avait duré cinq heures.

Le 1er février 1648, Bossuet interrompit son séjour à Navarre : il se rendit à Metz où il fut admis par le Chapitre de la cathédrale à la résidence personnelle du canonicat dont il avait le titre depuis longtemps. Il demeura là huit mois, assistant avec régularité aux offices des chanoines, étudiant assidûment les saints Pères et se préparant au sous-diaconat qu'il reçut, le 21 septembre, à Langres, des mains de son évêque Sébastien Zamet.

Deux années plus tard, il revenait à Navarre pour y faire son cours de licence. Avant de le commencer, un examen était imposé sur la seconde et la troisième partie de la Somme théologique de saint Thomas, sur l'Écriture sainte, les conciles et l'histoire de l'Église : il le subit et entra en licence en 1650.

Elle durait deux années qui étaient employées à des discussions scolastiques et à se préparer aux redoutables thèses qu'on appelait la majeure, la sorbonique et la mineure.

V

Discours et *vers latins* de la fête des *Paranymphes*, 1648. Ils n'ont pas été conservés ; on ne connaît que le texte du discours : *Deum timete ; regem honorificate.*

« Les Paranymphes étaient une sorte de solennité académique que rien ne nous rappelle aujourd'hui. Elle était fixée à la semaine de la Sexagésime, mais à différents jours, dans chacune des cinq principales écoles de théologie, afin que les licentiands et les personnages invités pussent y assister, s'ils le voulaient, dans toutes les maisons. Les licentiands de chaque maison se choisissaient un orateur chargé d'y porter la parole et qu'on appelait aussi paranymphe. C'était généralement un bachelier en théologie d'une autre école ; mais il n'y avait point à ce sujet de règle fixe. Bossuet fut choisi par les licentiands de Navarre et il porta la parole, un peu après sa tentative, dans la cérémonie des paranymphes qui eut lieu en 1648 (1), à la suite de la licence dont les exercices avaient pris fin en l'année 1647 (2). »

---

(1) De la fin de janvier au 17 février.

(2) M. l'abbé Urbain : *Nicolas Coeffeteau*, p. 31. Lyon, 1894, in-8°.

VI

Méditation sur la félicité des saints, 1648.

« Revenu à Paris, dit Ledieu dans ses *Mémoires*, Bossuet fut admis par M. Cornet dans la confrérie du Rosaire, établie à Navarre, et y récita une docte et tendre exhortation dont on voit encore aujourd'hui l'éloge dans les registres de cette maison, le 24 octobre 1648. » Cette exhortation pourrait bien être, selon M. Lebarq, la présente *Méditation sur la félicité des saints*. Pourtant, rien ne le prouve.

Le *manuscrit* (Réserve 12,821, f. 14-26) a été publié avec une grande confusion par D. Deforis dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, t. IV, pp. 15-47, 1772, in-4°.

Édition originale. Elle a très peu de valeur.

Œuvres oratoires de Bossuet, t. Ier, p. 13-29, 1890, in-8°.

Édition définitive publiée par M. Lebarq. Elle est exacte et dégagée des interpolations et des confusions de l'édition de 1772.

VII

Panégyrique de saint Gorgon, 1649 (*Ms*. à Meaux, n° 13, petit in-4° de 12 feuillets).

Bossuet a prêché ce Panégyrique à Metz.

En rapprochant le caractère de l'écriture des formes du style, on voit que le *manuscrit* a été composé dans la première jeunesse de Bossuet (1), et les allusions qui remplissent l'exorde ont conduit M. Gandar à lui donner pour date certaine le 9 septembre 1649.

(1) Gandar, *Bossuet orateur*, p. 27.

Il a été publié dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, tome VII, seconde partie, pp. 222-247. *Paris, Lamy*, 1788, in-4°.

Édition originale. Elle n'est pas exacte. Trouvant en plusieurs passages un brouillon et une mise au net, Deforis a voulu les fondre dans un texte unique. (1)

Œuvres oratoires de Bossuet, tome Ier, pp. 30-46, 1890, in-8°.

Édition définitive.

VIII

Sermon pour la fête de tous les saints, 1649. (*Ms.* 12.821, f. 26.)

Il a été prêché à Metz. L'examen du *manuscrit* qui, pour l'écriture et l'orthographe, ressemble au manuscrit du Panégyrique de saint Gorgon, a permis de lui assigner la fête du 1er novembre 1649.

Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet, tome IV, pp. 15-47, 1772, in-4°.

Édition originale.

Œuvres oratoires de Bossuet, tome Ier, pp. 47-62, in-8°.

Édition définitive.

IX

Allocution pour la *veille* de la *fête de l'Assomption*. Prononcée au collége de Navarre le 14 août 1650. C'est Ledieu qui, dans ses *Mémoires*, en a indiqué la date.

Le *manuscrit* est au grand séminaire de Meaux (A. 7),

---

(1) M. Lebarq.

in-4°. D. Deforis ne l'a pas publié tel qu'il est : il l'a divisé et introduit dans un autre sermon de Bossuet (le 1er sermon de l'Assomption).

Œuvres complètes de Bossuet, t. XI, pp. 341-345. *Paris, Vivès*, 1863, in-8°.

Édition originale donnée par Lachat. Elle contient un assez grand nombre de fautes de lecture que M. Lebarq a fait disparaître dans les *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. 1er, pp. 63-68, 1890, in-8°.

Édition définitive.

X

La *Sorbonique* (9 novembre 1650) était la plus pénible des thèses de la licence. On l'appelait de ce nom parce qu'elle devait toujours être soutenue à la Sorbonne. Elle traitait de l'*Incarnation*, de la *Grâce* et des *Actes humains*, et sa soutenance durait douze heures de suite, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Par une habitude au moins singulière, le Prieur de Sorbonne qui y assistait, au milieu des savants docteurs de la Faculté, était toujours un simple bachelier de cette maison qui était nommé à cette dignité pour un an et qui lui-même était étudiant en licence.

A l'époque où Bossuet allait soutenir la sienne, c'était l'abbé Gaston Chamillart qui était en exercice.

Quand il vint lui en remettre des exemplaires imprimés, le Prieur de Sorbonne lui réclama les preuves écrites des assertions qu'elle contenait. Les règlements de la Faculté obligeaient en effet le candidat à les fournir ; mais, depuis bien longtemps, cette obligation était tombée en désuétude ; Bossuet protesta ; cependant sur les con-

seils de Pereyret (1), il se soumit, tout en faisant rédiger par deux notaires une réclamation contre cette exigence que, du reste, le collége de Navarre se préparait à relever.

Dans sa réponse aux argumentations dirigées contre sa thèse, le candidat devait employer différentes formules de politesse que l'usage avait consacrées et auxquelles nul n'osait se soustraire. Le recteur était appelé *Amplissimus Dominus Rector*, le censeur *Æquissimus*, le doyen *Sapientissimus*, le procureur *Ornatissimus*, le chancelier *Meritissimus*, et le prieur de la Sorbonne *Dignissimus Dominus Prior*.

Il fut convenu que Bossuet userait de ces titres d'honneur envers ses contradicteurs, mais qu'en s'adressant à Chamillart il ne l'appellerait que *Domine Prior*.

Le 9 novembre, au milieu des nombreux assistants qu'attiraient toujours les actes publics, Bossuet lui refusa donc le titre de *Dignissimus*. Les partisans de la Sorbonne soulevèrent alors une tempête contre la maison de Navarre, l'acte fut rompu et la salle abandonnée.

Le grand couvent des Dominicains était tout près, rue Saint-Jacques : on s'y rendit et la sorbonique fut continuée jusqu'à l'épuisement des douze heures réglementaires, « dans la salle même (2) où saint Thomas d'Aquin avait donné ses leçons plusieurs siècles auparavant. »

XI

Plaidoirie de Bossuet.

La Sorbonne porta plainte au Parlement qui rendit un arrêt sur cet incident. Il était favorable à la Sorbonne ;

---

(1) Il avait succédé à N. Cornet comme grand maître de Navarre.

(2) M. de Bausset.

mais, d'après l'avis de l'avocat général Omer Talon, la cour décida que « l'acte (qui avait occasionné tous ces débats) demeurerait pour sorbonique sans tirer à conséquence pour d'autres sorboniques ». Cet adoucissement était dû à la plaidoirie de Bossuet.

Après la défense de Navarre présentée par l'avocat Martinet, il demanda, en effet, à plaider lui-même en faveur de sa thèse dont on réclamait la nullité, parce qu'il ne l'avait pas soutenue en entier à la Sorbonne et sous la présidence du Prieur. Le président Matthieu Molé le lui permit, sans doute pour la rareté du fait, et il prononça en latin un discours qui fit l'admiration des juges et le désespoir de Chamillart qui se retira avec confusion de l'audience, laissant à son avocat le soin d'y répondre s'il le jugeait à propos.

La *Sorbonique* et la *Plaidoirie* devant le Parlement n'ont pas été conservées.

XII

La *Majeure*, 1651.

La soutenance de la *Majeure (major ordinaria)* durait dix heures de suite, de huit heures du matin à six heures du soir ; d'après les prescriptions de la Faculté, sa rédaction avait pour objet quelques points de théologie positive, (Écriture sainte, Conciles, Histoire ecclésiastique).

Il n'a été transmis aucun détail sur celle (1) de Bossuet et même la date qui fut choisie pour la soutenir ne nous est pas bien connue ; il est certain toutefois qu'elle doit être placée entre le 1er juin et le 31 décembre 1651.

(1) Elle est perdue.

XIII

La *Mineure ordinaire*, 1651, à Navarre.

La *Mineure* ordinaire *(minor ordinaria)* traitait des matières de la controverse et durait cinq ou six heures.

Bossuet la soutint le 5 juillet 1651, sous la présidence de Pierre Bedassier, évêque suffragant de Metz, assisté des professeurs de Navarre. Elle a pour sujet l'Église.

Elle débute par des éloges à Henri de Bourbon à qui elle est dédiée et on lit à la fin : « De his, Deo duce, ac Præside Illustrissimo ac Rev[issimo] Domino D. Petro Bedassier Episcopo Augustopolitano, Ecclesiæ Metensis administratore generali ac sacræ Facultatis theologiæ Parisiensis doctore sapientissimò, respondere conabitur Jacobus Benignus Bossuet Divionensis, ejusdem facultatis è regiâ Societate Navarrica Baccalaureus, et Ecclesiæ Metensis canonicus, die Mercurii 5 Julii anno Dom. 1651 à meridie ad sextam.

In regiâ Navarrâ

Pro minore ordinariâ. »

Le *manuscrit* n'existe pas, mais on possède un des placards (1) qui furent imprimés au moment de sa soutenance. Il est reproduit *in extenso* dans les *Études religieuses* des Pères Jésuites, n° de juin, pp. 916-919, année 1869, et dans la thèse latine de M. l'abbé Delmont : *Quid confe-*

(1) Il était en 1869 en la possession de M. Rathery, à Paris. Les autres thèses de Bossuet ont été imprimées en placards comme celle-ci, mais on n'en possède aucun ; l'abbé Ledieu qui les avait recherchés du vivant même de Bossuet n'avait pas pu en rencontrer un seul.

rant latina Bossueti opera ad cognoscendam illius vitam, indolem, doctrinamque. Parisiis, 1896, in-8°.

XIV

Fragment sur *la fête de l'Asomption*, vers 1651. (*Ms.* à Meaux, A. 7.)

Les différents éditeurs ont introduit ce fragment de très peu d'étendue, du reste, dans le sermon de l'Assomption de 1660. M. Lebarq l'a publié à la place qui lui revient dans les *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. Ier, pp. 69-70.

XV

Sermon sur la dévotion à la Vierge, 1651. (*Ms.* 12.823, f. 130, in 4°.)

M. Lebarq croit ce sermon composé pour la fête du Rosaire, parce que le ms. porte au f° 129 l'indication *Rosaire ;* néanmoins, il faut remarquer que le texte *Dicit Jesus matri suæ : Mulier, ecce filius...* que Bossuet, dans son exorde, dit emprunté à l'évangile du jour, ne se lit pas à la messe du Rosaire, mais paraît convenir parfaitement à celle de la Compassion de la sainte Vierge, et M. l'abbé Urbain (1) estime qu'il n'a pas été prêché dans une solennité du Rosaire correspondant à celle que, suivant le rite romain, nous célébrons le premier dimanche d'octobre, mais probablement pour l'anniversaire de l'érection de la confrérie du Rosaire à Navarre qui se célébrait en grande pompe dans cet établissement le premier dimanche de mai.

---

(1) *Revue du Clergé français*, 1897.

Deforis l'a donné pour la fête de la Compassion de la sainte Vierge, t. v, pp. 617-644, des *Œuvres de Jacques-Bénigne Bossuet*, in-4°.

Edition originale. Elle contient quelques légères fautes de lecture que M. Lebarq a corrigées dans les *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. i, pp. 71-100, 1890. In-8°.

XVI

Fragment d'un *Sermon* sur *la fête de la Purification de la sainte Vierge*, 1652. (*Ms*. 12.825, f. 164.)

Le *manuscrit* de ce sermon prêché à Navarre, la veille de la fête, le 1er février 1652, a été repris l'année suivante à Metz, et Bossuet n'en a gardé qu'un fragment d'une vingtaine de lignes et la conclusion qu'il a rattachée à un autre sermon.

D. Deforis l'a introduit à tort dans le sermon de 1653 sur le même sujet. M. Lebarq l'a publié séparément dans les *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. ier, pp. 101-102, 1890. In-8°.

XVII

Sermon pour le Samedi-Saint, 1652 (*Ms*. 12.824, f. 4-25).

C'est le premier sermon de Bossuet prêtre. Il avait été ordonné quinze jours auparavant, le 16 mars, à Saint-Lazare.

Se basant sur l'orthographe qu'il trouve non moins archaïque que le style, M. Lebarq assigne au *manuscrit* la date du 30 mars 1652.

D. Deforis l'a publié sous le titre de « Premier sermon pour le jour de Pâques » dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, t. VI, pp. 250-277. In-4°.

Édition originale. Elle enlève du texte pour les placer en notes trois ou quatre phrases qui sont spéciales au Samedi-Saint.

Œuvres oratoires de Bossuet, t. I, pp. 102-131, 1890. In-8°.

Édition définitive.

XVIII

La *Vespérie*, 1652. — La Vespérie ou Vespertine était la dernière thèse que le bachelier admis à la licence subissait avant de recevoir le bonnet de docteur. Elle traitait de l'Écriture sainte, de l'Histoire ecclésiastique et de la Théologie morale. Sa soutenance qui durait deux ou trois heures n'était que de pure cérémonie : deux docteurs, l'un comme *doctor regens*, l'autre comme *doctor terminum interpres*, argumentaient contre l'aspirant au doctorat, et le Président terminait par un discours sur les principaux devoirs d'un docteur en théologie.

Cette thèse de Bossuet est perdue.

XIX

Discours prononcé par Bossuet quand il reçut le bonnet de docteur, 1652.

Le 16 mai (1), Bossuet se rendit avec le cérémonial accou-

(1) D'après l'abbé Ledieu ; Floquet dit le 9 avril.

tumé à l'archevêché de Paris où il prêta à genoux le serment imposé aux docteurs et en reçut les insignes. Avant de les lui remettre, le Chancelier lui adressa une allocution à laquelle il répondit par un discours latin dont il nous reste encore quelques débris. Enfin, entouré de tous les dignitaires de la Sorbonne et d'une nombreuse assistance, il fut conduit en grande pompe à l'église Notre-Dame où il prêta un second serment à l'autel des martyrs. L'abbé Ledieu nous dit qu'il s'était préparé à cette action comme à l'une des plus importantes de sa vie, parce qu'il y mettait la consécration d'un dévouement entier et absolu à la défense de la religion et de la vérité, et le 1er juin, il reparut dans la Faculté pour y siéger avec les autres docteurs.

Le *manuscrit* du discours au Chancelier n'a pas été conservé.

Cinquante ans après, Bossuet en dicta de mémoire à son secrétaire une partie qu'il nous a transmise (1) et qui a été publiée pour la première fois par Lévesque de Burigny dans sa *Vie de M. Jacques-Bénigne Bossuet* (à l'article VIII, en note). Paris et Bruxelles, M.DCC.LXI. In-8° et in-12.

XX

Bibliothecæ ordinandæ series. Écrit de quelques lignes indiquant l'ordre dans lequel Bossuet voulait placer les volumes de sa bibliothèque.

Traité des Pères qui sont le plus utiles pour commencer l'étude de la théologie. Ce traité très court indique

(1) Dans son *Journal* et dans ses *Mémoires touchant Messire Jacques-Bénigne Bossuet.*

les canons des conciles et les ouvrages des Pères de l'Église qu'il faut lire sur les principales questions théologiques.

Programme d'examen de théologie. On possède une copie du manuscrit prise par l'abbé Ledieu en 1683.

Ces trois écrits ont été publiés dans le tome III, pp. 581-586 des *Œuvres complètes de Bossuet*, édition Lachat. Paris, 1864. In-8°.

Édition originale.

On a intitulé le *Traité* des Pères et le *Programme* d'examen « Études théologiques qui suivent la licence », mais cela ne semble pas juste, car ils ont dû être rédigés par Bossuet avant sa sortie de Navarre. Il est certain toutefois qu'ils ne sont pas un plan de théologie, comme l'écrit Lachat dans les réflexions absolument ridicules qu'il fait contre les manuels de théologie des grands Séminaires, à la page IX du tome IIIe de son édition de Bossuet.

XXI

Extraits d'Aristote. Ils ont été faits pendant le séjour de Navarre, comme le prouvent l'écriture et l'orthographe du *manuscrit* qui est au grand séminaire de Meaux.

Il comprend deux feuilles très difficiles à lire : la plupart des passages d'Aristote sont en grec, quelques uns sont en latin, et deux seulement sont traduits en français et paraphrasés par Bossuet.

M. Nourrisson, ancien professeur de philosophie au collége Stanislas, a publié dans le *Journal de l'Instruction publique* (année 1851), une traduction française des citations grecques que M. Migne a reproduite, en 1857, dans les

Œuvres complètes de Bossuet, t. XI (à la fin), 130-134, *Paris*, in-4°. Dom Deforis en avait déjà publié une partie dans les « Pensées chrétiennes et morales » appendice des Sermons, t. VII, pp. 556-559 des *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, Evêque de Meaux... *A Paris*, Chez *Antoine Boudet*. M.DCC.LXXVIII, in-4°. Enfin, Lachat a donné le manuscrit tel qu'il est, en accompagnant d'une traduction française les passages grecs et latins, dans le tome XXVI, pp. 23-32 de sa collection des *Œuvres complètes de Bossuet..., Paris, Vivès*, 1864, in-8°.

SECONDE CLASSE

OUVRAGES SUR L'ÉCRITURE SAINTE ET SUR SON INTERPRÉTATION

I

L'Apocalypse avec une Explication. Par Messire *Jacques-Benigne Bossuet,* Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumosnier de Madame la Dauphine. *A Paris,* Chez la veuve de *Sébastien Mabre-Cramoisy,* Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes. M.DC.LXXXIX [1689]. Avec Privilege du Roy. In-8°.

Collation : 48 ff. prélim.; 496 pp. pour le texte et 17 ff. non chiffr. pour l' « Abrégé de l'Apocalypse ». Avertissement aux Protestans sur leur prétendu accomplissement des Prophéties, pp. 497-733. Récapitulation... pp. 733-838 et 16 ff. non chiffr. pour la Table des Matières et l'Extrait du Privilége. Daté du 3 février 1689, il est accordé « à la Veuve de Sébastien Mabre-Cramoisy... pendant le temps et espace de huit années consécutives », et l'achevé d'imprimer pour la première fois « depuis l'obtention du présent Privilège » est du 7 mars 1689.

Edition originale. Elle a fait époque dans l'interprétation de l'Apocalypse. Bossuet, qui avait d'abord modifié le manuscrit (1) d'après les critiques de Fénelon et de l'abbé

(1) Ce manuscrit et les manuscrits de tous les ouvrages que Bossuet a publiés lui-même de 1655 à 1704 n'ont pas été conservés.

de Langeron, l'a revue en 1691 et il a indiqué des corrections et des additions à introduire dans le texte, à la suite du Sixième Avertissement aux Protestants.

II

De excidio Babylonis. Samuel Verensfel, professeur de théologie protestante, a combattu l'Apocalypse de Bossuet dans une dissertation latine qu'il a fait soutenir à l'académie de Bâle et qu'il a intitulée : Dissertatio philologico-theologica in sententiam Jacobi Benigni Bossuet Condomensis olim, nunc Meldensis episcopi, viri clarissimi, de Babylone, bestiis ac meretrice Apocalypsis, quam, favente Deo, præside viro plurimùm venerando, atque eruditionis et ingenii gloriâ celeberrimo D. Samuele Verensfelsio sacræ theologiæ Doctore, locorum communium et controversiarum Professore dignissimo, in diem 24 Junii 1701... Doctorum disquisitioni subjicit Jacobus Christophorus Iselius. Basileæ, M.DCC.I. In-4° de 80 pages.

Pour réfuter cette Dissertation que Verensfel lui avait fait remettre par Varignon, de l'académie des sciences de Paris, Bossuet a composé *De excidio Babylonis* du 6 novembre 1701 au 2 février 1702, durant trois séjours qu'il fit à Germigny, à Versailles et à Paris ; mais il ne prit pas le temps de le publier. L'écriture du manuscrit (Bibl. Nat., Fonds fr. 12812), est si mauvaise que l'abbé Ledieu disait « qu'il n'y avait à Meaux personne capable de le déchiffrer ni de l'entendre ». Verensfel y est savamment réfuté et l'ouvrage est complet, bien qu'il n'ait pas la péroraison par laquelle Bossuet voulait le terminer.

Il a été inséré dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet...* t. II, pp. 700-791 : *De excidio Babylonis apud S. Joannem, Demonstrationes adversùs Samuelem Verensfelsium* sacræ theologiæ Doctorem, locorum

communium et controversiarum Professorem. *A Paris*, Chez *Antoine Boudet*. M.D.CC.LXXII [1772]. In-4°.

Edition originale préparée par l'abbé Lequeux dès 1767.

III

Liber Psalmorum, additis Canticis, cum Notis Jacobi Benigni Bossuet Episcopi Meldensis. Lugduni, Apud Anissonios, Joan. Posuel et Claudium Rigaud. M.DC.XCI [1691]. Cum Privilegio Regis. In-8°.

Collation : I feuillet pour le titre et XCIV pp. comprenant : Epistola ad Clerum Meldensem et Dissertatio de Psalmis. Liber Psalmorum, pp. 1-464 ; Veteris et Novi Testamenti Cantica, pp. 465-512, plus 16 pages non chiffrées pour l'Index et l'Extrait du Privilége que voici : Summa Privilegii Regis Christianissimi : Auctoritate Regiâ sancitum est, ne quis *Notas in universam sacram Scripturam* a Jacobo Benigno Bossuet, Episcopo Meldensi, etc., intrâ duodecim annos à die privilegii numerandos, imprimat, aut alibi impressas in hoc Regno divendat, præter ejusdem *D. Episcopi Meldensis* consensum, aut eorum quibus id juris concesserit; hocque omnibus perinde clarum, notum, indictumque habeatur, ac si Regii diplomatis sententia operis initio præfigatur, finive postponatur. Qui secus faxit Librorum confiscatione, aliisque pænis in Regio diplomate declaratis muletabitur. Datum Parisiis, die primâ mensis Septembris 1689. De mandato Regis signatum Boucher.

Idem D. Episcopus Meldensis jure suo cessit Anissoniis, Joanni Posuel, et Claudio Rigaud, die 15 Novembris 1689.

Desiit prælum primi voluminis *in Psalmos*, et secundi *in Cantica*, die 23 Decembris 1690. »

Edition originale. Elle donne le texte de la sainte Ecriture d'après la Vulgate et d'après la traduction de saint Jérôme. Les commentaires portent principalement sur le sens littéral et historique des Psaumes qu'ils cherchent à éclairer ; mais les applications morales n'y sont qu'insinuées, parce que Bossuet n'a voulu donner au lecteur qu'un travail court et substantiel en lui demandant de suppléer par l'attention à ce que ses notes n'apprenent pas.

IV

Libri Salomonis Proverbia, Ecclesiastes, Canticum Canticorum. Sapientia, Ecclesiasticus. Cum Notis Jacobi Benigni Bossuet, Episcopi Meldensis. *Accesserunt ejusdem Supplenda in Psalmos. Parisiis,* Apud *Joannem Anisson,* Typographiæ Regiæ Directorem, viâ Jacobæâ, sub Lilio Florentino. M.DC.XCIII [1693]. Cum Privilegio Regis. In-8°.

Collation : 1 feuillet non chiffré pour le titre ; Præfation in Proverbia Salomonis, pp. 1-25 ; Commentaires, Table et Privilége, pp. 26-660. L'achevé d'imprimer est du 29 mai 1693 : « Exit è prælo hic Tomus anno millesimo sexcentesimo nonagesimo tertio, die mensis Maii vigesima nona : continet autem Librum Proverbiorum, Ecclesiasten, Canticum Canticorum, Sapientiam et Ecclesiasticum. »

Le Privilége, (c'est le même que celui du volume des Psaumes), est cédé par Bossuet à J. Anisson : « Idem Ill. D. Episcopus Meldensis jure suo cessit Joanni Anisson, die decima quinta Novembris, anno millesimo sexcentesimo octagesimo nono. »

Edition originale. Les notes y sont un peu plus abondantes que dans le Liber Psalmorum : de temps en temps, Bossuet y montre l'application à faire des sentences qu'il commente et il les éclaire plus souvent par d'autres textes analogues ; mais, si l'on met à part le Cantique des Cantiques, c'est cependant un travail moins original que le commentaire sur les Psaumes ; malgré ses qualités, il n'offre vraiment rien de nouveau et on peut reprocher à l'annotateur de ne pas faire effort pour approfondir les questions et pour résoudre les difficultés. (1)

Le Commentaire sur le Cantique des Cantiques est remarquable. Pour Bossuet, ce chant de Salomon est un poème pastoral qu'il explique en théologien et en humaniste, comme un vrai savant dans la science sacrée qui a cependant l'esprit ouvert à toutes les beautés de la poésie. (2)

(1 et 2) R. de La Broise : *Bossuet et la Bible*, pp. 294 et 297.

V

Supplenda in Psalmos qui terminent le volume des livres de Salomon, ont été publiés pour montrer que les passages prophétiques de beaucoup de psaumes s'appliquent à Jésus-Christ, et qu'appliqués à tout autre, ils seraient destitués de sens et de vérité ; c'est, en même temps, une réfutation de certains novateurs et surtout de Grotius.

*
* *

Le Privilége placé après les Psaumes prouve que Bossuet voulait publier des « Notes » sur toute la Bible mais les occupations de son épiscopat et l'Affaire du Quiétisme le forcèrent d'abandonner son dessein ; il paraît cependant prouvé qu'il eut le temps d'écrire encore ces deux autres commentaires, aujourd'hui perdus :

VI

Notæ in Libros Genesis et Prophetarum.

Le catalogue de la bibliothèque de Le Peletier des Forts, ministre d'Etat, imprimé en 1741, indique un in-4° latin sous ce titre : *Jacobi Benigni Bossuet Notæ et Commentaria in Libros Genesis,* etc. *In Isaiam et Prophetas.*

Il venait de Le Peletier, contrôleur général, qui l'avait sans doute reçu de l'abbé Fleury avec lequel il était très lié et que Bossuet avait longtemps associé à ses travaux sur l'Ecriture sainte.

Ce n'était certainement pas l'autographe de l'ouvrage dont nous parlons, car l'évêque de Troyes se serait hâté de le réclamer en qualité de seul propriétaire des papiers de son oncle. Ce n'était donc qu'une copie faite par Fleury. Barrois, libraire à Paris, en fit l'acquisition et la revendit

à M. de Mazauge, président au parlement d'Aix, et à la mort de ce magistrat, l'évêque de Carpentras l'acheta avec ses livres et la donna, croit-on, au pape Benoît XIV.

Vers 1770, D. Deforis la fit rechercher, mais sans succès, à Aix, à Carpentras et à Rome. On lui dit pourtant que Benoît XIV avait légué sa bibliothèque à l'Oratoire de Bologne et que, s'il avait possédé le manuscrit qu'il demandait avec tant de zèle, il le rencontrerait probablement dans cette ville.

Deforis (1) pria alors les savants d'Italie de l'aider, mais il ne reçut point de réponse, et, depuis, personne ne l'a retrouvé.

VII

Notæ in Job, Isaiam et Danielem. La « Bibliothèque sacrée » du Père Le Long les mentionne comme existantes, en 1723, Chez Alexandre Le Roi, mais l'éditeur des Œuvres posthumes de Bossuet (1753) et D. Deforis n'en parlent pas, ce qui laisse supposer qu'elles ont été égarées, dès la première moitié du dix-huitième siècle.

Traductions

L'*Apocalypse avec une Explication* a été traduite en italien par Arcangelo Augustini, religieux carme, sous le pseudonyme de Selvaggio Canturini, *Venise*, 1723, in-8°

Les *Préfaces* des livres de Salomon et la *Dissertation* sur les Psaumes ont été traduites par l'abbé Leroy, 1775, 1 vol. in-12. (2)

Une traduction du commentaire sur le Cantique des

(1) Préface du t. 1er des *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, 1772, in-4°.

(2) L'abbé Guillon a également publié : *Dissertation de Bossuet sur les Psaumes, traduite du latin en français*, avec notes. *Paris*, 1822, in-8°.

Cantiques datée de 1695 et attribuée, peut-être à tort, à Bossuet lui-même par quelques éditeurs, a été insérée parmi les *Lettres et Opuscules de M. Bossuet. Paris, Barrois,* 1748, 2 vol. in-12. (Voyez plus loin, page 216.)

VIII

Remarques et *Ordonnance* contre Richard Simon.

R. Simon, prêtre érudit mais téméraire et partisan du socinianisme, publie en 1702, à Trévoux, une traduction du Nouveau Testament que M. de Malezieu fait remettre, avec le consentement de l'auteur, à Bossuet.

Bossuet y trouvant « des erreurs, des vérités affaiblies, des commentaires, et encore des commentaires mauvais, mis à la place du texte, et enfin les pensées des hommes au lieu de celles de Dieu ; un mépris étonnant des locutions consacrées par l'usage de l'Eglise ; et enfin de tels obscurcissements (1) » qu'on ne pouvait les dissimuler sans prévarication, écrit contre lui des *Remarques* (2) qu'il envoie aussitôt au cardinal de Noailles, à M. de Malezieu et à l'abbé Bertin. Au lieu d'attendre le résultat de leur examen, Simon se hâte de mettre sa traduction en vente et le cardinal de Noailles la censure, le 15 septembre 1705.

Bossuet crut devoir la censurer également le 29 septembre par l'

Ordonnance de Monseigneur L'Illustrissime et Révérendissime Evesque de Meaux. Portant defense de lire et retenir le Livre qui a pour titre : Le Nouveau Testament... traduit, etc., avec des Remarques, etc. *A Paris,* Chez *Jean Anisson,* Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe. M.DCC.II. In-12.

---

(1) Lettre à M. de Noailles, 19 mai 1702.

(2) Elles n'ont été ni imprimées, ni conservées dans la première forme que Bossuet leur avait données : elles ont servi à rédiger ses *Instructions sur la Version de Trévoux.*

Cette Ordonnance qui n'a que quelques pages a été imprimée deux fois en 1702, la première édition a été détruite par Anisson sur l'ordre du chancelier de Pontchartrain avec lequel Bossuet était en lutte (1) au sujet de Richard Simon ; la seconde est datée comme la première du 29 septembre, mais elle n'a été publiée que le 2 décembre. Bossuet l'a fait réimprimer avec la première des Instructions sur la Version de Trévoux qui ont été composées pour l'expliquer.

VIII

Instructions sur la Version du Nouveau Testament imprimée à Trévoux en l'année M.DCC.II. *Avec une Ordonnance publiée à Meaux.* Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, et Ordinaire en son Conseil d'Estat, cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumosnier de Madame la Duchesse de Bourgogne. *A Paris,* Chez *Jean Anisson*, Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe. M.D.CC.II [1702]. Avec Privilege du Roy. In-12.

Collation : 1 feuillet pour le titre, 5 ff. pour l'Avis au lecteur; 6 ff. pour l'*Ordonnance* [datée du 29 septembre 1702], 10 ff. pour la Table des Chapitres et l'Errata, et 283 pages pour le texte de l'Instruction, plus 3 pages pour le Privilége qui est daté du 26 février 1701. L'Achevé d'imprimer est du 20 décembre 1702.

Edition originale.

IX

Seconde Instruction sur les passages particuliers de la Version du Nouveau Testament imprimée à Trévoux en l'année M.DCC.II. *Avec une Dissertation préliminaire sur la doctrine et la critique de Grotius.* Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, etc.). *A Paris*, Chez

(1) Il voulait que l'Ordonnance et les Instructions qui suivent fussent revêtues, avant de paraître, de l'approbation d'un docteur. (Voyez plus loin, pp. 115 et 116.)

Jean Anisson, Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe. M.DCC.III. Avec Privilege du Roy. In-12.

Collation : 10 ff. prélim. non chiffrés pour le titre et la Table des Chapitres ; cxxx pp. pour la Dissertation sur la Doctrine de Grotius et 203 pp. pour le texte ; Extrait du Privilège, daté du 26 février 1701, p. 204. L'achevé d'imprimer est du 4 août 1703.

Edition originale. (1)

Le Chancelier de Pontchartrain refusa à Richard Simon l'autorisation de répondre aux *Instructions* de Bossuet; mais après sa mort, il a inséré dans ses *Lettres choisies*, et quelques années plus tard, dans sa *Bibliothèque critique*, une justification souvent inexacte dans les faits et les anecdotes qu'il y raconte.

X

Défense de la Tradition et des saints Pères.

Elle a pour but de réfuter R. Simon qui avait attaqué la doctrine de saint Augustin sur la grâce et le péché originel dans son Histoire critique des principaux Commentateurs du Nouveau Testament... A Rotterdam, Chez Reinier Leers, 1693. In-4°.

Composée avant la querelle du Quiétisme, elle a été reprise et augmentée en 1702 ; en 1703, Bossuet songeait à lui donner une nouvelle forme en vue d'en faire une suite de ses deux *Instructions* contre la version de Trévoux, mais la mort ne lui permit pas d'exécuter ce dessein. C'est Leroy qui l'a publiée dans les *Œuvres posthumes de Messire Jacques-Benigne Bossuet*, tome II, (le XIXe de la collection de Paris), pp. 1-485. *Amsterdam*, M.DCC.LIII [1753]. In-4°.

Edition originale incomplète du XIIIe livre.

Le manuscrit de cet ouvrage est perdu mais il en existe

(1) Le manuscrit a été composé pendant les mois de mars, d'avril et de mai 1703.

au grand Séminaire de Meaux une copie incomplète annotée par Bossuet avec l'autographe du XIIIe et dernier livre. Il est très difficile à lire. M. l'abbé Vallet est cependant parvenu à le déchiffrer et Lachat l'a publié, pour la première fois, dans les *Œuvres complètes de Bossuet*, t. IV, pp. 485-634. *Paris*, Vivès, 1864. In-8°.

XI

Instruction sur la lecture de l'Ecriture sainte.

Elle a été composée pour des religieuses et elle contient des conseils appropriés à leur état. Le manuscrit (*Bibl. nat.*, 12451) a été publié par l'évêque de Troyes avec les *Meditations sur l'Evangile...* (à la fin du IVe vol., pp. 494-506). *Paris, Mariette*, M.DCC.XXXI.

Edition originale.

XII

Avertissement sur les *Réflexions morales*.

Le 9 novembre 1671, Félix Vialart, évêque de Châlons, approuvait l'Abrégé de la Morale de l'Evangile et, le 23 juin 1695, de Noailles son successeur en approuvait, sans examen suffisant, une nouvelle édition beaucoup plus étendue, intitulée : Le Nouveau Testament en françois avec des Reflexions morales sur chaque verset, pour en rendre la Lecture plus utile et la méditation plus aisée. Paris, Chez André Pralard, ruë Saint Jacques, 4 vol. in-8°.

Cet ouvrage qui cachait adroitement les erreurs de Jansénius et avait pour auteur Quesnel, a été le point de départ d'une horrible discorde.

De Noailles passait à l'archevêché de Paris en 1696 et, la même année, le 20 août, il condamnait l' « Exposition de la Foy de l'Eglise touchant la Grâce et la Prédestination » de Martin de Barcos, neveu de l'abbé de Saint-Cyran.

On répondit à sa condamnation par le « Problème eccle-

séditieuses, scandaleuses, téméraires, impies, blasphématoires, sentant manifestenant l'hérésie jansénienne et hérétiques elles-mêmes. Bossuet s'est donc trompé en les défendant. Il n'était pas janséniste, mais le secret penchant qu'il avait pour plusieurs d'entre eux, l'a empêché de voir combien la doctrine de Quesnel est mauvaise et, de bonne foi, il a essayé de la justifier.

C'est là, croyons-nous, la vérité sur son Avertissement qui, dans notre temps, a été l'objet de commentaires souvent faux ou injustes.

XIII

Dissertation *sur les trois Magdelènes* écrite le 16 avril 1675. Bossuet y examine si, d'après les textes de l'Evangile, il faut admettre trois saintes du nom de Madeleine ou une seule.

Le manuscrit, (Bibl. nat., t. 1er des mss. de Bossuet), a été imprimé dans les *Nouveaux Opuscules de Fleury* (publiés par l'abbé Emery). *Paris, Ve Nyon,* 1807, in-12.

XIV

Notes de la Bible du Concile, 1673-1681.

Biblia Sacra. Vulgatæ editionis Sixti V. et Clementis VIII. Pont. Max. auctoritate recognita. Editio nova, notis chronologicis et historicis illustrata. Una cum sacra chronologia atque geographia. — Parisiis, Excudebat Antonius Vitré, Regis et Cleri Gallicani Typographus. M.DCC.LXII. 1 vol. in-folio (rel. anc.).

Huet, Renaudot, Fleury, de La Broue, Fénelon, Pellisson, Mabillon, Thoynard, de Cordemoy et d'autres encore se réunissaient à Saint-Germain ou à Versailles pour étudier l'Ecriture sainte. Bossuet présidait leurs réunions que la Cour surnommait le petit Concile et Fleury résumait en latin sur les marges d'une Bible de Vitré, le fruit de leurs savantes discussions.

Cette Bible (1) qui est aujourd'hui la propriété de M. Brenot, à Paris, a successivement appartenu, depuis 1704, à l'évêque de Troyes, à l'abbé Delamotte, aux libraires Boudet et Lamy, au cardinal Fesch, au libraire Brajeux, à Chaudé, à Floquet et à M. Morgand, libraire à Paris qui l'avait cotée, sur ses catalogues, au prix de 10.000 francs.

Les notes écrites par Fleury sont très nombreuses, et, sur plus de cent feuillets, se trouvent réparties des annotations de Bossuet qui semble avoir composé les Préfaces sur le Nouveau Testament, sur Job, Isaie, Daniel et Osée. On ne les a pas encore toutes recueillies : une partie seulement a été publiée de 1888 à 1890 :

Præfatio in Evangelia et Actus apostolorum. Elle a été révisée par Bossuet.

« Fleury avait laissé échapper : *incamenta*, peut-être d'après une abréviation mal interprétée ; l'auteur corrige : *incantamenta*. Plus loin, le copiste, trouvant deux expressions, dont l'une était une variante (1re rédaction), les transcrit étourdiment à la suite : *affingunt objectant :* preuve qu'il avait sous les yeux l'ouvrage d'autrui. » (2)

M. Lebarq l'a insérée à la fin de son *Histoire critique de la Prédication de Bossuet......* pp. 434-438. *Paris, Desclée et de Brouwer*, 1888, in-8°.

Edition originale.

Præfatio in Job, Præfatio in Danielem et quelques notes sur la Genèse, l'Exode, les Juges, sont imprimées dans le volume de M. de La Broise : *Bossuet et la Bible...* Appendice II, pp. 386-401). *Paris, Rétaux-Bray*, 1890. In-8°.

Editions originales.

---

(1) Elle était à Bossuet qui s'est aidé dans son commentaire sur le Proverbes et l'Ecclésiaste des remarques manuscrites qu'elle contient sur ces mêmes livres.

(2) M. Lebarq.

XV

Explication de la Prophetie d'Isaïe sur l'enfantement de la Sainte Vierge. Is. C. VII, ℣. 14, *et du Pseaume* XXI *sur la Passion et le Delaissement de Nostre Seigneur.* Par Messire *Jacques Benigne Bossuet,* Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils et Ordinaire en son Conseil d'Estat, cy-devant Precepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumosnier de Madame la Duchesse de Bourgogne, *A Paris,* Chez *Jean Anisson,* Directeur de l'Imprimerie Royale,ruë de la Harpe. M.DCC.IV [1704]. In-12.

Collation : 4 feuillets prélim. non chiffrés comprenant le faux-titre, le titre et la Table ; 191 pages pour le texte et le Privilége. Daté du 26 février 1701, il est accordé à Bossuet pour dix années consécutives afin « de donner moyen au dit sieur Evesque de continuer à communiquer au public des lumières qui ont été toujours si nécessaires au salut des âmes. » L'achevé d'imprimer est du 25 mars 1704.

La première partie composée de trois lettres adressées à M. de Valincour en 1703, est le développement des notes de la Bible du Concile sur le 14e verset du VIIe chapitre d'Isaïe, et l'Explication du psaume XXIe contient les méditations de Bossuet pour se préparer à la mort. Terminé dans les premiers jours de l'année 1704, le manuscrit fut envoyé à Anisson le 30 janvier. Un scrupule porta Bossuet à le reprendre pour le soumettre au docteur Pirot qui l'engagea à quelques légers changements qu'il se hâta de faire. Le 11 mars, il était imprimé et quatre-vingts exemplaires étaient aussitôt distribués au roi, aux princes, aux seigneurs et aux ministres de la Cour qui « les ont tous reçus, nous dit l'abbé Ledieu (1), avec de grandes démonstrations d'estime pour M. de Meaux. »

C'est son dernier ouvrage. Il est mort un mois après, le 12 avril 1704.

(1) *Journal,* t. II, p. 83.

TROISIÈME CLASSE

OUVRAGES COMPOSÉS POUR L'ÉDUCATION DU DAUPHIN

I

Trois *Exemples d'écriture pour le Dauphin.*

Le premier (*Bibl. de l'Arsenal*, n° 2324) se compose de Maximes (30) sur les devoirs d'un roi.

Il a été imprimé pour la première fois dans l'*Introduction* des *Œuvres inédites de Bossuet* publiées par *A.-L. Ménard*, t. I, pp. XLV-XLVIII. *Paris, Didot*, 1881, in-8°.

Le second et le troisième (copies faites par l'abbé Ledieu, *Bibl. nat.*) comprennent quelques passages (19) des Commentaires de César et des *Sentences* (109) extraites de l'Ecriture sainte, de Xénophon, de Platon, etc. Lachat les a insérés dans sa collection des *Œuvres complètes de Bossuet*, t. XXVI, pp. 33-43. *Paris, Vivès*, 1864, in-8° (1).

(1) Les Sentences avaient été déjà publiées en 1857 dans l'édition des *Œuvres complètes de Bossuet*, t. XI (à la fin), *Paris, Migne*, in-4°. La source d'où elles sont tirées n'est pas indiquée et il est probable que Bossuet les a composées lui-même. Quelques-unes rappellent la *Politique* : « Il serait contraire à tout ordre qu'un prince prétendît régner et n'être point fidèle à Dieu. » III° exemple.

II

Grammaire latine, 1671 ou 1672. Elle est rédigée en français, en prose. L'autographe est perdu. Le *manuscrit* de la Bibliothèque nationale n'est qu'une copie faite par Charles Gilbert en 1690 pour le duc de Bourgogne.

Cet ouvrage n'a jamais été imprimé ; il est précédé d'un Avertissement dans lequel Bossuet promet de donner aussi une *Prosodie* ; mais on ignore s'il a exécuté ce projet.

III

Un *Dictionnaire latin-français*, (manuscrit in-folio de 226 pages relié aux armes du Dauphin, *Bibl. nat.*), contient de nombreuses annotations de la main de Bossuet. Inédit.

Observations sur plusieurs règles de la grammaire latine, sur la force, le jeu des conjonctions, des particules indéclinables, et même sur l'usage de bien des mots latins pris au sens propre en des significations contraires...

Elles sont perdues. L'abbé Ledieu nous en a conservé un extrait (*Bibl. nat.*) qui a été publié par Lachat dans le t. XXVI de sa collection, p. 41.

IV

In Loculuteios, fable latine de 35 vers ; elle a pour argument : *Ne quid loquaris temerè*. L'*autographe* (*Bibl. nat.*) n'est pas daté, mais il contient des chiffres indiquant l'ordre à donner aux mots dans la suite naturelle du discours, ce qui prouverait qu'il a été composé lorsque le Dauphin commençait l'étude du latin. Cette remarque est de l'abbé

Ledieu : on la lit dans la copie qu'il en a prise et sur laquelle il a écrit ce curieux détail : « ..... L'auteur porta (cette fable) à ses amis et la leur fit lire comme l'ouvrage d'un ancien et peut-être de Phèdre même, qui avait été trouvée depuis peu parmi des manuscrits sans nom d'auteur et sans aucune marque du temps..... Après un long examen et diverses observations, elle fut jugée digne du temps d'Auguste. Et alors : « Je suis, leur dit M. de Meaux, cet écrivain du temps d'Auguste auteur de la fable. » — J'ai cru, ajoute Ledieu, devoir la conserver à la postérité comme une marque du bon goût et de la latinité de Bossuet. »

Floquet l'a publiée pour la première fois dans les *Œuvres inédites de Bossuet*, pp. 261-262. *Paris, Beaucé-Rusand*, 1828.

V

Animæ morbis lethalibus laborantis Invocatio ad CHRISTUM *sospitatorem*. Pièce de poésie latine de 48 vers, sans date.

Le *manuscrit* est au grand séminaire de Meaux. Il a été publié pour la première fois, en 1864, par Lachat, dans les *Œuvres complètes de Bossuet*, t. XXVI, p. 43. *Paris*, in-8°.

VI

Instruction à Mgr le Dauphin pour sa première communion. Elle a été composée en 1673 ou en 1674, car c'est dans l'une de ces deux années, le 25 décembre, que le Dauphin a fait sa première communion. L'autographe n'a pas été conservé. Le *manuscrit* qu'on possède n'en est qu'une copie (*Bibl. nat.*, tome XXIX[e] des *Mss.* de Bossuet, p. 19)

qui a été publiée dans les *Œuvres complètes de Bossuet*, tome XIe (à la fin), pp. 109-118. *Paris, Migne*, 1857, in-4°.

Édition originale.

VII

Cours royal sur *Juvénal, Perse*, etc. Les *manuscrits*, composés de deux in-4° de 896 pages, ont été écrits par plusieurs copistes pour les Archives royales en 1684, alors que l'éducation du Dauphin était terminée depuis quatre années. Égarés, sans doute à l'époque de la Révolution, ils ont été découverts en 1876 et achetés par M. A.-L. Ménard qui les a publiés sous ce titre :

Œuvres inédites de J.-B. Bossuet... Paris, librairie de *Firmin-Didot*, 1881-1883, 2 vol. in-8°.

Tome Ier : Cours royal complet sur *Juvénal* avec une *Introduction* de XLVIII pages (1). Tome II : *Juvénal* en vers, *Perse* en prose et en vers, etc.

Édition originale.

M. Ménard a publié à l'occasion de sa découverte une *Notice sur les Satires de Juvénal et de Perse*, traduites et commentées par *J.-B. Bossuet* pour l'éducation du Dauphin, d'après deux manuscrits de 1684, avec 6 planches de fac-simile. *Paris, Didot*, 1877, 1 vol. in-4°.

VIII

De Incogitantiâ. Cet écrit (2) est un thême donné au Dauphin ; la traduction qu'il en a faite est jointe au *manuscrit* qui se compose d'une copie corrigée par Bossuet. (*Bibl. nat.*) Il a été publié en tête des *Pensées de Cicéron*,

(1) Par Ménard.

(2) Il n'a pas de titre dans le manuscrit.

traduites en français pour servir à l'éducation de la jeunesse, par l'abbé *J.-Th. d'Olivet. Paris,* 1764. 1 vol. in-12.

Édition originale (texte latin et français).

IX

Discours sur l'Histoire universelle. Il a été composé en 1677 ou en 1678. (1)

Les *manuscrits* et les *imprimés* se rapportant à cet ouvrage forment six volumes inscrits à la Bibliothèque nationale, sous les nos 12832-37. Ils comprennent une copie revue et corrigée par Bossuet, de nombreux matériaux recueillis par lui et un exemplaire de la 1re édition publiée chez Cramoisy, en 1681. Cet exemplaire (1 vol. in-4°) porte un grand nombre de notes, de corrections, de suppressions et de divisions écrites de la main de Bossuet pour préparer la 3e édition qu'il donna lui-même en 1700. (2)

A partir de 1700, Bossuet a encore revu son ouvrage jusqu'à sa mort (1704) et il a ajouté un grand nombre d'additions nouvelles « dont le but est de mettre dans un nouveau jour les preuves de l'authenticité des livres saints et la liaison qu'ont entre eux l'Ancien et le Nouveau Testament ». Elles sont une réfutation de Richard Simon, mais cet auteur n'y est pas nommé.

---

(1) Dans une lettre à l'évêque de Castorie, Bossuet dit qu'il l'a composé quelques années avant 1681, « ab aliquot jam annis compositum opus. » (Lettre du 8 mai 1681.)

(2) Il y a aussi des épreuves du tome 1er du *Discours sur l'Histoire universelle* de l'édition stéréotypée de 1805 et un exemplaire de l'édition de 1718 corrigé par les Bénédictins, en vue sans doute de le reproduire dans leur collection, ce qu'ils n'ont pas eu le temps de faire.

DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE
A Monseigneur LE DAUPHIN :
Pour expliquer la suite de la Religion et les changemens des Empires. PREMIERE PARTIE. **Depuis le commencement du Monde jusqu'à l'Empire de Charlemagne.**

Par Messire JACQUES BENIGNE BOSSUET, *Evesque de Condom, Conseiller du Roy en ses conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur* LE DAUPHIN, *premier Aumosnier de Madame* LA DAUPHINE. *A Paris*, chez *Sébastien Mabre-Cramoisy*, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes. M. DC. LXXXI. *Avec privilége de Sa Majesté*, 1 vol. in-4° de 561 pages et 6 pages non chiffrées pour la *Table* et le *Privilége*.

Édition originale.

Le privilége accordé « au sieur Jacques Bénigne Bossuet, ancien évêque de Condom » est daté du 11 février 1681 et le livre a paru dans le mois suivant. Deux vignettes, une au commencement et l'autre à la fin, ornent le volume. Celle du commencement représente le Temps assis au milieu des ruines, qui montre un écusson contenant les armes du grand Dauphin.

Discours sur l'Histoire universelle à Monseigneur le Dauphin, etc. *Paris*, chez *Sébastien Mabre-Cramoisy*, 1682, in-12 de 639 pages.

Les vignettes de l'édition in-4° ont été réduites et mises à la première et à la dernière page du volume.

Seconde édition originale. Elle est la réimpression de la précédente à part quelques très petites corrections faites par Bossuet.

Si la première édition de ce célèbre ouvrage s'écoula très vite il n'en fut pas de même de la seconde puisque la librairie Cramoisy en possédait encore beaucoup d'exemplaires en 1690 ; elle en céda un assez grand nombre au

libraire Roulland qui, afin de les vendre plus rapidement, réimprima leur titre sur lequel il mit son nom et la date de 1691.

*
* *

Discours sur l'Histoire universelle à Monseigneur le Dauphin: Pour expliquer la suite de la religion et les changemens des Empires. PREMIERE PARTIE. *Depuis le commencement du Monde jusqu'à l'Empire de Charlemagne.* Par Messire *Jacques Bénigne Bossuet,* Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin. *A Paris,* chez *L. Roulland,* 1700, 1 vol. in-12 de 607 pages.

Troisième édition et la dernière imprimée du vivant de Bossuet. La première page contient la vignette de la précédente édition.

L' « Achevé de réimprimer pour la première fois depuis l'obtention du dernier Privilége » (1) est daté du 20 mars 1700.

Elle (2) diffère des précédentes en ce que la seconde partie qui n'a que treize chapitres dans les deux premières éditions est divisée en trente chapitres dans celle-ci. Le dernier chapitre de l'ouvrage a été aussi partagé en deux; ce qui donne huit chapitres à la troisième partie au lieu de sept qu'elle avait auparavant.

L'auteur, en retouchant son livre, a corrigé plusieurs

---

(1) Ce Privilége accordé à Roulland pour six années à compter du jour de la réimpression est du 2 septembre 1695. Le 1er, accordé à Bossuet pour 15 années était expiré et Cramoisy, à qui il l'avait transmis était mort en 1688.

(2) On rencontre des exemplaires datés de 1703 et qui portent le nom de « *Michel David, Paris* ». Ce sont des exemplaires de cette même édition cédés en 1703 à ce libraire par Roulland et dont le titre a été refait.

fautes de dates et de citations, et fait beaucoup d'additions, principalement sur l'inspiration des livres saints. (1)

***

Dans les dernières années de sa vie, Bossuet a encore revu le *Discours sur l'Histoire universelle* et le fruit de cette révision est un grand nombre d'additions importantes écrites de sa main et dont le but est de mettre dans un nouveau jour les preuves de l'authenticité des livres saints et la liaison qu'ont entre eux, l'Ancien et le Nouveau Testament. Le morceau le plus considérable est un chapitre entier, le XXIX[e] de la seconde partie, ayant pour titre :

Moyen facile de remonter à la source de la religion et d'en trouver la vérité dans son principe (2).

Durant plus d'un siècle, ces derniers changements (3) sont demeurés dans l'oubli, et dans les nombreuses réimpressions qu'on a faites de l'ouvrage de Bossuet, on a suivi tantôt la première édition et tantôt la troisième, selon le caprice des éditeurs. Enfin, ils furent imprimés en 1806 dans l'édition d'Herhan :

Discours sur l'Histoire universelle par *Bossuet*, depuis le commencement du monde jusqu'à l'empire de Charlemagne. *Paris, stéréotype d'Herhan*, AN XIV = 1805, 4 vol. in-18. (4)

A la fin de chaque volume, la révision de Bossuet est donnée par fragments sous le titre de *Variantes* avec l'in-

---

(1) L'abbé Caron, p. 563, tome XXXV de l'*édit. de Versailles.*

(2) L'abbé Caron.

(3) Le manuscrit était en 1806 entre les mains de Lamy. Il est actuellement à la Bibliothèque nationale.

(4) 4 vol. in-18 contenant le *Discours*, les *Variantes* et, au tome I[er], un *Avertissement* des éditeurs, V-VIII.

En 1806, 2 autres volumes ont été publiés dans le même format: *Ibidem*, ils comprennent l'édition originale de la quatrième partie du *Discours.*

dication des pages auxquelles elles se rapportent : en la publiant de cette façon, les éditeurs n'ont pas rempli le but pour lequel Bossuet l'avait faite : il voulait évidemment qu'elle fût insérée dans le texte même du *Discours,* puisqu'après chaque morceau il a marqué les premiers mots qui commencent la phrase qui doit suivre immédiatement. (1) On s'est conformé à son intention dans le *Tome* xxxv de l'édition de Versailles :

Discours sur l'Histoire universelle à Mgr le Dauphin pour expliquer la suite de la religion et les changements des Empires. PREMIÈRE PARTIE. *Depuis le commencement du monde jusqu'à l'empire de Charlemagne. Versailles, A. Lebel,* 1818, in-8° de 584 pages.

Avertissement des éditeurs, v-vi ; *Discours,* 1-460 ;

Notice (2) sur les différentes éditions du *Discours sur l'Histoire universelle* et sur les corrections et additions que Bossuet y a faites, 461-480.

Édition définitive. Elle est due aux soins du savant abbé Caron ; elle est très exacte et elle a servi de modèle à toutes les éditions publiées depuis 1818.

C'est le texte de la 3e édition dans lequel ont été insérées les additions et les modifications que Bossuet a laissées manuscrites.

Discours sur l'Histoire universelle par Bossuet. 3 vol. in-32. *Paris, Plon,* 1875.

Dans cette édition (3) les éditeurs ont ajouté un *Avertissement,* l'*Éloge* de Bossuet par d'Alembert, un *Index* ana-

---

(1) L'abbé Caron.

(2) Nous l'avons consultée avec profit pour écrire les renseignements bibliographiques que nous venons de donner sur les éditions du *Discours sur l'Histoire universelle.*

(3) Elle fait partie de la collection des classiques français dite du Prince impérial. Les éditeurs disent qu'ils l'ont collationnée de nouveau sur le manuscrit de la Bibliothèque nationale et reconnaissent que l'édition de Versailles est très exacte.

lytique et alphabétique, et une *Notice* bibliographique sur les principales éditions du *Discours*.

X

Seconde partie (1) *du Discours sur l'Histoire universelle*. Les *manuscrits* (*Bibl. nat.*) sont au nombre de quatre.

Le premier (in-4°) a pour intitulé : *Seconde partie de l'Histoire universelle depuis l'an 804 jusqu'en 1217*. Il est entièrement écrit de la main de Bossuet (2) sur 55 feuillets cotés pages 1 à 110.

Le deuxième (in-4°) commence en l'an 800 et finit en l'an 1661. Il est de 576 feuillets cotés pages 1 à 1180 ; plusieurs sont cotées deux fois et d'autres sont omises. Les 134 premiers feuillets ne sont qu'une copie du premier manuscrit : Bossuet n'y a fait aucune correction, ni addition. Ce n'est qu'aux pages 269 et suivantes, commençant en l'an 1218 que se trouvent les ratures, surcharges et additions considérables de la main de Bossuet jusqu'à la fin du manuscrit que l'on attribue à l'abbé Fleury.

Le troisième (petit in-folio) intitulé : *Seconde partie de l'Histoire universelle depuis l'an 804 jusqu'en 1661*, est une copie collationnée par Bossuet qui y a fait vingt corrections de sa main. Il est en 321 feuillets cotés pages 1 à 638 au lieu de 642 parce que quatre sont cotées deux fois.

Le quatrième (petit in-folio en 12 cahiers) est sur 141 feuillets : il commence et finit comme le précédent et a le même titre : *Seconde partie de l'Histoire*, etc.

Il n'y a aucune comparaison possible entre cette seconde partie et le Discours.

Elle offre, il est vrai, de ces traits rapides qui caracté-

(1) Quelques éditeurs l'ont désignée aussi sous le titre de quatrième partie.

(2) Nous empruntons cette description des manuscrits à Renouard (édition de 1806).

risent la manière de Bossuet, mais les négligences et les incorrections y sont en si grand nombre qu'on s'est demandé si elle est son œuvre.

M. Rébelliau ne le croit pas : « Les manuscrits ne sont pas de Bossuet, dit-il, et on ne peut même pas supposer que ce soient des copies d'un travail de lui : le style est très souvent rudimentaire, incorrect, enfantin. Il y a parfois des bévues grossières où l'on sent que le rédacteur n'a pas compris ou a mal compris les faits qu'il raconte.

» Nous avons là, sans doute, soit des brouillons du Dauphin lui-même, soit des copies successives de ces brouillons auxquelles Bossuet a ajouté des corrections et des additions nombreuses. »

Les savants éditeurs de l'édition de Versailles admettent au contraire, que cette seconde partie est de Bossuet, mais qu'elle est un « canevas informe » qu'il n'aurait jamais donné au public dans l'état où il est et pour cette raison, ils ne l'ont pas insérée dans leur collection.

Renouard veut également qu'elle soit l'œuvre de Bossuet. « Nous y avons remarqué, dit-il, qu'au milieu de tout ce fracas d'événements, pour nous exprimer à sa manière, il ne perd jamais de vue la religion, ses progrès, les conquêtes de l'Eglise, ses pertes ; que le peu de réflexions qu'il y a semées ont pour objet d'assurer à la piété, à la modération, à la prudence, à la justice, la préférence qu'on leur accorde trop rarement sur des qualités plus brillantes. »

Elle a été publiée en 2 vol. in-18. *Paris, stéréotype d'Herhan*, 1806. Avec un Avertissement des éditeurs et une Préface [de Renouard].

Edition originale. Elle complète l'édition du *Discours* publiée par les mêmes éditeurs en 4 vol. in-18, *Ibidem*, 1805.

*
* *

Deux réimpressions (1) du *Discours sur l'Histoire universelle* ont été faites à l'étranger avec l'agrément de Bossuet : une à *Amsterdam* et l'autre à *La Haye* en 1683, et l'année même de sa publication chez Cramoisy, on en répandit des contrefaçons ; en voici une qui a été probablement publiée en Belgique :

Discours sur l'Histoire universelle, etc. *Suivant la copie imprimée à Paris* chez *Sébastien Mabre-Cramoisy*, imprimeur du Roy, etc. 1681, 1 vol. in-12 de 452 pages.

*
* *

Quelques écrivains (de la Barre, Massuet et Gin) ont eu la témérité de continuer le *Discours sur l'Histoire universelle* (2). Leur travail est peu estimé, mais comme il a été imprimé plusieurs fois, nous devons l'indiquer :

Continuation de *l'Histoire universelle* de Messire *Jacques-Bénigne Bossuet* évêque de Meaux. *Paris*, 1704, in-12.

Discours sur l'Histoire universelle... avec la *Continuation* jusqu'en 1703. *Paris, David*, 1713, 2 vol. in-12.

Autre édition, *Amsterdam*, *E. Roger*, 1720, 5 vol. in-12.

Autre édition, *Amsterdam*, chez *Arsktée*, 1738, 4 vol. in-8°.

---

(1) C'est une lettre de Néercassel à Bossuet qui nous l'apprend :
« Tuus, præsul illustrissime, *Discursus de Historia universali... Amsterodami* et *Hagæ-Comitis* impressus fuit. Vendibilior liber vix reperitur, tantâ aviditate hic emitur..... » Lettre du 23 novembre 1683.

Les éditeurs de Versailles disent que Bossuet envoya à Néercassel, en septembre 1681, un errata pour l'édition du *Discours* qu'il faisait faire. C'est une erreur. L'errata envoyé à cette date était destiné à une édition latine de l'*Exposition*.

(2) Bossuet, en le publiant, n'a réalisé que la moitié du plan qu'il a indiqué dans sa Lettre à Innocent XI.

L'avocat J. de la Barre est l'auteur de cette *Continuation* que le médecin Pierre Massuet a retouchée et augmentée. Dans l'édition de 1738 elle est prolongée jusqu'à l'année 1737.

Un décret de l'Index l'a condamnée le 28 juillet 1742.

Discours sur l'Histoire universelle, *depuis Charlemagne jusqu'à nos jours* faisant *suite* à celui de Bossuet, par *P.-L.-C. Gin* ancien jurisconsulte et membre de plusieurs sociétés savantes. *Paris*, *Bertrand-Pottier*, 1802 ou 1806, 2 vol. in-12.

Cette *Continuation* de C. Gin se prolonge jusqu'à l'ouverture des Etats généraux (1789). Le style est rempli de négligences et de déclamations jansénistes.

Traductions

I. Deux traductions du *Discours sur l'Histoire universelle* ont été faites en italien et publiées : l'une à *Modène* (1712), par le comte *Philippe de Verzano*, et l'autre à *Venise* (1712), par un religieux carme sous le pseudonyme de *Selvaggio Cantulini*. Elles comprennent le *Discours* et la *Continuation* de J. de la Barre.

II. Une traduction latine faite par l'abbé de Parthenay, aumônier de la duchesse de Berri, a été publiée en 1718 et dédiée au Régent. On l'a réimprimée en 1818 :

Commentarii universam complectentes Historiam ab orbe condito ad Carolum Magnum, operâ *Emm. de Parthenay*, è gallico J.-B. Bossuet in latinam conversi. *Editio secunda. Parisiis, Aug. Delalain*, 1818, in-12.

XI

Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même.

L'autographe est perdu, mais il en existe une copie revue et corrigée par Bossuet. (*Bibl. nat.*, n° 12828).

Sur l'enveloppe qui la contient, Ledieu a écrit : « Intro-

duction à la philosophie en quatre gros cayers (*sic*). C'est un manuscrit qui appartient à *M. Bossuet* l'évêque de Meaux 1701. » Le mot Bossuet est d'une autre main, la même, ce semble, qui a écrit plus bas la note suivante : Ce manuscrit m'a été confié par M. de Troyes, son neveu, pour le faire imprimer ; ce que j'ai fait.

Il n'est pas daté et on ne voit nulle part une indication qui puisse suppléer à cet oubli (1) ; toutefois, il est permis, sans crainte de trop se tromper, de fixer à l'année 1677 ou 1678 l'époque de sa composition.

Une main inconnue l'a barbouillé de ratures et d'additions en vue de l'édition de 1741.

Après l'éducation du Dauphin, Bossuet l'avait confié à Fénelon pour l'éducation du duc de Bourgogne et quand cet archevêque mourut, ses héritiers, croyant sans doute qu'il en était l'auteur, songèrent à le publier comme le prouvent l'approbation et le privilége obtenus en 1716, mais cette publication n'a été faite qu'en 1722 sous ce titre :

Introduction à la philosophie ou *De la connaissance de Dieu et de soi-même. Paris, Amaulry*, 1722, 1 vol. in-12 de 382 pages, plus les feuillets préliminaires contenant la Table des chapitres.

Édition originale. Comme elle ne porte aucun nom d'auteur, quelques personnes, entre autres Mylius (2), attribuèrent le livre à Fénelon.

De la connaissance de Dieu et de soi-même. Ouvrage posthume de Messire *Jacques-Bénigne Bossuet*, évêque de Meaux (etc.), *Paris*, chez *la veuve Alix*, 1741, 1 vol. in-12 de 423 pages.

Édition précédée d'un *Mandement* de l'évêque de Troyes. Il l'a fait imprimer avec les additions et corrections qu'on

(1) M. Caron.

(2) *Biblioth. anonym.* 1740, tome 1er.

lit sur le manuscrit qui est à la Bibliothèque nationale. Elle est moins bonne que l'édition de 1722.

De la connaissance de Dieu et de soi-même, par Bossuet. Edition conforme au manuscrit original avec l'indication des interpolations faites dans l'édition de 1741 et reproduites dans les éditions subséquentes. *Paris, Lecoffre,* 1846, in-12.

Édition définitive. L'abbé Caron l'a collationnée deux fois sur le manuscrit et il a publié le texte tel que Bossuet l'a composé ; on trouve en notes l'indication des changements et des additions de l'édition de 1741 et le volume est précédé d'une *Notice* (1) bibliographique et d'un *Essai sur la philosophie de Bossuet,* par l'abbé M***.

XII

Traités élémentaires de *Rhétorique,* de *Jurisprudence* et de *Physique.* Bossuet, dans sa Lettre à Innocent XI, parle de ces *Traités* qu'il avait aussi composés pour l'éducation du Dauphin. Ils sont perdus.

XIII

Logique (vers 1679). Elle est tirée en partie de Platon et d'Aristote et ce n'est point comme l'ont dit les éditeurs de Versailles (t. I, p. 22), un abrégé de la *Logique* de Port-Royal.

Le *manuscrit* qui est à la Bibliothèque nationale (n° 12829) est une copie révisée par Bossuet. Elle n'est pas datée. L'abbé Bossuet l'a mentionnée dans les Privilèges de 1708 et de 1727, mais il ne l'a pas publiée ; après sa mort, l'abbé Leroy, Deforis et les éditeurs de Versailles l'ont eue tour à tour entre les mains, mais méconnaissant

---

(1) Par l'abbé Caron.

sa valeur, ils n'ont pas voulu l'insérer dans leurs collections. C'est M. Floquet qui en a donné l'*édition originale* en 1828, chez *Beaucé-Rusand*, à Paris. Elle est très exacte.

XIV

Traité des Causes (vers 1679). Cet ouvrage a été composé pour compléter la *Logique*. Le *manuscrit* n'est pas daté ; il fait partie d'un volume in-folio intitulé : *Fragments de Bossuet. (Bibl. nat.)*

C'est une copie (1) qui n'est pas de la main de Bossuet, mais qui a été évidemment faite pour lui ; les feuillets, ainsi que ceux du manuscrit de la Logique, sont paraphés des lettres L. M. initiales du nom *Le Monnier* qui était l'examinateur chargé en 1749 de lire ces deux traités.

On ignorait ce qu'elle était devenue depuis la Révolution ; mais M. Floquet l'a découverte vers 1830 et elle a été imprimée en 1852 dans l'*Essai sur la philosophie de Bossuet, avec des fragments inédits*, par *J.-F. Nourrisson*. Paris, Ladrange, in-8°.

L'*édition originale* qui est dans ce volume a servi de modèle à celles qui ont été publiées depuis 1852.

XV

Traité du Libre Arbitre. Ce traité composé pour l'éducation du Dauphin, a pour objet l'accord de la liberté de l'homme avec le souverain domaine de Dieu.

La date de sa composition n'est pas certaine et quelques-uns la repoussent jusqu'à l'année 1679.

L'évêque de Troyes l'a fait publier en 1731 avec le *Traité de la Concupiscence*. Le *manuscrit* est perdu.

Traitez du Libre Arbitre et de la Concupiscence. Ou-

(1) L'abbé M***, p. IV.

vrages posthumes de Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evêque de Meaux (etc.). *A Paris*, Chez *Barthelemy Alix*, Libraire, ruë S. Jacques, près la Fontaine S. Séverin, au Griffon. M.DCC.XXXI [1731]. Avec Privilége du Roy. In-12 de 412 pages.

Collation : Mandement de l'Evêque de Troyes, 26 pag.; Traité du Libre-Arbitre, 155 pag.; Traité de la Concupiscence, 218 pag.; plus 6 ff. non chiffr. pour les tables, les fautes à corriger et le Privilége qui est reproduit *in extenso*.

Édition originale. (1)

XVI

Abrégé de l'Histoire de France, composé de 1671 à 1679.

Bossuet, dans sa lettre à Innocent XI, a expliqué lui-même le but de cet ouvrage et la manière dont il a été composé: « Nous avons enseigné l'histoire au Dauphin, dit-il, mais nous avons principalement eu soin de lui apprendre celle de la France qui est la sienne... Nous en récitions de vive voix autant qu'il en pouvait facilement retenir; nous le lui faisions répéter ; il l'écrivait en français et puis il le mettait en latin; cela lui servait de thème et nous corrigions aussi soigneusement son français que son latin. »

Cet ouvrage est donc l'œuvre de Bossuet et de son élève. Plusieurs copies en ont été prises pour l'éducation des princes de Conti, des ducs de Chartres et du duc de Bourgogne. On les possède encore ainsi que les deux *manuscrits* rédigés par le Dauphin, l'un en latin, l'autre en français. Le manuscrit latin s'arrête à la mort de Louis XI (1483). L'abbé Pérau, et après lui, le chevalier Marchal ont fait la remarque qu'il est écrit d'une latinité très pure et qu'il est bien supérieur au manuscrit français. Il est à

(1) Voyez plus loin, pages 55 et 56, des Remarques complémentaires sur ce *Traité*, sur celui *de la Connaissance de Dieu et de soi-même*, sur la *Logique* et sur le *Traité des Causes*.

la Bibliothèque royale de Bruxelles. Il n'a pas été publié. Le manuscrit français va jusqu'à l'année 1574; Bossuet avait l'intention de le conduire jusqu'à Louis XIV, mais cela n'a pas été fait. Il porte en titre: *Abrégé de l'Histoire de France par Mgr le Dauphin*, et devait être en effet publié sous le nom de ce prince. Pour cette raison, Bossuet a laissé à la narration la simplicité du style d'un écolier; toutefois, en le corrigeant, il a semé çà et là des traits vifs et des réflexions profondes qui révèlent la main du maître.

On voit dans le Privilége accordé à l'abbé Bossuet en 1708, qu'il voulait le faire imprimer à cette époque, mais ce projet n'a été réalisé qu'en 1747 par l'abbé Pérau dans sa collection des *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet... Paris*, Chez *Coignard* et *Antoine Boudet*, tomes XI et XII, MDCCXLVII [1747], in-4°.

T. XI : après la page 406 se trouve le commencement de l'*Abrégé*, pp. 1-258. T. XII : suite de l'*Abrégé*, pp. 259-857 ; plus 48 ff. non chiffrés comprenant une Table générale des Sommaires des 12 premiers volumes de la Collection, etc., et l'Approbation du manuscrit de « l'Histoire de France, par M. Bossuet », datée du 7 septembre 1744.

Édition originale. Elle a été réimprimée, la même année, à *Paris*, en 4 vol. in-12.

XVII

De Institutione Ludovici Delphini.

Le Pape Innocent XI manifesta à Bossuet par le Nonce de Paris le désir de connaître la méthode qu'il avait suivie dans l'éducation du Dauphin, et Bossuet la lui exposa en détail, le 8 mars 1679, dans une relation latine en forme de lettre datée de Saint-Germain-en-Laie. Au jugement des meilleurs humanistes, cet écrit, outre l'excellence du fond et la valeur historique, est un morceau de très forte

latinité (1): pourtant son auteur l'oublia au point de ne pas le conserver dans ses papiers, bien qu'il l'eût traduit en français pour le faire lire à Louis XIV.

En 1707, l'abbé Ledieu apprit par hasard que l'abbé Janel, un ecclésiastique de la cour, en possédait le *manuscrit:* il se hâta de le lui demander et d'en donner une copie à l'abbé Bossuet en échange d'un exemplaire de l'oraison funèbre de son oncle. L'abbé Bossuet l'a publiée deux ans après avec la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte.*

L'original qui était resté entre les mains de l'abbé Ledieu s'est égaré et la Bibliothèque nationale n'en possède que la copie (nº 12944).

Le *manuscrit* de la traduction française est aussi égaré depuis la Révolution.

Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte à Mgr le Dauphin. Ouvrage posthume de Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evêque de Meaux, etc. *Paris, Pierre Cot.* M.DCC.IX [1709]. In-4° de XXVI-614 pages.

En tête du volume, après la *Dédicace* et la *Préface* composées par l'abbé Bossuet se trouve *De Institutione Ludovici Delphini* (latin-français).

Édition originale. Elle a été reproduite dans la *Politique... Paris, Cot,* 1709. 2 vol. in-12; dans la *Politique... Bruxelles, Léonard,* 1710, 2 vol. in-12, et dans toutes les collections complètes des *Œuvres de Bossuet.*

Le Pape répondit à l'envoi de cette lettre par un Bref fort élogieux, le 19 avril 1679.

XVIII

De Existentiâ Dei, 1680. Il existe plusieurs copies de ce petit écrit et l'une d'elles porte quelques corrections de la

(1) L'abbé Follioley.

main de Bossuet. Celle qui est à la Bibliothèque nationale contient cette note : « Ces preuves [de l'existence de Dieu] furent proposées à Mgr le Dauphin en 1680, peu avant son mariage. »

Floquet pense qu'elles sont le premier essai du *Traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même*, mais la date qui leur est assignée empêche d'adopter cette opinion.

Elles ont été publiées pour la première fois (1) dans les *Œuvres inédites de Bossuet*, pp. 305-307. *Paris, Beaucé-Rusand,* 1828, in-8°.

XIX

Politique tirée de l'Écriture sainte.

Dans la *Politique*, Bossuet indique aux nations et aux rois leurs devoirs d'après l'autorité et les paroles mêmes de la Bible. Elle est divisé en deux parties qui contiennent : l'une six livres et l'autre quatre livres.

La première partie seulement a servi à l'éducation du Dauphin pour lequel elle a été écrite en 1677-1678 et la seconde partie n'a été composée que dans les années 1700 et 1701.

Le manuscrit n'a pas reçu le dernier perfectionnement que Bossuet voulait lui donner ; car frappé, le 17 août 1703, de la cruelle maladie dont il devait mourir, huit mois après, il n'a pas eu la possibilité d'écrire la conclusion que, dans les dernières pages, il se proposait d'ajouter à tout l'ouvrage.

* * *

Après la mort de Bossuet, son neveu communiqua la *Politique* à Fleury, à Saurin, à l'abbé Boutard et à d'autres encore qui lui donnèrent le conseil de la faire imprimer. Il résolut de le suivre et sollicita à cet effet, l'auto-

---

(1) Par M. Floquet.

risation nécessaire. Le chancelier de Pontchartrain et l'abbé Bignon, directeur de la librairie, cherchèrent des prétextes pour ne pas l'accorder parce que, dit Ledieu, le même ministre qui, en 1702 et en 1703, avait maltraité M. de Meaux au sujet de Richard Simon n'était pas mieux disposé à le traiter après sa mort. Le docteur Pirot auquel fut confié l'examen du manuscrit sembla se prêter au mauvais vouloir du chancelier, et bien qu'il eût dit d'abord à quelques amis que l'ouvrage était admirable, il écrivit sur plusieurs passages un gros cahier de remarques qui étaient autant de difficultés contre le livre et la Préface que l'abbé Bossuet voulait y joindre.

L'abbé Bossuet s'efforçait d'y répondre quand soudain tout changea. Sur un mot de Louis XIV, de Pontchartrain renonça à son mauvais vouloir et Pirot à ses critiques : l'autorisation fut accordée en termes élogieux et on alla jusqu'à dire, qu'en considération des talents de feu M. de Meaux, on dispensait son neveu de publier l'approbation du censeur.

Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte à Monseigneur le Dauphin. Ouvrage posthume de Messire *Jacques Benigne Bossuet,* Evêque de Meaux, Conseiller du Roi en ses Conseils et Ordinaire en son Conseil d'Etat, Précepteur de Monseigneur *Le Dauphin,* premier Aumônier de Madame la Dauphine et de Madame la Duchesse de Bourgogne. *A Paris,* Chez *Pierre Cot,* Imprimeur-libraire ordinaire de l'Académie Royale des Inscriptions et Médailles, ruë du Foin, à la Minerve, M.DCC.IX [1709]. Avec Privilege du Roy. In-4°.

Collation : 6 ff. prélim. non chiffr. comprenant le faux titre, le titre et un portrait de Bossuet d'après Rigaud, gravé par Edelinck ; xxvi pp. chiffr. pour la Dédicace au Dauphin, la Préface [de l'abbé Bossuet] et la lettre De Institutione Delphini ; 614 pp. chiffr. pour le texte, et 1 feuillet non chiffré pour le Privilége. Il est daté du 24 mars 1708 et accordé à l'abbé Bossuet qui l'a cédé et transporté pour six années « au sieur Pierre Cot... suivant l'accord fait entre eux ».

Édition originale.

Bossuet se proposait de terminer la *Politique* par une récapitulation de tout l'ouvrage comme l'indiquent les mots *Abrégé et conclusion de ce Discours* qu'on lit à la fin du manuscrit, en tête d'une page restée en blanc ; on y lit aussi un renvoi à un passage de saint Augustin (*De Civitate Dei*) qu'il voulait sans doute consulter ou citer à cet endroit ; l'abbé Bossuet l'a reproduit, et depuis tous les éditeurs l'ont conservé (1).

*
* *

Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte à Monseigneur le Dauphin. Ouvrage posthume de Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evêque de Meaux, (etc.). *Paris, Pierre Cot,* M.DCC.IX [1709]. 2 vol. in-12.

Collation : 1re partie, 6 ff. prélim. non chiffr.; XXIX pp. pour la Préface, et 248 pp. chiffr. pour le texte ; 2e partie : 12 ff. non chiffr. pour le Titre, la Table des matières et le Privilége ; 316 pp. chiffr. pour le texte et 8 pp. chiffr. pour le Catalogue des livres imprimés qui se vendent à Paris, chez Pierre Cot, fondeur de caractères d'imprimerie, etc.

C'est la reproduction de l'édition in-4° publiée par le même libraire dans un format d'une vente plus facile.

Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte... Bruxelles, chez *Jean Léonard*, Imprimeur-libraire, ruë de la Cour, 1710. *Avec Privilége du Roy.* 2 vol. in-12.

Édition bien imprimée ; elle est la reproduction de celle faite en France et le Privilége accordé par le *Roi de Belgique* (2) au libraire Léonard pour six ans est daté de 1710.

Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte

(1) Il a fait aussi rectifier par l'abbé Ledieu un grand nombre de passages de l'Écriture sainte qui n'étaient pas cités très exactement sur le *manuscrit.*

(2) Si cette mention est exacte nous ne pouvons pas nous expliquer comment le *Roi de Belgique* a pu accorder un Privilége pour un ouvrage français et déjà cédé à un libraire de Paris par l'abbé Bossuet.

...*Versailles, Lebel.* 1818, in-8° de XVI-648 pages, formant le tome XXXVI des *Œuvres de Bossuet.*

C'est l'édition donnée par les Sulpiciens ; elle est plus exacte que les précédentes en ce sens que les éditeurs ont revu les citations que l'abbé Ledieu avait déjà vérifiées et ils en ont rectifié un assez grand nombre d'autres dont il ne s'était pas occupé. Ils ont ajouté un *Avertissement* de XI pages qui est l'abrégé de la Préface (1) de l'édition de 1709.

Le *manuscrit* de Bossuet est égaré ainsi que le « gros cahier de remarques » que Pirot avait d'abord écrites contre lui. M. Floquet qui les a vues copiées sur les marges d'un exemplaire de la Politique assure qu'elles étaient assez considérables pour former un volume. La réponse de l'abbé Bossuet à ces mêmes remarques est également perdue.

*
* *

Remarques complémentaires et critiques sur les éditions originales des Traités *de la Connaissance de Dieu et de soi-même, de la Logique, des Causes et du Libre-Arbitre.*

Introduction à la Philosophie ou *de la Connaissance de Dieu et de soi-même. A Paris,* place de Sorbonne, Chez *André Cailleau,* au coin de la ruë des Maçons, à Saint André ; *Robert-Marc d'Espilly,* à Sainte Ursule ; *Denys Hortemels,* à Saint-Jean Baptiste ; *Gabriel Amaulry,* au coin de la ruë de Richelieu, à l'Annonciation. M.DCC.XXII [1722]. Avec Approbation et Privilege. 1 vol. in-12 de 11 feuillets préliminaires pour le titre et la Table des chapitres et 382 pages.

De la Connaissance de Dieu et de soi-même. Ouvrage posthume de Messire *Jacques Benigne Bossuet,* Evêque de Meaux (etc.). *A Paris,* Chez la veuve de *Barthelemy Alix...* M.DCC.XLI [1741]. 1 vol. in-12 de 1 feuillet pour le titre, XXIV pag. prélim., 423 pages pour le texte et 4 ff. non chiffr. pour le Privilége et le catalogue de la librairie Alix.

Il a été fait, dans la même année, trois tirages de ce Traité qui présentent des textes différents bien qu'ils aient le même nombre de pages :

---

(1) La plupart des éditeurs du XIX° siècle ont omis cette Préface : c'est regrettable, car elle contient des renseignements utiles.

Le premier, qui donne le manuscrit sans altérations, est plus correct typographiquement que l'édition de 1722, et, en cela, l'évêque de Troyes a pu l'appeler meilleur (1) que l'édition publiée précédemment sans son aveu; mais, pensant que la science anatomique avait progressé depuis Bossuet, on résolut de corriger dans son livre tout ce qui paraissait défectueux et insuffisant et, non pas l'Évêque de Troyes qui avait alors 77 ans, mais l'éditeur qui agissait en son nom, fit réimprimer quinze feuillets pour y introduire les corrections qu'il jugeait utiles. Ces corrections se rencontrent aux pages 19, 37, 51, 75, 93, 99, 101, 105, 109-115, 127, 301 et 399 du second tirage. Un troisième tirage fut fait peu après : quoiqu'ayant le même nombre de pages que le précédent, il en diffère par son faux titre et par le mot *connaissance* du titre qui est imprimé en lettres capitales italiques, tandis qu'il est imprimé en grandes capitales de romain (CONNAISSANCE) dans le deuxième tirage. (2)

L'édition originale de la *Logique* a été publiée par A. Floquet dans les *Œuvres inédites de Bossuet, Évêque de Meaux, dédiées à S. A. R. Monseigneur le Duc de Bordeaux. Paris, Beaucé-Rusand, Hôtel Palatin, Près Saint-Sulpice ; Belin-Mandar et Devaux, rue Saint-André des Arcs, N° 55*, 1828, in-8° de 318 pages, 5 ff. prélim. pour les titres et la Dédicace ; Avertissement de l'éditeur, pp. XI-XX ; La *Logique*, pp. 1-280 ; Instruction à Mgr Le Dauphin pour sa première communion, pp. 281-301 ; Écrit de Bossuet sur l'Existence de Dieu, pp. 305-307 ; Fable latine pour le Dauphin, pp. 311-312 ; Table, pp. 313-318.

L'édition originale du *Traité des Causes* est dans l'ouvrage publié par M. J. Fél. Nourrisson : *Essai sur la Philosophie de Bossuet, avec des Fragments inédits*. Paris, *Martinet*, 1852, in-8° de 3 ff. prélimin. non chiffr., 284 pp. pour le texte et 1 feuillet pour la Table des Matières.

Le *Traité du Libre-Arbitre* a été composé par Bossuet à l'imitation du De libero arbitrio de saint Augustin ; ce n'est pas un ouvrage de théologie mais de philosophie, et l'éditeur de l'édition originale l'a rangé avec raison parmi les traités de morale de l'évêque de Meaux.

---

(1) Dans le Mandement qui est en tête du volume.

(2) M. Claudin, *Catalogue de la Bibliothèque de M. Rochebilière*, Première partie, 146-147.

QUATRIÈME CLASSE

OUVRAGES DE CONTROVERSE

Sect. I. — Ouvrages contre les Protestants

I

Réfutation du catéchisme de Ferry.

Irrité des conversions que Bossuet obtenait parmi les protestants de Sarrebourg, Paul Ferry, un de leurs ministres, attaqua violemment la religion catholique, le 17 mai 1654, dans un discours qu'il publia peu de temps après sous le titre de *Catéchisme général de la Réformation*. (1) « Peiné de ce qu'on faisait ainsi illusion au pauvre peuple » en racontant contre le catholicisme des erreurs et des doctrines qu'il ne professe pas afin de le rendre odieux, Bossuet s'occupa de répondre à ce livre par la

Refutation du Catechisme du sieur Paul Ferry, Ministre de la Religion pretendue reformée. Par *Jacques Benigne Bossuet*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Chanoine et Grand Archidiacre en l'Eglise Cathédrale de Metz. *A Metz*. Par *Jean Antoine*, Imprimeur juré du Roy,

(1) *A Sedan*, *F. Chayer*, 1654, in-8º d'environ 150 pages.

de Monseigneur l'Evesque et du Bailliage, demeurant dessous le Tillot en Chambre. M. DC. LV [1655]. Avec Approbation et Permission. In-4° de 254 pages.

Collation : 7 ff. non chiffr. pour le faux titre, le titre, la Dédicace, l'Approbation, l'Avertissement, le Privilége et la Table, et 240 pages chiffr. pour le texte. Il n'y a pas d'achevé d'imprimer.

Le Privilége daté de Metz, le 16 avril 1655, est accordé à Jean Antoine pour « imprimer, vendre et débiter le dit Livre avec deffence à tous autres de l'imprimer, vendre et débiter sans son consentement, à peine de confiscation des exemplaires, cent livres d'amende et de tous despens, dommages et intérest. »

Le titre de départ, (f. A) porte : *Réfutation du Catéchisme du Sieur Paul Ferry... par deux vérités catholiques tirées de ses propres principes.*

Edition originale (1).

Le *manuscrit* fut soumis, avant l'impression, au jugement de l'évêque suffragant de Metz qui l'approuva, le 15 avril 1655.

La Réfutation ébranla le parti des protestants, dit l'abbé Ledieu, et ils furent tellement consternés de l'avoir provoquée qu'ils aimèrent mieux condamner leur ministre le plus considéré que d'avouer qu'ils étaient dans l'erreur : ils l'accusèrent donc d'avoir donné à dessein dans son Catéchisme de faibles raisons pour favoriser l'accord des religions et d'être un ministre gagné. Ces accusations ne sont pas fondées : Ferry, au contraire, a écrit son livre avec la mauvaise foi d'un sectaire et avec tout le talent dont il était capable. Il en a donné une seconde édition, à Genève, en 1656 et, tout en continuant de rechercher la société de Bossuet, il a composé une réplique à sa Réfu-

(1) C'est le premier de tous les ouvrages de controverse de Bossuet : son dessein principal est d'instruire plutôt que de disputer ; il dit à ses adversaires qu'il parle contre leur doctrine, sans aucune aigreur contre leurs personnes, et qu'outre la nature humaine qui nous est commune à tous, il sait encore honorer en eux le baptême de JÉSUS-CHRIST que leurs erreurs n'ont pas effacé.

tation, mais il n'a pas osé la publier. Elle est encore manuscrite. Elle remplit un volume in-folio intitulé : Réponse à M. de Bossuet.

II

Exposition de la Doctrine de l'Église catholique.

L'Exposition qui a rendu Bossuet si célèbre dans toute l'Europe, a été composée en 1668 dans le but de convertir quelques protestants qui lui demandaient des instructions.

Au commencement de ce siècle, M. de Bausset a retrouvé une copie du manuscrit. (1) L'écriture et l'orthographe prouvent son authenticité et indiquent qu'elle remonte à l'époque même où Bossuet a écrit son ouvrage. Elle diffère beaucoup des exemplaires imprimés quant à l'ordre et à la pureté du style. Le titre n'est pas le même que celui de l'imprimé. L'imprimé a pour titre : Exposition de la doctrine de l'Église catholique, et le titre de la copie porte : La croyance de l'Église catholique expliquée. Le commencement de l'ouvrage dans le manuscrit est conforme à l'imprimé quant au fond, au choix, à l'ordre des pensées et même dans les expressions. Mais Bossuet a un peu plus serré son style dans l'imprimé. C'est pour cette raison qu'il en a retranché plusieurs portions de phrases qu'on retrouve dans la copie manuscrite. (*Hist. de Bossuet*, Pièces justificatives du livre III.)

Après avoir employé un long temps à revoir ce premier travail, Bossuet se décida enfin, sur les instances de Turenne, à le publier; mais il voulut le soumettre auparavant à des juges compétents. Il commanda donc à Cramoisy de

(1) Ce manuscrit n'existe plus, il avait été communiqué tout d'abord à Turenne et au marquis de Dangeau qui en avaient laissé prendre des copies. Une de ces copies a été imprimée à Toulouse, à l'insu de Bossuet, vers 1669 ou 1670.

l'imprimer à 15 ou 16 exemplaires qu'il remit à l'examen de douze évêques et de quelques laïques ; ces exemplaires lui étant revenus avec des notes et des remarques, il fit quelques légères corrections à l'ensemble du livre et en donna la première édition, à la fin de l'année 1671.

Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique, par Messire *Jacques Benigne Bossuet* Evesque et Seigneur de Condom, Précepteur de Monseigneur le Dauphin. *A Paris*, 1671. Chez *Sebastien Mabre-Cramoisy*. Avec Approbation et Privilége, in-12 de 174 pages. (1)

Édition dite *des Amis*. Les observations dont elle a été l'objet de la part de ceux auxquels elle fut remise « se réduisaient à des minuties et ne demandaient aucun changement dans la doctrine; elles se bornaient à quelques avis sur l'ordre et sur une plus grande netteté du discours et du style. Après avoir reçu ces remarques, Bossuet pesa le tout; il changea ou il retint ce qui lui sembla le plus raisonnable » et il fit imprimer son livre dans l'état où il a paru :

Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique sur les matieres de controverse. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque et Seigneur de Condom, Précepteur de Monseigneur le Dauphin. *A Paris*, Chez *Sebastien Mabre-Cramoisy*, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes. M. DC. LXXI [1671]. Avec Approbation et Privilége. In-12 de 4 ff. prélim, non chiffr. et 189 pages.

Le Privilége est daté du 9 août 1671 et l'achevé d'imprimer pour la première fois est du 1er décembre 1671.

Édition originale. Les mots : « sur les matières de controverse » qui ne sont pas dans l'édition des Amis sont ajoutés dans le titre de celle-ci, ainsi qu'une vignette représentant le Saint Esprit au milieu des deux médaillons de saint Pierre et de saint Paul.

---

(1) L'Approbation et le Privilége mentionnés sur le titre n'existent pas. On possède encore deux ou trois exemplaires de cette édition

Aussitôt son apparition, l'Exposition obtint un immense succès ; traduite en latin et en plusieurs autres langues, elle fut répandue dans la plupart des pays de l'Europe et on évalue à plus de 30,000. les protestants qui, en France seulement, lui ont dû leur conversion.

Des ministres la combattirent dans plusieurs écrits et l'un d'eux, de La Bastide, inventa la fable de l'édition supprimée dont nous allons parler. Il prétendit que la première édition (celle des Amis) différait essentiellement de l'édition de 1671 et que la Sorbonne l'aurait censurée si Bossuet ne l'avait pas réformée, etc.

Ces accusations, que Bossuet a réfutées, sont de la plus grande fausseté ; M. de Bausset a pris la peine de les confondre dans son Histoire : il a donné toutes les différences qui existent entre les deux éditions et montré qu'elles ne portent que sur le style et nullement sur la doctrine elle-même. (*Histoire de Bossuet*, Pièces justificatives du livre III.)

* * *

L'Exposition a été approuvée par beaucoup d'évêques et de cardinaux, par l'Assemblée du Clergé de France et par le Pape lui-même, et le nombre des exemplaires qui en ont été répandus est infini.

Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique... Paris, Chez *Sebastien Mabre-Cramoisy*, 1671. In-12 de 4 ff. prélim. non chiffrés et 189 pages.

C'est un second tirage de l'édition originale. Il ne diffère pas du premier ; cependant, dans la 21e section où il est traité du Pape, après ces mots : « il suffit de reconnaître un chef établi de Dieu », Bossuet a ajouté : « pour conduire le troupeau dans ses voies. »

Exposition... A Chaalons, Chez *Jacques Seneuze*. 1678. In-12 de 2 ff. prélim. et 163 pages.

Edition faite par l'ordre de Mgr Vialart de Herse,

évêque de Châlons, pour être distribuée dans son diocèse : son approbation, datée du 1[er] décembre 1677, est à la fin du livre.

III

Avertissement (1) sur l'Exposition dans lequel Bossuet réfute les critiques des ministres de La Bastide et Noguier. Il a été publié en tête de l'édition de 1679.

Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique sur les matieres de controverse. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque, (etc.). *A Paris*. Chez *Sebastien Mabre-Cramoisy*, imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes. M.DC.LXXIX [1679]. Avec Approbation et Privilége. In-12.

Collation : 1 f. bl. 1 autre f. non chiffr. pour le titre, 174 pp. chiffr. pour l'*Avertissement sur la présente édition*, les Approbations, le Bref du Pape, etc.; 4 pp. non chiffr. pour la Table et 215 pp. pour le texte de l'*Exposition*, plus 2 pag. non chiffr. pour le Privilége. Il est daté du 15 avril 1677 et l'achevé d'imprimer est du 2 mai 1679.

Seconde édition publiée par Bossuet, mais que le libraire a comptée comme étant la troisième parce qu'il avait déjà appelé seconde édition la réimpression (2) de l'édition originale faite par lui en 1673.

Autres éditions. Ibidem, in-12. Elles sont indiquées sur leurs titres comme 4[e] et 5[e] éditions, mais elles ne sont que des réimpressions de l'édition de 1679. Celle de 1681 porte *cinquième édition ;* (in-12 de 176 pp. pour le titre, l'Avertissement, les approbations, etc., et 215 pp. pour l'*Exposition*.)

Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique sur

---

(1) Le *manuscrit* n'existe pas.

(2) Elle est la reproduction du second tirage de l'édition originale augmenté d'une table des matières, 1673. Les mots *seconde édition* sont sur le titre. In-12 de 6 ff. prélim. et 215 pages.

les matieres de controverse. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet* conseiller du Roy en ses conseils, Evesque de Meaux, cy-devant Evesque de Condom, et Précepteur de Monseigneur le Dauphin, premier Aumosnier de Madame la Dauphine. *Sixième édition. A Paris,* Chez *Sebastien Mabre-Cramoisy,* Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes, M.DC.LXXXVI [1686]. Avec Approbation et Privilége, in-12. (*Avertissement,* Approbations, etc., 188 pp.; Table de l'Exposition, 2 ff. non chiffrés ; *Exposition,* 214 pp., plus 2 pages non chiffr. contenant le Privilége qui est daté du 15 avril 1677. Il est accordé à Cramoisy pour trente ans et « l'achevé d'imprimer pour la première fois, depuis l'obtention du Privilége cy-dessus », est du 2 mai 1679.

C'est la *troisième édition* revue par Bossuet. Elle contient en plus de la seconde quelques pièces nouvelles ajoutées parmi les Approbations et un Extrait des Actes de l'Assemblée du Clergé qui, en 1682, avait recommandé l'*Exposition* comme l'une des meilleures méthodes dont on pouvait se servir pour instruire les dissidents.

Bossuet a voulu que le texte de l'édition originale de l'*Exposition* ne fût modifié en rien ni dans les seconde et troisième éditions, ni dans les traductions qui en ont été faites ; mais, en 1691, il a publié à la fin du *Sixième Avertissement* une Remarque contre la fable qui venait d'être redite par les journaux protestants au sujet de l'édition des Amis.

Pour honorer ce livre, le Clergé de France décida qu'il serait imprimé en entier dans ses Mémoires et, en janvier 1704, l'abbé de Maulévrier, agent du clergé, et Nicolas Lemerre, avocat du clergé, vinrent prier Bossuet de condescendre à ce vœu qui ne fut accompli qu'en 1716, dans le *Recueil des Actes, Titres et Mémoires concernant les affaires du Clergé de France,* T. Ier, pp. 98-194 : *Paris,* 1716, in-folio.

L'*Exposition* est de tous les ouvrages de Bossuet celui qui a eu le plus d'éditions et qui a été le plus souvent contrefait à l'étranger; au commencement du XVIII[e] siècle, on la vendait encore chez Desprez, à Paris, et chez Fricx, à Bruxelles, et pendant le XIX[e] siècle, elle a été réimprimée, en France, au moins vingt fois.

Écrits composés au sujet de l'Exposition (1672-1692)

I

Ce sont les ministres de la Réforme qui ont combattu l'*Exposition* avec le plus d'acharnement, parce qu'ils étaient irrités des heureux résultats qu'elle produisait parmi les protestants de tous les pays de l'Europe.

Réponse au livre de M. de Condom. Quévilly, 1672, 1 vol. in-12. — 2[e] édit. *Quévilly*, 1673, in-12.

Seconde Réponse à M. de Condom où l'on réfute l'*Avertissement* et les *Pièces* qu'il a fait mettre à la tête de la nouvelle édition (1679) de son *Traité de la doctrine de l'Eglise catholique*. 1680, in-12.

De La Bastide, ancien du prêche de Charenton, est l'auteur de ces deux ouvrages; dans le premier qui est approuvé par quatre ministres, il a parlé de la fable de l'édition supprimée que Wake reprit en 1686 avec autant de déloyauté que lui, mais avec plus d'audace encore.

Contre le *Traité manuscrit de M. l'abbé Bossuet*. (Bibl. de l'Arsenal, n° 5.423).

Cet écrit qui a été composé probablement par les ministres Daillé et Philippe Dubosc contre l'Exposition, alors qu'elle n'était encore que manuscrite, n'a pas été imprimé.

Réponse au livre de M. de Condom : *Exposition de la doctrine*, (etc.). Par *D. Noguier*, ministre à Orange. 1673, in-12. Elle a été traduite en flamand avec la *Réponse* du ministre de La Bastide.

Jurieu avait d'abord loué l'*Exposition ;* mais, quand il vit les succès qu'elle obtenait, il changea d'avis et il publia contre elle le *Préservatif contre le changement de religion... La Haye*, 1681, in-12.

Le parti protestant l'a répandu à profusion : il l'a fait réimprimer cinq fois en six mois et il l'a fait traduire dans la plupart des langues de l'Europe. C'est une œuvre de mauvaise foi : des puérilités que l'Eglise désapprouve y sont données par Jurieu comme étant sa véritable croyance et il reproche à Bossuet de ne pas les avoir placées parmi les enseignements de la doctrine catholique.

La politique du Clergé de France..., pour destruire la religion protestante dans ce royaume. (Par Jurieu.) *Amsterdam*, 1682, in-12.

Elle contient quelques pages contre l'*Exposition.*

Autre édition augmentée de la *Lettre de M. Spon au Père La Chèze. La Haye. Barent Beeck*, 1682, in-12.

Brueys, avocat à Montpellier : *Suite du Préservatif contre le changement de religion. Amsterdam*, 1682, in-12. Une 2e édit. fut publiée la même année, sous le titre de *Réponse au livre de M. de Condom... La Haye*, 1682, in-12 de 276 pp.

L'*Exposition* que critiquait Brueys fit sur lui une telle impression qu'un an après la publication de son ouvrage, il abjura le protestantisme, et « étant de converti devenu convertisseur », il écrivit en faveur du catholicisme (1683).

Specimen stricturarum ad libellum nuperum Episcopi Condomiensis. Lugduni Batavorum, 1681, in-8°. (Par F. Spanheim, protestant allemand).

Antididagma Jacobi Benigni Bossueti, Meldensis episcopi, *nuperæ Expositioni oppositum pro Doctrinæ evangelicæ veritate perpetuâque professione.* Autore *Daniele Severino Schulteto*, 1684, *Hamburgi*, in-8°.

C'est un ouvrage de controverse contre Bossuet et contre les Calvinistes, mais écrit en faveur des Luthériens.

Réflexions générales sur le livre de M. de Meaux, intitulé : *l'Exposition* (etc.). *Cologne de Brandebourg*, 1685.

Examen professionis Tridentinæ nec non Expositionis J.-B. Bossueti. Leipsick, 1692. (Ouvrage du protestant Valentin Albert).

Epistola apologetica ad J.-B. Bossuetum in quâ ostenditur quam frivolè et ineptè G. Hagemannus contra Albertum et pro Bossueto scripserit, 1696. (Autre ouvrage de V. Albert.)

Wake, mort évêque anglican de Cantorbéry publia en anglais une *Exposition de la Doctrine de l'Eglise anglicane sur les divers chefs proposés par M. de Meaux. Londres*, 1686, in-4°.

Dans l'*Introduction* principalement, il rend compte de l'ouvrage de Bossuet et il réédite la fable inventée par de La Bastide sur l'édition des Amis. Il avait entre les mains un exemplaire de cette édition et, comme il l'a certainement comparé avec l'édition donnée au public, il a dû voir que les changements qu'il reproche ne touchent pas au dogme, mais à des minuties de style; il a donc porté son accusation avec une mauvaise foi indigne d'un homme sérieux; il a même publié pour la confirmer un second écrit qui a été énergiquement réfuté par le Père Johnston.

Les Anglais W. Penn et W. Sherlock ont également combattu l'*Exposition* ainsi que les anonymes dont nous allons indiquer les ouvrages :

An Exposition of the Doctrine of the Church of England, 1686. (Réplique anglicane.)

Vindication of the Bishop of Condom's Exposition, 1686.

Defence of the Exposition of the Church of England against the exceptions of M. de Meaux and his Vindicator, 1686.

II

Des évêques, des cardinaux et le Pape lui-même (1) ont loué l'Exposition et Bossuet a écrit en sa faveur l'*Avertissement* de l'édition de 1679.

Apologie pour les catholiques contre les faussetés du livre : *La Politique du Clergé de France* (etc.). *Liége*, Chez *Bronkart*, 1681, 2 vol. in-12. (Par A. Arnauld). Dans la 2[e] partie sont combattus Jurieu, Spanheim, etc.

Réflexions sur un livre intitulé : *Préservatif* (etc.). *Anvers*, 1682, in-12. Cet ouvrage spécialement dirigé contre Jurieu, a été loué par Bossuet, (lettre du 17 décembre 1682 au comte d'Avaux).

En Angleterre, J. Johnston, un des chapelains de Jacques II, a publié des apologies de l'Exposition contre la fable et les attaques de Wake et du ministre de La Bastide.

Defensio Professionis fidei catholicæ et ejus Expositionis Bossueti opposita Examini V. Alberti. Neuhusii, 1695, in-4°. (Par G. Hagemann, bénédictin allemand).

Traductions

I. *An Exposition of the doctrine of the catholique Church. Per W. Montagu. Paris, Vincent du Moutier*, 1672, in-12.

Walter de Montagu était un prêtre anglais, grand aumônier de Marie-Henriette d'Angleterre, qui était resté en France après la mort de cette reine. Dès que parut l'ouvrage de Bossuet, à Paris, il s'occupa d'en faire cette traduction qui, selon le jugement du protestant de La Bastide, dispute en beauté de style avec l'original.

(1) Dans deux Brefs datés de 1679. Après la publication de ces Brefs les ministres de la réforme qui avaient promis d'accepter l'*Exposition* si le Chef de l'Eglise l'approuvait, eurent recours à leur mauvaise foi habituelle et éludèrent leur promesse par des railleries.

An Exposition... 1686, in-12. (Nouvelle traduction anglaise publiée à *Londres* au commencement de l'année 1686, par le religieux bénédictin dom Johnston.)

Elle est supérieure à la précédente ; elle reproduit les approbations données aux éditions françaises et, dans une importante Introduction, le traducteur réfute les mensonges que les protestants avaient répandus contre l'ouvrage en se basant sur les lettres et les éclaircissements, que, dans ce but, Bossuet avait fournis à un autre religieux bénédictin, le P. Shirburne. Vendue à cinq mille exemplaires en moins de trois mois, elle a été réimprimée deux fois de suite dans la même année.

An Exposition... 1686. C'est une seconde édition de la précédente traduction publiée à Londres. Elle est augmentée de l'*Avertissement* de 1679 également traduit en anglais et elle porte en tête du titre : *Imprimé par ordre de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne.* (Jacques II, prince catholique sur un trône protestant, n'avait pas hésité, pour donner cette recommandation au livre de Bossuet, à contrevenir aux défenses qu'il avait précédemment portées de publier des écrits de controverse dans son royaume.)

II. En 1678, une traduction flamande de l'*Exposition* fut faite par Pierre Codde. Elle fut réimprimée quelques années plus tard et, en 1684, une seconde édition en fut donnée avec l'*Avertissement* de 1679. Elle fut très appréciée, à en juger par cette lettre de l'évêque de Castorie à Bossuet :

« Tous en ce pays, s'arrachent la version flamande de votre *Exposition*. Le livre est lu avidement par les ministres et par les peuples; c'est un succès sans exemple, et nous-mêmes, nous, témoins heureux de cette vogue inouïe, à peine le pouvons-nous croire. » (21 août 1681).

III. L'*Exposition* a été traduite en Néerlandais, en 1715.

IV. *Expositione della Dottrina della Chiesa cattolica,*

intorno alle materie di controversia, scritta in francese de *Monsign. Giacomo Benig. Bossuet*, Vescovo di Condom, (etc...) é transportata nell' italiano de *Francesco Nazari*. *In Roma, Stamp. della S. Congreg. di Propag. Fide*, 1678. In-12 de 6 ff. prélim. non chiffr., 188 pp. chiffr. et 2 ff. pour la Table.

Quelques-uns des ministres qui combattaient l'Exposition avaient prétendu que le Saint-Siège n'approuverait point la doctrine qu'elle contenait, et pour cette raison Bossuet tenait beaucoup à ce qu'une traduction italienne parût à Rome même ; elle fut entreprise par le savant Francesco Nazari qui mit à la faire un grand soin, mais aussi une lenteur de six années (1) ; quand elle parut enfin, en 1678, les cardinaux romains permirent qu'elle leur fût dédiée et quatre d'entre eux la revêtirent de leur approbation.

V. Le Père Porter, religieux franciscain, a publié une traduction irlandaise de l'Exposition ; elle a été imprimée à Rome, en 1675, dans l'imprimerie de la Congrégation de la Propagande de la Foi.

VI. Une traduction allemande faite par Guillaume de Furstenberg et son frère, l'évêque de Strasbourg, a été publiée à Molsheim (1679), et réimprimée d'abord à Strasbourg (1680) et ensuite à Cologne, vers 1681.

Répandue dans toute l'Allemagne, elle y produisit des fruits abondants et le protestant Leibnitz en fut enthousiasmé au point de l'appeler « un livre d'or ».

VII. Une traduction en suédois à laquelle on avait d'abord pensé n'a pas été faite ; mais, sur le désir du marquis

---

(1) Il l'a faite d'après un exemplaire du premier tirage de l'édition originale, car les mots : « *pour conduire tout le troupeau dans ses voies* », ne s'y trouvent pas traduits.

de Feuquières, ambassadeur de France à Stockholm, la traduction de Fleury fut répandue en ce pays où la langue latine était assez familière (1681).

VIII. L'abbé Claude Fleury, Guillaume de Néercassel, évêque de Castorie, vicaire apostolique dans les Pays-Bas, l'évêque de Paderborn (Ferdinand de Furstenberg) et l'abbé de Sanctis, secrétaire italien des ambassadeurs de France à Rome, s'étaient offerts à Bossuet pour traduire en latin l'Exposition. Il arrêta son choix sur Fleury qui, dès 1672, commença ce travail, mais ne le termina qu'à la fin de l'année 1676. Bossuet l'a revu avec une si grande attention que cette traduction peut être « considérée comme l'ouvrage de ce prélat lui-même ».

Au mois de février 1677, il envoya le *manuscrit* à l'évêque de Castorie pour le faire imprimer. Ce qu'il fit l'année suivante, à Anvers :

Jacobi Benigni Bossuet... Expositio ex interpretatione Claudii Fleurii... Antuerpiæ. Apud *Jacob. Naulæum*, 1678. In-12 de 140 pp. chiffr., et 1 ff. pour la Table.

Cette *1re édition* est très défectueuse, les caractères et le papier sont mauvais et le texte contient des incorrections qui, en beaucoup de passages, obscurcissent le sens. Malgré ces défauts, elle fut promptement vendue et une

2e édition fut faite, en 1680, également à Anvers (1 vol. in-12). Elle est correcte et contient, traduit en latin par Fleury, l'*Avertissement* donné par Bossuet en 1679.

Une *3e édition* fut publiée l'année suivante, (1 vol. in-12, 1681), à Amsterdam probablement ; c'est celle qui a été répandue en Suède. A la fin du volume on a relevé quelques légères incorrections de la 2e édition, d'après les remarques mêmes de Bossuet que l'évêque de Castorie avait reçues trop tard pour les insérer dans le corps de l'ouvrage.

Une 4e *édition* donnée à Bruxelles (1) en 1684, (1 vol. in-12), d'après celle d'Anvers (1680), a été, selon le désir de Bossuet, imprimée en caractères plus petits que les précédentes.

*
* *

Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matieres de controverse. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet.* Conseiller du Roi en ses conseils, Evêque de Meaux, auparavant Evêque de Condom, Précepteur de Monseigneur le Dauphin, et premier Aumônier de Madame la Dauphine. *Nouvelle édition*, augmentée de la Traduction latine de M. l'abbé Fleury. *Avec une Préface historique et critique. A Paris.* Chez *G. Desprez*, imprimeur du Roy et du Clergé de France, rue Saint-Jacques. M. DCC. LXI [1761]. In-12 de CIV-256 pages.

Il est ainsi distribué : *Préface* de l'éditeur, I-CXXII : *Avertissement* avec la traduction latine de Fleury, I-CIV ; *Exposition* avec la traduct. latine, 1-219 ; *Table* de l'Exposition, 220-223 ; *Approbations* avec les traductions, 224-256.

La traduction latine a pour titre : *Jacobi Benigni Bossuet*, Episcopi Condomensis et Serenissimi Delphini Præceptoris, *Doctrinæ catholicæ, De iis Argumentis de quibus Controversiæ sunt*, EXPOSITIO. Præmittitur illustrissimi Autoris Monitum in præsentem Editionem. *Ex interpretatione Claudii Fleury Presbyteri Parisiensis.* Ab ejusdem Expositionis autore recognita.

Cette nouvelle et importante édition a été publiée par l'abbé Lequeux. Pour le texte français, il a comparé avec soin les éditions de 1671, 1679, et de 1686 et pour le texte latin, il a pris la quatrième édition de Bruxelles (1684).

---

(1) Apud *Eug. Friex.* In-12 de 90 pag., publié *Juxta exemplar Antuerpiense.*

Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet (édition de D. Deforis), T. XVII, *Exposition* avec la traduction de Fleury, pp. 140-310, *Paris*, 1788, in-4°.

C'est la réimpression des textes français et latin de l'édition in-12 qui précède. L'abbé Lequeux qui dirigeait, avant Deforis, la collection in-4° des Œuvres de Bossuet, les avait préparés avant 1768, mais les Bénédictins ne les ont livrés au public qu'en 1788. Plusieurs notes renvoient à la Préface « en tête du volume », mais cette Préface n'y est pas reproduite. On ne la rencontre que dans le vol. in-12 de 1761. Elle contient de sérieuses recherches sur diverses éditions de l'Exposition.

IV

Fragments sur diverses matières de controverse.

Dès les premières attaques des protestants contre l'Exposition, Bossuet voulut faire l'apologie de son livre ; mais quand il parut à Rome, revêtu des approbations des cardinaux, et quand le Pape lui-même l'eut loué dans le Bref du 4 janvier 1679, il crut inutile de poursuivre son dessein et il se contenta de raconter dans l'*Avertissement* d'une nouvelle édition (de l'*Exposition*) les éloges qu'elle avait obtenus et son grand succès dans toute l'Europe.

Les notes réunies pour défendre l'Exposition étaient considérables : l'abbé Leroy en a retiré trois fragments qu'il a publiés en 1753 et, quelques années plus tard, Lequeux en a publié deux autres.

Les *manuscrits* de ces cinq fragments sont de la main de Bossuet ; ils ont été égarés depuis la Révolution.

Deux sont complets, les trois autres sont inachevés. C'est l'abbé Leroy qui leur a donné le titre de *Fragments* et les éditeurs qui sont venus après lui, l'ont conservé.

Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet (édition de Paris), t. XX (le 3[e] des *Œuvres posthumes*), M.DCC.LIII

[1753]. In-4° : *Du culte des images*. — *De la satisfaction de* JÉSUS-CHRIST. — *De la tradition ou de la parole non écrite*, pp. 351-385.

Edition originale.

Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet, (édition de dom Deforis), tome XVI. MDCCLXXXVIII [1788]. In-4° : *Du culte qui est dû à Dieu*. 313-354 : — *Sur l'Eucharistie*, 384-496.

Edition originale.

V

Conférence avec Claude (Relation de la).

Cette conférence qui a pour objet l'autorité de l'Eglise a eu lieu le 1er mars 1678 entre Bossuet et le ministre Claude, en présence de Mlle de Duras et de quelques autres protestants. Elle a duré cinq heures. Claude à bout d'arguments et de subtilités y fut réduit au silence, et Mlle de Duras s'y fortifia dans le dessein qu'elle avait déjà de se faire catholique. Son abjuration eut lieu peu de jours après, le 12 mars.

Le lendemain de la conférence, Bossuet, sur le conseil de l'évêque de Mirepoix, en écrivit la relation qui fut communiquée à ses amis. On en prit des copies qui étaient pour la plupart inexactes : une d'elles parvint entre les mains de Claude qui essaya de la contredire (1) et une autre fut imprimée à Toulouse, à l'insu de Bossuet qui forma alors le dessein de publier lui-même la

Conférence avec M. Claude, Ministre de Charenton, *sur la matiere de l'Eglise*. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses con-

(1) Par une Réponse manuscrite qu'il fit d'abord circuler et qu'il a publiée en 1683, sous ce titre : *Réponse au livre de M. de Meaux*, intitulé : *Conférence avec M. Claude*, ministre de Charenton A *La Haye*, in-12.

seils ; cy-devant Précepteur de Monseigneur le *Dauphin* ; premier Aumosnier de Madame la *Dauphine. A Paris*, Chez *Sebastien Mabre-Cramoisy*, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes, M.DC.LXXXII [1682]. Avec Privilege du Roy. In-12 de 50 ff. non chiffrés pour le titre, l'Avertissement et la table et 504 pp. plus 1 f. pour le Privilege, datée du 12 août 1682. L'achevé d'imprimer est du 17 août.

Edition originale.

Au jugement de Fénelon c'est « l'ouvrage le plus célèbre que Bossuet ait composé dans sa vie tout entière ». (*Instruction pastorale* du 20 avril 1715).

Conférence avec M. Claude... Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*... A *Paris*, Chez la veuve de *Sebastien Mabre-Cramoisy*, Imprimeur du Roy, ruë Saint-Jacques, aux Cicognes. M.DC.LXXXVII [1687]. Avec Privilege du Roy. in-12.

Collation : 19 ff. non chiffr. pour le titre et l'Avertissement, 3 ff. non chiffr. pour la Table et 115 ff. chiffr. pour le texte, pp. 1-230 ; *Réflexions sur un écrit de M. Claude*, pp. 231-504, plus 1 feuillet non chiffré. Il n'y a pas d'achevé d'imprimer.

Seconde édition revue par Bossuet. Elle ne diffère de la première que par une dizaine de mots qui ont été changés pour améliorer le style.

Elle a été **traduite** en Anglais en 1687 : *A Conference with M. Claude.*

VI

Traité de la Communion sous les deux espèces. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le *Dauphin*, premier Aumosnier de Madame la *Dauphine. A Paris*, Chez *Sebastien Mabre-Cramoisy*, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes, M.DC.LXXXII [1682]. Avec Privilege de Sa Majesté. In-12

de 4 ff. non chiffrés pour le titre et la Table. 461 pag. pour le texte et 2 pag. non chiffr. pour le Privilège.

Ce Privilège daté du 12 août 1682 est accordé « à Messire Jacques Bénigne Bossuet, évesque de Meaux... pour faire imprimer tous les livres qu'il aura composez ou qu'il jugera à propos de faire imprimer pour l'utilité publique et ce pendant vingt années (1). »

Edition originale.

Elle a été contrefaite en Belgique dans la même année : *Traité de la Communion... Jouxte la Copie imprimée à Paris. Bruxelles, Fricx.* 1682, in-12 de 220 pages.

Traité de la Communion sous les deux espèces. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, etc. *Paris, Sebastien Mabre-Cramoisy*, M.DC.LXXXVI (1686), petit in-12.

Edition définitive. Elle diffère de l'édition de 1682 par plusieurs additions et corrections que Bossuet y a ajoutées. Elle a été réimprimée en 1691. (*Paris*, 1 vol. in-12).

Une traduction en a été publiée en Angleterre, sans doute par les soins du bénédictin Johnston qui avait précédemment traduit l'Exposition :

A treatise of communion under both kinds, 1687.

VII

Plusieurs protestants ont écrit contre le *Traité de la Communion* et notamment les ministres Matthieu de Larroque et Aubert de Versé :

Réponse canonique au livre de Mr de Meaux, 1683, in-12 ;

Réponse au traité de Mr l'évêque de Meaux, 1683, in-12.

Ces Réponses qui sont dictées par la passion et remplies d'injures contre Bossuet ont occasionné :

La Tradition défendue sur la matière de la communion

(1) Il n'y a pas d'achevé d'imprimer.

sous une seule espèce contre les *Réponses des auteurs protestants*.

Le *manuscrit* commencé dès 1683 a été abandonné peu après, pour la défense des quatre articles de 1682 que Louis XIV demandait à Bossuet. Quand sa composition a-t-elle été reprise et terminée ? Il est difficile de le dire : on sait seulement qu'en 1700 il était prêt depuis longtemps. Bossuet ne s'est pas occupé de le faire imprimer. C'est l'abbé Leroy qui l'a publié pour la première fois dans les *Œuvres posthumes de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, t. III, 1-315, *Amsterdam*, M.DCC.LIII [1753]. In-4°.

Edition originale.

La Tradition (1) est divisée en trois parties mais elle n'en contient que deux ; la troisième qui devait avoir pour titre : Démonstration de la vérité catholique, n'a pas été écrite.

VIII

Lettre pastorale de Monseigneur l'Evesque de Meaux aux nouveaux catholiques de son diocèse pour les exhorter à faire leurs Pasques, et leur donner les avertissemens nécessaires contre les fausses Lettres pastorales des Ministres. A Paris, Par *Sebastien Mabre-Cramoisy*, Imprimeur du Roy et Directeur de son Imprimerie Royale. M.DC.LXXXVI [1686]. Avec Privilege de Sa Majesté. In-4° de 57 pages plus 1 p. pour l'Extrait du Privilege daté du 12 août 1682.

Edition originale. Elle a été réimprimée dans la même année, chez le même libraire. Elle est datée de Claye, le 24 mars 1686. Les Lettres dont elle parle sont les écrits que les ministres de Hollande adressaient en France aux protestants convertis au catholicisme.

---

(1) Elle est regardée comme un chef-d'œuvre.

IX

L'*Explication des Prières de la messe* a été composée en faveur d'un protestant converti à la religion catholique qui avait demandé à Bossuet la solution des objections que les ministres élevaient sur les prières de la messe.

Le *manuscrit* qui n'existe plus a été d'abord imprimé sous ce titre :

Explication de quelques difficultez sur les prieres de la Messe, à un nouveau Catholique. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur *Le Dauphin*, Premier Aumosnier de Madame *La Dauphine*. *A Paris*, Chez la Veuve de *Sebastien Mabre-Cramoisy*, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes. M.DC.LXXXIX [1689]. *Avec Privilege de Sa Majesté*. In-12, de 336 pages.

Collation : 6 ff. non chiffr. pour le Titre et la Table, 334 pp. pour le Texte, et 1 feuillet non chiffr. pour l'Extrait du Privilege Il est daté du 13 février 1689 et accordé à la veûve Mabre-Cramoisy pour huit années. L'achevé d'imprimer est du 11 mai.

Edition originale.

Une nouvelle édition revue par Bossuet en 1691, contient deux corrections importantes qui ont été introduites dans le texte de l'ouvrage et qui avaient été déjà indiquées par lui à la fin du Sixième Avertissement :

Explication des prières de la Messe... 1691, 1 vol. in-12. Le titre ainsi modifié n'a pas été adopté par les éditeurs dans les collections des Œuvres de Bossuet; ils ont conservé celui de 1689.

X

La *Lettre sur l'adoration de la Croix* a été adressée par Bossuet à un religieux de l'abbaye de la Trappe, protestant converti qui désirait être éclairé sur les honneurs

que, dans l'Eglise catholique, on rend à la Croix. Elle est datée de Versailles, le 17 mars 1691.

Le frère Armand Climaque, (ainsi s'appelait en religion le religieux qui a reçu cette lettre), la communiqua à plusieurs personnes dans l'espérance qu'elle leur serait utile et l'une d'elles la fit imprimer (1), à l'insu de Bossuet, en 1692 :

Lettre de M. l'Evesque de Meaux à Frere N., moine de l'Abbaye de N., converti de la religion protestante à la religion catholique, sur l'Adoration de la Croix. A Paris, Chez *François Muguet,* premier Imprimeur du Roy, du Clergé de France et de Monseigneur l'Archevesque, ruë de la Harpe, aux trois Rois. M.DC.XCII [1692]. Avec Permission. In-4° de 1 f. pour le titre, 1 f. pour l'Avertissement [de l'éditeur] et 5 ff. chiffr. pour le texte.

Edition originale. Elle n'a ni Privilége, ni achevé d'imprimer.

XI

Histoire des Variations

I. Le *manuscrit* n'existe pas : on possède seulement les *Notes* que Bossuet a prises pour le composer. Elles sont en grande partie (2) à la bibliothèque du grand Séminaire de Meaux : Extraits des Œuvres de Luther, (128 pages in-4° en 4 cahiers) ; Extraits des Œuvres de Calvin, (84 pages in-4° en 3 cahiers) ; Extraits des Œuvres de Peucer, Mélancthon, Usher, Camerarius, Erasme, Sleidan, Chytrée, Cassander, Crespin, etc. (environ 215 pages).

« L'écriture, très précipitée, indique la nature de ces

---

(1) Le *manuscrit* n'existe pas.

(2) Une cinquantaine de pages in-4° en 5 ou 6 cahiers qui ont été dispersés ont figuré dans la vente de plusieurs bibliothèques de 1862 à 1893.

extraits : ce sont des notes prises au cours d'une lecture. Lecture continue et non pas faite d'après un index. Quand Bossuet ne transcrit pas littéralement (ce qui est rare), et qu'il se borne à résumer, il met entre crochets les mots que lui-même ajoute. Des signes nombreux et variés (soulignements, encadrements, doubles barres, accolades en marge, etc.) attirent l'attention sur les ouvrages les plus importants. Ces signes ont été mis, les uns en écrivant, les autres lorsque Bossuet a relu ces extraits. Il a dû les relire au moins deux fois. La première fois, il a ajouté des indications marginales au crayon noir, titres sommaires en latin ou en français qui sont comme des jalons : « Concilium — Biblia — Eccl. — Patres — Querelle d'ordre — Superbia — Calvin — Mœurs — Orgueil — *Bucerus ambigue fucose.* » La seconde fois, il a mis qnelques annotations plus rares, à l'encre, aux endroits tout à fait remarquables. » (1)

II. Terminée en 1686, l'Histoire des Variations fut imprimée très lentement parce que, selon toute apparence, (2) Bossuet y faisait des additions et peut-être même des modifications d'après les renseignements qui lui étaient fournis pendant l'impression par Lefeuvre, Pirot, Obrecht et Renaudot. Enfin, elle parut au mois de mai 1688.

Histoire des Variations des Eglises protestantes. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet,* Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur Le Dauphin, premier Aumosnier de Madame La Dauphine. *A Paris,* Chez la veuve de *Sebastien Mabre-Cramoisy*, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes. M. DC. LXXXVIII. *Avec Privilege de* Sa *Majesté,* 2 vol. in-4°.

Tome Ier : 20 ff. pour la Préface et 506 pp., plus 17 ff.

(1) M. Rébelliau, *Bossuet, historien du Protestantisme*, p. 152.
(2) M. Rébelliau, p. 458.

pour la Table et le Privilége accordé au « sieur Sébastien Mabre-Cramoisy » pour 12 années consécutives et daté du 16 janvier 1687.

Tome II : 4 ff. non chiffrés et 680 pp., plus 22 ff. pour la Table et un extrait du Privilége.

Edition originale (1). L'achevé d'imprimer est du 22 mai 1688.

Il y a deux Additions à la fin du second volume. Dans l'une (l'Addition au livre XI), Bossuet raconte d'après Abraham Schultet la conférence des députés des Vaudois, en 1530, avec Œcolampade; et dans l'autre (l'Addition au livre XIV), il rend compte d'un ouvrage que Jurieu venait de publier sous le titre de *Consultation amiable sur la paix entre les Protestants.*

Histoire des Variations des Eglises protestantes. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux (etc.) *Paris,* Chez la Veuve de *Sebastien Mabre-Cramoisy.* M.DC.LXXXIX [1689]. Avec Privilege de sa Majesté. 4 vol. in-12 (2).

Tome Ier : 31 ff. pour la Préface et la Table et 435 pp. — T. II : 5 ff. et 465 pp. — T. III : 4 ff. et 498 pp. — T. IV : 4 ff. et 406 pp., plus 42 ff. pour la Table analytique des matières contenues dans les quatre tomes.

Seconde édition revue par Bossuet. Elle diffère de la première en quelques points. L'addition au livre XI est placée dans le corps de l'ouvrage et est devenue le n° CXIX avec les légers changements que nécessitait la liaison du texte, mais l'addition au livre XIV a été laissée après le XVe livre.

---

(1) Elle a été contrefaite en Hollande la même année, 2 vol. in-8°, *A la Sphère.* 1688.

(2) Un Extrait du Privilége (du 16 janvier 1687), est à la dernière page de chaque volume. Cette édition en petit format se vendit très promptement, et il fallut en faire un deuxième tirage dans la même année. *Ibidem*, 4 vol. in-12.

Plusieurs renvois sont complétés ou corrigés, quelques noms sont substitués à d'autres : Taborites pour Calixtins (t. II); Guibert de Nogent au lieu de Guy de Nogent (t. III).

Çà et là, le style subit quelques changements, mais le sens des phrases reste le même :

1re édition.	*2e édition.*
LIVRE IX, N° C.	LIVRE IX, N° C.
Mais ce triomphe imaginaire (des Calvinistes) eut son rabat-joie.	Mais ce triomphe imaginaire fut court.
LIVRE VII, N° I.	LIVRE VII, N° I.
... Henri VIII qui, après avoir donné de si belles espérances dans les premières années de son règne, fit un si mauvais usage des rares qualités d'esprit et de corps que Dieu lui avait données.	... Henri VIII qui, après avoir donné de si belles espérances dans les premières années de son règne, fit un si mauvais usage des rares qualités d'esprit et de corps dont la divine libéralité l'avait rempli (1).

Un exemplaire de la première édition contient écrites de la main de Bossuet ces corrections ou du moins une grande partie de ces corrections : on les a examinées, il y a quelques années, mais trop superficiellement, puisqu'on les a supposées faites en 1692, alors qu'on les trouve introduites dans le texte même de l'édition de 1689.

III. L'Histoire des Variations porta un coup si terrible aux doctrines des protestants qu'on les voit essayer, durant 36 ans, de la combattre (1688-1724), mais sans avoir pu produire contre elle aucune réfutation sérieuse.

Les contradictions qu'ils ont publiées du vivant de Bos-

(1) Il est évident que ces derniers mots sont changés pour faire disparaître la répétition, dans la même phrase, des mots donné et données. Cet exemple et bien d'autres qu'on pourrait emprunter aux oraisons funèbres prouvent que contrairement à ce qu'ont avancé certains critiques, Bossuet ne dédaignait pas de perfectionner son style.

suet, en Angleterre, en Suisse, en Allemagne et en Hollande sont fort nombreuses mais il n'y a lieu de mentionner ici que celles de Jurieu, Basnage et Burnet (1), parce que ce sont les seules auxquelles il ait jugé à propos de répondre.

Jurieu a fait la critique de l'Histoire des Variations dans six des *Lettres* qu'il adressait de Rotterdam aux protestants de France pour les encourager dans leur religion. Ces six Lettres (VI-XI) écrites du 15 novembre 1688 au 1er février 1689, sont réfutées par Bossuet dans six Avertissements où il montre aux protestants que les erreurs de leur ministre sont si grossières qu'elles tendent à flétrir le Christianisme et la sainteté du mariage et à autoriser le Socinianisme et la révolte contre l'autorité, etc.

XII-XVIII

XII. *Premier Avertissement aux Protestans sur les Lettres du ministre Jurieu contre l'Histoire des Variations : Le Christianisme flétri et le Socinianisme autorisé par ce Ministre.* Par Messire *Jacques Benigne Bossuet,* Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cydevant Précepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumosnier de Madame la Dauphine. *A Paris,* Chez la Veuve de *Sebastien Mabre-Cramoisy*, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes. M. DC. LXXXIX (1689). *Avec Privilege de Sa Majesté.* In-4° de 4 ff. et 96 pages.

Les 4 ff. préliminaires comprennent le titre, la Table

(1) A ces noms il faut ajouter : Allix, Levassor, Jean Brunsmann, Turretin, Seckendorf, Jean Aymon, Renoult, Daniel-Séverin Schlutet, qui ont écrit du vivant de Bossuet ; et de Beausobre, Lenfant, Mathieu Pfaff, etc., qui ont écrit après sa mort. D'autre part, quelques auteurs catholiques ont défendu l'Histoire des Variations : De Cordemoy, *Lettre aux nouveaux convertis de l'Ile d'Arvert en Saintonge*, 1689 ; Le Grand, *Lettres à M. Burnet touchant l'Histoire des Variations*, 1689. (Rébelliau, *op. cit.*, p. 322.)

des chapitres et un Extrait du Privilége. L'achevé d'imprimer est du 22 septembre 1689.

NOTA. — Tous les Avertissements ont des feuillets préliminaires (non chiffrés) pour le titre et la Table des chapitres, mais pour le texte leur pagination est continue.

XIII. *Second Avertissement aux Protestans sur les Lettres du ministre Jurieu contre l'Histoire des Variations : La Réforme convaincue d'erreur et d'impiété par ce Ministre.* Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, (etc.). *Ibidem*, 1689. In-4° de 3 ff. et pages 97 à 159. L'achevé d'imprimer est du 4 nov. 1689.

XIV. *Troisième Avertissement...* (1) : *Le salut dans l'Eglise Romaine selon ce Ministre* : le fanatisme établi dans la Réforme par les ministres Claude et Jurieu selon la doctrine des Quakers ; tout le parti protestant exclu du titre d'Eglise par M. Jurieu. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet* (2). *Ibidem*, 1689. In-4° de 3 ff. et pages 161 à 249. L'achevé d'imprimer est du 5 déc. 1689.

XV. *Quatrième Avertissement... : La sainteté et la concorde du mariage chrétien violée. Paris*, (etc.). 1690. In-4° de 2 ff. et pages 251 à 276. L'achevé d'imprimé est du 11 mars 1690.

XVI. *Cinquième Avertissement... : Le fondement des empires renversé par ce Ministre. Ibidem*, 1690. In-4° de 4 ff. et pages 277 à 457. L'achevé d'imprimer est du 4 avril 1690.

Le *Sixième Avertissement* a été publié en deux fois et il a ces titres particuliers :

XVII. *L'Antiquité éclaircie sur l'immutabilité de l'Estre divin et sur l'égalité des trois personnes : L'Etat*

(1 et 2). Le commencement et la fin du titre étant les mêmes pour chaque avertissement, nous croyons inutile de les répéter.

présent de la religion protestante contre le Tableau de M. Jurieu. Par... *Paris*, Chez *Jean Anisson*, Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë Saint Jacques, à la Fleur-de-Lis de Florence, vis-à-vis la ruë des Mathurins. M. DC. XCI. Avec Privilege du Roy. In 4° de 6 ff. et pages 459 à 632. L'achevé d'imprimer est du 12 juillet 1691.

XVIII. *Etat présent des controverses et de la religion protestante* avec une *Reveue et des additions aux ouvrages précédens et une Table générale pour les six Avertissemens. Troisième, et dernière partie du Sixième Avertissement contre M. Jurieu*. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, (etc.). *Paris*, Chez *Anisson*... M.DC.XCI. In-4° de 7 ff. et pages 633 à 837; plus 16 pp. non chiffrées pour la Table des matières traitées dans les six Avertissements. L'achevé d'imprimer est du 22 juillet 1692.

Editions originales (1).

XIX

Avertissement aux Protestants sur le reproche d'idolâtrie.

Bossuet l'avait composé pour en faire le IV[e] de ses six Avertissements à Jurieu. On ignore les motifs pour lesquels il ne l'a pas publié et lui a substitué un autre sujet.

Le *manuscrit* n'est pas écrit de sa main, mais il y a mis çà et là quelques corrections et les sommaires des chapitres. Les derniers cahiers ont été égarés après sa mort ou peut-être même de son vivant.

L'abbé Leroy l'a fait imprimer, en 1753, dans les *Œuvres posthumes* de Messire *Jacques Bénigne Bossuet*, t. III (le xx[e] de l'édition de Paris), 317-348. *Amsterdam*. M.DCC.LIII [1753]. In-4°.

Edition originale.

(1) On les rencontre encore reliées en un seul volume in-4°. Les *manuscrits* n'existent pas.

XX

Defense de l'Histoire des Variations contre la Reponse de M. Basnage, ministre de Rotterdam. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur Le Dauphin. *A Paris*, Chez *Jean Anisson*, Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë Saint Jacques, à La Fleur-de-Lis de Florence, vis-à-vis la ruë des Mathurins. M. DC. XCI (1691). Avec Privilege du Roy. 1 volume in-12.

Collation : 4 ff. prélim. non chiffr., 219 pp. chiffr. pour le texte et 27 pp. non chiffr. pour la Table des matières et un Extrait du Privilége accordé, le 1er mars 1691, à l'imprimeur Anisson pour « six années entières et consécutives ».

Edition originale.

Bossuet a interrompu la publication de ses Avertissements pour écrire la *Défense* contre les attaques de Burnet et de Basnage (1). Elle répond aux questions les plus urgentes à éclaircir sur lesquelles l'Histoire avait été contredite, et pour cette raison elle en est considérée comme le complément historique. (2) C'est surtout contre Basnage qu'elle est dirigée : Burnet à qui Bossuet faisait le juste reproche de parler des affaires de France comme un étranger mal informé, n'y est réfuté qu'au xe livre.

Le *manuscrit* n'existe pas et les notes que Bossuet avait réunies pour son travail n'ont pas été conservées ou elles ont été égarées après sa mort. L'abbé Cl. Lequeux qui, vers 1762, a parcouru ses papiers dans le dessein de les rechercher n'en a rencontré aucune trace.

---

(1) En 1689, Burnet a publié en anglais d'abord et ensuite en français une critique de l'Histoire de Bossuet, et l'année suivante, Basnage a publié l'*Histoire de la Religion des Eglises réformées... pour servir de Réponse à l'Histoire des Variations de M. de Meaux. Rotterdam*, 1690, 2 vol. in-12. Il l'a insérée plus tard dans son *Histoire de l'Église chrétienne* (1699) qui a été rééditée, en 1721, à *Amsterdam*, 5 vol. in-12.

(2) M. Rébelliau, p. 330.

Traductions de l'*Histoire des Variations*

I. *Historia doctrinarum protestantium in religionis materiâ*, *Tyrnaviæ*, 1718.

Historia doctrinæ protestantium in religionis materiâ, *Herbipoli*, 1719, 2 vol. in-16.

Autre traduction latine imprimée à Vienne en 1753.

Deux autres traductions latines ont été faites par l'abbé Boutard et l'abbé de Parthenay, mais nous ne croyons pas qu'elles aient été imprimées.

II. *Istoria delle Varazioni delle Chiese protestanti*, *Padova*, 1733, 4 vol. in-12.

III. *The history of the Variationis of the protestant*, etc. *Antuerpiæ*, 1742, 2 vol. in-8°. Réimprimée à *Dublin*, 1829, 2 vol. in-8°.

IV. *Geschichte der Veranderungen der protestantischen Kirche... Augsburg*, 1769, in-8°. *Geschichte der Veranderungen... München*, 1823-1825, 4 vol. in-8°.

V. *Historia de las Variaciones de las Iglesias protestantes... Madrid*, *Gonzalez*, 1852, 2 vol. in-4°.

Remarques complémentaires et critiques sur quelques éditions de l'*Histoire des Variations*, des *Avertissements*, etc.

Histoire des Variations des Eglises protestantes. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet,* Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur *Le Dauphin,* Premier Aumosnier de Madame *La Dauphine. Seconde édition. A Paris*, Chez *Guillaume Desprez*, Imprimeur et lib. ord. du Roy, ruë S. Jacques, à S. Prosper et aux trois Vertus, au-dessus des Mathurins. M. DC. XCI. *Avec Privilége de Sa Majesté.* 4 vol. in-12.

La marque du libraire est sur le titre : les trois vertus

théologales avec la devise *Ardet amans spe nixa fides*, et à la fin de chaque volume se trouve un Extrait du Privilége accordé à Cramoisy, le 16 janvier 1687, pour douze années.

Ce sont des exemplaires de l'édition de 1689 que la veuve Cramoisy avait cédés au libraire Desprez qui a refait le titre et l'a daté de 1691.

Autre édition publiée en 1702. *Paris, Cramoisy*, 2 vol. in-12.

Toutes les éditions de l'*Histoire des Variations* et des *Avertissements* qui ont été publiées de 1702 à 1769 ne sont que des réimpressions que la négligence des éditeurs a rendues souvent défectueuses. Ce n'est qu'en 1770 qu'une édition véritablement nouvelle a été donnée par les abbés Lequeux et Leroy :

Histoire des Variations des Eglises protestantes. Défense de cette Histoire. Avertissemens aux Protestans, (etc.) Par Messire *Jacques-Benigne Bossuet*, Évêque de Meaux, conseiller du Roi en ses Conseils ordinaire en son conseil d'État, Précepteur de Monseigneur le Dauphin, etc.

Nunquam Fides Christiana et Ecclesia Catholica variavit.
S. Aug. L. I, Contra Julian. c. VI, n. 63.

A Paris, de l'imprimerie de *L. Cellot*, rue Dauphine, M. DCC. LXX [1770]. *Avec Approbation et Privilége du Roi.* 5 vol. in-12.

T. I : Préface de l'Éditeur, I-CVII; Préface de l'Auteur et Sommaire, CXI-CXLIV et 332 pp. T. II et III : suite de l'Histoire et la Défense. T. IV : Avertissements (I-V) ; Instructions past. (I-II). T. V : Avertissement (VIe) ; Avertissement sur le reproche d'idolâtrie et Table analytique des matières contenues dans les cinq volumes, 485 pp. plus 1 feuillet pour l'Approbation et le Privilége accordé à Louis Cellot pour 6 années et daté du 28 juin 1770.

Cette édition est très importante. L'abbé Lequeux qui en a revu le texte avec soin, s'occupait de la faire impri-

mer en plusieurs volumes in-12 et aussi en volumes in-4° pour la grande collection des Œuvres de Bossuet dont il était chargé, lorsqu'il succomba de fatigues le 30 avril 1768.

Par sa mort, la collection et l'édition particulière restèrent interrompues quelque temps. Le gouvernement confia aux Bénédictins (1) le soin de continuer la première et le libraire Cellot pria l'abbé Leroy de s'occuper de la seconde. Il s'en chargea en y ajoutant l'Avertissement sur le reproche d'idolâtrie, les deux Instructions pastorales et une Préface où il donne d'utiles renseignements sur le travail déjà fait par l'abbé Lequeux.

*
* *

M. Lachat a écrit ce qui suit dans les Remarques historiques des tomes XIV et XV de sa collection :

« Dans la première moitié du XVIII[e] siècle, les éditeurs ont reproduit avec une fidélité remarquable l'*Histoire des Variations;* mais lorsque dom Deforis et ses collaborateurs eurent mis la main sur cet ouvrage, à commencer par leur édition revue et corrigée ; comme on le pense bien, les inexactitudes et les altérations les plus grossières sont allées se multipliant dans toutes les réimpressions. »

Les éditions des *Avertissements aux Protestants* « dans le commencement du 18[e] siècle, même celle de Liége, 1766, reproduisent avec une fidélité remarquable l'édition *princeps;* les éditeurs de 1772, les bénédictins des Blancs-Manteaux, ont fait à l'œuvre originale une foule de corrections maladroites et tous les éditeurs venus plus tard ont joint à celles-là de nouvelles altérations. Si l'espace nous permettait d'apporter des preuves, nous ne serions embarrassé que du choix. »

(1) Dans le format in-4° l'*Histoire des Variations* seule était imprimée à la mort de l'abbé Lequeux. Elle fut remise aux Bénédictins qui ne l'ont livrée au public qu'en 1788. Elle forme le 18[e] volume de leur collection.

Tout cela est inexact : 1° Beaucoup d'éditions de l'Histoire des Variations publiées dans la première moitié du 18e siècle ne sont pas fidèles : elles ont été altérées par l'ignorance ou la négligence des éditeurs, parce qu'après la mort de Bossuet (1704), personne ne s'occupa plus de les surveiller; 2° Dom Deforis et ses collaborateurs ont donné dans leur collection le volume in-4° que Lequeux avait fait imprimer vingt ans auparavant, mais ils n'en ont pas retouché le texte : ce texte est, du reste, excellent et il ne contient pas les altérations grossières que lui reproche Lachat; 3° quant aux « corrections maladroites » que ce même éditeur reproche aussi aux Bénédictins dans leur édition des Avertissements, c'est encore une calomnie. La vérité est que cette édition n'a jamais existé : interrompus par la Révolution, les Bénédictins n'ont publié les Avertissements ni dans leur collection ni ailleurs, et depuis cette époque leur travail n'a pas été continué.

XXI

Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils et Ordinaire en son Conseil d'Estat, cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumosnier de Madame la Duchesse de Bourgogne. *A Paris*, Chez *Jean Anisson*, Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe, à la Fleur-de-lis de Florence. M.DCC [1700]. Avec privilege du Roy. In-12.

Collation : 4 ff. prélim. non chiffr. pour le titre et la Table et 402 pp. pour le texte. Le privilége mentionné sur le titre n'est pas reproduit dans le volume et il n'y a pas d'achevé d'imprimer.

La première page porte : *Première instruction pastorale, sur les Promesses de l'Eglise pour montrer aux Réunis par l'expresse parole de Dieu que le mesme principe qui nous fait chrétiens, nous doit aussi faire catholiques.*

Édition originale.

XXII

Seconde Instruction pastorale sur les promesses de JÉSUS-CHRIST *à son Eglise* ou *Réponses aux Observations d'un Ministre contre la première Instruction.* Par Messire *Jacques Benigne Bossuet* Evesque de Meaux, (etc.). *A Paris,* Chez *Jean Anisson...* M.DCCI [1701]. Avec Privilege du Roy. in-12 de 10 ff. prélimin. et 402 pages.

Edition originale publiée au mois de décembre 1701.

C'est une réplique au ministre Basnage qui avait essayé de contredire la première Instruction dans le tome 2, (liv. IV, p. 537), de son *Traité des Préjugés faux et légitimes ou Réponse aux Lettres et Instructions pastorales de quatre Prélats : M. de Noailles, Cardinal Archevêque de Paris ; Colbert, Archevêque de Rouen ; Bossuet, Evêque de Meaux ; E. Nesmond, Evêque de Montauban.* Divisé en trois tomes. *A Delft,* Chez *Adrien Beman,* 1701.

Bossuet avait à son usage un exemplaire de ces deux Instructions (1) sur lequel il a fait plusieurs corrections que l'abbé Leroy a reproduites avec une grande exactitude dans le 4e volume de son édition de l'*Histoire des Variations... Défense de cette histoire,* etc. *Paris, Cellot,* 1770, 5 vol. in-12.

XXIII

Projet de Réunion des Protestants de France à l'Eglise catholique. Concerté en 1666, principalement entre Bossuet, alors doyen de Metz, et le ministre Ferry, il n'aboutit à rien par la faute des ministres de la Réforme : il fut repris, en 1684, par les ministres du Bourdieu et Lacoste ; mais, comme leurs désirs tendaient plutôt à rendre les ca-

(1) Les *manuscrits* n'existent pas.

tholiques protestants qu'à conduire les protestants au catholicisme, leur tentative ne put pas être agréée : Bossuet y répondit cependant par une lettre, le 23 octobre 1684.

Les *manuscrits* (1) des Mémoires et des Lettres de Bossuet, de Ferry, de Maimbourg et de Begneggher se rapportant à ce Projet furent communiqués par Emmery, avocat du Parlement de Metz à Deforis qui les a publiés dans les

Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet, t. xv, pp. 625-687. *Paris, Lamy*, M.DCC.LXXXVIII [1788]. In-4°.

Edition originale. (2)

XXIV-XXVII

Projet de réunion des Protestants d'Allemagne.

L'empereur Léopold qui était sincèrement catholique, chargea, vers 1651, Royas de Spinola, évêque de Neustadt, de traiter des affaires de la religion avec les Etats, les Communautés et les particuliers de son royaume d'Allemagne qui était désolé par des dissensions religieuses suscitées par la Réforme et, de leur côté, les protestants chargèrent Molanus (3) de représenter leurs intérêts dans les conférences qui eurent lieu pour arriver à la pacification.

Sur le désir de la cour de Hanovre, Bossuet est entré lui aussi, mais beaucoup plus tard, dans cette négociation où il s'est trouvé en rapports avec Molanus et Leibnitz. C'est la mauvaise foi de ce dernier qui l'a rendue inutile : il entasse dans ses lettres des subtilités parfois ridicules pour ne pas reconnaitre l'évidence des vérités catholiques et on dirait qu'il n'écrit que pour discuter.

---

(1) Ils ne sont pas restés dans la possession de Deforis : il les a rendus à M. Emmery.

(2) Les écrits de la tentative de du Bourdieu avaient été déjà publiés dans les *Mémoires politiques... composés par l'abbé Millot*, tome I, page 69 et suiv. *Paris, Moutard*, 1777, 4 vol. in-12.

(3) Un luthérien qui portait le titre d'abbé de Lokkum.

Interrompu à la fin de 1693, le projet de réunion des protestants d'Allemagne a été repris au mois de décembre 1699 et continué jusqu'en 1702, époque à laquelle il a été définitivement abandonné. Nous divisons en deux parties les écrits auxquels il a donné lieu : les Dissertations et les Lettres.

I. *Dissertations*

Copie du plein pouvoir donné par l'empereur Léopold à M. l'evesque de Neustadt, en Autriche, pour travailler à la réunion des Protestants d'Allemagne.

(On n'a pas retrouvé dans les papiers de Bossuet l'original de cette pièce qui était en latin, mais seulement cette traduction française, faite vers 1691).

Regulæ circa Christianorum omnium ecclesiasticam reunionem... Elles sont l'œuvre de Royas de Spinola ou de Molanus. Elles n'ont été envoyées à Bossuet qu'en 1691, mais elles ont été composées bien avant cette date.

Cogitationes privatæ de methodo reunionis Ecclesiæ Protestantium, etc. (par Molanus, 1691). Bossuet a traduit ce mémoire en français « en l'abrégeant tant soit peu en quelques endroits, sans rien ôter d'essentiel » et lui a donné le titre de *Projet de réunion* ; il y a répondu par

XXIV. *De scripto* cui titulus : *Cogitationes privatæ de methodo reunionis Ecclesiæ Protestantium cum Ecclesiâ romano-catholicâ*, a Theologo Augustanæ Confessionis, *ad Jacobum Benignum, Episcopum Meldensem. Ejusdem episcopi Meldensis sententia.* (Avril, mai, juin, juillet 1692.)

XXV. *De Professoribus Confessionis Augustanæ ad repetendam unitatem catholicam disponendis.* 1701.

Cet écrit a été composé par Bossuet pour le pape Clément XI qui avait manifesté, en 1701, le désir de le recevoir ; il est la seconde rédaction faite par Bossuet de la

précédente réponse à Molanus et, selon l'abbé Ledieu, il en est comme l'abrégé.

Explicatio ulterior methodi reunionis ecclesiastica. (Par Molanus). 1693. C'est une réplique à la réponse de Bossuet.

Summa controversiæ de Eucharistiâ, inter quosdam religiosos et me. En 1692, Molanus avait eu, avec quelques religieux, plusieurs disputes sur la présence réelle; il en écrivit le résumé sous ce titre et le soumit à Bossuet qui lui répondit par

XXVI. *Judicium D. Bossuet, Meldensis episcopi, de Summâ controversiæ de Eucharistiâ.*

Les *manuscrits* de tous ces écrits n'ont été publiés qu'en 1753 par l'abbé Leroy dans les *Œuvres posthumes de Messire Jacques-Bénigne Bossuet...* sous ce titre :

Recueil de plusieurs Dissertations et Lettres composées dans la vue de réunir les Protestants d'Allemagne de la confession d'Augsbourg, à l'Eglise catholique, par MM. Bossuet, évêque de Meaux, Molanus, abbé de Lokkum, et de Leibnitz (1), *conseiller et historiographe de Jean-Frédéric, duc de Brunswick-Hanover.* T. Ier, (formant le 18e de l'édition de Paris), pp. 1-336 et 545-556. *A Amsterdam*, Aux dépens de la compagnie. M.DCC.LIII. In-4° de XXVI-556 pages.

Édition originale dans laquelle Leroy a ajouté une Préface et la traduction française de deux écrits de Molanus et d'une réponse de Bossuet.

II. *Lettres*

XXVII. Les *Lettres de Bossuet*, de Leibnitz, de Molanus et autres se rapportant au Projet de réunion des protestants d'Allemagne sont en assez grand nombre. Leroy en

---

(1) Les Traités et les Lettres de l'évêque de Neustadt qui a joué un rôle considérable dans cette négociation n'ont pas été publiés ; ils ne sont pas parmi les manuscrits de Bossuet.

a publié quelques-unes dans les *Œuvres posthumes de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, t. 1er, pp. 337-544, *Amsterdam*, 1753, in-4° (1). Deforis en a publié quelques autres dans sa collection, tome XI, pp. 1-226, *Paris*, 1778, in-4°.

Vers 1855, Foucher de Careil, en faisant des recherches à la Bibliothèque royale de Hanovre, a trouvé encore d'autres lettres sur cette négociation parmi les papiers de Leibnitz : il les a publiées dans les premiers volumes de son édition des *Œuvres de Leibnitz, Paris, Didot,* in-8°, 1859 et années suivantes. Les *manuscrits* étaient confondus dans des liasses informes de papiers que le bibliothécaire qui s'occupait de cataloguer les écrits de Leibnitz n'avait pas eu le temps de dépouiller ni de lire.

Ils sont pour la plupart autographes ; quelques-uns seulement, qui par leur dimension forment de véritables mémoires, sont de la main d'un copiste ou plutôt d'un calligraphe ; mais tous portent invariablement la signature : « ✝ Benigne, E. de Meaux », une date en haut de la page et pour suscription : « A M. M. de Leibnitz ou de Leibnits à Hanovre. »

Ces lettres sont datées de Meaux ou de Germiny, d'autres le sont de Versailles, de Paris ou de Chantilly. Il y a quelques billets. L'écriture est très grosse, très nette ; les lettres peu formées, mais lisibles ; c'est un beau caractère. Le papier grand in-4° commun a beaucoup jauni, l'encre est devenue blanche. L'orthographe est celle du temps. (2)

*
* *

Il n'existe pas de récit complet et clair du Projet de réunion des protestants d'Allemagne ni dans la Préface de Leroy, (tome 18e), ni dans les Histoires de Réaume et du cardinal de Bausset, et Foucher de Careil qui, par ses recher-

(1) C'est le volume qui contient les *Dissertations*.
(2) Foucher de Careil.

ches, a beaucoup ajouté aux documents que l'on possédait déjà, n'avait pas la science compétente pour écrire sur un semblable sujet. Ne possédant ni la théologie ni le droit canonique, il s'est égaré plus d'une fois dans sa narration comme s'égarera, du reste, quiconque voudra traiter cette question difficile sans l'avoir suffisamment et longuement étudiée. (1)

Sect. II. — Ouvrages sur diverses matières de théologie et de controverse

I

Discours de Bossuet à la Sorbonne contre l'ordre du Parlement qui prescrivait de transcrire sur les registres de la Faculté de théologie de Paris, l'arrêt par lequel il supprimait une thèse de Drouet de Villeneuve qui lui avait paru contraire aux libertés de l'Eglise gallicane.

Ce Discours n'a pas été conservé. (Février 1663).

II

Notes de Bossuet contre une Bulle du Pape, (1er septembre 1665).

La Faculté de théologie de Paris avait condamné, le 26 mai 1664 et le 3 février 1665, les ouvrages de Jacques de Vernant et d'Amadæus de Lomaria (2) et, parmi les pro-

(1) De nos jours, les laïques qui écrivent sur les choses religieuses commettent souvent des erreurs considérables et parfois ridicules. La théologie ne s'invente pas et il est regrettable qu'avant de publier leurs ouvrages, ils ne les soumettent pas, pour leur profit et celui de leurs lecteurs, à des théologiens instruits et capables de les conseiller.

(2) Ce sont les pseudonymes du carme Bonaventure de Sainte-Anne et du jésuite M. de Moya. L'ouvrage du premier a pour titre : *Défense de notre saint Père le Pape et de Nosseigneurs les Cardinaux, les Archevêques et Evêques..., contre les erreurs de ce temps. Metz*, 1658, in-4°. L'ouvrage de M. de Moya est en latin : *Opusculum singu-*

ordinaire de MMgrs les Archevêques et Évêques du Clergé de France (mars et mai 1681).

Critique de l'Assemblée du Clergé de France tenue en 1682.

Les rédacteurs des quatre articles sont sévèrement jugés dans ces deux écrits ; ils n'ont pas été imprimés mais on en trouve encore un assez grand nombre de copies (1).

— *Ad illustrissimos... Galliæ Episcopos Disquisitio... super Declaratione.*

— *Doctrina quam de Primatu... romanorum pontificum tradiderunt Lovanienses sacræ theologiæ Magistri,* etc.

Schelstrate : *Acta Concilii Constant... ad expositionem decretorum... Antuerpiæ.* 1683, in-4°.

D'Aguirre, cardinal : *Auctoritas infaillibilis et summa Cathedræ Petri... Salmantiæ,* 1683, in-folio.

Sfondrate, cardinal : *Gallia vindicata... Typ. monasterii S. Galli,* 1687, in-12.

L'anonyme de Louvain (Charlas) : *De libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ. Leodii,* 1684, in-4°.

Dubois, professeur à Louvain, a écrit contre la Déclaration dans une consultation publiée en 1683, *Leodii,* in-4°, pp. 38, 63, etc.

Cévoli, marquis de Saretto : *Antigraphum ad Cleri Gallicani de ecclesiasticâ potestate Declarationem... Innocentio XI dicat, consecrat, præsentat Nicolaus Cevoli* ex marchionibus de Sarreto, etc.

Szélépény, évêque en Hongrie, a censuré la Déclaration dans un concile national tenu en 1686.

Le P. Thyrse Gonzalez, général des Jésuites : *De Infaillibilitate Romani pontificis in definiendis fidei et mo-*

(1) Deux ont été reliées avec le Procès-verbal de la séance du 19 mars 1682 qui est conservé aux *Archives nationales.* Gérin, p. 333.

rum controversiis extra concilium generale et non expectato Ecclesiæ consensu... Romæ, 1689, in-4°.

Petit-Didier, bénédictin : *Infaillibilité du Pape. Luxembourg*, 1724.

Roccaberti, archevêque de Valence : *De Romani Pontificis auctoritate*. 1694, (Valence), 3 vol. in-folio.

Longueval, jésuite : *Traité du schisme*, réimprimé à *Bruxelles* en 1791, in-8°.

De Maistre, Rohrbacher, Darras, Réaume, etc., ont écrit contre la Déclaration.

Villecourt, cardinal : *La France et le Pape... Paris*, 1849, in-8°.

Litta, cardinal : *Lettres sur les quatre articles dits du Clergé de France*. Plusieurs éditions : la dernière est de 1864, *Paris*, in-8°.

Gérin, magistrat : *Recherches historiques sur l'Assemblée du Clergé de France de 1682, Paris, Lecoffre*, 1868, in-8°. — *Seconde édition* revue et augmentée, 1870, in-8°. (Important ouvrage appuyé sur les documents les plus authentiques.)

Le R. P. Lauras, jésuite : *Nouveaux éclaircissements sur l'Assemblée de 1682*, d'après les Mémoires inédits du marquis de Sourches. *Paris, Palmé*. 1878, in-12.

II. *Pour la Déclaration*

Louis XIV, par son *Édit* du 20 mars 1682, a ordonné que les quatre articles seraient enregistrés et enseignés dans les Universités (1).

Arnauld : *Éclaircissements sur l'autorité des Conciles généraux et des Papes*.

---

(1) Plus tard, il est vrai, il promit au Pape de ne pas exiger l'exécution de cet Édit, mais les Parlements n'en restèrent pas moins animés par l'esprit de la Déclaration.

L. de Maimbourg, jésuite : *Traité historique de l'Établissement et des Prérogatives de l'Église de Rome et de ses Évêques*, Paris, 1685, in-4°. — *Histoire du Pontificat de saint Grégoire le Grand*. Paris, 1686, in-4°.

Ces deux ouvrages ont été mis à l'Index et ils ont fait exclure l'auteur d'une Société qui a toujours regardé comme un honneur de défendre l'autorité du Saint-Siège.

Noël Alexandre, dominicain : *Historia ecclesiastica. Parisiis*, t. 8, pp. 365 et suiv., 1699, in-folio.

Cl. Fleury : *Discours du sieur abbé Fleuri sur les libertés de l'Église gallicane*... 1723. (Ouvrage posthume.)

Dupin et d'autres encore ont écrit en faveur de la Déclaration de 1682.

IV

Propositiones cleri gallicani 19 Martii 1682.

C'est une sorte d'exposition justificative des quatre articles que Bossuet voulait demander à l'Assemblée de 1682, d'ajouter à la Déclaration pour en faire connaître le véritable esprit ; l'archevêque de Harlay s'y opposa et elle fut abandonnée. On en possède encore une copie écrite par l'abbé Ledieu. Elle n'a jamais été imprimée.

V ET VI

La *Defensio Declarationis* a été composée pour soutenir la Déclaration de 1682 et pour essayer de la venger des attaques dont elle était l'objet.

Il existe deux rédactions de cet ouvrage.

V. *1re Rédaction.*— Bossuet a fait la première de 1683 à 1685, sur le désir de Louis XIV ; mais, comme des négociations pacifiques avec le Pape s'échangeaient au moment où il la terminait, elle ne fut pas publiée et il ne s'en occupa plus.

Une copie du *manuscrit* prise par l'abbé Fleury (1) a passé après sa mort dans la Bibliothèque du Roi où elle fut gardée par ordre du ministre sous la recommandation de ne la communiquer à personne pour la transcrire. (10 mars 1724.)

Elle est composée de deux volumes (*Bibl. nat.*, n° 4238) qui ont pour titre *Defensio Declarationis cleri gallicani... Auctore J.-B. Bossueto qui describendi copiam fecit Claudio Fleury...* 2 vol. in-folio de 700 et 800 pages.

Un éditeur qui est resté inconnu l'a fait imprimer furtivement à Luxembourg :

Defensio Declarationis celeberrimæ quam de Potestate ecclesiasticà sanxit Clerus gallicanus, anno 1682. Ab. Illustr. ac Reverend. *Jacobo Benigno Bossuet,* Meldensi Episcopo, ex speciali Jussu Ludovici Magni Christianissimi Regis scripta et elaborata. Nunc primum in lucem edita, summoque studio ad fidem autographi codicis exacta. *Luxemburgi,* Sumptibus *Andreæ Chevalier Bibliopolæ.* MDCCXXX [1730]. 2 vol. in-4°.

Collation : Tomus primus : 5 ff. non chiffr. comprenant 1 portrait de Bossuet, le titre et un avis au lecteur ; XXVI-343 pp. chiffr.; Index pp. 345-358, plus 1 feuillet pour les errata. — Tomus secundus : 1 f. pour le titre et 418 pp. chiffr. pour le texte ; Index, pp. 419-433, plus 1 f. pour les errata.

Edition originale de la 1re rédaction. Elle est remplie d'incorrections et d'inexactitudes. L'évêque de Troyes a protesté contre sa publication, le 31 août 1735, par une Lettre dans laquelle il parle d'en faire donner lui-même une édition meilleure et plus authentique.

*
* *

VI. 2e *Rédaction.* — La seconde rédaction de la Défense qui contient les révisions de Bossuet et la seule qui doive

---

(1) Bossuet avait également permis au cardinal de Noailles d'en prendre une autre copie.

fixer l'attention comprend, en 6 vol. in-4° nos 17682 à 17687, la *Gallia orthodoxa* et la *Défense*.

Bossuet « sentant approcher la fin de sa vie remit lui-même l'original de cet ouvrage entre les mains de son neveu lui ordonnant expressément de le bien conserver et de ne le remettre jamais entre les mains de personne qu'en celles de Sa Majesté quand elle le trouverait à propos, ou que, par des raisons d'Etat, elle fût résolue à le rendre public: ce que le roi n'ayant pas voulu permettre jusqu'au moment qu'il parlait, pour des raisons très importantes par rapport à la situation des affaires et pour ne pas réveiller des querelles comme éteintes avec la cour de Rome, il ne doutait pas que les mêmes raisons, subsistant toujours dans toute leur force, ne fissent avec justice persister Sa Majesté dans les mêmes résolutions ». (1)

Bossuet redit plusieurs fois cette recommandation à son neveu, ajoutant aussi « qu'il ne devait y avoir qu'une nécessité absolue qui dût obliger Sa Majesté à consentir qu'on publiât un ouvrage de cette nature ».

L'abbé Bossuet, après la mort de son oncle, rendit compte à Louis XIV de ce désir et lui remit en même temps six volumes in-4° comprenant la première rédaction.

Il ne crut pas devoir se dessaisir de la seconde que, pendant trente ans, il refusa de faire imprimer. Il s'y décida enfin quand commença à paraître en 1730 l'édition de Luxembourg.

Il confia donc à l'abbé Leroy le manuscrit, en lui recommandant de le publier sans aucun changement et d'en donner ensuite une traduction française ; et, quelques années après, il le lui reprit, lorsque l'édition [latine] eut été disposée sous ses yeux et par ses conseils.

Vers 1742, il choisissait pour en être le dépositaire le

(1) L'abbé Bossuet dans le Mémoire présenté à Louis XIV au sujet de la Défense.

Père de La Borde, prêtre de l'Oratoire, et il mourait, l'année suivante, avant que l'impression en fût achevée.

Après la mort du Père de La Borde arrivée le 5 mars 1748, Leroy devint à son tour possesseur de ce manuscrit et le remit, vers 1770 ou 1772, à D. Deforis qui, au moment de monter sur l'échafaud, ordonna de le faire porter avec les autres papiers de Bossuet chez le libraire Lamy, chez lequel il était encore en 1816. « De Lamy, il passa aux jansénistes; mais il nous est impossible de suivre ses diverses migrations. Enfin, il fut découvert par l'abbé Guettée, dans des circonstances assez singulières. Parcourant un jour des papiers nombreux, déposés à la salle Silvestre, pour y être vendus aux enchères publiques, l'abbé aperçut une liasse considérable renfermant le manuscrit de la Défense et d'autres documents : il se hâta d'en donner avis à un fervent sectaire, M. Parent du Châtelet, fils du médecin de ce nom, qui les acheta et les conserva soigneusement après les avoir fait cartonner. Parent du Châtelet légua par testament les onze cartons qui renferment les papiers dont nous parlons à la Bibliothèque nationale où ils occupent une série à part. » (1)

* * *

« La dissertation préliminaire sous le titre de *Gallia orthodoxa* occupe les nos 17682 et 17683. Le premier volume renferme l'autographe de Bossuet, de 240 pages : le second, une belle copie qu'on pourrait croire de l'abbé Ledieu, au moins pour une bonne partie, *revue* et *corrigée* par Bossuet. Dans l'autographe, a remarqué M. Réaume, les titres des chapitres sont écrits par l'abbé Ledieu : dans la copie, ils le sont par Bossuet. Leroy a écrit au dos : bonne copie corrigée par l'auteur, M. Bossuet. Les quatre volumes suivants contiennent la copie (par trois ou quatre mains), du

(1) Réaume.

premier travail, revue par l'auteur qui lui a fait subir des changements considérables... Les notes marginales, les ratures, les surcharges encombrent le papier, surtout dans les premiers et derniers livres. La préface et les trois premiers livres sont supprimés, et c'est la *Gallia orthodoxa* qui paraît destinée à les remplacer.

Le volume n° 17681 comprend cinq livres : IV, V, VI, VII et VIII, qui, ainsi que le marque le copiste, dans l'ordre de la *Gallia orthodoxa*, doivent former les livres I, II, III, IV. Leroy assure même que ces nouveaux chiffres sont écrits par Bossuet. Les deux premiers [de ces cinq livres] portent des corrections qu'on pourrait attribuer à l'abbé Ledieu. Le IIIe offre de rares annotations de la main de Bossuet. Le IVe et le ve n'en présentent d'aucune sorte. Des deux livres qui concernent Grégoire VII, il y en a un qui ne contient aucune trace de révision. Dans le suivant, Bossuet rature toutes les mentions de la déclaration de 1682. A partir du volume n° 17685 les corrections sont très nombreuses... et le quatrième volume (17687), renfermant les derniers livres (IXe et Xe dans Le Roy) suivis du XIe de la première rédaction et du corollaire, présente les mêmes traces de révision que les livres précédents. » (1)

Ajoutons enfin que la Dissertation préliminaire est écrite en entier par Bossuet et que les corrections et ratures qui encombrent tout l'ouvrage sont également de sa main ; il faut en excepter cependant les ratures et les changements (2) que le Père de La Borde y a faits ou a fait faire vers 1744. (3)

(1) Nous avons emprunté ce résumé des Remarques de M. Réaume à M Griveau, *Etude sur la Condamnation du Livre des Maximes des Saints*, T. II, p. 551.

(2) M. Réaume s'est trompé en les attribuant à Leroy.

(3) De Maistre a parlé de brouillons ; c'est une erreur, il n'y en a pas.

*
* *

La *Gallia orthodoxa* est de nature à affliger profondément toute âme catholique (1), mais la dernière pensée de Bossuet n'est pas, heureusement, dans ce livre, comme l'a remarqué M. Griveau.

On peut regarder comme presque certain, dit ce judicieux auteur (2), que les révisions de la Défense sont antérieures, au moins dans tout ce qu'elles ont d'essentiel, à l'année 1697, et de 1700 à 1702 il n'y a pas eu de révision sur le manuscrit. Bossuet a fait beaucoup mieux que de le réviser : il a fait supplier Louis XIV de ne pas le publier et il a soumis son esprit au Pape dans les derniers ouvrages qu'il a revus avant sa mort en reconnaissant là, la vérité de ce qu'il lui contestait dans la Défense. Ainsi, en 1701, il reprend son ancien écrit sur la Conciliation des protestants d'Allemagne pour le perfectionner et il termine un chapitre sur le pontife romain par ces paroles :

« La conclusion est que la puissance pontificale instituée pour unir les Eglises et les fidèles de Jésus-Christ, doit être chérie, honorée, acceptée par tous ceux qui aiment la paix et l'unité catholique. (3) »

Dans les Méditations sur l'Evangile qu'il a corrigées en 1703 et en février 1704, il a maintenu sur l'autographe des réflexions comme celle-ci : « C'est dans la chaire de saint Pierre que la vraie foi a toujours été confirmée » (72e méditation) ; démentant à cette époque si voisine de sa mort, la donnée principale de la Gallia orthodoxa par une affirmation contraire.

» Nous nous croyons en droit de conclure, dit M. Gri-

---

(1) M Réaume.

(2) M. Griveau, T. II, p. 633.

(3) Dans le *De Professoribus*, écrit qui est certainement de novembre et de décembre 1701.

veau, que durant les dix-sept derniers mois de sa vie, Bossuet répudiait son livre de la Gallia orthodoxa et persévérait dans sa conversion (de 1701) aux principes romains jusqu'à son dernier jour. »

Defensio Declarationis conventûs cleri gallicani An. 1682. *De ecclesiasticâ potestate.* Autore Illustrissimo ac Reverendissimo *D. Jacobo-Benigno Bossuet,* Episcopo Meldensi, cum nonnullis Notis. *Amstelodami, Sumptibus Societatis* M.DCC.XLV [1745]. 2 vol. in-4° (1).

Tomus primus : Præfatio (editoris), I-XLIV ; *Dissertatio prævia* sous le titre de *Gallia orthodoxa,* 1-88 ; *Defensio Declarationis* (Pars I et II), 89-531.

Tomus secundus : *Defensio Declarationis* (Pars III), 1-296 ; *Corollarium,* 297-323 : *Appendix* ad Defensionem: *Præfatio* (auctoris), I-VIII et 114 pages.

Edition originale de la 2e rédaction publiée par l'abbé Leroy. Elle est très exacte et ne renferme aucune substitution de texte. Dans les passages retranchés par Bossuet sur le manuscrit, Leroy a dû ajouter trois liaisons qui manquent, pour unir ce qui suit avec ce qui précède, mais il a soin de les mettre entre deux crochets et en italiques. Il a retranché le titre de *Gallia orthodoxa* pour le remplacer par celui de *Defensio Declarationis* par ce qu'il n'a pas cru devoir donner à cet ouvrage la disposition que Bossuet voulait lui donner. « Il ne faudrait, dit-il, pour exécuter le projet formé par M. de Meaux que faire quelques retranchements sans rien ajouter. Qu'on change le titre, qu'on supprime la Déclaration, qu'on efface quelques phrases éparses qui toutes ensemble ne remplissent pas deux pages, et qu'au lieu de ces mots souvent répétés :

(1) Titres rouges et noirs. Collation : T. I, 1 f. bl, 2 ff. non chiffr. pour le faux titre et le titre, plus une page non chiffr. pour les errata et 1 feuillet blanc. — T. II, 1 f. bl, 2 ff. non chiffr. pour le faux-titre et le titre, 523-VIII-138 pp chiffr. pour le texte et l'index des deux tomes, plus 1 f. non chiffr. contenant 50 lignes d'errata et 1 feuillet blanc.

Voilà ce que le Clergé de France enseigne dans sa Déclaration, on mette ceux-ci : *Voilà ce que le Clergé de France et l'Ecole de Paris ont enseigné dans tous les temps*, le projet se trouvera pleinement exécuté, quoique l'ouvrage soit partout le même, qu'il n'acquière point de nouvelle preuve et qu'il n'en perde aucune... [Je l'aurais fait] si mon respect pour le grand Bossuet et les ordres de M. de Troyes ne m'en avaient pas empêché. » Pour cette même raison, Leroy a mis dans son édition, le livre XIe après le livre XVe parce qu'ils sont placés ainsi dans l'original qui, on l'a déjà dit, n'a pas reçu le perfectionnement et le classement que l'auteur voulait lui donner. Mais, il a eu le tort d'intercaler les quatre articles dans le texte lorsque Bossuet les a supprimés ou volontairement passés sous silence, et de mêler dans sa Préface et ses notes des rancunes de janséniste à des renseignements utiles. (1)

Gallia orthodoxa d'après l'autographe de Bossuet. Bruxelles, Vromant; Paris, Hurtrel. 1869, 1 vol. in-8° de XIII-508 pages.

C'est un éditeur belge dont nous ignorons le nom qui a publié cette édition en lui rendant le vrai titre que Bossuet a donné à la Défense. Mais il s'est trompé en rejetant comme apocryphe la Dissertatio prævia : de plus, une erreur du relieur [des manuscrits] l'a empêché de mettre à la place qui leur revient deux livres de cet ouvrage.

Traductions

Défense de la Déclaration de l'Assemblée du clergé de France de 1682. Touchant la puissance ecclésiastique,

---

(1) Je déplore plus que personne le jansénisme dont Leroy était imbu, mais la vérité oblige à dire que, comme éditeur de Bossuet, il n'a falsifié ni le texte de la Défense, ni le texte d'aucun autre ouvrage. Des ratures et des changements ont été faits sur l'original de la Défense, vers 1714, alors qu'il n'était plus entre les mains de cet ecclésiastique, et c'est une injustice de l'en faire responsable, puisque lui-même les a blâmés.

Par Messire *Benigne Bossuet*, Evêque de Meaux. Traduite en français, avec des notes. *A Amsterdam*, Aux dépens de la Compagnie. M.DCC.XLV [1745]. 3 vol. in-4°.

C'est la traduction française (1) des deux volumes qui précèdent et à laquelle Leroy a ajouté le *Mémoire* de Bossuet contre Roccaberti et le Rapport de Gilbert de Choiseul à l'Assemblée de 1682.

Collation : Tome I, 3 ff. prélim., XXXVII-1-14-85 pp. chiffr. pour la Préface, la Déclaration, etc.; 564 pp. chiffr., 1 p. d'Errata et 1 feuillet blanc. — T. II, 3 ff. prélim., 491 pp., 1 p. d'Errata et 1 f. blanc. — T. III, 3 ff. prélim., 418 pp., 1 p. d'Errata et 1 feuillet blanc.

Mgr Villecourt reproche à cette traduction d'être encore plus passionnée pour les libertés gallicanes que le texte même de Bossuet. Nous ignorons si ce reproche est fondé, nous savons seulement que Leroy était un janséniste acharné et qu'il a eu « pour méthode, dans sa traduction, de ne point s'écarter trop librement du tour original [du texte] et aussi de ne pas le suivre trop servilement ». Il l'a ajoutée ainsi que l'édition latine aux douze premiers volumes de la Collection de Paris dans laquelle elles forment les tomes XIII à XVII, in-4°.

Défense de la Déclaration de l'Assemblée du clergé de France de 1682, touchant la puissance ecclésiastique, Par... *Paris*. 1774, 2 gros vol. in-4°.

Tome I : Préface, VI-XXXIII ; Défense, 810 pages. Tome II : Défense, 560 pages ; Dissertation contre le cardinal Orsi, 562-682 ; Table analytique, 682-769.

Seconde édition de la traduction de Leroy revue et publiée par lui en 1774. Il y a fait des corrections, ajouté plusieurs notes nouvelles et une nouvelle Préface.

En 1790, il en restait encore un assez grand nombre d'exemplaires chez le libraire : on refit leur titre et ils furent ajoutés aux volumes de la Collection de Deforis :

(1) D'autres traductions avaient paru avant celle de Leroy ; nous croyons inutile de les indiquer.

Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, etc. *Paris*, *Lamy*, 1790 (Tomes XIXᵉ et XXᵉ de la collection), in-4°.

Ecrits publiés au sujet de la Défense

Lorsque parut la Défense et surtout quand Leroy donna sa traduction, il fut fortement question à Rome de la condamner comme une production hostile à la doctrine reçue universellement, hors de France, sur l'infaillibilité du Souverain-Pontife décidant *ex cathedrâ*, mais cette proscription n'a pas été faite, non seulement par égard pour Bossuet qui avait bien mérité de l'Eglise à tant d'autres titres, mais par la juste appréhension de nouvelles mésintelligences.

Soardi, lazariste : *De supremâ romani Pontificis auctoritate, hodierna ecclesiæ gallicanæ doctrina*. *Avenione*, 1747, in-8° (plusieurs fois réimprimé).

Palma, prêtre italien : *Defensio Cleri gallicani ab imposturis, adscriptæ Bossueti Defensioni*. *Ferrariæ*, 1785, in-8°.

Dans ces deux ouvrages qui traitent des quatre articles, on nie que la Défense soit de Bossuet mais Bernardini en prouve l'authenticité dans sa

Lettera al sign. Zerletti stampatore in Venezia, delle opere di Bossuet. *Milan* (An X de la république), in-8°.

Orsi, cardinal : *Infaillibilitas romani Pontificis*, etc., 1741, 4 vol. in-4°.

Contre cet ouvrage qui combat la Défense il a été publié par

Leroy : *Dissertation sur le livre du cardinal Orsi* contre la *Défense... de M. Bossuet* (à la fin de la seconde édition de sa traduction de la *Défense de la Déclaration*... t. II, pp. 562-682, 1774, in-4°).

Mgr Villecourt, dans *La France et le Pape* (*Paris*, in-8°, pp. 465-508), a également écrit contre la Défense, ainsi que de Maistre, Lamennais, Rohrbacher, Darras, etc.

VII

Mémoire de Mre Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, *présenté au Roi* [1695] contre le livre intitulé : *De Romani Pontificis auctoritate...* Par *Roccaberti*, archevêque de Valence.

Le *manuscrit* a été publié sous ce titre par Leroy en tête de sa traduction de la *Défense de la Déclaration*, t. I, pp. 5-14. *Amsterdam*, 1745, in-4°.

Edition originale.

Le Parlement de Paris, conformément à ce qui est proposé dans ce Mémoire, rendit un arrêt, le 20 décembre 1695, par lequel il défendait de vendre le livre de Roccaberti, parce qu'il attaquait les articles de la Déclaration de 1682 et soutenait l'autorité du Pape !

VIII ET IX

Mémoire de ce qui est à corriger dans la nouvelle Bibliothèque ecclésiastique de M. Dupin.

Remarques sur l'Histoire des Conciles d'Ephèse et de Chalcédoine de M. Dupin.

Le *Mémoire*, adressé au chancelier Boucherat, signale et réfute les erreurs des premiers volumes de la Bibliothèque de Dupin qui a été condamné par l'Archevêque de Paris et par un arrêt du Parlement.

Les *Remarques* font voir que dans le même ouvrage, l'histoire des conciles d'Ephèse et de Chalcédoine est pleine d'omissions, d'altérations et d'infidélités dans les textes cités, à tel point qu'il semble que l'auteur se soit proposé d'excuser les ennemis de la foi, de faire mépriser les conciles dont il parle et de donner atteinte à l'autorité du Saint-Siège.

Ces deux écrits n'ont pas été publiés par Bossuet, mais

les *manuscrits* retrouvés dans ses papiers ont été insérés par les soins de l'abbé Leroy dans les

Œuvres posthumes de Messire Jacques-Bénigne Bossuet, tome II, pp. 521-621 (formant le tome XIXe de la collection de Paris). *Amsterdam*. M.DCC.LIII [1753]. In-4°.

Édition originale.

X

Lettres à M. Brisacier. Elles contiennent des observations contre les propositions avancées par le docteur Couleau dans le Judicium unius, ouvrage qu'il avait composé pour défendre les livres des jésuites Leconte et Gobien sur la religion des Chinois et que la Sorbonne avait censurés.

Le *manuscrit* de ces lettres qui sont datées de Meaux (30 août, 8 et 13 septembre 1701), a été publié dans les

Œuvres posthumes de Messire Jacques-Bénigne Bossuet, t. II, pp. 625-648, sous ce titre : *Mémoires* ou *Lettres de M. Bossuet, évêque de Meaux, à M. Brisacier*, Supérieur du Séminaire des missions étrangères, *au sujet d'un écrit* intitulé : *Judicium unius* (etc.) composé par *M. Coulau*, docteur de Sorbonne. *Amsterdam*, M.DCC.LIII [1753]. In-4°.

Édition originale.

XI

Remarques sur le livre intitulé : *La mystique Cité de Dieu.* 1696.

En 1696, le Père Croizet, religieux à Marseille, publiait une traduction française de la *Mystique Cité de Dieu*, de Marie d'Agréda, religieuse espagnole estimée pour ses éminentes vertus. Comme cet ouvrage avait déjà, à cause de l'étrangeté des narrations qu'il contient, excité de vives querelles entre les théologiens, Bossuet le déféra

à la Sorbonne en l'accompagnant de quelques *Remarques* pour lui demander sa condamnation qui fut portée dans la même année. Ces remarques retrouvées par Leroy, ont été imprimées pour la première fois dans les *Œuvres posthumes de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, t. III, pp. 236-238, *Amsterdam*, 1753, in-4°.

XII

Epistola Illustriss. et Reverendiss. Ecclesiæ Principum Caroli Maur. Le Tellier Archiep. Ducis Remensis, *Ludovici Antonii de Noailles* Archiep. Parisiensis, *Jacobi Benigni Bossuet* Episcopi Meldensis, *Guidonis de Seve* Episcopi Attrebatensis, et *Henrici Feydeau de Brou* Episcopi Ambianensis, *ad Sanctissimum D. D. Innocentium P. P. XII,* contra *librum* cui titulus est: *Nodus Prædestinationis dissolutus, auctore Cœlestino S. R. E. Presbytero Cardinali Sfondrato, typis mandatum Romæ, anno 1696. Parisiis*, Apud *Joannem Anisson*, Typographiæ Regiæ Prefectum, viâ Cytharæâ, sub Lilio Florentino. M.DC.XCVII. Cum Permissu. In-8° de I f. pour le titre et 23 pag. chiff. pour le texte.

Edition originale. Elle ne contient ni Privilége ni achevé d'imprimer.

Cette Lettre a été rédigée par Bossuet pour signaler à Rome des erreurs dans un ouvrage posthume du cardinal Sfondrate. Elle n'a pas eu le résultat que désiraient les cinq évêques qui l'ont signée, car une commission nommée par le Pape pour examiner le livre incriminé n'a pas prononcé de jugement contre lui.

Une **traduction** française faite par les Bénédictins accompagne le texte latin dans l'édition de D. Deforis. (1)

(1) Sfondrate a écrit contre la Déclaration de 1682 et on voit que Deforis s'en souvient encore dans les notes haineuses qu'il a ajoutées à cette traduction.

XIII

Observations de M. l'Evêque de Meaux sur un Ecrit du bénédictin Dom Lami. Lettres de l'Evêque de Meaux à Dom Lami, 1687-1688.

Les manuscrits qui sont égarés depuis la Révolution, ont été publiés par D. Deforis au tome x de sa collection, pp. 10-48, 1778, in-4°.

XIV

Epistola Conventûs Cleri gallicani, (anno 1682), *ad omnes Prælatos Galliæ...*

Lettre [latine] de l'Assemblée du Clergé de 1700 aux Evêques de France en leur envoyant la Censure qu'elle venait de porter.

Lettre [de la même Assemblée] *aux Archevêques et Evêques du Royaume* en leur envoyant le *Règlement* qu'elle avait décrété pour les Religieux qui demandaient à exercer le ministère dans leurs diocèses.

Declaratio [Conventûs generalis Cleri gallicani, anno 1700], *de Dilectione Dei in Pænitentiæ Sacramento requisitâ,* (pp. 561-566 du Procès-verbal de l'Assemblée).

Bossuet est l'auteur de ces écrits qui ont été imprimés au nom de l'Assemblée du Clergé ; il en avait gardé les autographes qui ne nous sont pas parvenus à l'exception de celui de la lettre de 1682 qui est à la Bibliothèque du Séminaire de Meaux, (n° 52). Avant l'ouverture de l'Assemblée de 1700, il avait demandé pour elle, au Roi, dans deux Mémoires manuscrits, la permission de s'occuper de matières théologiques : *Mémoire sur l'Etat présent de l'Eglise; Mémoire sur la morale relâchée,* (6 juin 1700). Une copie de ces Mémoires se trouvait encore parmi ses papiers au commencement de ce siècle : elle n'y est plus aujourd'hui, parce que le libraire Lamy l'aura, sans doute, donnée ou vendue, vers 1815. M. de Bausset qui l'a eue sous les yeux et en a cité un extrait au livre xi[e] de son « Histoire de Bossuet », dit qu'elle est écrite de la main de l'abbé Ledieu et corrigée de celle de Bossuet.

XV

Decretum de morali Disciplinâ, etc. (Projet de condamnation de 140 propositions de morale extraites de différents ouvrages présenté à l'Assemblée qui a censuré, en effet, 127 de ces propositions sur le Rapport de Bossuet).

Traité de l'Usure lu devant l'Assemblée du Clergé.

Ces deux écrits avaient été composés pour l'Assemblée de 1682; mais comme elle n'avait pas eu le temps de les examiner, Bossuet les reprit dans celle de 1700, au nom de la Commission dont il était le président.

Les manuscrits ont été publiés en 1753 (1) dans les *Œuvres posthumes de Messire Jacques-Benigne Bossuet,* Evêque de Meaux..., t. III, pp. 47*-102* et pp. 454-494. *A Amsterdam,* M.DCC.LIII. In-4°.

Édition originale.

XVI

De Dubio in negotio salutis. De Opinione minus probabili ac simul minus tutâ. De Conscientiâ. De Prudentiâ.

Ces opuscules connus sous le titre de « Dissertatiunculæ quatuor adversùs Probabilitatem » ont été publiés à Paris, à soixante exemplaires in-quarto, du 9 au 30 août 1700, et ils n'ont été distribués qu'aux membres de l'Assemblée. L'*édition originale* (2) a été recherchée en 1753 par l'abbé Leroy qui l'a fait réimprimer parmi les *Œuvres posthumes de messire Jacques-Benigne Bossuet,* au tome III°. In-4°.

*
* *

Une **traduction** française des Dissertatiunculæ, du Préambule et de la seconde partie du Decretum a été faite par Leroy et publiée par lui avec le texte latin, dans le t. III° des *Œuvres posthumes.*

XVII

Mandatum Illustrissimi ac Reverendissimi DD. Episcopi Meldensis : ad Censuram ac Declarationem Conventûs Cleri Gallicani anni 1700, promulgandam in Synodo Diœcesanâ, die I. Septembris anni 1701. Parisiis, Excudebat Joannes Anisson, Typographiæ Regiæ Præfectus. M.DCC.I. In-4° de 40 pages.

---

(1) Ils ont été égarés depuis cette époque.

(2) Elle ne porte ni le nom de l'auteur ni celui de l'imprimeur; il nous a été impossible de la rencontrer.

Édition originale. Elle ne contient ni Privilége ni achevé d'imprimer.

XVIII

Réflexions sur le Cas de Conscience.

En 1702, parut le « Cas de Conscience proposé par un Confesseur de Province touchant un Ecclésiastique qui est sous sa conduite, et résolu par plusieurs Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris. »

Bien qu'il fut favorable au Jansénisme, quarante docteurs l'avaient approuvé et le cardinal de Noailles était soupçonné de l'avoir secrètement toléré. Il fit donc grand bruit. Bossuet le désapprouva et, pour engager les quarante docteurs à se rétracter, il écrivit des *Réflexions* qu'il envoya, le 12 janvier 1703, à l'Archevêché de Paris où se tenaient des conférences dans ce but. Pendant ce temps, Rome l'examinait et le censurait, le 12 février, et le cardinal de Noailles le condamnait, quelques jours après, par une « Ordonnance » que Bossuet a revue avant sa publication et à laquelle il a fait subir des modifications considérables.

Le manuscrit des *Réflexions sur le Cas de Conscience* ne nous est pas parvenu.

∴

A l'occasion du Cas de Conscience, Bossuet a encore composé, mais un peu plus tard, l'ouvrage *De l'autorité des jugements ecclésiastiques*, (voir page 118), qu'il n'a pas eu le temps de terminer. Le manuscrit qu'il avait dicté dans le temps où ses grandes infirmités ne lui permettaient pas d'écrire lui-même, n'existe plus. On raconte, dit Feller, que feu M. Riballier, syndic de la Faculté de la Théologie de Paris, a entendu dire à Lequeux qu'il l'avait brûlé [parce qu'il était contraire aux idées jansénistes dont il était partisan].

Cette anecdote publiée après la mort de Riballier et de Lequeux paraît bien suspecte. L'abbé Lequeux a copié le Préambule et résumé la fin. Pourquoi aurait-il pris ce soin s'il avait le dessein de détruire cet ouvrage? Ne serait-il pas plus exact de supposer qu'il a renoncé à le publier parce qu'il était inachevé et à l'état de « brouillon » et qu'il s'est égaré ainsi que se sont égarés plusieurs autres écrits de Bossuet?

XIX

Mémoires et Lettres au sujet de l'impression des ouvrages de Doctrine composés par les Évêques : 5 Mémoires au Roi; 1 Mémoire au chancelier de Pontchartrain et des Extraits de ses Lettres avec des Réflexions en Réponses; 9 Lettres à M. de Noailles; 1 Lettre à MM...; 1 Lettre à Mme de Maintenon (24 oct.-20 nov. 1702).

La censure de Bossuet contre la traduction de Trévoux était imprimée (29 sept. 1702), et sa première Instruction s'imprimait déjà lorsque de Pontchartrain, très sympathique à R. Simon, fit défendre au libraire Anisson de les livrer avant qu'elles eussent été revêtues de l'approbation d'un docteur en théologie; cette prétention qui était nouvelle et qui aurait infligé aux évêques, si elle avait été réalisée, l'humiliation de soumettre leurs ouvrages au jugement de leurs inférieurs, froissa Bossuet qui se mit en devoir de s'y soustraire en réclamant auprès du Chancelier et du Roi et en intéressant à sa cause de Noailles, archevêque de Paris, et Mme de Maintenon.

Louis XIV donna l'ordre à de Pontchartrain d'abandonner ses prétentions, et l'Ordonnance et les Instructions de Bossuet parurent sans être munies de l'approbation d'un Censeur.

La Bibliothèque nationale, (Nouv. acq. fr., 1218), possède une copie des principales pièces relatives à ce démêlé. Les Mémoires au Roi ont été publiés avec les Réflexions dans les *Œuvres posthumes de Messire Jacques-Benigne Bossuet,* t. II (le XIXe de l'édition de Paris), pp. 488-518. *A Amsterdam.* M. DCC. LIII. In-4°. Les Lettres ont été publiées par Deforis dans les *Œuvres de Messire Jacques-Benigne Bossuet,* t. X, pp. 515-551. *Paris, Boudet,* M. DCC. LXXVIII. In-4°.

Éditions originales.

XX

Lettre à la Révérende Mère Abbesse et aux Religieuses de Port-Royal.

Quand il fallut accepter les condamnations de Rome contre Jansénius, les religieuses de Port-Royal se montrèrent plus opiniâtres dans leur résistance que les plus opiniâtres docteurs jansénistes, et pour les engager à se soumettre à l'autorité de l'Eglise, Bossuet leur écrivit, sur le désir de l'Archevêque de Paris, une Lettre dans laquelle il réfutait les raisons qu'Arnauld invoquait pour refuser de signer le formulaire imposé par Alexandre VII.

Il existe deux rédactions de cette Lettre qui diffèrent sensiblement l'une de l'autre.

Première Rédaction. Elle date de 1664. Elle a été remise à l'Archevêque de Paris, mais il ne semble pas qu'elle

ait été communiquée aux religieuses pour lesquelles elle a été composée. En 1709, le *manuscrit* trouvé par l'abbé Bossuet fut donné au cardinal de Noailles qui l'a publié pour les religieuses de Port-Royal-des-Champs qui, à l'exemple de leurs ainées de 1664, refusaient d'accepter une nouvelle condamnation portée contre le Jansénisme par Clément XI, en 1705.

Mandement de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, Archevesque de Paris. Portant permission d'imprimer une Lettre de feu M. l'Evêque de Meaux, aux Religieuses de Port-Royal. A Paris, Chez Louis Josse, Imprimeur de son Eminence Monseigneur l'Archevêque, ruë S. Jacques. M. DCC. IX. Avec Privilege du Roy. In-4°.

Collation : 2 ff. 1 non chiffr. pour le titre et le Mandement et 12 ff. chiffr. pour le texte de la Lettre. Le Privivilége accordé à Mgr de Noailles pour 20 années est daté du 12 février 1696. Il n'y a pas d'achevé d'imprimer mais le Mandement est du 15 avril 1709.

Edition originale de la 1re Rédaction. Le succès que l'Archevêque de Paris en espérait ne se réalisa pas, car les religieuses de Port-Royal lui répondirent qu'elles ne pouvaient pas accorder à l'écrit de Bossuet l'autorité qu'il lui attribuait dans son Mandement. Deforis a inséré leur Réponse dans sa collection, tome XI, pp. 310-315, in-4°. Elle est datée du 30 avril 1709.

* * *

2° *Rédaction*. Elle a été faite en 1665 et relue en 1703 par Bossuet à l'occasion d'un travail qu'il méditait contre les Jansénistes. L'abbé Ledieu eut, à cette époque, la pensée d'en prendre une copie (1) qui est actuellement au grand Séminaire de Meaux.

---

(1) L'autographe est perdu.

Les onze premiers paragraphes de la première rédaction n'y sont pas reproduits et cependant elle contient plusieurs passages qui concordent avec ces mêmes paragraphes, ce qui prouverait qu'elle n'a point été revue d'une façon définitive et avec le soin que son auteur donnait aux ouvrages qu'il avait le dessein de publier. M. Lachat l'a insérée (1) dans la collection des *Œuvres complètes* de Bossuet..., t. xxvi, pp. 210-235. *Paris, Vivès*, 1864, in-8°.

Edition originale de la 2ᵉ rédaction.

XXI

De l'autorité des jugements ecclésiastiques où sont notés les auteurs des schismes et des hérésies.

Cet écrit est dirigé contre les principes d'Arnauld qui tendaient à affaiblir l'autorité des jugements de l'Eglise; il a été composé par Bossuet dans la dernière année de sa vie : incapable de l'écrire lui-même, il l'a dicté mais il n'a pas eu le temps de l'achever.

Le *manuscrit* qui comprenait une cinquantaine de feuillets est perdu, mais l'abbé Lequeux qui l'avait eu sous les yeux, en a copié les premières pages et en a résumé quelques autres que le cardinal de Bausset a publiées dans son *Histoire de J.-B. Bossuet*, évêque de Meaux, t. iv, pp. 450-466. *Versailles, Lebel*, 1814, in-8°.

Sect. III. — Ouvrages sur le Quiétisme.

1691-1700

Les ouvrages que la célèbre querelle du quiétisme a occasionnés sont divisés en quatre catégories :

---

(1) Avec des Remarques qui contiennent presqu'autant d'erreurs que de lignes.

1° Les écrits de la querelle privée. 2° Les écrits de la querelle publique. 3° Les écrits de la conclusion. 4° Les écrits composés pendant cette querelle, mais qui n'ont été publiés qu'après la condamnation du livre des *Maximes*.

I

Querelle privée, 1694-1697

Mme Guyon s'étant mêlée d'écrire sur les difficiles questions de l'oraison, émit des principes qui, contre sa volonté, favorisaient des erreurs déjà condamnées par l'Église dans la personne de Molinos sous le nom de quiétisme.

La doctrine de cette femme qui, du reste, avait de l'esprit et d'austères vertus, ayant trouvé un appui dans plusieurs personnes, et dans d'autres, au contraire, des critiques très défavorables, elle se retira à la fin de l'année 1693 chez les religieuses de Meaux, et demanda à Bossuet son avis sur ses écrits tant imprimés que manuscrits.

Pendant quatre ou cinq mois, Bossuet les examina et en fit de longs *Extraits* : puis, le 11 mars 1694, il lui écrivit une *Lettre* pour lui dire qu'il les trouvait condamnables.

Loin d'accepter un avis qu'elle avait sollicité, Mme Guyon réclama alors, sur le conseil de Fénelon qui était favorable à ses erreurs, un jugement sur ses ouvrages; et avec son agrément, de Noailles, évêque de Châlons, Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, et enfin Bossuet s'établirent ses juges. Ils firent cet office pendant dix mois à Issy dans des conférences que l'on prit grand soin de cacher à Louis XIV qui allait donner un évêché au précepteur du duc de Bourgogne et qui ne l'eût certainement jamais fait s'il l'avait soupçonné de quiétisme.

***

Les conférences d'Issy qui ont eu pour objet les écrits de Mme Guyon (1), le livre du père Lacombe (2), son directeur, plusieurs Mémoires et le Gnostique que Fénelon avait composés pour expliquer aux commissaires leur doctrine, se sont terminées le 10 mars 1695 par les *articles d'Issy* qui résument l'enseignement communément admis sur la mysticité.

Bossuet les avait d'abord rédigés en 30 articles; mais, quand ils furent soumis aux commissaires, Fénelon qui siégeait avec eux, depuis sa nomination à l'archevêché de Cambrai, souleva des objections et composa un Mémoire pour obtenir l'addition de plusieurs autres articles 1° sur la nature de l'oraison passive et 2° sur l'amour de Dieu que, dans le langage mystique, on appelle l'amour désintéressé. Bossuet, pour lui plaire, accepta la dernière réclamation et quatre articles nouveaux furent, d'un commun accord, ajoutés aux 30 premiers ; mais il repoussa la première parce qu'il estimait qu'on ne pouvait se prononcer sur ce point qu'après des réflexions plus longues et il rédigea un *Projet d'addition* qu'il expliqua quelques jours plus tard dans les conférences; mais comme les examinateurs lui refusèrent leur assentiment, on s'en tint aux 34 articles que tous signèrent, le 10 mars 1695.

---

(1) Les *Torrents* et plusieurs autres manuscrits et les deux ouvrages imprimés intitulés :

Moyen court et très facile de faire oraison que tous peuvent pratiquer très aisément et arriver par là, dans peu de temps, à une haute perfection, imprimé d'abord à *Grenoble* et ensuite à *Lyon* en 1686 ;

Cantique des cantiques de Salomon interprété selon le sens mystique... et la vraie représentation des états intérieurs, *Lyon*, 1688 ;

(2) *Orationis mentalis analysis...* per patrem Dom. Franciscum La Combe Tononensem, imprimé à *Verceil* en 1686.

La *Règle des associés à l'enfance de* Jésus fut soumise également aux commissaires d'Issy. (Bernières est l'auteur de ce dernier ouvrage.)

Ils étaient la condamnation des doctrines de Mme Guyon et Bossuet prit le soin de lui en faire parvenir une copie qu'elle se décida à accepter et à signer.

*
* *

I. Les *Extraits* des ouvrages de Mme Guyon (Extraits rédigés et annotés par Bossuet) n'ont jamais été publiés ; ils sont perdus.

II. La *Lettre à Mme Guyon* a été publiée pour la première fois en 1748 dans le 2e volume des *Lettres et Opuscules de M. Bossuet... Paris, Barrois*, 1748, 2 vol. in-12. (Cette lettre est d'une grande importance pour ceux qui veulent étudier l'affaire du quiétisme).

III. *Les 34 articles d'Issy*. Il existe des manuscrits de ces 34 articles et des 30 articles soumis d'abord aux commissaires par Bossuet. Celui des 34 articles a été publié pour la première fois le 16 avril 1695 dans l'*Ordonnance et Instruction pastorale de Monseigneur l'Evesque de Meaux sur les Estats d'oraison*, pp. 13-24. *Paris, Anisson*, 1695, in-4° de 12 feuillets.

Dans le Gnostique de Fénelon, divers passages des anciens auteurs mystiques étaient allégués à tort en faveur de Mme Guyon, et Bossuet, pour démontrer qu'ils étaient loin de la favoriser, a composé :

IV. La *Tradition des nouveaux mystiques*, qu'il a donnée manuscrite aux examinateurs d'Issy 1694. Ce *manuscrit* existe encore mais mutilé et incomplet, car Bossuet, en 1697, en a pris la 2e et 3e partie pour son *Instruction* sur les *États d'oraison* ; confié par l'évêque de Troyes à l'abbé Leroy, il a été publié dans les *Œuvres posthumes de Messire Jacques-Benigne Bossuet...* tom. III, pp. 103-236. *A Amsterdam*, M.DCC.LIII [1753]. In-4°.

***Édition originale* faite avec beaucoup d'exactitude.**

V. Le *Projet d'addition* aux 34 articles remis à Fénelon

a été retrouvé dans ses papiers et publié dans l'édition des *Œuvres de Fénelon*, commencée en 1820 chez *Lebel à Versailles* et terminé en 1830 à *Paris,* chez *Le Clère,* 34 vol. in-8°.

*
* *

Il avait été convenu entre les trois prélats des conférences d'Issy qu'ils composeraient chacun, un Mandement pour en approuver publiquement les résultats et Bossuet publia le sien sous le titre d'

VI. *Ordonnance et Instruction pastorale de Monseigneur l'Evesque de Meaux sur les Estats d'Oraison. A Paris,* Chez *Jean Anisson,* Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë Saint Jacques, vis-à-vis les Maturins. M. DC. XCV. Avec Permission. In-4° de 24 pages.

Collation : 1 feuillet pour le titre; Ordonnance et Instruction, pp. 3-12. Articles sur les États d'Oraison, pp. 13-24 (les XXXIV articles délibérés à Issy). Il n'y a ni privilége ni achevé d'imprimer.

Edition originale.

Quelques jours après, l'évêque de Châlons donnait également une Ordonnance (1) sur le même sujet, mais Fénelon refusait d'accomplir la promesse faite à Issy. Mécontent de ce refus, Bossuet se mit alors à écrire une Instruction sur les Etats d'Oraison qui est une exposition moitié historique, moitié dogmatique de l'origine et des progrès des erreurs des faux mystiques en y comprenant celles du Père Lacombe et de Mme Guyon. Avant de la faire imprimer, il demanda aux anciens commissaires d'Issy de l'approuver afin de terminer par là des débats qui menaçaient de se rouvrir : Tronson et de Noailles donnèrent leur approbation avec empressement, mais Fé-

(1) Cette Ordonnance et celle de Bossuet furent remises à Mme Guyon qui souscrivit le 1er juillet 1695, à la condamnation qu'elles portent contre ses ouvrages et ceux du Père Lacombe.

nelon, malgré le conseil de ses amis, renvoya le manuscrit en disant qu'il ne voulait pas accabler une femme vertueuse dont il blâmait les erreurs mais dont il excusait les intentions, puis il se hâta de dire ses sentiments sur la spiritualité dans l'Ex[illegible] des Maximes des Saints sur la Vie intérieure. Par Messire [illegible] Fenelon, Archevêque [illegible] Messeigneurs les Ducs de [illegible] A Paris, Chez Pierre Aubou[illegible] de France. Pierre [illegible] Quai des Augustins, près l'Hôtel [illegible] M. DC. XCVII. [illegible] 1 vol. in-12 (1). Cet ouvrage parut quarante jours avant l'

VII. *Instruction sur les Estats d'Oraison, Où sont exposées les erreurs des faux mystiques de nos jours :* Avec les actes de leur condannation. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Precepteur de Monseigneur le Dauphin. A *Paris*, Chez *Jean Anisson*, Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe, la Fleur-de-Lis de Florence. M. DC. XCVII. Avec Privilege du Roy. In-8°.

Collation : 29 ff. prélim. non chiffr. pour le titre, la Préface, la Table des chapitres et les Approbations ; 483 pp. chiffr. pour le texte, CXXX pag. pour les Actes de la condamnation des Quiétistes et 15 ff. non chiffr. pour la Table des matières, l'Extrait du Privilége et les Errata. L'achevé d'imprimer pour la première fois est du 30 mars 1697. Le Privilége, daté du 21 oct. 1696, est accordé pour 12 années à l'auteur qui l'a cédé à Jean Anisson.

---

(1) Il est ainsi composé : 18 ff. prélim. non chiffrés comprenant le titre, l'Avertissement, l'Extrait du Privilége, daté du 17 déc. 1696 ; 272 pages chiffrées pour le texte et 1 page non chiffrée pour les Errata. L'achevé d'imprimer est du 25 janvier 1697.

Nota.— Nous n'indiquerons pas avec autant de détails, les autres ouvrages que l'Archevêque de Cambray a publiés pendant la querelle du Quiétisme, parce que nous écrivons ici la bibliographie de Bossuet et non pas celle de Fénelon.

Édition originale. Elle contient des erreurs que Bossuet s'est empressé de rectifier dans une nouvelle édition en avouant humblement et « franchement qu'il s'était trompé » : *Instruction sur les Estats d'Oraison* (1)... Par... *Seconde édition. A Paris,* Chez *Jean Anisson.* M. DC. XCVII, in-8°.

Collation : 30 ff. prélim. non chiffr. pour le titre, la Préface, etc.; 501 pp. pour le texte dont 32 d'Additions et de Corrections; cxxx pag. pour les Actes de la condamnation des Quiétistes et 14 ff. non chiffr. pour la Table des matières et le Privilége. L'achevé d'imprimer pour la seconde fois est du 25 mai 1697.

VIII. Bossuet voulait ajouter à cet ouvrage une seconde partie dont il a commencé la composition, vers 1697, et qu'il a continuée après la querelle du Quiétisme, mais il l'a abandonnée avant de l'avoir terminée.

Le *manuscrit* (un in-4° de 847 pages) (2) est mentionné sous le titre de « La Vraie Tradition de la théologie mystique » dans le Privilége accordé, en 1727, à l'évêque de Troyes, mais il n'a jamais été publié.

* * *

Une **Traduction** des Estats d'Oraison a été faite par F.-M. Campioni, examinateur du Clergé à Rome, et, en 1741, une Analyse (3) en a été publiée par le Père Caussade sous le pseudonyme du Père Antoine.

IX. *Les* XX *Articles de M. de Cambrai avec les Réponses de M. de Meaux.*

---

(1) Même titre que dans l'édition originale.

(2) Plusieurs pages sont incomplètes et d'autres sont remplies de ratures et de corrections ; on nous dit qu'il sera publié très prochainement.

(3) Elle a pour titre : *Instructions spirituelles en forme de Dialogues sur les divers Estats d'Oraison suivant la Doctrine de M. Bossuet,* évêque de Meaux... Perpignan, 1741. Dans cet ouvrage, la doctrine de Bossuet sur la Charité est exposée d'après des écrits postérieurs à l'Instruction sur les Estats d'Oraison. (Réimprimé en 1894).

L'Explication des Maximes des Saints qui soulevait de nombreuses critiques se présentait au public comme une exposition de la doctrine des articles d'Issy ; Bossuet se plaignit de cette prétention et demanda pour l'examiner des conférences qui furent tenues à l'Archevêché de Paris, mais Fénelon refusa d'y paraitre et soumit son livre au jugement du Saint-Siège, le 27 avril 1697 (1). En même temps, il rédigeait en XX articles un Mémoire auquel Bossuet promettait de répondre : il l'a fait sur le manuscrit même qui lui a été remis ; mais au moment de le renvoyer, il réfléchit que « s'engager aux explications avec cet évêque, c'était entrer dans des détours qui n'ont pas de fin puisqu'il ne cessait d'y ajouter quelques nouveaux traits », et il se borna à l'inviter de nouveau à venir s'expliquer de vive voix.

Deforis a retrouvé ce manuscrit et il l'a publié dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne* Bossuet..., t. XIII, pp. 337-348, sous ce titre : *Les* XX *Articles de M. de Cambrai avec les Réponses de M. de Meaux. Paris*, chez *Lamy,* Quai des Augustins, M. CC. LXXXVIII. In-4°.

Edition originale.

II

Querelle publique, 1697-1699

A la fin du mois de juillet 1697, Fénelon refuse une fois encore d'assister aux conférences de l'Archevêque de Paris, et le premier août, Louis XIV lui ordonne de quitter la Cour, mais au moment où il part pour son diocèse, le duc de Beauvillers fait imprimer une Lettre de M. l'Archevêque Duc de Cambray à un de ses Amis (2) dans la-

(1) Il envoyait à Rome pour faire valoir ses intérêts, son ami l'abbé de Chanterac et Bossuet y choisissait pour être ses agents dans cette affaire, l'abbé Phélippeaux et son neveu qui n'était pas encore prêtre.

(2) Cette Lettre avait été écrite par Fénelon au duc de Beauvillers.

quelle Bossuet croit lire l'intention d'éluder le jugement de Rome sur le livre des Maximes et contre laquelle il publie sous le nom d'un *Docteur*, sa

X. *Reponse à une Lettre de M. l'Archevesque de Cambray... A Paris...*, M. DC. XCVII.

L'édition originale de cette Réponse qui a paru à la fin du mois d'août 1697 est aujourd'hui introuvable et elle était, sans doute, très rare dès le commencement du dix-huitième siècle, puisque l'abbé Pérau ne l'a pas insérée dans sa collection des Œuvres de Bossuet publiée de 1743 à 1747.

Fénelon réplique aussitôt à Bossuet par sa Seconde Lettre de M. l'Archevêque Duc de Cambray à un de ses Amis (septembre 1697, in-12), et en même temps il fait imprimer l'Instruction pastorale de Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambray, sur le livre intitulé : Explication des Maximes des Saints, etc. (octobre 1697, in-4°), pendant qu'on répand dans le public la

XI. *Declaratio Illustriss. et Reverendiss. Ecclesiæ Principum Ludovici Antonii de Noailles Archiep. Parisiensis, Jacobi Benigni Bossuet Episcopi Meldensis, et Pauli de Godet des Marais Episcopi Carnotensis. Circa Librum cui titulus est : Explication des Maximes des Saints sur la Vie intérieure, par Messire François de Salignac Fenelon, Archevêque Duc de Cambray, Précepteur de Messeigneurs les Ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry ; Imprimé à Paris, Chez Pierre Aubouin, en 1697. Parisiis*, Apud *Ludovicum Josse*, Illustrisimi D. D. Archiepiscopi Typographum, viâ Jacobæâ, sub signo Coronæ spineæ. M. DCC. XCVII. Cum Privilegio Regis. In-4°.

Collation : 1 f. pour le titre et 10 ff. chiffr. pour le texte. A la 3e page, le titre de la première se trouve reproduit mais avec quelques légères différences : Illustrissimorum Ac Reverendissimorum Antistitum D. D. Ludovici Antonii de Noailles Archiepiscopi Parisiensis, Ducis Sancti Clodoaldi, ac Franciæ Paris.; Jacobi Benigni Bossuet Episcopi Meldensis, Serenissimi Delphini anteà Præceptoris, Comitis

Consistoriani ; ac Pauli de Godet des Marais Episcopi Carnotensis : Circa librum Gallicè scriptum cui titulus : Explication des Maximes des Saints, etc. : *Declaratio*. Il n'y a ni Privilège ni achevé d'imprimer.

Edition originale publiée au mois de septembre 1697. Elle a été **traduite** en français (1) pour Louis XIV qui avait manifesté le désir de la lire.

La Déclaration est le résultat des conférences tenues à Paris à l'occasion du livre des Maximes par l'évêque de Chartres, de Noailles et Bossuet ; ce dernier qui en est l'auteur remettait au nonce de Paris pour l'envoyer à Rome, le manuscrit signé par les trois évêques, le 6 août 1697, et il faisait paraître quelques semaines après :

XII. *Summa Doctrinæ Libri cui titulus : Explication des Maximes des Saints*, etc. Deque consequentibus, ac defensionibus, et explicationibus. Auctore *Jacobo Benigno Bossuet* Episcopo Meldensi. *Parisiis*, Apud *Joanem Anisson* Typographiæ Regiæ Præfectum viâ Cytharæâ, sub Lilio Florentino. M. DC. XCVII. Cum Privilegio Regis. In-4° de 32 pages.

Collation : 1 f. pour le titre ; Summa Doctrinæ, pp. 3-29 ; Lettre de Bossuet au cardinal Spada, pp. 30-31 ; plus une page pour l'Extrait du Privilége accordé le 25 septembre 1697 à l'auteur qui l'a cédé à Anisson. L'achevé d'imprimer est du 19 octobre.

Edition originale. C'est une censure directe du livre des Maximes. Elle a été **traduite** en français (2) pour Louis XIV et la traduction française a été publiée avec celle de la Declaratio... Principum dans le volume des Divers Ecrits ou Mémoires..., 1698.

Contre ces deux critiques, Fénelon écrit :

Reponses de M. l'Archevêque de Cambray à la Déclaration de M. l'Archevêque de Paris, de M. l'Evesque de Meaux et de M. l'Evesque de Chartres contre le livre intitulé : Explication

(1) Par Bossuet.
(2) Par Bossuet.

[illegible] ... de Paris [illegible] ... [illegible] pastorale sur la Per-[illegible] ... contre les [illegible] ... dans laquelle [illegible] ... répond par quatre [illegible] ... février-mars 1698 ... [illegible] par sa Réponse aux quatre Let-tres de Monseigneur l'Archevesque de Cambray, mai 1698. [illegible] ... [illegible] ... [illegible]

Comme [illegible] Fénelon que les préventions du [illegible] c'était [illegible] publiquement contre M. de Paris [illegible] fait distribuer cette défense qu'à Rome [illegible] en secret, pour ne pas nuire à ceux de ses partisans qui étaient admis à la cour de Louis XIV.

⁂

A ce moment de [illegible]rier 1698, Bossuet attaque encore Féne-lon par les

XIII. *Divers Ecrits ou Memoires sur le livre* **intitulé**: *Explication des Maximes des Saints, etc.* **Sommaire de la** *Doctrine de ce livre en latin et en françois.* ***Declaration*** *des Sentiments des trois Evesques, aussi* ***en latin et en***

(1) Elles ont été publiées séparément : ***Première lettre... Seconde*** *lettre..*, sans noms de ville ni de librairie.

françois, avec une Préface sur l'Instruction pastorale donnée à Cambray le 15 de Septembre 1697. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet,* Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils et Ordinaire en son Conseil d'Estat, cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumosnier de Madame la Duchesse de Bourgogne. *A Paris*, Chez *Jean Anisson* Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe, au-dessus de Saint Cosme, à la Fleur de Lis de Florence. M. DC. XCVIII. Avec Privilege du Roy. In-8°.

Collation : 19 ff. prélim. non chiffr. et 34 pages pour l'Avertissement. Préface sur l'Instruction pastorale donnée à Cambray, I-CCLVIII ; plus 1 feuillet non chiffré pour le titre de *Divers écrits* et 179 pp. pour le texte. Sommaire de la Doctrine du Livre qui a pour titre Explication des Maximes des Saints, etc. Des conséquences qui s'en ensuivent; des défenses et des explications qui y ont été données. Traduit du latin, pp. 1-217; Lettre de l'Auteur aussi traduite du latin A son Eminence Monseigneur le Cardinal Spada, 218-219; Summa Doctrinæ..., 220-252.

Declaratio..., pp. 253-275; Déclaration des Sentiments de Messeigneurs Loüis Antoine de Noailles, Archevesque de Paris; Jacques Benigne Bossuet, Evesque de Meaux, et Paul Godet des Marais, Evesque de Chartres : sur le Livre qui a pour titre Explication des Maximes des Saints, etc Traduite du latin, pp. 279-304, plus 12 ff. non chiffr. pour la Table des Matières, un Extrait du Privilége et les Errata. Le Privilége daté du 25 sept. 1697 est accordé pour huit années à Bossuet qui l'a cédé à Anisson. L'achevé d'imprimer est du 22 février 1698.

Édition originale.

Aux *Divers Écrits*, Fénelon oppose aux mois d'avril et de mai, les (1) Lettres de M. l'Archevêque, Duc de Cambray, à M. l'Evesque de Meaux, Conseiller d'Etat, Premier Aumosnier de madame la Duchesse de Bourgogne, en Reponse aux Divers Ecrits ou Memoires sur le Livre intitulé : Explication des Maximes des Saints... (1698, in-8°), que Bossuet, pour défendre son ouvrage, combat par sa

XIV. *Reponse de Monseigneur l'Evesque de Meaux*, à

(1) Il y en a cinq; 4 ont été publiées au mois d'avril et la 5e a été publiée séparément au mois de mai 1698.

quatre Lettres de Monseigneur l'Archev. Duc de Cambray. A Paris, Chez *Jean Anisson*, Directeur de l'Imprimerie Royale, (etc). M. DC. XCVIII. Avec Privilege du Roy. In-8° de 1 f. non chiffré pour le titre et 100 pp. pour le texte et l'Extrait du Privilége daté du 25 sept. 1697. L'achevé d'imprimer est du 31 mai 1698.

Édition originale.

Trois mois plus tard, on répand à Paris contre cette Réponse trois nouvelles Lettres de M. l'Archevêque Duc de Cambray, pour servir de Reponse à Celle de M. l'Evêque de Meaux, (août 1698, in-8°), qui donnent lieu à la célèbre

XV. *Relation sur le Quietisme.* Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils et Ordinaire en son Conseil d'Estat, cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumosnier de Madame la Duchesse de Bourgogne. *A Paris*, Chez *Jean Anisson*, Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe, au dessus de Saint Cosme, à la Fleur de Lis de Florence. M. DC. XCVIII. Avec Privilege du Roy. In-8° de 2 ff. non chiffr. pour le titre, la Table, l'Extrait du Privilége et 148 pages pour le texte. Le Privilége cédé à Anisson par Bossuet est daté du 25 sept. 1697 et l'achevé d'imprimer est du 26 juin 1698.

Edition originale. L'abbé Régnier des Marets en a fait une traduction italienne qui a été publiée à Paris, chez Anisson, en 1698.

Aux discussions doctrinales qui jusqu'alors ont occupé les deux évêques, la Relation mêle des questions personnelles auxquelles Fénelon oppose des questions de même nature dans la Reponse de M. l'Archevêque de Cambray à l'Ecrit de M. de Meaux intitulé: Relation sur le Quietisme, (juillet 1698, in-8°) contre laquelle Bossuet publie ses

XVI. *Remarques sur la Reponse de M. l'Archev. de Cambray à la Relation sur le Quietisme.* Par Messire Jac-

ques Benigne Bossuet, Evesque de Meaux, (etc.). *A Paris,* Chez *Jean Anisson,* Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe; au dessus de Saint Cosme, à la Fleur de Lis de Florence. M. DC. XCVIII. Avec Privilege du Roy. In-8°, de 6 ff. non chiffr. pour le titre, la Table, le Privilége et 239 ff. chiffr. pour le texte et 1 f. pour les Errata. L'achevé d'imprimé est du 18 oct. 1698.

Edition originale. Des exemplaires furent expédiés à l'abbé Bossuet par un courrier extraordinaire qui arriva à Rome le 31 octobre, et on confia à l'abbé Régnier des Marets le soin d'en faire une traduction italienne pour les personnes de Rome auxquelles la langue française n'était pas familière. (1)

Dix jours après, Fénelon publie sa *Réponse de M. l'Archevêque Duc de Cambray aux Remarques de M. l'Evêque de Meaux sur la Réponse à la Relation* (nov. 1698, in-8°), qui ramène la controverse aux questions de doctrine.

*
* *

L'évêque de Chartres adresse à ses diocésains, le 10 juin 1698, une Lettre pastorale contre le livre des Maximes à laquelle Fénelon ne peut répondre qu'au mois de septembre par deux (2) *Lettres pour servir de Réponse à la Lettre pastorale de M. l'Evêque de Chartres sur le livre intitulé: Explication des Maximes,* etc... C'est Bossuet qui lui réplique par l'écrit anonyme :

XVII. *Reponse d'un Théologien à la Premiere Lettre de M. l'Archevêque de Cambray à M. l'Evêque de Chartres. A Paris,* Chez *Antoine Dezallier,* ruë S. Jacques, à la Couronne d'Or. M. DC. XCIX. Avec Privilege de sa Majesté. In-4°.

Collation : 1 feuillet non chiffré pour le titre et 59 pages pour le texte,

(1) Nous n'avons vu nulle part qu'elle ait été imprimée.
(2) Publiées séparément, in-12.

plus 1 page non chiffr. pour l'Extrait du Privilége accordé le 16 janv. 1699 à Dezallier pour six années consécutives. L'achevé d'imprimer est du 30 janvier 1699.

« La Lettre du théologien de M. de Chartres, écrit Bossuet à son neveu (le 9 février 1699), fait ici un effet prodigieux : on ne devine point quel en est l'auteur. M. de Chartres y a mis de sa main beaucoup d'excellentes choses. » Elle est donc l'œuvre de Bossuet et de l'évêque de Chartres.

Edition originale, contre laquelle Fénelon publie encore deux Lettres de M. l'Archevêque duc de Cambray à M. l'Evêque de Chartres, en Reponse à la Lettre d'un Théologien (mars 1698, in-8°).

* * *

Au commencement de l'année 1698, Bossuet apprend que des théologiens de France et même de Rome craignent en condamnant les Maximes des Saints, de porter par là même une condamnation contre les anciens auteurs mystiques et scholastiques qui ont traité de la nature de la charité et de l'oraison passive, et pour dissiper leurs craintes, il compose :

XVIII. *De Nova quæstione Tractatus tres. I. Mystici in tuto. II. Schola in tuto. III. Quietismus redivivus.* Auctore *Jacobo Benigno Bossuet*, Episcopo Meldensi, Comite Consistoriano, Serenissimi Delphini anteà Præceptore, ac primo Serenissimæ Ducis Burgundiæ Eleemosynario. *Parisiis,* Apud *Johannem Anisson,* Typographiæ Regiæ Directorem, viâ Cytharæâ, sub Lilio Florentino. M. DC. XCVIII. Cum Privilegio Regis. In-8°.

XIX. *Quæstiuncula de Actibus a Caritate imperatis, Scholæ in tuto ad calcem inserenda.* In-8°.

Collation : De Nova Quæstione comprend 12 ff. non chiffr. pour le titre, l'Admonitio et l'Index sectionum et capitum, 440 pp. et 4 ff. pour l'Indiculus locorum et l'Extrait du Privilége. L'achevé d'imprimer est du 30 août 1698. La brochure Quæstiuncula (13 pp.), a été publiée en septembre, en forme d'appendice à la Dissertation Schola in tuto, sans nom d'auteur, sans privilége et sans achevé d'imprimer.

Contre ces deux écrits, Fénelon fait paraître : 1° trois Lettres de de M. l'Archevêque Duc de Cambray à M. l'Evêque de Meaux pour repondre à son ouvrage intitulé : De nova Quæstione Tractatus tres (oct. 1698, in-8°); 2° une Reponse à l'Ecrit de M. l'Evêque de Meaux intitulé : Quæstiuncula (etc.), (nov. 1698, in-12), et 3°, il réduit tout son système à cinq propositions dans les Prejugez decisifs de M. l'Archevêque de Cambray contre M. l'Evêque de Meaux; mais comme il essaie de se prévaloir, dans ce dernier ouvrage, des témoignages mêmes de ses adversaires, il est aussitôt contredit par la

XX. *Reponse aux Prejugez decisifs pour M. l'Arch. de Cambray*. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux (etc.). *A Paris*, Chez *Jean Anisson*, Directeur de l'Imprimerie Royale... M. DC. XCIX. Avec Privilege du Roy. In-8° de 2 ff. non chiffr. pour le titre et la Table et 29 pp. chiffr. pour le texte. L'achevé d'imprimer est du 26 janv. 1699.

Edition originale.

*
* *

De Noailles provoque une censure contre douze propositions du livre des Maximes : elle est dressée par les abbés Vivant et Pirot et signée par un grand nombre de docteurs de Paris; mais comme on s'étonne en Italie et en France de voir de simples théologiens s'établir juges d'une cause que le Saint-Siège examine, Fénelon démontre qu'un tel procédé est irrégulier et audacieux dans les deux Lettres (1) de M. l'Archevêque Duc de Cambray à M. l'Evesque de Meaux, sur les douze Propositions qu'il veut faire cen-

(1) Elles ont été publiées séparément : *Première Lettre à M. l'Evesque de Meaux* ..— *Seconde Lettre, etc.*; elles sont adressées à Bossuet, parce que Fénelon croyait, (bien à tort assurément), qu'il était l'instigateur de la censure.

surez par des Docteurs de Paris (janv. 1699, in-16) : et un mois auparavant, il avait, sur le conseil de l'abbé de Chanterac, défendu les exagérations qu'on lui reprochait en publiant Les Principales Propositions du Livre des Maximes des Saints justifiées par des expressions plus fortes des SS. auteurs (in-12 de 108 pages, sans indication de lieu ni de date).

C'est contre ces deux justifications que Bossuet a écrit

XXI. *Les Passages eclaircis* ou Réponse au livre intitulé : *Les Principales Propositions du livre des Maximes des Saints, justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs. Avec un Avertissement sur les signatures des Docteurs et sur les dernieres Lettres de M. l'Archevesque de Cambray.* Par Messire *Jacques Benigne Bossuet,* Evesque de Meaux (etc.). *A Paris,* Chez *Jean Anisson*... M.DC.XCIX. Avec Privilege du Roy. In-8°.

Collation : 2 ff. non chiffr. pour le titre et la Table, 16 pp. chiffr. pour l'*Avertissement*, 78 pp. chiffr. pour les *Passages éclaircis* et un Extrait du Privilége accordé à l'auteur pour 8 années, le 25 sept. 1697, et cédé par lui à Anisson. L'achevé d'imprimer est du 7 mars 1699. Le volume est terminé par 1 page non chiffr. intitulée : Addition au Chap. v, Passage de saint Basile sur le dévouement de Moyse et l'anathème de saint Paul.

Édition originale. Elle est le dernier ouvrage publié par Bossuet dans l'affaire du Quiétisme.

*
* *

A la fin de l'année 1698, Fénelon reçoit trois écrits anonymes publiés en faveur des sentiments de Bossuet sur la nature de la Charité, et en janvier 1699, il compose à leur occasion la Lettre de M. l'Archevêque de Cambray à M. l'Evesque de Meaux sur la Charité, et au commencement du mois de mars, il essaie d'ajouter de nouvelles preuves à ses « Principales Propositions... » en donnant les Lettres de M. l'Archevêque de Cambray à M. l'Evesque de Meaux en Re-

ponse à l'*Ecrit intitulé : Les Passages éclaircis...* Elles sont les dernières, car la nouvelle que Rome avait condamné le livre des Maximes vint mettre un terme à cette affligeante querelle qui, après avoir attiré l'attention de la France et de l'Europe, avait fini par la lasser.

Conclusion de l'Affaire du Quiétisme (1699-1700)

Le 12 mars 1699, un Bref apostolique condamnait Fénelon qui s'empressa de se soumettre, d'abord par une Lettre envoyée à Rome et ensuite par son *Mandement... pour l'acceptation du Bref de Nostre Saint Père le Pape Innocent XII, portant Condamnation du livre intitulé : Explication des Maximes des Saints...* (9 avril 1699) ; mais il restait à régler dans quelle forme on accueillerait ce Bref, puisqu'en France on faisait au Saint-Siège l'injure de ne recevoir ses jugements en matière de foi, qu'après l'acceptation solennelle du corps épiscopal. L'archevêque de Reims suggéra l'idée de le soumettre à l'examen des assemblées provinciales du royaume, ce qui fut adopté, et les ministres proposèrent de déléguer des commissaires qui assisteraient à ces mêmes assemblées : mais Louis XIV renonça à ce dernier projet quand Bossuet lui en eut montré l'irrégularité par le

XXII. *Mémoire présenté au Roy au sujet des Assemblées provinciales* (18 avril 1699).

Le *manuscrit* a été imprimé par les soins de D. Deforis dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet...* t. xv, pp. 470-471. *Paris*. Chez *Lamy*. M.DCC.LXXXVIII. In-4°.

Edition originale.

Tous les évêques de France donnèrent, ainsi qu'il en avait été convenu dans les assemblées provinciales, un Mandement pour accepter le Bref d'Innocent XII, et Fénelon, bien qu'il eût déjà payé « par avance sa dette de si bon cœur, ne balança pas à la payer une seconde fois » sur les

représentations du marquis de Barbezieux, ministre secrétaire d'État, en publiant le 30 septembre 1700, le Mandement de Messire François de Salignac de la Mothe Fenelon, Archevêque Duc de Cambray.., réitérant l'acceptation du Bref de Nostre Saint Père le Pape Innocent XII, portant Condamnation (etc.). Bossuet avait publié le sien le jour precédent, le 29 sept. 1699 :

XXIII. *Mandement de Monseigneur l'Evesque de Meaux: Pour la publication de la Constitution de Nostre Saint Père le Pape Innocent XII du 12 Mars 1699, portant Condamnation et Defense du Livre intitulé : Explication des Maximes des Saints sur la Vie intérieure, etc. A Paris,* Chez *Jean Anisson,* Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe, à la Fleur de Lys de Florence. M.DC.XCIX. In-8°.

Collation : 2 ff. pour les titres et 7 ff. chiffr. pour le texte. On lit sur la 2e page : « Mandement de Monseigneur l'Evesques de Meaux. Jacques Benigne par la permission divine Evesque de Meaux : A tous Curez, Confesseurs, Supérieurs de Communautez, et à tous Prestres de Nostre Diocèse, Salut et Bénédiction en NOSTRE SEIGNEUR », et à la fin du Mandement : « Leu et publié en Synode le Jeudy troisième jour de Septembre, l'an mil six cens nonante neuf. » Il n'y a ni Privilége ni achevé d'imprimer.

Édition originale publiée au commencement du mois de septembre 1699. (1)

*
* *

Une **traduction** française du Bref apostolique a été publiée avec le texte latin en 1699, 1 vol. in-8° :

SS. D. N. D. INNOCENTII DIVINA PROVIDENTIA PAPÆ XII. DAMNATIO ET PROHIBITIO LIBRI, PARISIIS AN. M. DC. XCVII. IMPRESSI cui titulus : *Explication des Maximes des Saints sur la*

---

(1) Le *manuscrit*, qui n'a pas été conservé, avait été composé dans une heure de temps, le matin du 16 août.

vie intérieure, etc. Juxtà Exemplar Romæ. Ex Typographiâ Reverendæ Cameræ Apostolicæ. M.DC.XCIX. In-8° de 24 pages.

Collation : 2 ff. prélim. compris dans la pagination, le second porte le titre que nous venons de transcrire et on lit sur le premier : « Condamnation et Deffense de Nostre Tres S. Pere Par la Providence divine Innocent Pape XII. du Nom, du Livre imprimé à Paris en M. DC. XCVII. Sous ce Titre : *Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure etc.* En Latin et en François. » Texte latin, pp. 5-13 ; traduction française, pp. 15-24.

*
* *

Dans l'Assemblée générale du Clergé de France tenue en 1700 à Saint-Germain-en-Laie, Bossuet fut chargé de faire un Rapport sur l'Affaire du Quiétisme : le 22 juillet, l'abbé de Louvois le lut en manuscrit aux évêques et députés de l'Assemblée qui l'approuvèrent et le signèrent, et, sur leur demande, il fut inséré dans le procès verbal et imprimé sous ce titre :

XXIV. *Relation des Actes et Délibérations concernant la Constitution en forme de Bref de N. S. P. Le Pape Innocent XII. Du douzième Mars 1699. Portant Condamnation et Prohibition du Livre intitulé : Explication des Maximes des Saints sur la Vie intérieure, par Messire François de Salignac Fénelon, Archevêque de Cambray,* etc. Avec la Deliberation prise sur ce sujet le 23 juillet 1700, dans l'Assemblée generale du Clergé de France, à Saint-Germain-en-Laye. *A Paris,* Chez *François Muguet,* Premier Imprimeur du Roy et du Clergé de France, ruë de la Harpe. M.DCC. Avec Privilege de sa Majesté. In-4°.

Collation : 208 pages comprenant le titre et le texte ; le Privilége qui est reproduit *in extenso* est daté du 10 Avril 1698 et accordé pour dix années à François Muguet, imprimeur ; l'achevé d'imprimer est du 4 septembre 1700. 1 feuillet pour la Table et 1 autre contenant des variantes des pages 207 et 208 terminent le volume.

Édition originale imprimée par ordre de l'Assem-

blée du Clergé de 1700 (1); à la fin du mois de février 1704, Mme de Maintenon en demanda à Bossuet qui se mourait, un exemplaire avec la Relation sur le Quiétisme « pour les garder, sans doute, à Saint-Cyr en mémoire pour la postérité.» (2) Et l'abbé Bossuet les lui fit porter à Versailles, le 3 mars 1704.

Écrits composés par Bossuet pendant la Querelle publique, mais qui n'ont été publiés que longtemps après la condamnation du livre des Maximes.

Extrait de l'Instruction pastorale de M. l'Archevêque de Paris du 27 octobre 1697 contre les faux Mystiques.

C'est un Mémoire montrant « que tout le système du livre des Maximes... était réfuté dans l'Instruction pastorale de M. de Paris et que M. de Paris, sans citer M. de Cambrai, ne laissait pas de rapporter les propositions ou erronées, ou outrées, ou excessives de son livre, pour les combattre. Cet extrait fut envoyé à Rome, afin de « persuader les cardinaux et les théologiens que M. de Paris, qui semblait épargner M. de Cambrai, en supprimant son nom, le poussait, en effet, aussi vivement que M. de Meaux dans ses erreurs ».

XXVI. *De Quietismo*, etc. (novembre 1697). C'est le récit abrégé de l'affaire du Quiétisme avant que la cause fût portée à Rome.

XXVII. *Mandatum* ou Ordre à l'abbé Bossuet pour protester à Rome au nom de l'Évêque de Meaux, contre la fausseté des griefs personnels que Fénelon lui reprochait dans ses ouvrages (1698).

XXVIII. *Mémoire* pour montrer que le Saint-Siège ne doit pas se contenter d'une simple prohibition du livre

(1) Elle a été reproduite dans le *Procès verbal de l'Assemblée du Clergé de France, tenue en 1700 à Saint-Germain-en-Laye. Paris,* 1703, 1 vol. in-folio.

(2) L'abbé Ledieu.

des Maximes, mais qu'il doit censurer et qualifier les propositions extraites de ce livre. (1)

Ces quatre écrits ont été envoyés manuscrits à Rome et ils n'ont été publiés qu'en 1788 par D. Deforis, dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*... tt. XIII et XIV. *A Paris*. Chez *Lamy*, Libraire, Quai des Augustins. M.DCC.LXXVIII. Avec Approbation et Privilege du Roi. In-4°.

Collation : t. XIII, in-4° de 564 pages : *De Quietismo in Galliis refutato* [avec la traduction française des Bénédictins], pp. 2-25 ; Extrait de l'Instruction pastorale, pp. 510-515. T. XIV, in-4° de 584 pages : *Mandatum* [avec la traduct. franç. des Bénédictins], pp. 175-178 ; Mémoire 532-537.

Éditions originales.

XXIX. *Mémoire de Louis XIV au Pape contre le projet des Canons*, qu'on avait eu la pensée de substituer à la condamnation du livre de M. de Cambray, 1699.

Louis XIV n'a fait que prêter son nom à ce Mémoire : c'est Bossuet qui l'a rédigé. L'irritation et les menaces qu'il contient le rendent peu digne de l'évêque de Meaux et du Roi. Les historiens qui prétendent qu'il a pu hâter ou retarder le jugement du Saint-Siège se trompent, car il était prononcé lorsqu'il est parvenu à Rome.

Le *manuscrit* a été publié pour la première fois dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*... t. XV, pp. 374-375. *Paris*, *Lamy*, M.DCC.LXXXVIII. In-4°.

XXX. *Réflexions au Dernier éclaircissement sur la Réponse de M. l'Archevêque de Cambrai aux Remarques de M. de Meaux* (d'Octobre 1698 à Mars 1699).

Bossuet achevait la composition de cet ouvrage contre Fénelon lorsqu'il apprit que le Jugement de Rome venait

(1) Dans sa lettre du 31 mars 1698, Bossuet parle d'envoyer à son neveu le manuscrit d'*Analysis explicationum*. Il n'a pas été conservé et nous ignorons quel était l'objet de cet écrit.

d'être porté, et, pour cette raison, il ne s'occupa pas de le faire imprimer. Le *manuscrit* (1) conservé dans ses papiers n'a été publié qu'en 1864 par Lachat dans les

Œuvres complètes de Bossuet... t. xx, pp. 432-470. *Paris, Vivès*, 1864, in-8°.

Édition originale.

Écrits composés au sujet de la Querelle du Quiétisme de 1697 à 1699.

Deux *Lettres* de l'abbé de Rancé à Bossuet, 1697.

Avis du Père Serri sur le livre des Maximes, déc. 1697. Il a été envoyé à Bossuet par son neveu, mais on ne voit pas qu'il ait été imprimé.

Observations sur les Divers écrits ou Mémoires de Bossuet par un théologien (à la fin de l'année 1697 ou au commencement de 1698).

Ces observations [anonymes], que Deforis appelle fort judicieuses sont inédites; elles ont été remises à Bossuet par l'entremise du médecin Dodart, très connu dans l'histoire de Port-Royal.

Les Désirs du Ciel ou les témoignages de l'Ecriture sainte contre le pur amour des nouveaux mystiques. Paris, 1698, in-12. (Par l'abbé de Cordemoy.)

Remarques latines de l'abbé Phélippeaux sur les dix premiers articles du livre de Fénelon. Deforis avait, en 1788, le *manuscrit* de ces Remarques entre les mains ; nous ignorons ce qu'il est devenu et s'il a été imprimé.

Censure de plusieurs docteurs de la Faculté de théologie de Paris contre diverses propositions extraites du livre des *Maximes* (16 oct. 1698). Dressée par Pirot et signée d'abord par 60 docteurs ensuite par 200 autres.

---

(1) Copie annotée par l'abbé Ledieu ; elle est au grand séminaire de Meaux.

Lettre sur les erreurs et tous les vices du livre de M. de Cambray. Deforis en a publié un Extrait avec la Censure qui précède (1) dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet...*, t. XIV, M.CC.LXXXVIII. In-4°.

Le Père Mauduit, de l'Oratoire, a envoyé à Bossuet le 16 novembre 1698, un ouvrage manuscrit sur la question du Quiétisme. Il n'a pas été imprimé. (2).

Traité de la véritable oraison, par le Père Massoulier, 1 vol. in-12, 1699. Ouvrage dédié au cardinal de Noailles et qui réfute les erreurs des Quiétistes et de Fénelon.

Lettre d'un Théologien à M. l'Evesque de Meaux, où l'on réfute la fausse Apologie du véritable amour de Dieu. Cologne, 1699, in-8° de 72 pages. Par René Angevin qui avait déjà adressé à Bossuet quelques mois auparavant une autre *Lettre...* touchant ses sentiments et sa conduite à l'égard de l'Archevesque de Cambray, 1699.

Relation abrégée de la Controverse sur le Quiétisme.

Mémoire contre le livre des Maximes. (Ces deux derniers écrits sont inédits et les manuscrits sont à Meaux).

Lettre d'un Théologien à Monseigneur l'Evesque de Meaux, auquel on demontre que M. de Cambray n'a point tenu les erreurs et les fausses maximes qu'on lui a imputées et que ce n'est point au sens de ce Prélat qu'on a condamné son livre et les vingt-trois propositions qui en ont été tirées... 1699, in-12 de 42 pages.

Apologie de l'Amour de Dieu... avec des Remarques sur les principes de M. de Cambray. Amsterdam, 1698, in-8°. (Par M. d'Argentré.)

Considerationes Doctoris Sorbonici super doctrinâ et libro D. Archiepiscopi Cameracensis.

Observationes et Notæ in Declarationem Archiepiscopi

(1) En accompagnant le texte latin d'une traduction française.

(2) En 1788, Deforis l'avait retrouvé dans les papiers de Bossuet; nous ignorons ce qu'il est devenu depuis ce temps.

Parisiensis et Episcoporum Meldensis et Carnotensis adversus Archiepiscopi Cameracensis librum.

Ces deux écrits dans lesquels Fénelon est représenté comme un saint persécuté et Bossuet comme un janséniste, étaient attribués au Père Lemeri, Jésuite français, professeur au Collège romain. L'abbé de Chanterac les répandait à Rome en faveur de Fénelon en 1697 et 1698.

Reflezione d'un Dottore de Sorbona. Ce troisième écrit, composé d'abord en français puis traduit en italien et répandu à Rome est du Père Dez, Jésuite.

Lettre d'un Ecclésiastique de Flandre à un de ses amis de Paris, où l'on démontre l'injustice des accusations que fait M. l'Evêque de Meaux contre M. l'Archevêque de Cambray, dans son livre qui a pour titre : Divers Ecrits... Liège, 1698, 1 vol. in-12 de 163 pages. (Cette Lettre avait circulé manuscrite à Rome dès 1697).

Autre Lettre d'un Théologien de Louvain à un Docteur de Sorbonne, au sujet de l'Addition de M. de Paris à son Instruction pastorale. Liége, 1698, 1 vol. in-12.

Post-Scriptum de la Seconde Lettre d'un Théologien à M. l'Evêque de Meaux avec des Remarques sur le nouveau Bref du Pape, 1699.

CINQUIÈME CLASSE

OUVRAGES DE PIÉTÉ ET DE MORALE

Sect. I. — Méditations, Élévations, Opuscules, etc.

I

Méditations sur l'Évangile. Elles ont été composées dans les années 1693, 1694 et 1695. Une copie faite par l'ordre de Bossuet a été adressée par lui à la Visitation de Meaux avec une lettre dans laquelle il dit qu'il offre à toutes les religieuses de ce monastère ces « Réflexions sur l'Évangile » qu'il n'avait commencées que pour quelques unes d'entre elles. C'est l'Evêque de Troyes qui les a publiées en 1730-1731 :

Meditations sur l'Evangile. Ouvrage posthume De Messire *Jacques-Benigne Bossuet*, Evêque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils et ordinaire en son Conseil d'Etat, Precepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumônier des deux dernieres Dauphines. *A Paris*. Chez *Pierre-Jean Mariette*, ruë Saint Jacques, aux Colonnes

d'Hercule, M.D.CC.XXX-XXXI Avec Privilege du Roy. 4 vol. in-12.

Les tomes II et III portent la date de 1730 et les tomes I et IV celle de 1731. On sait qu'il est d'usage en imprimerie d'imprimer d'abord le texte d'un ouvrage et de n'imprimer le titre et la préface qu'en dernier. L'éditeur avait, sans doute, espéré terminer les 4 volumes dans une année. Les tomes II et III qui n'avaient pas de préface à attendre, furent d'abord datés de 1730 ; arrivé au tome IV, on s'aperçut qu'on ne pouvait paraître que l'année suivante, on data donc ce volume de 1731 et le Mandement de l'évêque de Troyes, neveu de l'auteur qui devait servir de préface, s'étant quelque peu fait attendre (il est daté du 2 janvier 1731), on dut mettre en tête la date de 1731. C'est ce qui explique la variation dans les dates de la publication, qui ne sont autres que les dates d'achèvement de chaque volume et qui caractérisent tout d'abord les exemplaires de premier tirage : les dates ayant été régularisées plus tard, lorsqu'il s'est agi de faire des changements et suppressions.

Collation : T. I : 63 ff. chiffr. pour le titre et le Mandement, 1 page pour le privilége, 8 ff. non chiff. pour la Table et une lettre de Bossuet et 519 pp. chiffr. pour le texte. T. II : 1 f. non chiffré pour le titre, 464 pp. chiffr. pour le texte ou plutôt 474 car après la page 55 il y a une erreur de pagination ; 5 ff. non chiffr. pour la Table plus un feuillet d'errata. T. III : 2 ff. pour faux titre et titre, 454 pp. chiffr., 4 ff. non chiffr. pour la Table et l'errata et 1 feuillet blanc final. T. IV : 2 ff. pour faux titre et titre, 506 pp. chiffr. 9 ff. non chiffr. pour la Table, le privilége et l'errata. Ce volume porte des traces de feuillets supprimés ou cartons, aux pages 1, 41, 197, 221, 323 et 371. Le Privilége est daté du 12 déc. 1727.

Édition originale.

Meditations sur l'Evangile. Ouvrage posthume De Messire *Jacques-Benigne Bossuet,* Evêque de Meaux, (etc.). *A Paris,* Chez *Jean-Pierre Mariette.* M.D.CC.XXXI. Avec Privilege du Roy. 4 vol. in-12.

Collation : Mandement de l'Evêque de Troyes pour recommander la lecture des Méditations ; Table, 8 ff. non chiffrés ; Lettre et Avertissement [de Bossuet] et première partie des Méditations, 1-519. T. II : [Seconde partie des] Méditations et Table, 1-474. T. III : [Troisième partie des] Méditations et Table, 1-353. T. IV : [Quatrième partie des] Méditations, 1-370 ; Discours sur la Vie cachée... (et plusieurs autres opuscules de Bossuet) 371-506 ; Table et Privilége, 9 ff. non chiffrés. Ce Privilége est accordé à l'Evêque de Troyes qui a cédé son droit « aux sieurs Mariette pour la Politique... les Elévations... et les Méditations... ».

Seconde édition qui n'est que la reproduction de l'édition originale mais améliorée. Les errata sont supprimés et les fautes corrigées. C'est celle qui a été réimprimée plus ou moins fidèlement jusqu'à la publication de l'édition bénédictine dont nous parlerons plus loin.

II

Elévations sur les Mystères. Les Elévations qui n'ont été achevées qu'après les Méditations devaient les précéder, comme le demande, du reste, l'ordre des matières qu'elles traitent.

On ne sait pas à quelle époque elles ont été commencées, mais ce n'est que sur la fin de sa vie qu'elles ont été mises dans la forme qu'elles ont actuellement ; elles ne sont pas terminées et les répétitions qu'on y rencontre çà et là, démontrent que Bossuet ne leur a pas donné la perfection qu'il donnait aux ouvrages qu'il était sur le point de publier.

En 1706, l'abbé Ledieu a préparé la copie destinée à l'impression et divisé tout l'ouvrage en vingt-cinq semaines ; division arbitraire que, depuis, les éditeurs ont toujours respectée ainsi que les sommaires des chapitres qu'il y a introduits.

Elevations à Dieu sur tous les mysteres de la Religion chrétienne. Ouvrage posthume De Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evêque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils et ordinaire en son Conseil d'Etat, Précepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumônier des deux dernieres Dauphines. *A Paris,* Chez *Pierre-Jean Mariette*, ruë Saint Jacques, aux Colonnes d'Hercule, M.DCC.XXVII. Avec Privilege du Roy. 2 tomes divisés en 4 vol. in-12.

Collation : t. I : 1 feuillet pour le titre, 42 pp. pour le Mandement de l'évêque de Troyes, daté du 8 juillet 1727, 7 ff. non chiffr. pour la Table

et le Privilége, 469 pp. pour le texte et une pour les *errata*. T. II : 7 ff. non chiffr. pour le titre et la Table et 529 pour le texte, plus une page pour les *errata*. Le Privilége est daté du 24 mars 1708 et accordé à l'abbé Bossuet pour 20 années.

Édition originale.

Elevations à Dieu sur tous les mysteres de la Religion chretienne. Ouvrage posthume De Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Évêque de Meaux (etc.). *A Paris*, Chez *Jean-Pierre Mariette*. M.D.CC.XXXI. Avec Privilege du Roy. 2 vol. in-12.

Collation : t. I : 44 pp. chiffr. pour le titre et le Mandement, 1 f. pour le Privilége ; 470 pp. pour le texte et 6 ff. non chiffr. pour la Table et un second Privilége. T. II : 528 pp. chiffr. et 6 ff. non chiffr. pour la Table. Il n'y a pas d'*errata*.

C'est une *deuxième édition* publiée sous la même date que l'édition originale, et qui a été suivie, dans la même année, de trois autres publiées également en 2 vol. in-12 chez Mariette.

*
* *

Les *manuscrits* des Méditations et des Elévations sont à la Bibliothèque nationale où ils forment quatre volumes in-folio catalogués sous les nos 12814-12817. Ils sont écrits entièrement de la main de Bossuet. Celui des Méditations est incomplet; toute la première partie, (le sermon sur la montagne), fait défaut ainsi que la fin, à partir de la LXe journée (la XLVIIIe de l'édition). Les journées sont marquées par des chiffres en marge (1) ; la division n'est pas la même que celle de l'édition originale et ce sont les premiers éditeurs qui ont écrit les sommaires. Une seule des copies qui existent est complète, c'est celle qui est à la Visitation de Meaux : elle renferme tout le premier travail de Bossuet.

Quand l'évêque de Troyes voulut publier ces deux chefs-

(1) Réaume, t. III, p. 145.

d'œuvre (1), l'abbé Ledieu passa un long temps à en préparer une copie pour l'impression: il mit des titres à chaque méditation et il fit au texte de Bossuet « les corrections qu'il crut nécessaires ». Sur quoi portent ces corrections? Sur des expressions employées par Bossuet au sujet de la sainte Eucharistie, sur des textes cités d'après d'autres versions que la Vulgate, sur le style même du grand évêque qu'il ose lui, simple secrétaire, modifier en ajoutant un mot ici ou là, et en remplaçant une répétition qui lui semble incorrecte.

Toutes ces modifications sont assurément très regrettables dans des écrits d'une si haute valeur, mais il faut cependant reconnaître qu'elles n'altèrent pas la pensée de Bossuet et que Ledieu n'a fait que suivre, en les accomplissant, le goût des éditeurs du 18e siècle qui retouchaient sans scrupule les ouvrages des auteurs défunts qu'ils imprimaient.

*
* *

Dès leur apparition, ces deux ouvrages furent reçus très favorablement du public; mais au mois de juin 1731, le Journal de Trévoux (2) publia une Lettre de Michel Fichant, prêtre du diocèse de Quimper, contre les Elévations et une autre, au mois de février 1732, contre les Méditations (3). Il supposait que les éditeurs avaient altéré le texte de Bossuet et il basait son soupçon sur certains passages qui lui semblaient favoriser le Jansénisme et le Cal-

---

(1) Ceux qui n'ont pas lu les Elévations et les Méditations ne connaissent pas tout Bossuet. Ce sont des « accents d'une angélique tendresse, d'une céleste pureté... C'est un entretien mystérieux où la conscience converse avec elle-même, s'interroge, se répond, s'écoute et se recueille, dans la partie la plus secrète de nous-mêmes, loin des illusions des sens et des fantômes de l'imagination ».

(2) Pages 947-968.

(3) Pages 311 et suivantes.

vinisme, erreurs que l'auteur avait combattues dans ses précédents écrits.

D'un autre côté, les Nouvelles ecclésiastiques, gazette janséniste, avaient critiqué dès 1728 (1), le Mandement de l'Evêque de Troyes qui était en tête des Élévations et les Élévations elles-mêmes et des évêques émus de ces critiques avaient retiré le livre des mains des fidèles.

Pour répondre à ces contradictions, l'évêque de Troyes fit contre Fichant deux instructions pastorales qui sont loin d'être modérées et, le 24 mars 1733, il présenta une Requête au Parlement demandant que lui et les rédacteurs du Journal de Trévoux fussent condamnés à désavouer leurs accusations.

Ce qui fut fait par l'arrêt du 7 septembre 1733, après qu'il eut été prouvé que les passages incriminés étaient écrits dans l'autographe de la main de Bossuet. Depuis cette époque, nul n'est revenu sur cette accusation d'altération du texte ni sur les erreurs qu'on croyait voir dans ces ouvrages; leur renommée a, au contraire, grandi avec le temps et ils sont regardés comme des chefs-d'œuvre.

* * *

Une nouvelle édition des Méditations et des Elévations a été publiée dans la collection des *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, Evêque de Meaux, etc... tt. II et III, *Paris*, *Boudet*, M.DCC.LXXII. in-4°.

Collation : T. II : 2 feuillets pour les titres, Préface [de Deforis] pp. I-XI et 784 pages pour le texte ; Corrections, 785-801 ; Table analytique, 802-963. T. III : 2 ff. pour les titres et 119 pp. pour la fin du texte des Méditations : Corrections, 793-796. C'est l'abbé Lequeux qui a préparé cette édition : n'ayant pas à sa disposition les manuscrits, il a dû reproduire les textes donnés par l'évêque de Troyes et il est mort en 1768 avant de l'avoir livrée au public. Deforis, chargé après lui de continuer la Collection des Œuvres, ne l'a mise en vente qu'en 1772.

Dans cet intervalle, les manuscrits lui furent communiqués et il a

(1) Page 4.

noté, à la fin des volumes, les différences qu'il y a rencontrées, mais elles sont si nombreuses qu'il ne les a pas toutes relevées comme M. Rochebilière a pu le constater en portant sur un exemplaire de l'édition originale des Elévations, toutes les leçons du manuscrit autographe de la bibliothèque nationale. (1)

Une édition meilleure que celles qui l'ont précédée a été publiée dans les *Œuvres complètes de Bossuet*, tt. VI et VII, *Paris, Vivès*, 1862, in-8°.

Collation T. VII : 2 ff. pour les titres ; Remarques historiques (2), pp. I-IX et 690 pp. pour le texte. T. VII. [Suite des] Méditations, pp. 1-393.

Quelle est la valeur réelle de cette édition ? Il faudrait pour le dire la confronter avec les manuscrits, car il n'est pas possible de s'en rapporter aux affirmations de l'éditeur qui l'a donnée. M. Lachat n'a, en effet, aucune franchise littéraire et nous l'avons surpris plus de vingt fois en délit de mensonges ; ce serait donc vouloir se tromper que d'accorder confiance sans examen aux louanges qu'il ne craint pas de décerner lui-même à ses propres travaux. Pour la première partie des Elévations, il n'a pas consulté le manuscrit de la Visitation de Meaux qui seul la contient : il a reproduit le texte de l'édition originale ; pour la seconde partie il a reproduit (d'après ce qu'il nous dit) les autographes eux-mêmes ainsi que pour les Méditations.

Écrits composés au sujet des Méditations et des Élévations 1731-1733.

Critiques des Nouvelles ecclésiastiques contre les Elévations et le Mandement de l'évêque de Troyes publié en tête de l'ouvrage, année 1728, p. 3.

Lettre de Michel Fichant contre les Elévations, dans

(1) Il n'a fait cet important travail que pour les *Elévations* et nous ignorons qui en a fait l'acquisition quand, en 1882, la Bibliothèque de cet érudit a été vendue aux enchères.

(2) Elles sont fautives sur plusieurs points.

le Journal de Trévoux du mois de juin 1731, pp. 947-968.

Lettre de M. Fichant contre les Méditations dans le Journal de Trévoux du mois de février 1732, pp. 314 et suiv.

Instruction pastorale de Monseigneur l'Évêque de Troyes, au sujet des calomnies avancées dans le Journal de Trévoux du mois de janvier 1731 contre les *Elévations à Dieu sur tous les Mystères de la Religion chrétienne, Ouvrage posthume de feu Messire Bossuet, Évêque de Meaux. A Paris.* Chez la veuve de *Barthelemy Alix*. In-4° de 132 pages et 4 ff. pour la Table et le Privilége.

Requeste de M. l'Evesque de Troyes à Nosseigneurs du Parlement en la Grand'Chambre, répondue le 24 mars 1733 au sujet des calomnies avancées dans le Journal de Trévoux du mois de juin 1731 contre les Elevations à Dieu... ouvrage posthume de feu M. Bossuet. In-4° de 7 pages (s. l. ni date).

Arrest de la Cour de Parlement pour M. l'Evesque de Troyes, contre Michel Fichant, prêtre du diocèse de Quimper, ensemble le Provincial des Jésuites de la Province de France, etc. (au sujet des *Elevations à Dieu*). *Paris, Barth. Alix*, 1733. In-4° de 4 pages.

III

Lettre au Père Caffaro. En 1682, un religieux d'origine italienne, le P. Caffaro, qui professait à Paris dans la maison des Clercs réguliers théatins, avait composé une dissertation latine manuscrite où les spectacles étaient jugés avec trop d'indulgence, et quelqu'un s'étant procuré cet écrit, le traduisit avec de légères modifications et le fit imprimer sous le titre de Lettre d'un théologien, etc., en tête du théâtre du poète Boursault.

Le Père Caffaro, qui était connu pour en être l'auteur, fut aussitôt désapprouvé par le public, réfuté par quelques docteurs et obligé, par l'Archevêque de Paris, de

se rétracter ; ce qu'il fit, le 11 mai 1694, dans une Lettre que, sur son désir, on rendit publique. (1)

Bossuet écrivit lui aussi au même religieux, pour l'instruire de son erreur, une Lettre datée du 9 mai 1694, qu'il tint secrète, et il crut utile, pour combattre les faux principes qui avaient fait scandale, de publier, quelques mois plus tard, les Maximes et les Réflexions sur la Comédie.

Deforis a fait imprimer, en 1778, le manuscrit de la *Lettre au Père Caffaro* dans le Tome x (pp. 111-126) de sa Collection ; mais il l'avait communiqué, l'année précédente, à de Desprez de Boissy qui l'a publié dans la sixième édition de ses *Lettres sur les Spectacles ; avec Une Histoire des Ouvrages pour et contre les Théâtres*, t. I, pp. 359-380. *A Paris*, Chez *Boudet*. M.DCC.LXXVII. Avec Approbation et Privilege du Roi. 2 vol. in-12.

Édition originale. Elle est suivie de la Réponse du Père Caffaro à Bossuet, pp. 381-384, datée du 11mai 1694.

IV

Maximes et Reflexions sur la Comedie, Par Mre *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin. *A Paris,* Chez *Jean Anisson*, Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë Saint Jacques, à la Fleur de Lis de Florence. M.DCC.XCIV. Avec Permission. In-12.

Collation : 4 feuill. prélim. pour le titre et la Table des chapitres, et 152 pages. Les 35 chapitres qui composent cet ouvrage n'ont pas de titres en interlignes, ils ne sont indiqués que par des notes marginales accompagnées de chiffres romains. La Permission mentionnée sur le titre n'est pas reproduite dans le volume et il'n'y a pas, non plus, de Privilége.

(1) Lettre du R. P. Caffaro à Monseigneur l'Archevêque de Paris.

Édition originale publiée à la fin de l'année 1694. Elle a donné lieu à une *Epitre à Mgr J. Ben. Bossuet, Évêque de Meaux, sur son livre touchant la Comédie* qu'on trouve reproduite (1) dans le tome Ier, pp. 395-397 des *Lettres sur les Spectacles...*; Par *M. Desprez de Boissy. Sixième édition, Paris, Boudet,* 1777. In-12.

*
* *

Dans le Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu M. A.-A. Barbier, publié à Paris chez Barrois, en 1828 (in-8° de 136 pages), au n° 551, est indiqué un exemplaire de l'édition originale des Maximes et Reflexions « Avec de l'écriture de Bossuet » ; nous ignorons ce qu'est devenu ce volume qu'il serait, sans doute, intéressant d'examiner s'il contient des corrections faites par Bossuet sur le texte même de ce célèbre ouvrage. (2)

V

L'*Instruction à Monseigneur le Dauphin pour sa première Communion* n'a été publiée qu'en 1828 par Floquet, pp. 283-301 des *Œuvres inédites de Bossuet..., Paris, Beaucé-Rusand,* in-8° de 318 pages. Elle a été composée en l'année 1674, vers le mois de décembre, et en 1689, elle a été reprise et modifiée ; après avoir retranché tout ce qui n'était pas applicable qu'à la personne du Prince, Bossuet l'a introduite dans les Prières ecclésiastiques qui suivent et qui ont été écrites dans l'intention « d'aider les plus ignorants qui ne sont pas capables de

---

(1) Une cinquantaine de vers ; l'auteur n'est pas connu.

(2) A moins que cette note trop laconique ne fasse allusion aux quelques mots que mettait parfois Bossuet sur le premier feuillet des volumes qu'il offrait à ses amis.

plus hautes méditations, les plus pauvres qui n'ont pas le moyen d'acheter d'autres livres, et les plus occupés qui n'ont pas le loisir de les lire ».

VI

Prieres ecclésiastiques pour aider le Chrestien à bien entendre le service de la paroisse aux dimanches et aux festes principales. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin. Premier Aumosnier de Madame la Dauphine. *A Paris*, Chez la Veuve de Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy ruë Saint Jacques, aux Cicognes. M. DC. LXXXIX. Avec Privilege de sa Majesté. In-12.

Collation : 9 ff. prélim. non chiffr. dont 1 pour le titre ; Avertissement, pp. 1-3 ; Prières, 4-405 ; plus 1 page et 3 ff. non chiffr. pour la Table et l'Extrait du Privilège accordé à Mabre-Cramoisy le 16 janvier 1687, pour douze années consécutives. L'achevé d'imprimer est du 23 juillet 1689.

Edition originale. Bossuet l'a fait réimprimer avec quelques corrections en 1701, *A Paris* Chez la Veuve de *Simon Bénard* ruë Saint Jacques, 1 vol. in-12.

VII

Meditations sur la remission des pechez pour le temps du Jubilé et des Indulgences, tirées principalement du Concile de Trente. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin. *A Paris*, Chez *Jean Anisson*, Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë S. Jacques, à la Fleur-de-Lis de Florence, M. DC. XCVI. Avec Privilege du Roy. In-12.

Collation : 4 ff. non chiffr. pour le titre et l'Avertissement ; Médi-

tations pp. 7-132 ; un Extrait du Privilege qui est à la dernière page mentionne qu'il a été accordé à Bossuet le 19 fév. 1696, pour dix années consécutives. L'achevé d'imprimer est du 3 mars.

Édition originale.

VIII

Mandement pour le Jubilé de 1702. Il est daté du 15 janvier 1702 et on le trouve imprimé dans une nouvelle édition (1) des *Meditations sur la remission des pechez pour le temps de Jubilé et des Indulgences tirées principalement du Concile de Trente avec les Instructions et Prières necessaires.* Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, Cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumosnier de Madame la Duchesse de Bourgogne. *A Paris*, Chez *Jean Anisson* Directeur de l'Imprimerie Royale, et à Meaux, Chez *Claude Charles*, Marchand Libraire, vis-à-vis l'Eglise cathedrale. M.DCCII. In-12.

Collation : 5 ff. non chiffr. pour le titre et le Mandement, 4 ff. non chiffr. pour l'Avertissement et 190 pages chiffr. pour le texte de l'ouvrage. Le Privilége, accordé à Bossuet, est daté du 26 février 1701 et l'achevé d'imprimer est du 15 février 1702.

IX

Catechisme du Diocèse de Meaux. Par le Commandement de Monseigneur L'Illustrissime et Révérendissime *Jacques Benigne Bossuet,* Evesque de Meaux, Conseiller

---

(1) Il a dû être publié d'abord séparément, mais nous n'avons pas pu rencontrer l'*édition originale.* Bossuet y excite ses diocésains à profiter des grâces du Jubilé, et l'abbé Ledieu nous dit qu'il leur en donna l'exemple. Pendant trois jours de suite, il conduisit les processions de Meaux, récitant à haute voix dans toutes les églises, les prières prescrites pour gagner les indulgences et ne se laissant arrêter ni par le froid ni par la neige, bien qu'il eût 75 ans.

du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur Le Dauphin, premier Aumosnier de Madame la Dauphine. *A Paris*, Chez *Sebastien Mabre-Cramoisy*, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes. M.DC.LXXXVII. Avec Privilege de sa Majesté. In-12. (1)

Collation : 9 ff. non chiffr. pour le titre et l'Avertissement; Premier Catechisme ou Abregé de la Doctrine chrestienne pour l'usage de ceux qui commencent, pp. 1-54 ; Second Catechisme pour ceux qui sont plus avancez dans la connaissance des Mystères, et que l'on commence à préparer à la Communion, pp. 55-133 ; Troisième partie de la Doctrine chrestienne, pp 134-147 ; Quatrième partie de la Doctrine chrestienne, pp. 147-168 ; Cinquième partie de la Doctrine chrestienne, 168-174 ; Instructions particulières sur les Sacremens de Pénitence, d'Eucharistie et de Mariage, en faveur de ceux qui se disposent à les recevoir, 175-228 ; Prières du Matin et du Soir ; 1 feuillet non chiffré pour le titre et pp. 231-246 ; plus 2 ff. non chiffr. pour le Privilége qui est accordé, le 16 janvier 1687, à Sébastien Mabre-Cramoisy « pour douze ans entiers et consecutifs ». Il n'y a pas d'achevé d'imprimer. Le même volume contient encore : *Catechisme des Festes et autres Solennitez et Observances de l'Eglise*. Par le Commandement de Monseigneur L'Illustrissime et Révérendissime *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin, premier Aumosnier de Madame la Dauphine. *A Paris*, Chez Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXXXVII. Avec Privilege de sa Majesté. In-12 composé de 4 ff. prélimin. non chiffr. (1 pour le titre et 3 pour l'Avertissement) et de 123 pp. pour le texte. La dernière page non chiffrée contient un Extrait du Privilége accordé à Cramoisy le 16 janvier 1687 pour douze années. Il n'y a pas d'achevé d'imprimer.

Edition originale. Elle a été plusieurs fois réimprimée de 1687 à 1701, année où la « Cession du Catéchisme de Meaux » fut faite par Bossuet « à la dame Marie Dallin, veuve de Simon Bénard, marchande libraire à Paris... [pour dix années consécutives]... aux conditions d'en fournir et livrer en tout temps pour ledit diocèse de Meaux (2)

(1) Des exemplaires de cette même édition portent en outre du nom de Cramoisy: *A Meaux*, Chez la Veuve de Claude Charles, joignant l'Eglise Cathédrale.

(2) Contrat de cession du *Catéchisme de Meaux*, signé par Bossuet et son libraire la veuve Bénard, le 2 juin 1701.

les nombres qui seront nécessaires, au prix de huit sols. »

Catechisme du Diocèse de Meaux divisé en trois: dont le premier contient l'Abrégé de la Doctrine chrétienne pour ceux qui commencent : le second regarde ceux qui sont plus avancez dans la connoissance des Mystères : et le troisième traite des festes et autres solennitez de l'Eglise. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, et Ordinaire en son Conseil d'Etat, cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin, premier Aumônier de Madame la Duchesse de Bourgogne. *A Paris*. Chez la veuve de *Simon Benard*, ruë Saint Jacques, vis à vis le College de Loüis le Grand. M.DCCI. Avec Privilege de sa Majesté. In-12.

Collation : 9 ff. prélimin. non chiffr. dont 1 pour le titre et 380 pp. chiffr. plus 1 feuillet pour l'Extrait du Privilège accordé le 26 février 1701, à Bossuet qui le cède à la veuve Benard. L'achevé d'imprimer est du 6 juin 1701.

Edition définitive.

Après le Concordat, ce Catéchisme fut rendu obligatoire dans tout l'Empire français, et toutes les paroisses eurent ainsi le précieux avantage de posséder un catéchisme unique; mais sous la Restauration, on s'empressa d'y renoncer pour en donner un autre particulier à chaque diocèse.

X

Traité de la Concupiscence. Ce sont des « considérations sur ces paroles de saint Jean: N'aimez pas le monde... parce que tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair et concupiscence des yeux et orgueil de la vie. » Ce Traité a été composé en 1694, mais ce n'est pas comme quelques-uns l'ont pensé pour donner des conseils au Dauphin, car, les exhortations qu'on lit dans les dernières pages s'adressent à d'autres qu'à ce Prince : « En-

fin je reviens à vous, jeunes gens. Il est vrai, vous êtes dans la force de l'âge : *fortes estis,* mais votre force n'est que faiblesse, si elle ne se fait paraître que par l'ardeur et la violence de vos passions. Que la parole de Dieu demeure en vous : vous commencez à l'entendre, commencez à la révérer. Vous voulez l'emporter sur tout le monde; mais je vous ai déjà dit que celui sur qui il faut l'emporter, c'est le malin qui vous tente.

« Tous ensemble, pères déjà avancés en âge, jeunes gens, enfants, chrétiens tant que vous êtes, *n'aimez pas le monde, ni ce qui est dans le monde...* »

L'Abbé Ledieu a mis cette note sur le *manuscrit* qui est à la Bibliothèque nationale (nº 12820) : « Il ne s'est fait qu'une seule copie au net de cet écrit dont voici l'original de la main même de l'auteur. La copie est parmi les papiers de feu Mgr de Meaux, jointe aux Méditations sur l'Evangile et aux Elévations sur les Mystères ; et certainement cet écrit n'a été communiqué à personne. » C'est l'évêque de Troyes qui lui a donné le titre de Traité de la Concupiscence lorsqu'il l'a publié avec le Traité du Libre Arbitre en 1731 :

Traitez du Libre Arbitre et de la Concupiscence. Ouvrages posthumes. De Messire *Jacques Benigne Bossuet,* Evêque de Meaux, Conseiller du Roi en ses Conseils et ordinaire en son Conseil d'Etat ; Précepteur de Monseigneur le Dauphin ; Premier Aumônier des deux dernières Dauphines. *A Paris,* Chez *Barthelemy Alix,* Libraire, ruë S. Jacques, près la Fontaine S. Severin, au Griffon. M.DCC.XXXI. Avec Privilege du Roi. In-12.

L'édition originale du Traité de la Concupiscence occupe 218 pp. de ce volume. (1) A la fin, après le Privilège, on lit : « Nous soussigné, Jacques Benigne Bossuet, Evêque de Troyes ; reconnoissons avoir cédé au sieur Alix, Libraire à Paris, mon droit au Privilege, qui m'a été ac-

---

(1) La Collation a déjà été donnée, page 49.

cordé par Sa Majesté le douzième jour du mois de decembre de l'an mil sept cens vingt-sept et registré à la Chambre des Libraires le vingt-sept Fevrier mil sept cens vingt-huit, pour les deux ouvrages posthumes, ci-après nommés, de feu M. l'Evêque de Meaux ; à sçavoir : *Le Traité du Libre Arbitre* fait pour Monseigneur le Dauphin et celui *De la Concupiscence, ou Exposition de ces paroles de S. Jean : N'aimez pas le Monde, ni ce qui est dans le Monde*, aux conditions portées par la Soumission qui nous a été envoyée par ledit Sieur Alix, et signée de lui, à Paris le seize Mai mil sept cens trente-un,

† J. Benigne, E. de Troyes.

XII

Le *Discours sur la vie cachée en Dieu* a été composé pour la religieuse Louise de Luynes en 1692. L'abbé Ledieu a écrit sur le manuscrit qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (*Ms. fr.* 12820) : « Discours sur l'Epître du Samedi-Saint : Vous êtes morts, etc., fait par feu Mgr l'Evêque de Meaux... original de la main de l'auteur. » L'Evêque de Troyes l'a publié en 1741 avec les *Meditations sur l'Evangile*. Ouvrage posthume de Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evêque de Meaux (etc.), t. IV, pp. 373-421. *Paris, Mariette*, M. DCC. XXXI, 4 vol. in-12.

Edition originale. Elle n'est pas absolument conforme au manuscrit.

Opuscules

Les manuscrits des Opuscules sont égarés depuis la Révolution ; on possède seulement pour quelques-uns d'entre eux des copies incorrectes et de peu de valeur.

XIII-XV. *Prières pour se préparer à la sainte communion. Préparation à la mort. Discours sur l'acte d'abandon à Dieu : son caractère, ses conditions et ses effets.* Ces trois Opuscules ont été publiés pour la première fois par l'évêque de Troyes avec les *Meditations sur l'Evangile*. Ouvrage posthume de Messire *Jacques Benigne Bossuet*,

Evêque de Meaux etc. . t. IV, pp. 422-494. Paris, Chez *Pierre-Jean Mariette*. ruë Saint-Jacques, aux Colonnes d'Hercule. M. D. CC.XXXI. Avec Privilege du Roy. 4 vol. in-12.

Edition originale.

XVI-XXVI

Réponses à plusieurs Questions sur la vie spirituelle. Pensées détachées sur l'attention à plaire au Seigneur et sur plusieurs autres sujets de piété. *Réflexions sur quelques paroles de* JÉSUS-CHRIST; *sur son agonie: sur la Prière; sur le parfait Abandon: sur la Retraite en silence, en simplicité et avec abandon et sur la prière au nom de* JÉSUS-CHRIST. *Retraite de dix jours sur la Pénitence. Rénovation de l'entrée dans la sainte Religion. De la meilleure manière de faire Oraison.* Ces onze Opuscules n'ont été publiés qu'en 1748 par D. Cathelinot dans les *Lettres et Opuscules de M. Bossuet...*, t. II, pp. 86, 119 et suiv. et 178-203. *Paris*. Chez *Jacques Barrois*. M.DCC.XLVIII. 2 vol. in-12.

Edition originale faite d'après les manuscrits.

XXVII-XXXIV

Exercice journalier pour faire en esprit de foi toutes ses actions pendant le Noviciat. Exercice de la sainte Messe. Exercice pour se disposer à bien mourir. Elévation pour le renouvellement des vœux, le jour de la Toussaint. Retraite sur les jugements téméraires et autres sujets. Prière pour unir nos souffrances à celles de JÉSUS-CHRIST. *Sentiments du chrétien touchant la vie et la mort. Réflexions sur le triste état des pécheurs et les ressources qu'ils ont dans la miséricorde de Dieu.* Ces huit derniers Opuscules ont été publiés par D. Deforis dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, t. VII, pp. 440-462

et 527 et suiv. *A Paris*, Chez *A. Boudet,* Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques. M.DCC.LXXVIII. In-4°.

Edition originale faite d'après les manuscrits.

XXXV

De Doctrinâ Concilii Tridentini circa dilectionem in Sacramento Pœnitentiæ requisitam. Bossuet a composé ce Traité de 1701 à 1703, mais il n'a pas pris le temps de le faire imprimer. Le *manuscrit* (1) resté après sa mort, entre les mains de l'évêque de Troyes a été publié par ses soins en 1736 avec une traduction française :

Traité de l'Amour de Dieu, necessaire dans le Sacrement de Pénitence, suivant la doctrine du Concile de Trente. Ouvrage posthume, Composé en Latin par Messire *Jacques Benigne Bossuet, Evêque de Meaux.* Donné avec la Traduction Françoise, par Messire Jacques Benigne Bossuet, Evêque de Troyes. *A Paris*, Chez *Barthelemy Alix, Libraire,* ruë S. Jacques, au Griffon. M.DCC.XXXVI. Avec Privilege du Roy. In-12.

Collation : Titre et Mandement de l'Evêque de Troyes, [I]-CXXXVII ; Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée du Clergé de 1700, etc. CXXXVIII-CXVIII. *Tractatus de Dilectione in Sacramento Pœnitentiæ requisitâ*, 1-211. Traduction française du même Traité, 1-225 : 18 pag. non chiffr. pour la Table et 3 ff. pour les Errata et le Privilége qui est reproduit *in extenso;* daté du 2 déc. 1727, il est accordé à l'évêque de Troyes qui a transmis son droit pour *De Doctrinâ Concilit Tridentini...* au Sieur Alix, Libraire à Paris.

Edition originale. La **traduction** française qui l'accompagne est attribuée au religieux génovéfain Lenet.

---

(1) Il n'a pas été conservé. Ce Traité n'a pas une grande valeur parce que Bossuet y exprime une opinion sévèrement exagérée.

Sect. II. — Sermons, Panégyriques et Oraisons funèbres.

Bossuet a prêché pendant 60 ans, depuis son séjour à Navarre jusqu'en 1702 : mais il nous reste à peine la moitié (1) de ses Œuvres oratoires : 253 Sermons complets. Allocutions, Oraisons funèbres, Méditations. Panégyriques et Fragments de Sermons qui, pour la plupart, ont été composés de 1652 à 1670. Les manuscrits qui les contiennent et qui s'imposent, depuis plus de cent ans, à l'admiration du monde lettré, sont des brouillons « et des brouillons dont la lecture est souvent pénible. Tantôt l'orateur, emporté par la fougue d'une éloquence toute juvénile, a pris du papier de grand format, et ses pages sont écrites du haut en bas, sans marge aucune : tantôt, au contraire, maître de sa parole, mais sévère pour lui-même jusqu'à l'injustice, il a plié en deux une feuille de petite dimension et couvert la marge de ratures, de corrections, d'additions et de renvois de toute sorte. Ne comprenant pas qu'on se fît imprimer pour le plaisir de devenir auteur, il n'a donné ses oraisons funèbres que par obéissance, et l'une d'elles, (l'Oraison funèbre d'Anne d'Autriche), paraît à jamais perdue. Il n'a pas songé un seul instant à publier ses sermons et il n'a rien fait qui pût favoriser une publication posthume. Et pourtant il les avait conservés : son secrétaire, l'abbé Ledieu, nous apprend qu'ils étaient à Meaux, dans une armoire particulière, et qu'ils ont été consultés pour la composition de la Politique, des Méditations et des Élévations. » (2) En 1704, l'abbé Bossuet en devint le possesseur et, à sa mort en 1743, ils passèrent

(1) Plus de 350 sermons ou allocutions sont perdus.

(2) M. Gazier, *Choix de Sermons de Bossuet*, p. VII.

11



entre les mains de son parent M. de Chasot, premier président au Parlement de Metz et petit-neveu de l'évêque de Meaux.

Quand, en 1768, les Bénédictins furent chargés de continuer la grande collection commencée par l'abbé Lequeux, ils firent, notamment dans les diocèses de Metz, de Meaux et de Troyes, des appels chaleureux à tous ceux qui possédaient des écrits de Bossuet pour en obtenir la communication : le président de Chasot était mort, mais sa veuve, Mme de Chasot, avertie par son frère le président de Montholon et par son gendre le conseiller Choppin d'Arnouville, s'empressa d'y répondre et d'envoyer de Metz à dom Deforis une multitude de manuscrits (1) parmi lesquels se trouvaient les Sermons.

Ils étaient dans une confusion extrême ; avec beaucoup de patience, d'étude et d'application, lui et ses collaborateurs purent enfin les déchiffrer et les mettre en état d'être publiés en 4 volumes de 1772 à 1778 ; d'autres manuscrits contenant les Panégyriques retrouvés à Metz chez l'abbé de Montholon, lui furent également remis plus tard, et il en a composé un autre volume de sa collection, en 1788.

*
* *

A l'exception d'une vingtaine qu'on ne peut pas retrouver, les manuscrits des Œuvres oratoires recueillis par Deforis enrichissent aujourd'hui la Bibliothèque nationale, celles des Séminaires de Saint-Sulpice et de Meaux et les Collections que nous indiquons dans l'Introduction de cet ouvrage, mais il est très difficile d'en donner une chronologie complète et exacte, parce que Bossuet ne nous a pas

(1) Les Bénédictins reçurent aussi du gouvernement qui les chargeait de l'édition des Œuvres de Bossuet, les manuscrits de 15 ou 20 sermons que la Bibliothèque du roi avait achetés à l'abbé Leroy, en 1768, avec d'autres papiers de Bossuet.

toujours dit les dates de leur composition ni les églises où il les a prêchés : dans notre temps, des critiques ont travaillé longuement à réparer ces omissions, et bien que certaines de leurs conclusions ne soient pas sûres, nous adopterons celles du plus récent d'entre eux, M. Lebarq, parce qu'il ne paraît guère possible d'en assigner de meilleures.

1642-1652

I-X

Il nous a été conservé 4 sermons, 1 méditation, 1 panégyrique et 4 fragments de sermons composés par Bossuet pendant le temps de ses études; ils sont mentionnés aux pages 2 à 13 de ce volume parmi les écrits de l'époque de Navarre.

1652-1704

XI-CCXXV

Des Œuvres oratoires composées depuis la sortie de Navarre à la mort de Bossuet, il nous reste :

1652, 21 juillet, à la Cathédrale, à Metz, *Sermon sur la bonté et la rigueur de Dieu envers les pécheurs.*
— 8 sept., à la Cathédrale, à Metz, *Sermon sur la Nativité de la sainte Vierge* (prêché devant Schonberg et Marie de Hautefort).
— ? à Metz ?, *Méditation sur la Brièveté de la vie.*
— 4 oct. ?, à Metz, * *Panégyrique de saint François d'Assise.* (1)
— 17 nov. ? chez les religieuses de la Propagation de

(1) Nous notons d'un astérisque les Œuvres oratoires dont on n'a pas les manuscrits, et d'un point d'interrogation celles dont on ne connaît pas avec certitude, soit la date de composition, soit l'endroit où elles ont été prêchées.

la Foi, à Metz, *Sermon sur « l'Evangile des Zizanies »*, (XXVIe dim. après la Pentecôte).

— 7 déc.? à ?, *Sermon pour la veille de la fête de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge.*

1653, 1er janv.?, à la Cathédrale, à Metz, *Sermon pour la fête de la Circoncision de Notre-Seigneur.*

— 2e dim. après l'Epiphanie, chez les religieuses de la Propagation de la Foi, à Metz, *Allocution sur les Deux Alliances.* (Sermon incomplet.)

— 2 fév., à Metz, *Sermon pour la fête de la Purification de la sainte Vierge.*

— 23 fév., à Metz, *Sermon sur la Loi de Dieu.*

— 1er dim. de Carême, à Metz, *Sermon sur les Démons.*

— 5e dim. après la Pentecôte, chez les religieuses de la Propagation de la Foi, à Metz, *Exhortation sur la Réconciliation.* (Incomplète).

—? *Esquisse sur la Dévotion à la sainte Vierge* (pour la fête du Scapulaire).

—? Fragment d'un *Sermon sur la Dévotion à la sainte Vierge.*

— 20 août, au Petit-Clairvaux? à Metz, *Panégyrique de saint Bernard.*

— 14 sept., à Metz, *Sermon pour l'Exaltation de la sainte Croix.*

— 7 déc., à Metz, *Sermon sur* JÉSUS-CHRIST, *objet de scandale* [pour les infidèles].

1654?, chez les religieuses de la Propagation de la Foi, à Metz, Reprise de l'*Allocution sur les Deux Alliances.* (Nouvelle rédaction du premier point.)

— 2 fév., à Metz, Fragments d'un *Sermon pour la Vêture d'une Nouvelle catholique.*

— le jour de Pâques, * *Sermon pour le jour de Pâques.*

1654? à la Propagation de la Foi, Metz, *Sermon pour la fête de l'Ascension.*

1654. P[illegible] Metz. Sermon pour [illegible]
[illegible]

— aux Nouvelles catholiques, Metz. Fragment pour [illegible]

— [illegible]

— ? [illegible]

1655. ? Metz. Sermon pour la fête [illegible] de la sainte Vierge.

— ? [illegible] Metz. * Panégyrique de saint François de Paule.

— ? Sermon sur le Mystère de la sainte Trinité.

— 5e dim. après la Pentecôte, Metz. Sermon sur la [illegible] à Dieu dans la conversion des pécheurs.

— 8 sept. Sermon pour une Vêture.

1656. 1er janv. Metz. Sermon pour la fête de la Circoncision de Notre-Seigneur.

— 19 mars. Panégyrique de saint Joseph. Depositum custodi.

1656. 7 mars, en la Sainte-Chapelle à Dijon. 1er *Sermon sur la Providence.*

— 6 [illegible], Dijon. Sermon sur la *Pénitence pour le temps du Jubilé.*

— ? Dijon ?. *Fragments d'un Sermon pour la Vêture d'une postulante bernardine.*

— 2 juil., à Saint-Lazare, Paris. *Sermon pour la fête de la Visitation de la sainte Vierge.*

— ? *Sermon pour la Vêture d'une postulante bernardine.*

— ? 8 sept., à Paris ou à Metz. 2e *Sermon pour la Nativité de la sainte Vierge.*

— 8 déc., Paris. *Sermon pour la fête de la Conception de la sainte Vierge.*

— 25 déc. Metz. *Sermon pour le jour de Noël.*

1657. 30 juin, à l'Hôpital général, à Paris. * *Panégyrique de saint Paul.*

1657, dans l'abbaye de Saint-Victor, Paris,* *Panégyrique de saint Victor.*

— oct., à Navarre, Paris, *Sermon pour la fête du Rosaire.*

— 15 oct., Metz, * *Panégyrique de sainte Thérèse.*

— 1er nov., Metz, *Esquisse d'un Sermon sur la Charité.*

1658, 14 janv., à Metz, *Esquisse d'un Sermon de Charité (Parcet pauperi.)*

— 25 mars, Metz, * *Sermon pour la Vêture d'une nouvelle catholique.*

— mars-mai, à Saint-Jean de la Citadelle, à Metz, pendant la mission (1) donnée par des prêtres de Saint-Lazare : *Exhortation sur la Pénitence* (canevas d'une); *Dissertation sur l'Honneur, Sur la Charité fraternelle, Sur la Médisance, Sur la Satisfaction ; Sermon pour la fête de la Compassion de la sainte Vierge.*

— Pentecôte, Metz? *Sermon pour la fête de la Pentecôte.*

—? *Esquisse pour la fête de la Nativité de la sainte Vierge.*

—? 27 déc., Metz,* *Panégyrique de l'Apôtre saint Jean.*

1659 ? à l'Union chrétienne, à Paris, *Reprise du Sermon sur la Loi de Dieu.* (Exordes nouveaux.)

— 19 mars, aux Carmélites, à Paris, *Panégyrique de saint Joseph.* (C'est le panégyrique de 1656 *Depositum custodi*, repris par ordre d'Anne d'Autriche; le *ms.* des additions nouvelles faites en 1659 est perdu.)

— ? à l'Hôpital général, Paris, *Esquisse d'un Sermon de Charité.*

---

(1) Laissant aux missionnaires les principales églises de Metz, Bossuet s'était réservé celle de Saint-Jean de la Citadelle hors la ville, où il évangélisait les soldats et les ouvriers.

1659, 15 mai, à la Propagation de la Foi, Metz,* *Fragments d'un Sermon pour la profession de la sœur Claude Maillard.*

1659, 2 juillet, à ? *Sermon pour la fête de la Visitation de la sainte Vierge.*

— 28 août, à ? *Sermon pour la vêture d'une postulante Bernardine.*

— 8 sept., aux Incurables, à Paris, *Sermon pour la fête de la Nativité de la sainte Vierge.*

— 14 sept., aux Nouveaux Convertis, Paris, *Sermon pour la fête de l'Exaltation de la sainte Croix.*

— ? aux Feuillants, Paris, *Sermon pour la fête des saints Anges Gardiens.*

—? 19 oct.. à? *Abrégé d'un Sermon pour le XXIe dim. après la Pentecôte.*

— à la communauté de la Providence, Paris, *Sermon sur l'éminente dignité des pauvres dans l'Eglise.*

— ? 4e dim. de l'Avent, aux Nouveaux Convertis, Paris, *Esquisse d'un Sermon.*

— ? à ? * *Sentiments du Chrétien touchant la vie et la mort.*

1660? le jour de l'Épiphanie, à? *Sermon pour une profession.*

— 13 fév., aux Nouvelles Catholiques, Paris, *Sermon sur la Charité fraternelle.*

— 14 fév., aux Nouveaux Convertis, Paris, *Sermon sur l'Église.*

— 15 fév.-6 avril, *Carême des Minimes* prêché dans l'église des Minimes, à Paris: 15 fév., *Sermon sur les Démons;* — 22 fév., *Sur la Soumission due à la parole de Jésus-Christ;* — 29 fév., *Sur les Rechûtes;* — 7 mars, *Sur nos dispositions à l'égard des nécessités de la vie;* — 14 mars, *Sur les vaines Excuses des Pécheurs;* — 21 mars, *Sur l'Honneur du monde* (devant le prince de Condé); — 26 mars,

Sur la Passion: — 28 mars, *Pour le Jour de Pâques;* — 4 avril, *Pour le Dimanche de Quasimodo;* — 5 avril, *Pour la fête de l'Annonciation*, (renvoyée cette année là du 25 mars au 5 avril); — 6 avril, * *Panégyrique de saint François de Paule.*

1660. 2 juil., à la Visitation de Chaillot, Paris, *Sermon pour la fête de la Visitation* (Sermon déjà prêché en 1659 mais dont le 3e point a été refait).

— 25 juil., à? *Panégyrique de saint Jacques.*

— 15 août, Paris, *Sermon pour la fête de l'Assomption.*

— 8 sept., aux Grandes Carmélites, Paris,* *Sermon pour la Vêture de Mlle de Bouillon, de Château-Thierry.*

— 14 sept., à? *Sermon pour une Profession.*

1661, 6 mars-17 avril, *Carême des Carmélites* prêché dans la chapelle de leur monastère du faubourg Saint-Jacques, à Paris: 6 mars, *Sermon sur la Pénitence;* — 13 mars, *Sur la Parole de Dieu;* — 19 mars, * *Panégyrique de saint Joseph* (*Quæsivit sibi Dominus*); — 25 mars, *Sermon pour la fête de l'Annonciation;* — 27 mars, *Sur l'Ambition;* — 3 avril, *Sur la Haine de la vérité;* — 10 avril, *Sur les Souffrances;* — 15 avril, *Sur la Passion;* — 17 avril, *Pour le Jour de Pâques.*

— ?, à Paris?* *Esquisse sur la Préparation à la Communion pascale.*

—? 29 juin, à?, *Panégyrique de saint Pierre.*

— 2 nov.? à? *Fragment d'un Discours sur la Mort et sur le Purgatoire.*

— ? 25 nov., à?* *Panégyrique de sainte Catherine.* (Il a été repris et prêché de nouveau en 1663).

1662, 2 fév.-mars-avril, *Carême du Louvre* prêché (devant la Cour), à la chapelle royale du Louvre, à Paris: 2 fév. *Sermon pour la Fête de la Purification*

de la sainte Vierge ; — 26 fév., *Sur la Prédication évangélique ;* — 5 mars, *Sur le Mauvais Riche ;* — 10 mars, *Sur la Providence ;* — Trois *Sermons sur la Charité fraternelle*, (ils sont perdus, sauf une péroraison) ; — 19 mars, *Sur l'Ambition ;* — 22 mars, *Sur la Mort* ; — 25 mars, *Pour la fête de l'Annonciation ;* — 26 mars, *Sur l'Efficacité de la Pénitence ;* — 29 mars, *Sur l'Ardeur de la Pénitence ;* — 31 mars, *Sur l'Intégrité de la Pénitence ;* — 2 avril, *Sur les devoirs des Rois ;* — 7 avril, *Sur la Passion.*

1662, ? à ?, *Sur les Principes de l'Union parmi les chrétiens.* (Simple canevas d'une trentaine de lignes).

— ?, 28 déc., à ?, * *Panégyrique du bienheureux François de Sales.*

1663, 3e vend. de carême, aux nouvelles Catholiques, Paris, *Sermon de Charité (aux Nouvelles Catholiques).*

— 4e sam. de carême, aux Nouveaux Convertis, Paris, *Sermon sur la Femme adultère.*

— le vendredi de la Passion, à l'Hôpital général, Paris, *Esquisse d'un Sermon de Charité.*

— au Val-de-Grâce, Paris, * *Sermon sur l'Assomption de la sainte Vierge.*

— 25 nov., à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Paris, *Panégyrique de sainte Catherine.* (Il ne reste que la péroraison).

— 30 déc., aux Carmélites de la rue du Bouloi, à Paris, *Esquisse pour le dimanche dans l'Octave de Noël.*

1664, 1er janv. — Paris, *Esquisse et fragments pour la fête de la Circoncision.*

— ? le jour de l'Epiphanie, à ? *Fragment d'un Sermon de Vêture.*

— 19 janv. à l'ancienne église de Saint-Sulpice, à Paris, *Esquisse d'un Panégyrique de saint Sulpice.*

1664, février ou mars, à ?, *Esquisse sur le Danger des plaisirs des sens.*

— 8 mai, à Jouarre, * *Sermon sur la Virginité* (prêché pour la Vêture de Madame d'Albert).

— 21 nov., à ?, *Sermon sur la fête de la Présentation.* (Simple canevas d'une quarantaine de lignes.)

1665 ? janvier, dans l'église des Pères de la Merci, à Paris, *Panégyrique de saint Pierre Nolasque.*

— fév.-avril, Carême de Saint-Thomas du Louvre (1), Paris. (Il n'en reste que six fragments): *Fragments de Sermons pour le 2e dim. de Carême, pour le 3e dimanche et pour le dim. de la Passion. Fragments d'un Sermon sur l'Enfant prodigue ; d'un Sermon pour le Vendredi-Saint et d'un Sermon pour le Samedi-Saint.*

— 21 mars, à Paris, ? *Esquisse d'un Panégyrique de saint Benoît.*

— *Avent du Louvre* prêché devant la Cour, à la chapelle royale du Louvre, à Paris : 29 nov., *Sermon sur le Jugement dernier ;* 6 déc., *Sur la Divinité de* JÉSUS-CHRIST; 3e dim. de l'Avent, *Fragments d'un Sermon sur le Faux Honneur ;* 20 déc., *Sermon sur la Nécessité de la Pénitence.*

1666, 2 fév.-25av. *Carême de Saint-Germain*, prêché devant la Cour dans la chapelle de Saint-Germain en Laye: 2 fév., *Sermon pour la fête de la Purification de la sainte Vierge ;* 17 mars, sur l'*Aumône* (incomplet) ; 24 mars, *Sur l'Honneur;* 25 mars, *Sermon pour la fête de l'Annonciation* (fragment) ; 31 mars, *Sermon sur l'Enfant prodigue;* mercredi de la 2e sem. de Carême, *Sur la charité fraternelle ;* 2 avril, *Sur le Culte dû à Dieu ;* 4 avril, *Sur l'Ambition* (fragment) ; 11 avril, (à Versailles) ?, *Sur la Haine de la*

(1) Prêché à la Chapelle paroissiale de Saint-Thomas du Louvre.

Vérité : 18 avril. *Sur la Justice* : 23 avril. *Sur la Passion* : 25 avril, *Sermon pour le jour de Pâques* (fragment).

1667? mars, à Paris, ? *Sermon pour le dimanche de la Quinquagésime.*

— 15 août, à la cathédrale? à Metz. *Sermon sur l'Assomption de la sainte Vierge* fragments.

— 22 nov., à la Visitation de Chaillot, à Paris, * *Sermon pour la Vêture de Mlle de Beauvais.*

— 25 déc., aux Carmélites, Dijon, *Sermon pour le jour de Noël.*

1668, le 1er janv., à Dijon, *Sermon pour la fête de la Circoncision de Notre-Seigneur.*

— 1er nov.-29 déc.. *Avent de Saint-Thomas du Louvre*, à Paris. (Prêché à l'église de la paroisse.)— 1er nov., *Sermon pour la Toussaint* : 2 déc., *pour le Ier. dim. de l'Avent* ; 8 déc., *pour la fête de la Conception de la sainte Vierge* (ces trois sermons sont incomplets) ; 9 déc., *Sermon pour le IIe dim. de l'Avent* : *Cæci Vident* (c'est le sermon prononcé sur le même sujet en 1665 et qui a été encore repris en 1669) ; 16 déc., *Sermon pour le IIIe dim. de l'Avent*; 23 déc., *pour le IVe dimanche* (incomplet); 29 déc., * *Panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry.*

— 30 nov., aux Grandes Carmélites, Paris, * *Panégyrique de saint André.*

— 1re sem. de l'Avent, à l'hôtel de Longueville, Paris, *Canevas d'une Conférence sur la Vigilance chrétienne.*

1669, 1er janv., à Saint-Thomas du Louvre, fragments d'un *Sermon sur la fête de la Circoncision.*

— IIIe dim. après l'Epiphanie, à ? *Abrégé d'un Sermon sur l'Evangile du jour.*

— 1er vend. de Carême, aux nouvelles Catholiques, Paris,

Sur la charité fraternelle. (Notes de trois pages.)

1669, 14 avril, à l'Oratoire, Paris, *Sermon sur la Résurrection.*

— 1er nov.-25 déc., *Avent de Saint-Germain* prêché devant la Cour, dans la chapelle de Saint-Germain en Laye : 1er nov., *Sermon pour la Toussaint ;* 1er déc., *Sur l'Endurcissement ;* 8 déc., *Sur la Divinité de* JÉSUS-CHRIST ; 9 déc., *Sermon pour la fête de la Conception de la sainte Vierge ;* 15 déc., *Sur l'Honneur.* (Sermon de 1665 repris en 1669) ; 22 déc. *Sermon sur les Rechutes* (fragment) ; 25 déc., *Sermon pour le jour de Noël* (fragments.)

1670, le 2e samedi de carême et le samedi avant le dimanche des Rameaux, aux nouveaux Convertis, à Paris : *Sermon sur la Parole de Dieu* (il ne reste que l'Exorde) ; *Sermon* sur le Jugement de JÉSUS-CHRIST *contre les maximes du monde* (incomplet).

1670 ? 4 oct., chez les Récollets, à Saint-Germain, * *Esquisse d'un Panégyrique de saint François d'Assise.*

1672, 5 juin, à Saint-Germain, devant la reine, *Sermon pour le jour de la Pentecôte.*

1675, 4 juin, aux Carmélites, Paris, *Sermon pour la Profession de Mme de La Vallière.*

1681, le dim. de Pâques, à Saint-Germain, devant Louis XIV, *Sermon pour le jour de Pâques.*

— 9 nov., aux Grands-Augustins, devant l'Assemblée du Clergé, * *Sermon sur l'Unité de l'Eglise.*

— 5 déc., aux Grandes Carmélites, Paris, * *Sermon pour la Vêture de Marie-Anne de saint François Bailly.*

1683 ? 1er dim. de Carême, à la Cathédrale, à Meaux, *Esquisse d'une Homélie pour le 1er dimanche de Carême.*

1684, 20 mars, Meaux, * *Esquisse d'un Sermon pour l'ouverture d'une Mission.*

1685, 9, 18, 27 avril et 4 mai, au Monastère des Ursulines,

à Meaux, * *Exhortations aux religieuses ursulines de Meaux*. (Quatre Exhortations recueillies par les religieuses).

— 22 avril, Meaux, *Esquisse d'un Sermon pour le jour de Pâques.*

— 30 juin, Meaux, * *Précis d'un Discours aux Visitandines de Meaux.*

— 5 août, Meaux, * *Conférence aux Ursulines de Meaux.*

— le 16 déc. et le 25 déc.? à la Cathédrale, à Meaux. *Homélie pour le IIIe Dimanche de l'Avent; Sermon pour le jour de Noël.* (Les mss. ne comprennent que deux canevas de deux pages.)

1686 ? chez les Ursulines, Meaux, * *Méditation sur le Silence.*

— ? chez les Ursulines, à Meaux,* *Paroles saintes pour une Profession.*

— 23 mars, à Claye, *Canevas d'une Homélie sur l'Évangile de la femme adultère.*

— 27 mars; 25 déc., à Meaux? *Homélie sur l'Évangile de l'aveugle-né. Sermon pour le jour de Noël.* (Simples canevas de quelques lignes.)

1687, chez les Jésuites, Paris, *Sermon pour la fête de la Circoncision.*

1688, 2 juil., au monastère de la Visitation, à Meaux,* *Discours pour la fête de la Visitation.*

1689, 14 juin, au monastère de la Visitation, à Meaux, *Discours sur la Mort* (à l'occasion de la mort de M. Mutel, confesseur des religieuses.)

— ? à ? * *Esquisse d'une Homélie sur le Renoncement.*

1691, 25 déc., à la Cathédrale, Meaux, * *Sermon pour le jour de Noël.*

1692 ? Pâques, — Meaux, *Esquise d'un Sermon pour le jour de Pâques.*

— 27 avril, — Meaux, * *Sermon pour l'ouverture de la Mission.*

1692, 25 mai, — Meaux, *Esquisse d'un Sermon pour le Jour de la Pentecôte.*

1694, ? à ? * *Esquisse d'un Panégyrique de saint Paul.*

1698, le jeudi de la Pentecôte, au Monastère de Torcy, diocèse de Paris, * *Sermon pour la Profession de Mme Cornuau de Saint-Bénigne.*

1702, 18 juin, à la Cathédrale, à Meaux, * *Le dernier Sermon prêché par Bossuet.* (Analyse de deux pages faite par l'abbé Ledieu dans son Journal, t. I, 294).

*
* *

A l'exception de trois, tous ces sermons ont été publiés pour la première fois par D. Deforis dans les tomes IV, V, VI, VII [première partie], VII seconde partie, et VIII des *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet,* Evêque de Meaux, Conseiller du Roi en ses Conseils, et Ordinaire en son Conseil d'Etat, Précepteur de Monseigneur le Dauphin, etc. *Nouvelle édition,* Revue sur les Manuscrits originaux et les Editions les plus correctes ; enrichie d'un grand nombre d'Ouvrages de l'illustre Auteur non encore imprimés. *A Paris,* Chez *Antoine Boudet,* Imprimeur du Roi, rue Saint Jacques. M.DCCLXXII-[M.DCCLXXXVIII]. Avec Approbation et Privilége du Roi. In-4°.

Les tomes IV, V et VI portent la date de 1772, le tome VII (première partie) celle de 1778 et le tome VII seconde partie n'a été publié qu'en 1788 chez Lamy qui avait succédé au libraire Boudet, comme l'indique le feuillet qui contient le titre où on lit : *A Paris,* Du fonds d'Antoine Boudet, Imprimeur du Roi. Chez Lamy, Libraire, Quai des Augustins M.DCC.LXXXVIII.

Collation : T. IV : 2 ff. non chiffr. pour le faux titre et le titre qui (dans chaque volume) est rouge et noir, CVII pp. chiffr. pour la Préface ; Listes des Sermons de Bossuet qui sont perdus, pp. CVIII-IX. Citations omises aux tomes IV, V et VI, CX-CXII ; 1 feuillet non chiffré pour la Table des sermons du 4e vol., 622 pp. chiffr. pour le texte ; Table analytique des Matières, 623-699 ; plus une page d'Errata et 1 feuillet blanc. T. V: 2 ff. non chiffr. pour les titres, 1 feuillet non chiffré pour la Table des Ser-

mons, et 680 pp chiffr. pour le texte; Table analytique des Matières, 681-683; plus 1 page pour les fautes à corriger. T. vi: 2 ff. non chiffr. pour les titres, 1 feuillet non chiffré pour la Table des Sermons et 628 pp. chiffr. pour le texte; Table analytique des Matières, 629-715 et 1 p. pour les fautes à corriger. T. vii (première partie): 2 ff. n. chiff. pour les titres, civ pp. pour la Préface; Table des Sermons, cv-vi; 620 pp. chiffr. pour le texte; Table analytique des Matières, 601-703; plus 1 feuillet blanc. T. vii (seconde partie): 2 ff. n. chiffr. pour les titres et la Table des Pièces contenues dans le volume, 411 pp. chiffr pour le texte; Table analytique des Matières, 413-500. Cette table est incomplète de quelques feuillets. T. viii, la seconde moitié de ce volume contient plusieurs Discours ou Exhortations publiés là pour la première fois par Deforis, pp. 307-606 *passim*.

Édition originale. Elle contient les Sermons dans l'ordre liturgique. Deforis a pratiqué çà et là dans leur texte, de discrètes suppressions en se bornant à le dire une ou deux fois pour toutes et il a laissé de côté quelques pièces parce qu'elles se rencontraient ailleurs avec de légères modifications. Ce procédé, quoique fâcheux, n'est pas trop subversif mais on est allé plus loin : le désir de ne rien perdre lui a inspiré la résolution bizarre d'insérer les débris d'une œuvre dans une autre, d'y introduire certaines pages isolées qui contenaient des idées semblables et même de fondre quelquefois deux sermons en un seul. (1) Hâtons-nous de dire que ces sermons-là font exception. « Toutes les fois que Deforis a eu sous les yeux un texte unique plus ou moins compliqué, il l'a reproduit tel qu'il l'avait lu, et il l'a lu, à très peu de chose près, tel que Bossuet l'avait écrit. La plupart des sermons les plus connus ont été publiés ainsi, dès le principe, sans aucune altération grave. Je le dis pour rendre justice à Deforis. Je le dis aussi pour rassurer les lecteurs sincères auxquels on s'est trop plu, depuis quelque temps, à faire croire qu'ils s'étaient bonnement trompés du tout au tout, trompés au point de prendre du Deforis pour du Bossuet. » (2)

(1) M. Lebarq, *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. i, p. iii.
(2) Gandar, *Bossuet orateur*, p. xxiii.

Ces défauts qu'on a eu le tort d'exagérer ne doivent pas faire oublier la reconnaissance qui est due aux patients éditeurs de cette édition originale. Ils ont bien mérité des amis de la littérature française, en recueillant avec un soin pieux et jaloux des chefs-d'œuvre qui, sans eux, auraient péri.

*
* *

L'édition de Versailles et toutes les éditions publiées jusqu'en 1862-1864 sont la reproduction pure et simple du texte donné par D. Deforis.

En 1851, un élève de l'école de Carmes, l'abbé Vaillant, alors que l'Université retentissait encore du Rapport de V. Cousin sur les Pensées de Pascal, ayant eu l'idée d'examiner d'après les manuscrits, le travail des Bénédictins, raconta avec beaucoup trop de sévérité dans ses *Etudes sur les Sermons de Bossuet*, les défauts qu'on peut lui reprocher et en conclut qu'il était utile de le recommencer et d'adopter l'ordre chronologique.

M. Lachat s'est donné cette longue et difficile entreprise et de 1862 à 1864, il a publié dans les *Œuvres complètes de Bossuet,* (tomes VIII à XII de la collection, *Paris, Vivès*), une nouvelle édition des Sermons en 5 volumes in-8°. Elle contient quelques morceaux inédits et des sommaires qui, jusque là, n'avaient pas été relevés dans les manuscrits mais, bien que l'éditeur y soit si prodigue d'injures envers dom Deforis (sans lequel il n'aurait pu rien faire) et de louanges pour lui-même, il n'a pas su éviter les défauts qu'il lui reproche, et en réalité, tandis que quelques-uns disparaissent, un grand nombre sont maintenus et même aggravés et, en dehors de ce qu'il tire des ouvrages de l'abbé Vaillant et de Floquet, il ne reste guère à son compte que des corrections ou incomplètes ou absolument erronées. (1)

---

(1) M. Lebarq, p. IV.

MM. Gandar, Gazier, Rébelliau ont contribué bien plus efficacement que Lachat, mais pour une partie restreinte, à fixer le texte et la chronologie des Sermons,et enfin, un savant ecclésiastique de Normandie, M. Lebarq, vient, après un travail de quinze années, de donner, d'après les manuscrits et d'après l'ordre chronologique, toutes les Œuvres oratoires de Bossuet :

Œuvres oratoires de Bossuet. Edition critique complète par l'abbé Lebarq, docteur ès-lettres. *Paris et Lille,* Desclée, de Brouwer et C[ie], 1890-1895. 6 vol. grand in-8° avec portraits et fac-simile.

Chaque discours est accompagné de renseignements courts et utiles, et au bas des pages, sont indiquées les variantes des manuscrits ainsi que les fautes de lecture des précédents éditeurs. Cette nouvelle et importante édition fixe définitivement le texte des Œuvres oratoires de Bossuet. (1)

***

Bossuet n'a publié lui-même qu'un seul de ses Sermons : *Sermon presché à l'ouverture de l'Assemblée generale du Clergé de France, le 9 novembre 1681, à la Messe solennelle du Saint-Esprit, dans l'Eglise des Grands-Augustins,* Par M[re] *Jacques Benigne Bossuet,* Evêque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Precepteur de Monseigneur le Dauphin et premier Aumônier de Madame la Dauphine. Imprimé par ordre de la même Assemblée. *A Paris,* Chez *Federic Leonard,* Imprimeur ordinaire du Roy et du Clergé de France, ruë S. Jaques, à l'Ecu de Venise. M. DC LXXXII. Avec Privilege de sa Majesté. In-4° de 74 pages chiffrées.

---

(1) Il y a des admirateurs de Bossuet qui n'aiment pas à rencontrer au bas des pages ces renvois et ces notes sans fin qui fatiguent les yeux et l'attention et, au nom de ceux-là, il faut souhaiter qu'on nous donne maintenant une édition de ses Œuvres oratoires débarrassée des variantes et de tout ce bagage pédantesque que recherchent les érudits mais qui est inutile au plus grand nombre des lecteurs.

Les éditeurs du 18e siècle ont appelé ce discours : Sermon sur l'unité de l'Eglise, mais il n'a pas ce titre dans cette édition dont Bossuet a surveillé l'impression avec un soin particulier : il a fait réimprimer les pages 43 et 44, parce qu'un mot qu'il voulait en lettres italiques avait été mis en caractères romains.

Edition originale. Elle a été contrefaite à Lyon ou à Avignon dans la même année. (In-12 de 108 pages.)

*
* *

Sermon pour la Profession de Madame de La Vallière, Duchesse de Vaujour. Prononcé en présence de la Reine le 4 juin 1675, dans l'Eglise des Carmélites du fauxbourg S. Jacques.

L'édition originale de ce Sermon est inexacte, puisque Bossuet en la lisant a déclaré qu'il « ne s'y reconnaissait pas, » et elle a été publiée à son insu ; il a été impossible de la rencontrer. La plus ancienne édition que l'on connaisse est dans un *Recueil de Discours, Sermons et Oraisons funèbres* imprimé à Lille ou plutôt à Lyon en 1691 (5 vol. in-12). C'est celle que les abbés Pérau et Lequeux ont reproduite, le premier dans sa Collection des *Œuvres de Bossuet*, t. VIII, pp. 527-563, in-4°, 1747, et le second dans le *Recueil des Oraisons funèbres de Bossuet*, pp. 357-394, in-12, 1762.

Le *manuscrit* (1) retrouvé par Deforis a été publié dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, t. VII [première partie], pp. 516-535, *Paris*, M.DCC.LXXVIII, in-4° ; il y a quelques légères fautes de lecture que M. Lebarq a fait disparaître dans son édition des *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. VI, pp. 25-47, *Paris*, 1895, in-8°.

*
* *

Sermon pour l'ouverture d'une Mission.

Ce Sermon prêché par Bossuet dans la Cathédrale de Meaux, le 27 avril 1692, a été publié en 1748 par dom Cathelinot dans les *Lettres et Opuscules de M. Bossuet*, t. II, pag. 92 et suiv., *A Paris*, Chez *Jacques Barrois* M.DCC.XLVIII, 2 vol. in-12 de 442 et 420 pages.

Édition originale. M. Lebarq l'a reproduite en la modifiant d'après la copie de Nancy dans les *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. VI, pp. 455-475, *Paris*, 1895, in-8°. (2)

---

(1) C'est une copie écrite par l'abbé Fleury, mais corrigée par Bossuet à toutes les pages.

(2) L'autographe n'existe pas ; la copie du couvent de la Visitation de Nancy est antérieure à l'édition de 1748.

Ecrits publiés à l'occasion des Sermons de Bossuet

Le *Journal des Sçavants*, avril 1772. — *Le Nouvelliste ecclésiastique*, 7 mai 1772.—*Le Mercure de France*, nov. 1772.

(Seul l'article du Journal des Savants offre de l'intérêt, les deux autres s'occupent beaucoup plus de l'abbé Maury que de Bossuet).

L'abbé Mauri : *Reflexions sur les Sermons de Bossuet. Paris, Boudet,* 1772, publiées en trois formats différents: in-4°, in-8° et in-12.

Boudet voulait les placer en tête de l'édition in-4° des Sermons, mais Deforis s'y opposa et elles furent imprimées à part. En 1777, Maury les a insérées dans son ouvrage : *Discours sur l'Éloquence de la Chaire* et au commencement du 19ᵉ siècle, on les retrouve dans le volume des *Sermons choisis de Bossuet, Paris,* Librairie de la Société typographique, 1803=AN XI, 1 vol. in-12 de 521 pages (1) et en 1810 il en a donné une nouvelle édition (la 4ᵉ) augmentée de quelques notes dirigées contre D. Deforis.

L'abbé Rive : *Eloge à l'allemande des Reflexions sur les Sermons nouveaux de M. Bossuet. A. Eleuthéropolis*, Chez *N. Aléthophile*, l'An des préjugés littéraires, 1773, in-8°.

[C'est un Pamphlet dirigé contre la première édition des Réflexions de Maury.]

D. Deforis : *Préfaces* des tomes IV et VII [première partie] des *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, Paris, 1772 et 1778, in-4°.

Dussault : Articles publiés dans le *Journal des Débats*, juin 1810, mai 1811, 20 fév. et 15 mars 1815.

L'abbé Vaillant : *Etudes sur les Sermons de Bossuet d'après les manuscrits. Paris, Plon,* 1851, in-8° de XI-255 pages.

---

(1) *Réflexions...* par Mauri, pp. 9-48.

De Sacy : *Variétés littéraires*, t. I, pp. 306-314. *Paris, Didier*, 1859.

A. Rondelet : Articles publiés dans la *Revue d'Economie chrétienne*, livraisons de fév., mars, avril et mai 1864.

Sainte-Beuve : *Causeries du lundi*, t. X, deux articles datés de 1854, pp. 145-174.

Sainte-Beuve : *Nouveaux lundis*, t. II, pp. 333-358.

Lachat : *Remarques historiques* du t. VIII des *Œuvres de Bossuet*, 1862, in-8°.

Ed. Schérer : *Etudes critiques sur la littérature contemporaine*, t. V, article daté du 15 nov. 1867.

A. Vinet : *Mélanges*, *Paris, Sandoz*, 1869, pp. 549 et suiv.

D. Nisard : *Histoire de la Littérature française*, (dans les tomes III et IV).

E. Gandar : *Bossuet orateur, Etude critique sur les Sermons de la jeunesse de Bossuet* (1643-1662). *Paris, Didier*, 1867. In-8° de XLVIII-460 pages.

L'abbé Follioley : *Histoire de la Littérature française au dix-septième siècle*, Chap. 1 du livre IV. *Tours, Cattier*, 3 vol. in-12.

Les auteurs qui ont écrit sur la vie de Bossuet, et principalement Floquet et Réaume, se sont également occupés des Sermons :

A. Floquet : *Etudes sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du Dauphin* (1627-1670). *Paris, Didot*, 1855, 3 vol. in-8° (tt. I, II et III, *passim*).

L'abbé Réaume : *Histoire de J.-B. Bossuet et de ses Œuvres. Paris, Vivès*, 1869, 3 vol. in-8° (tt. I et II, *passim*).

L'abbé Hurel : *Les Orateurs sacrés à la Cour de Louis XIV*, Liv. II. *Paris, Didier*, 1874, 2 vol. in-12.

A. Nisard : *Les Franchises de la Chaire chrétienne. — Un Sermon de Bossuet. Paris, Lahure*, 1883. In-8° de 66 pages.

(Etude du sermon sur l'Impénitence finale).

L'abbé Lebarq : *Histoire critique de la Prédication de Bossuet, d'après les manuscrits autographes et des documents inédits. Lille et Paris, Desclée, de Brouwer et Cie*, 1888, in-8°. — *Seconde édition. Ibidem*, 1891. In-8° de xx-474 pages.

(Étude de critique et de révision chronologique des Sermons de Bossuet ; ouvrage d'une longue patience et très consciencieux. Couronné par l'Académie française.)

L'abbé Lebarq : Introductions des Tomes I et II des *Œuvres Oratoires de Bossuet, Paris*, 1890-91, in-8°.

CCXXVI-CCXXVIII

Oraison funèbre d'Yolande de Monterby, Abbesse du Petit-Clairvaux, prononcée dans le mois de décembre 1656

(Le manuscrit a été perdu après la publication qu'en a faite dom Deforis.)

Oraison funèbre d'Henri de Gornay, prononcée à Metz dans le mois d'octobre ou de novembre 1658.

Le *manuscrit* qui est écrit en entier de la main de Bossuet est au Collége de Juilly (1), il l'a reçu de M. Bautain auquel M. Gossin l'avait donné en 1813.

Oraison funèbre du Père Bourgoing, Supérieur général de l'Oratoire, prononcée à Paris, le 4 décembre 1662.

Le *manuscrit* fut communiqué en 1729, par l'évêque de Troyes au Père Battarel qui a transcrit les passages où il est question de l'Oratoire, dans des notes qui sont actuellement aux Archives nationales (*ms.* 220). Devenu plus tard la propriété de l'abbé Delamotte, vicaire général de Troyes, il fut communiqué en 1778 aux Bénédictins qui l'ont fait imprimer dans leur Collection ; depuis, il a été égaré :

---

(1) M. Hamel en a reproduit le fac-simile dans son *Histoire de l'Abbaye et du Collége de Juilly. Paris*, 1868, in-8°.

Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet, Evêque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, et Ordinaire en son Conseil d'Etat, etc. *Nouvelle Edition.* Revue sur les Manuscrits originaux et les Editions les plus correctes. *Tome huitième. A Paris,* Chez *A. Boudet,* Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques. M.DCCLXXVIII. Avec approbation et Privilége du Roi. In-4° de LXIII-682 pages.

Collation : 3 ff. non chiff. dont 2 pour le faux titre et le titre ; Préface de dom Deforis, pp. I-LXIV ; 1 feuillet pour la Table et 607 pp. pour le texte ; Table analytique des Matières pp. 669-681 ; Errata, pp. 682-683 plus 1 feuillet blanc. Ce volume de la Collection bénédictine comprend différents écrits composés pour les religieuses de Meaux et toutes les Oraisons funèbres de Bossuet précédées d'un Abrégé de la Vie des personnages qui ont été l'objet, et l'*édition originale* des trois Oraisons que nous venons de mentionner occupe les pages 13-20, 292-299, et 300-306. Elle contient çà et là quelques mots ajoutés dans le texte par Deforis et que M. Lebarq a fait disparaître [pour les deux dernières], dans les *Œuvres oratoires de Bossuet,* t II, pp. 519-525 ; t. IV, pp. 303-322 *Paris,* 1891-1892, in-8°. L'oraison funèbre d'Yolande de Monterby est donnée dans cette édition d'après l'édition de Deforis puisque le manuscrit est perdu : celle d'Henri de Gornay est publiée d'après le manuscrit et celle du Père Bourgoing a été modifiée en plusieurs passages d'après les notes du Père Battarel.

CCXXIX

Oraison funèbre de Nicolas Cornet, mort le 18 avril 1663.

Bossuet l'a composée dans le court espace de neuf jours et n'a point communiqué le *manuscrit* pour l'édition qui en a été donnée par Charles-François Cornet, sieur de Coupel en 1698. Elle a sans doute été faite d'après des notes écrites pendant qu'elle était prêchée ; on sait en effet que les jansénistes, désireux de savoir comment il serait parlé d'eux, avaient envoyé au pied de la chaire « des écrivains » pour la recueillir, car ils n'avaient jamais pardonné au Grand-Maître de Navarre d'avoir soumis au jugement de la Sorbonne dont il était le Syndic, les propositions hétérodoxes de l'Augustinus de Jansénius.

Oraison funebre De Me Nicolas Cornet Grand Maitre du College de Navarre. *Prononcée dans la Chapelle du College où il est inhumé, le 27. Juin 1663.* Par Messire *Jaques-Benigne Bossuet,* Evêque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin. *A Amsterdam,* Chez *Henry Wetstein.* M.DC.XCVIII. In-8°.

Collation : 3 ff. prélim. non chiffr. comprenant le titre, les fautes à corriger et une Dédicace signée C.D.C. (Charles de Coupel) dans laquelle il est dit à Bossuet : « Le récit que vous avez fait des actions de Monsieur Cornet, Grand-Maitre de Navarre, attira pour lors la curiosité des gens de lettres de Paris, uniquement pour vous entendre, et présentement, la France admire en vous toutes les qualités d'un grand Prélat et du plus grand théologien que possède la pureté et la doctrine de l'Eglise... Pour nous Monseigneur, c'est assez de publier vos bontés secrètes envers une famille qui vous est dévouée et à laquelle vous avez accordé votre protection... » (Cette Dédicace qui a été ajoutée après coup, ne se trouve pas dans tous les exemplaires de cette édition.) Oraison funèbre pp. 3-41 ; Diverses pièces à la louange de Bossuet et de N. Cornet, pp. 42-91, et Extrait d'un libelle fait contre Me Nicolas Cornet, pp. 91 à 96.

Edition originale. Le neveu de N. Cornet ne l'a fait tirer qu'à un petit nombre d'exemplaires pour la famille et pour quelques amis et elle est d'une extrême rareté. Elle a peu d'autorité et Bossuet en la lisant a déclaré qu'il ne s'y était pas « du tout reconnu ». Les pensées de l'orateur y sont probablement reproduites, mais la plupart des expressions qu'on lui prête sont certainement inexactes.

CCXXX

Oraison funebre de Henriette Marie de France, Reine de la Grand'Bretagne. Prononcée le 16. Novembre 1669. en présence de Monsieur, Frère unique du Roi, et de Madame, en l'Eglise des Religieuses de Saincte Marie de Chaillot, où repose le Cœur de sa Majesté. Par *Monsieur L'Abbé Bossuet,* nommé à l'Evesché de Condom. A *Paris,*

Chez *Sebastien Mabre-Cramoisy*, Imprimeur du Roy, ruë S. Jacques, aux Cicognes. M.DC.LXIX. In-4°.

Collation : 2 feuillets préliminaires dont 1 pour le titre, 54 pages chiffr. pour le texte et 1 feuillet blanc à la fin ; 1 cul-de-lampe est à la 54e page, et, à la première page, on voit un fleuron représentant un tombeau ouvert, et sur le titre, sont gravées en taille-douce les armoiries de la Reine de la Grande-Bretagne. Il n'y a ni Privilége ni achevé d'imprimer. (1)

Edition originale publiée dans les derniers jours de 1669; très peu d'exemplaires portent cette date; la plupart sont datés de 1670. Bossuet ne l'a donnée qu'à la demande de la fille de la Reine d'Angleterre, la Duchesse d'Orléans, et il en a surveillé lui-même l'impression. L'admiration qu'elle obtint la fit acheter si promptement que Cramoisy dut la réimprimer aussitôt dans le même format (2) et dans le format in-12, et en moins de deux ans il en vendit plus de 3.000 exemplaires.

CCXXXI

Oraison funebre de Henriette-Anne d'Angleterre, Duchesse d'Orléans. Prononcée à Saint-Denis le 21. jour d'Aoust 1670. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Conseiller du Roi en ses Conseils, Evêque de Condom, Précepteur de Monseigneur le Dauphin. *A Paris*, Chez *Sebastien Mabre-Cramoisy*, Imprimeur du Roy, ruë S.

---

(1) Mme de Motteville a écrit des *Mémoires... par l'ordre de Madame pour faire loraison funebre de la Reyne dengleterre*, 1669, qui ont servi à Bossuet; l'original est aux Archives nationales, (K. 1303, n° 2; Musée des ant., vitrine 158); il a été publié par l'abbé Hurel pp 325-337 du t II de ses *Orateurs sacrés à la Cour de Louis XIV*.

(2) Cette réimpression est faite ligne pour ligne et page pour page sur l'édition originale, mais elle n'a pas l'en-tête gravé, (1670, in-4°), on rencontre des exemplaires du format in-12 datés de 1671 et qui portent sur le titre : Quatrième édition, (*Paris*, *Cramoisy*, in-12 de 70 pages).

Jacques, aux Cicognes. M.DC.LXX. Avec Privilege de sa Majesté. In-4°.

Collation : 53 pag. chiffr. y compris le titre et une page non chiffrée pour l'Extrait du Privilége ; en tête du faux-titre, se trouve une vignette représentant un tombeau entouré de quatre femmes qui pleurent et au milieu sont les armes d'Henriette d'Angleterre ; à la dernière page, cul-de-lampe gravé par K. Audran. Le Privilége accordé à Cramoisy est daté du 12 oct. 1670. Il n'y a pas d'achevé d'imprimer.

Edition originale. Elle a été réimprimée comme la précédente dans le format in-12 et vendue par Cramoisy dans un Recueil d'Oraisons funèbres qui porte la date de 1672.

CCXXXII

Oraison funebre de Marie Terese d'Austriche Infante d'Espagne, Reine de France et de Navarre. Prononcée à Saint Denis le premier de Septembre 1683. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet,* Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumosnier de Madame la Dauphine. *A Paris,* Chez *Sebastien Mabre-Cramoisy,* Imprimeur du Roy, ruë Saint-Jacques, aux Cicognes. M.DC.LXXXIII. Avec Privilege de sa Majesté. In-4°.

Collation : 1 feuillet blanc, 1 feuillet pour le titre, 61 pp. chiffr. pour le texte, une page à la fin pour l'Extrait du Privilége et un feuillet blanc. Les armes de la Reine sont gravées sur le titre, et en tête de la première page, se trouve une vignette de Séb. Le Clerc représentant un catafalque. L'achevé d'imprimer est du 12 octobre 1683 et le Privilége daté de Chaville, le 12 août 1682, est accordé « à Messire Jacques-Benigne Bossuet, Evesque de Meaux pour faire imprimer par tel Imprimeur qu'il voudra choisir en telle forme et de tel caractère qu'il trouvera bon, tous les livres qu'il aura composez, ou qu'il jugera à propos de faire imprimer pour l'utilité publique et ce pendant vingt années... »

Edition originale.

CCXXXIII

Oraison funebre de Tres-Haute et Tres-Puissante Princesse Anne de Gonzague de Cleves, Princesse palatine. Prononcée en présence de Monseigneur le Duc, de Madame la Duchesse, et de Monseigneur le Duc de Bourbon, dans l'Eglise des Carmelites du Fauxbourg Saint-Jacques, le 9. Aoust 1685. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet,* Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur Le Dauphin, Premier Aumosnier de Madame La Dauphine. *A Paris* Par *Sebastien Mabre-Cramoisy*, Imprimeur du Roy. M.DC.LXXXV. Avec Privilege de sa Majeste. In-4°.

Collation : 1 feuillet blanc prélim. et 59 pages chiffr. pour le titre et le texte. Initiales, cul-de-lampe, en-tête représentant un tombeau et sur le titre les armoiries de la princesse Palatine gravées en taille-douce. Il n'y a ni Privilége ni achevé d'imprimer.

Edition originale.

CCXXXIV

Oraison funebre de Tres-Haut et Puissant Seigneur Messire Michel Le Tellier, Chevalier, Chancelier de France. Prononcée dans l'Eglise Paroissiale de Saint Gervais, où il est inhumé, le 25. Janvier 1686. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Préceptenr de Monseigneur Le Dauphin, Premier Aumosnier de Madame La Dauphine. *A Paris*, par *Sebastien Mabre-Cramoisy*, Imprimeur du Roy, et Directeur de son imprimerie royale. M.DC.LXXXVI. In-4°.

Collation : 2 ff. prélimin. non chiffr., le premier blanc, le second contenant le titre ; 62 pp. chiffr. pour le texte, et une page non chiffr. pour l'Extrait de Privilége. Deux belles vignettes d'après Parosel sont,

l'une au commencement de l'Oraison et l'autre à la fin ; et, sur le titre, les Armoiries de Le Tellier sont gravées en taille-douce. Le Privilége est daté du 12 août 1682 et l'achevé d'imprimer est du 8 mars 1686.

Édition originale.

CCXXXV

Oraison funebre de Tres-Haut, et Tres-Puissant Prince Louis de Bourbon, Prince de Condé, Premier Prince du Sang. Prononcée dans l'Eglise de Nostre-Dame de Paris le 10. jour de Mars 1687. Par Messire *Jacques Benigne Bossuet,* Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur Le Dauphin, Premier Aumosnier de Madame La Dauphine. *A Paris,* Chez *Sebastien Mabre Cramoisy,* premier Imprimeur du Roy, et Directeur de son Imprimerie royale, ruë S. Jacques, aux Cicognes. M.DC.LXXXVII. Avec Privilege de Sa Majesté. In-4°.

Collation : 2 ff. non chiffr. dont 1 pour le titre et 61 pp. chiffrées. A la première page du texte et à la dernière se trouve une vignette d'après Parosel et les armoiries du Prince de Condé sont gravées en taille-douce sur le titre. Il n'y a pas de Privilége ni d'achevé d'imprimer.

Édition originale. Elle a été réimprimée en 1689, 1 vol. in-8°.

* * *

Bossuet avait l'habitude d'offrir chaque ouvrage qu'il publiait au Roi, aux Princes de la famille royale et aux Seigneurs qu'il connaissait ; cette remarque explique pourquoi on rencontre encore aujourd'hui des exemplaires des Ier, IIe et VIe Oraisons funèbres sur grand papier; ils ont été tirés spécialement pour les plus importants personnages de la Cour auxquels il les a donnés.

*
* *

En 1689, Bossuet a réuni dans un seul volume ses six grandes Oraisons funèbres, sous ce titre :

Recueil d'Oraisons funebres, Composées Par Messire *Jacques Benigne Bossuet*, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur Le Dauphin, Premier Aumosnier de Madame La Dauphine. *A Paris*, Chez la Veuve de *Sebastien Mabre-Cramoisy*, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes. M.DC.LXXXIX. Avec Privilege de sa Majesté. In-12. (1)

Collation : 2 ff. prélimin. non chiffr., comprenant le titre et la Table, 562 pp. chiffr. pour le texte des six Oraisons funèbres, 1 feuillet non chiffré pour l'Extrait du Privilége et 2 ff. blancs. Le Privilége, daté du 1er août 1689, est donné à la veuve Cramoisy pour huit années, et l'achevé d'imprimer est du 18 août 1689.

Cette *Nouvelle édition* contient pour chaque Oraison des corrections qui constituent le texte définitif de ces chefs-d'œuvre. Elles se réduisent pourtant à peu de chose et ne portent que sur quelques mots changés ou ajoutés pour améliorer le style.

Remarques complémentaires et critiques sur quelques éditions des *Sermons* et des *Oraisons funèbres*.

Les trois premiers volumes des Sermons de Bossuet de la Collection bénédictine, ont été aussi vendus séparément et réimprimés dès la même année, dans le format in-8° et in-12.

Format in-8° : *Sermons de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, Evêque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, et Ordinaire en son Conseil d'Etat, Précepteur

---

(1) Des exemplaires de cette même édition portent la date de 1691, et le nom de la librairie Dezallier.

de Monseigneur le Dauphin, etc. *A Paris*, Chez Antoine Boudet, Imprimeur du Roi, rue Saint Jacques. MDCCLXXII. Avec Approbation et Privilége du Roi. 9 vol. in-8°.

Le Tome I comprend : 2 ff. non chiffr. pour le titre et 1 portrait de Bossuet d'après Rigaud ; Préface et Liste des Sermons perdus, I-CCXX (cette Préface est la même que celle du tome IV de l'édition in-4°) ; 1 feuillet non chiffré pour la table et 343 pp. pour le texte ; Table analytique des Matières, pp. 344-387, plus une page pour l'Approbation donnée par Riballier, Syndic de la Faculté de théologie. Les autres tomes contiennent aussi, à la fin du texte, une Table analytique, et le dernier est terminé par 1 feuillet de fautes à corriger dans les 9 tomes.

Cette édition, qui n'est que la reproduction des 3 vol. de l'édition in-4°, n'a pas été continuée ; du moins, les recherches que nous avons faites ne nous ont fait découvrir aucun autre volume publié dans ce format depuis 1772.

Format in-12 : *Sermons de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, Evêque de Meaux, Conseiller du Roy (etc.)

Cette édition, commencée en 1772 chez Boudet, n'a été terminée qu'en 1808, chez Lamy ; à cette date, on refit le titre des volumes qui restaient encore en librairie, et on leur donna, à tous, celui de *Collection complette des Sermons, Panégyriques et Oraisons funèbres* de *Jacques-Bénigne Bossuet*, Evêque de Meaux (etc.). *Paris*, *Lamy*, 1808, 17 tomes en 19 vol. in-12.

17 vol. ont paru de 1772 à 1790 et deux autres en 1808. Ils contiennent les Œuvres oratoires de Bossuet publiées déjà dans les 5 vol. de la Collection in-4° et les Préfaces de dom Deforis.

Recueil des Oraisons funebres, Prononcées Par Messire *Jacques-Benigne Bossuet*, Evêque de Meaux. *Nouvelle édition*, Revûe avec soin et considérablement augmentée. Prix 3 livres, relié. *A Paris*, Chez *Desaint et Saillant*, Libraires, rue S. Jean-de-Beauvais. M.DCC.LXII. *Avec Approbation et Privilége du Roi.* In-12 de CLXV-445 pages.

Collation : 4 ff. prélim. non chiffr. pour les titres et la Table ; Préface historique et critique sur les Oraisons funèbres de M. Bossuet, pp. I-XVIII. Histoires abrégées (1) de la Vie et de la Mort des personnes à

(1) Deforis les a reproduites avec quelques légères modifications dans le tome VIII° des *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet.*

l'occasion desquelles les Discours recueillis dans ce volume ont été prononcés, pp. XIX-CLXV ; Approbation et Privilége, 3 pag. non chiffrées et 354 pp. chiffr. pour les six grandes Oraisons funèbres ; Sermons pour la Profession de Mme de La Vallière, pp. 354-394 ; Ode de Bossuet, Corrections des Editions in-4° faites par Bossuet dans l'édition in-12, 1689, comparées avec la présente édition ; Éloge historique de Bossuet [par Saurin] et Catalogue de ses ouvrages distribués en différentes classes, pp. 395 à 445.

Excellente édition donnée par l'abbé Lequeux. Elle contient le texte des Oraisons funèbres revu par Bossuet en 1689, et confronté avec les éditions originales.

Écrits composés sur les Oraisons funèbres

[Lenglet du Fresnoy] : Idée du caractère des Oraisons funèbres. *Paris*, *Lottin*, M.DCC.XLV. 1 vol. de 200 pages.

[D. Deforis] : Préface du tome huitième des *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*... pp. I-LVIII. *Paris*, *Boudet*, M.DCC.LXXVIII. In-4°.

[L'abbé Lequeux] : Préface... du *Recueil des Oraisons funebres, prononcées par Messire Jacques-Benigne Bossuet*... *Paris*, *Desaint et Saillant*. M.DCC.LXII. In-12.

(Cette Préface traite des éditions des Oraisons funèbres, mais non pas des Oraisons funèbres elles-mêmes.)

De Bausset : *Histoire de J.-B. Bossuet*, liv. VIIIe. (1)

L'abbé Follioley : *Histoire de la Littérature française au dix-septième siècle*, Liv. IV, Ch. II. *Cattier, Tours*, 3 vol. in-12.

L'abbé A. Hurel : *Les Orateurs sacrés à la Cour de Louis XIV*, Liv. II, Ch. IV. *Paris*, *Didier*, 1874, 2 vol.

A. Joly : *De quelques Oraisons funèbres avant Bossuet*

---

(1) La Harpe, dans son *Cours de Littérature ancienne et moderne*, et Châteaubriand, dans le *Génie du Christianisme*, parlent également des Oraisons funèbres.

et de Bossuet lui-même, 1878, Caen. (Extrait des Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.)

P. Jacquinet : Introduction de son édition des *Oraisons funèbres de Bossuet. Paris*, Librairie Belin, 1885. In-12.

SIXIÈME CLASSE

LETTRES

I

Lettres sur l'Affaire du Quiétisme.

Elles comprennent : 1° les lettres de Bossuet à l'abbé Bossuet, son neveu ; 2° les lettres de l'abbé Bossuet à son oncle ; 3° les lettres de Bossuet au Pape, à des Cardinaux, à des Évêques de France, à Fénelon, à Phélippeaux, à Pirot, à Mme Guyon, à de Rancé, etc.; 4° des réponses adressées à Bossuet et à son neveu.

Cette Correspondance est considérable. Plusieurs lettres, peut-être une soixantaine, ont été égarées, mais on en possède encore 340 qui sont très importantes pour l'histoire de la Querelle du Quiétisme.

Il y a, sur les manuscrits, de nombreux passages qu'on ne peut lire qu'autant qu'on en possède le secret, mais ce secret nous a été conservé : il est à la Bibliothèque de Meaux. Il est compliqué de désignations de convention, de chiffres et de caractères typographiques. Deforis s'en est servi pour préparer une copie qu'il a publiée dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*, tt. XIII, XIV et XV. *A Paris*, Chez *Lamy*, Libraire, Quai des Augustins.

M.DCC.LXXXVIII. Avec Approbation et Privilege du Roi. In-4°.

Collation : T. XIII : 2 ff. prélimin. non chiffr. pourlefaux titre et le titre; Table, I-XIX et 568 pp. pour le texte. T. XIV : 2 ff. prélim.; Table, I-XV et 584 pp. pour le texte. T. XV : 2 ff. prélim , Table, I-XVIII ; Lettres sur l'Affaire du Quiétisme, 1-622. Pièces sur le Projet de réunion des protestants de Metz à l'Eglise catholique, etc. 623-752.

Chaque lettre est précédée d'un sommaire de Deforis qui la résume et quelquefois la dénature; il n'y a dans ces volumes ni Préface ni Table analytique, mais çà et là on rencontre au bas des pages des notes utiles qu'il ne faut cependant lire qu'avec défiance car elles sont dictées par un Jansénisme haineux et injuste.

Édition originale.

*
* *

Une notable partie des autographes de ces lettres et de la copie de Deforis qui a servi pour cette édition est à la Bibliothèque de Meaux : il est donc possible en les comparant avec le texte imprimé de juger comment elle a été faite. Si on en croit M. Réaume, elle a été faite au profit du Jansénisme : le nom de Bossuet, dit-il, brillait d'une gloire universelle; sa parole faisait autorité dans l'Église de France et c'était favoriser la secte que d'évoquer l'ombre du grand homme en tournant son langage de façon à obtenir deux choses d'un égal prix, savoir : l'éloge des jansénistes et la censure des jésuites. Une satisfaction aussi douce ne se pouvait goûter qu'à l'aide d'une falsification ; mais quelle secte hésite jamais devant un semblable expédient, quand il s'agit de servir la cause? Suivons ce travail. Dom Deforis fit exécuter une copie parfaitement identique du manuscrit original, destinée à l'imprimerie. Mais pour empêcher l'un des témoins de déposer contre l'autre, on leur infligea la même mutilation. Les ratures sont de la même main, faites avec la même encre et par le même procédé. Ces ratures sont de deux sortes : la première consiste dans ce qu'on appelle le biffage, c'est-à-dire que le texte à supprimer est enseveli sous une ou plusieurs couches

d'encre épaisse. La seconde opération s'est produite au moyen de lettres simulées et de traits soit simples, soit entre-croisés et serrés, de façon à dérouter le lecteur et à l'empêcher d'assembler les lettres des mots que l'éditeur a voulu condamner.

*
* *

La collection de Versailles, t. XL, in-8° de VIII-575 pp.; t. XLI, in-8° de 591 pp. et t. XLII, in-8° de 730 pp., reproduit l'édition originale avec des Lettres et d'autres Pièces que Deforis n'avait pas connues mais elle supprime un grand nombre de ses notes et abrège ses sommaires.

La nouvelle édition donnée par Lachat lui est supérieure pour le texte : *Œuvres complètes de Bossuet...*, tt. XXVIII, XXIX, XXX, *Paris, Vivès*, 1865, in-8°. Les Lettres sur l'Affaire du Quiétisme occupent les pages 554-692 du t. XXVIII, 1-594 du t. XXIX et 1-4 du t. XXX.

Elles ont été revues sur les autographes qui nous restent.

L'abbé Vallet ancien professeur du grand Séminaire de Meaux a dirigé Lachat (1) dans cette révision et l'a faite avec lui; de part et d'autre on s'est mis à l'œuvre avec une rare persévérance ; vingt fois, il a fallu revenir sur le même passage. A l'aide de quelques lettres, on est parvenu à recomposer des mots, puis enfin des phrases entières. L'encre des ratures n'était pas de même teinte que celle du texte. Par l'effet du temps, elle devint légèrement transparente et les caractères primitifs purent se dessiner d'une façon plus ou moins saisissable sous le linceul qui les recouvrait. Mais malgré toute la sagacité des lecteurs, quelques passages sont demeurés entièrement indéchiffrables. Ils sont peu nombreux et la marche du récit n'en peut être entravée. Nous avons, dit M. Réaume, assisté nous-même à ce travail ingrat et ardu et il faut avoir vu de près tous les obstacles pour apprécier le courage qui a su en triompher ; (2) mais, comme on ne possède, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'une partie des autographes et de la copie de Deforis, les altérations n'ont pas pu être relevées pour toute la correspondance sur le Quiétisme.

---

(1) Dans les Remarques historiques de sa Collection, cet éditeur n'a pas même prononcé le nom du savant ecclésiastique qui lui a prêté son concours et son expérience dans un travail aussi ardu et aussi long !

(2) M. Réaume, T. III, p. 569.

II

Lettres de Piété, de Direction et d'Administration.

A l'exception d'une trentaine, toutes ces lettres qui sont au nombre de plus de 800, ont été écrites à des religieuses.

1° 4 Lettres de piété à une demoiselle de Metz, 1662.

2° Lettres à des religieuses de différents monastères. (Environ 180 adressées à Mmes de Béringhen, abbesse de Farmoutiers, aux Ursulines de Meaux et de Coulommiers, à Mme d'Epernon, prieure des Carmélites de Paris, etc. 1681-1702.) 120 de ces lettres ont été publiées par Deforis d'après les manuscrits qu'il avait recueillis (et qui sont perdus depuis la Révolution), dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet...* tt. XI et XII. *Paris*, Chez *A. Boudet*, Imprimeur du Roi. M.DCC.LXXVIII. In-4°.

L'*édition originale* de ces lettres occupe dans ces deux volumes les pages 264-284 du t. XI et 543-670 du t. XII. Quelques Questions et Réponses de spiritualité qui sont classées dans cette catégorie avaient été déjà publiées dans les *Lettres et Opuscules de M. Bossuet...* t II, pp. 89 et suiv., et pp. 74 et suiv. *Paris, Barrois*, M.DCC XLVIII, 2 vol. in-12.

3° 65 lettres d'affaires concernant le monastère de Farmoutiers et adressées à Mme de Béringhen ont été découvertes en 1820 par les Sulpiciens et publiées d'après les manuscrits sous le titre de *Lettres inédites de Bossuet*, Évêque de Meaux. *Versailles, Lebel*, 1820. In-8° de IV-62 pages.

Edition originale.

4° Lettres à la sœur Cornuau (1686-1703). Ce sont les plus importantes des lettres de direction. Elles offrent un double intérêt : « en même temps qu'elles dirigent la volonté dans les voies de la vertu, de la piété, de la perfection chrétienne, elles développent devant l'intelligence les dogmes les plus élevés de la révélation; les lettres sur la prédestination, sur la nature de l'âme, sur le péché originel

et sur d'autres sujets non moins importants, renferment des conceptions profondes, qu'on chercherait vainement dans des ouvrages plus étendus. (Réaume.)

En 1703, Bossuet ordonna à la sœur Cornuau de communiquer à un de ses grands vicaires, M. de Saint-André, celles qui seraient utiles à conserver. Ce qui fut fait. M. de Saint-André les examina et les relut presque toutes à Bossuet qui en confirma les avis et les décisions : Une première copie en fut prise sur les *manuscrits*, à ce moment-là, par la sœur Cornuau et une seconde, après la mort de Bossuet, pour le cardinal de Noailles.

Elles ont été publiées en 1746 par Dom Cathelinot, bénédictin de Saint-Vannes sous ce titre : *Lettres spirituelles de Messire Jacques Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, à une de ses pénitentes. Paris*, chez *Desaint et Saillant*, Libraires, rue S. Jean-de-Beauvais. M. DCC. XLVI. In-12 de XXI pag. prélim., 3 pp. non chiffr. pour le Privilège et 406 pages.

Edition originale. Elle n'est pas très exacte ; celle qui suit, donnée également par D. Cathelinot, est meilleure : *Lettres et Opuscules de M. Bossuet*, Evêque de Meaux. *A Paris,* Chez *Jacques Barrois.* M. DCC. XLVIII. 2 vol. in-12.

Collation : T. I : XXXIX pp. prélim. chiffr.; 1 p. pour l'Approbation et 412 pp. pour le texte. T. II : 1 feuillet non chiffré pour le titre et 418 pp. pour le texte. Le manuscrit des Lettres qui a servi à cette seconde édition était différent du premier, et il contenait plusieurs opuscules qui paraissent ici pour la première fois.

En publiant ces mêmes Lettres dans le tome XI de sa Collection, Deforis y a ajouté deux Avertissements écrits par la sœur Cornuau et qui font connaître le soin religieux, le respect et la sainteté que Bossuet apportait à la direction des âmes qui s'adressaient à lui.

5° Lettres à l'Abbesse et aux Religieuses de Jouarre et à des religieuses de plusieurs autres monastères (à Mes-

dames du Mans, de Lusanci, de Luynes, de Baradat, de la Croix, de Soubise de la Guillaumie et de Tanqueux 1690-1702; environ 230 lettres).

6° Lettres à M[me] Henriette-Thérèse d'Albert de Luynes, religieuse (1) à Jouarre de 1664 à 1696 et au monastère de Torcy, diocèse de Paris, de 1696 à 1699.

Les *manuscrits* (2) de ces lettres (environ 300) écrites de 1690 à 1695, ont été recueillis vers 1705 par l'abbé de Saint-André et Deforis les a publiés avec ceux des lettres qui précèdent dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet...*, t. XII. *A Paris*, Chez *A. Boudet*, Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques. M. DCC. LXXVIII. Avec Approbation et Privilege du Roi. In-4°.

Collation : 3 ff. prélim. non chiffr. dont 2 pour le faux titre et le titre; Préface et Table des Lettres, pp. I-C; Avertissement, CI-CII et 670 pp. pour le texte; Table analytique et Errata, 671-784, plus 1 feuillet blanc. Deforis a fait précéder chaque lettre d'un sommaire qui en indique l'objet en quelques mots mais il a supprimé çà et là des remarques étrangères à la direction, il a changé des mots et même refait des phrases qui lui semblaient d'un style trop négligé.

Édition originale.

La nouvelle édition de ces lettres donnée par Lachat en 1864-1865 dans les tomes XXVII et XXVIII des *Œuvres complètes de Bossuet*, publiées chez Vivès, à Paris, est, pour le texte, meilleure que celles qui l'ont précédée, parce qu'il l'a revue sur la portion des manuscrits qui restent et sur l'édition de D. Deforis pour les lettres dont les autographes sont perdus.

7° Lettres à M[me] de la Maisonfort (du 21 mars 1696 au mois de mai 1701). M[me] de la Maisonfort qui était retirée à Saint-Cyr fut soupçonnée de Quiétisme et renvoyée de

---

(1) Femme de grandes vertus et d'un esprit très cultivé, morte à Torcy en 1699.

(2) Une partie de ces manuscrits est perdue depuis la Révolution ; ceux qui restent sont à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque du Séminaire de Meaux.

cette maison où elle avait eu tout d'abord Fénelon pour directeur de conscience ; elle se retira dans un couvent de Meaux en 1697 et se mit sous la direction spirituelle de Bossuet qui lui a écrit à cette occasion une trentaine de lettres. Trois surtout sont importantes ainsi que les Réponses qu'il lui a faites sur les difficultés qu'elle lui proposait sur l'Oraison et l'*Instruction sur les Estats d'Oraison.*

Les *manuscrits.* — Après la mort de Bossuet, Fénelon manifesta le désir de connaitre ces Lettres et Mme de la Maisonfort en rédigea une copie accompagnée de notes explicatives et d'éclaircissements qu'elle lui fit remettre. Cette copie, retrouvée dans les papiers de Fénelon, a été publiée en 1829 : *Lettres inédites de Bossuet à Madame de la Maisonfort, religieuse de Saint-Cyr, communiquées à Fénelon par cette Dame après la mort de l'Evêque de Meaux. Paris, Le Clère,* 1829. In-8° de VIII-168 pages.

Edition originale.

8° Lettres à Mme Saint-Antoine, religieuse à Coulommiers. Elles n'ont pas été conservées. Après sa mort, sa sœur écrivit au scrupuleux directeur qui la conduisait « pour savoir ce qu'elle ferait d'un gros paquet de lettres (près de 200) qu'elle avait trouvées dans sa cassette et qu'elle n'avait pas voulu lire, qui étaient celles de M. de Meaux; il lui manda sur-le-champ qu'elle n'avait qu'à les jeter au feu, ce qu'elle fit... Mme de Saint-Antoine, que Bossuet avait dirigée pendant plus de 15 ans, était véritablement une sainte religieuse ce qui me fait d'autant plus regretter les lettres brulées... » (Lettre de M. de Saint-André à l'évêque de Troyes.)

*
* *

Nous sommes redevables de la conservation des Lettres de Direction et de Piété au cardinal de Noailles qui les avait en haute estime, aux soins de l'évêque de Troyes qui désirait en donner une collection, aux recherches de M.

de Saint-André, curé de Vareddes et à la vénération de Mme de Bassompierre, religieuse de Nancy, et de plusieurs autres religieuses qui, chaque fois, qu'elles le pouvaient, prenaient pour leur utilité personnelle copie des manuscrits qu'elles rencontraient.

III

Lettres diverses.

1° 1 Lettre à M. de Thiolet, échevin de Metz, 1653 (1);

2° 12 Lettres au grand Condé et à son fils, 1670-1686-1692. Elles ont été publiées (2) par M. Floquet dans ses *Études sur la vie de Bossuet*, t. III, pp. 526 et suiv. *Paris, Didot,* 1855. In-8°.

Édition originale.

3° 4 Lettres à l'abbé de Lagutère, promoteur de l'évêché de Condom, 1669-1672. Les *manuscrits* conservés dans la famille de cet ecclésiastique ont été publiés par Lachat, dans les *Œuvres complètes de Bossuet*, t. XXX, pp. 582-584. *Paris, Vivès,* 1865. In-8°.

Édition originale.

4° Lettres à M. Vincent de Paul, à MM. Dirois, de Bellefonds, de Pontchâteau, de Rancé, de Castorie, Mabillon, Perth, Fleury, Pirot, Obrecht, Renaudot, Lami, de Leibnitz, de la Broue, de Torcy, de Basville, Le Tellier, Fénelon, Lenoir, etc. Lettres au Pape, à Louis XIV, aux cardinaux Cibo, d'Aguirre, Le Camus, de Noailles, à Mme de Maintenon, à Mlles de Scudéry et du Pré (sur la mort de Pellisson), 1658-1703. La moitié de ces lettres, qui sont très nombreuses [340], a été recueillie par Deforis, (3)

(1) Le *manuscrit* qui est à la Bibliothèque de Metz, a été autographié à Metz, chez Béha, 1886.

(2) Les *manuscrits* sont à la Bibliothèque du château de Chantilly.

(3) Les *manuscrits* ou les copies qu'il a eus entre les mains, sont égarés depuis la Révolution.

et publiée dans les *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet*..., tt. IX et X. *A Paris*, Chez *Antoine Boudet*, Imprimeur du Roy, rue Saint-Jacques. MDCCLXXVIII. Avec Approbation et Privilege du Roi. In-4°.

Collation : T. IX : 3 ff. prélimin. non chiffr. dont 2 pour le faux-titre et le titre ; Préface et Table, I-IVI et 608 pp. pour le texte ; Table analytique, 609-652, plus 1 feuillet blanc. T. X : 3 ff. prélim.; Préface et Table, I-CXXXVIII et 650 pp. pour le texte ; Table analytique, 651-707, plus quelques lignes d'errata et 1 feuillet blanc. Deforis a placé en tête de chaque lettre un sommaire et il a donné une traduction française des lettres que Bossuet a écrites en latin à des savants étrangers.

Édition originale. (1)

Une *Lettre* à un non-conformiste au sujet de la Déclaration de Jacques II et une *Lettre* à un Anglais sur le Traité de Bull contre les Sociniens ont échappé jusqu'ici aux recherches qu'on a faites pour les rencontrer. Lequeux dit cependant que la dernière a été imprimée en français et en anglais.

L'édition de Versailles, t. XXXVII in-8° de XII-634 pag. et t. XXXVIII, in-8° de 770 pag. (1818) contient en plus de l'édition bénédictine une centaine de lettres découvertes de 1778 à 1818. Au moment où les Sulpiciens en terminaient la publication, ils en rencontrèrent encore quatre autres qu'ils ont fait imprimer d'après une copie prise sur les autographes par l'abbé de Saint-Léger, pp. 1-6 des *Lettres inédites de Bossuet, Versailles*, Lebel, 1820, In-8° de 3 ff. et 56 pages.

Une nouvelle édition de ces lettres renfermant celles déjà publiées par les précédents éditeurs et plusieurs autres qui étaient encore inédites a été donnée par M. Lachat dans les *Œuvres complètes de Bossuet*, t. XXVI, pp. 118 et suiv. et t. XXVII, pp. 1-293, *Paris*, *Vivès*. 1864, in-8°.

---

(1) Les lettres à Mlles Scudéry et du Pré sur la mort de Pellisson et quelques autres avaient paru avant l'édition de Deforis.

*
* *

Lettres écrites à Bossuet par diverses personnes de 1684 à 1703.

Ce sont des Lettres [34] dont on n'a pas trouvé les réponses que Bossuet a dû y faire. Elles traitent des questions de Théologie, d'Ecriture sainte, de Droit canonique et d'Histoire. D. Deforis qui en avait les manuscrits, les a publiés dans le Tome x de sa collection, pp. 571-650. *Paris, Boudet.* M.DCC.LXXVIII. In-4°.

*
* *

5° La Collection de M. Morrisson, (en Angleterre) contient les *manuscrits* de seize lettres de Bossuet adressées pour la plupart à son neveu et à la religieuse Mme Albert de Luynes. Elles sont encore inédites. On en trouve une indication détaillée aux pages 100-102 du tome Ier du *Catalogue of the Collection of autograph Lettres and historical documents formed between 1865 and 1882 by Alfred Morrisson, compiled and annotated under the direction of A. W. Thibaudeau.* [*London*], printed for private circulation. 1883-1892, 6 vol. in-fol.

6° *Bossuet : Deux lettres inédites et documents nouveaux... Caen, Delesques. 1890* (publ. par M. A. Gasté).

7° *Lettre inédite* [*de Bossuet*] *sur la mort d'Henriette-Anne d'Angleterre, Duchesse d'Orléans.* In-8° de 7 pages publié par A. Floquet. (Tirage à part de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartres).

8° *Correspondance inédite de Bossuet et de Huet, relative à la Démonstration évangélique de ce dernier,* [publiée par C. Trochon dans les Analecta Juris Pontificii, 136e livraison, pp. 1011 et suiv.] 1876, in-folio.

SEPTIEME CLASSE

MÉLANGES

I

Approbations et Rapports

Le 1er septembre 1657, *Approbation* du livre : La beauté de la valeur et la lascheté du duel, par le comte Marion de Druy.

Le 25 janvier 1666, *Approbation* du livre : Les motifs de la conversion du Sieur de La Parre, cy-devant ministre à Montpellier. Paris, 1666, in-8°.

Claude de la Parre, ancien ministre de Montpellier abjura le protestantisme à Paris en 1665 ; et en 1666, il voulut exposer dans cet ouvrage, les motifs de son retour à l'Église catholique.

Le 4 mars 1667, *Approbation* avec le docteur Pignay du livre : Les Fondements de la vie spirituelle, tirés de l'Imitation de JÉSUS-CHRIST, composé par J. D. S. F. P. Paris, Cramoisy, 1667.

30 ans après, Fénelon a critiqué cette approbation en disant que le chapitre v de ce livre favorisait des sentiments que Bossuet lui reprochait dans la querelle du Quiétisme ; mais Bossuet l'a justifiée dans le n° XIV de son « Cinquième écrit » sur les Maximes des Saints et dans son examen de l'Instruction pastorale de Fénelon.

Le 2 avril 1667, *Approbation* du livre : l'Instruction Chrestienne, tirée du Catéchisme du Concile de Trente (par le Père Jacques Talon, de l'Oratoire).

Le 8 octobre 1668, *Approbation* avec les abbés de La Brunetière et de Champin, du « Catéchisme en vers composé pour le Dauphin. » Par Louis Le Bourgeois de Heauville, abbé de Chantemerle. Paris. 1669, in-12.

Le 3 septembre 1669, *Approbation* avec le docteur Vinot du Testament spirituel ou Prière à Dieu pour se disposer à bien mourir. Paris, Cramoisy, in-12.

Le 2 octobre 1669, *Approbation* avec l'abbé de Champin de « l'Histoire sacrée en tableaux pour Monseigneur Le Dauphin. » ouvrage composé d'après le conseil de Bossuet, par l'abbé de Brianville qui le lui soumit avant de le publier. 3 vol, 1670-1675.

Le 18 novembre 1669, *Approbation* avec de La Brunetière du livre intitulé : Dieu seul ou l'Association pour l'intérêt de Dieu seul. Par M. H.-M. Boudon, grand archidiacre d'Evreux. Paris. 1662.

On a fait remarquer que ce livre avait été défendu par la Congrégation de l'Index comme contenant des maximes favorables au Quiétisme; voici la réponse de l'Archidiacre Boudon lui-même : Ce n'est pas cet ouvrage qui a été condamné mais une édition qu'on en avait faite dans les Pays-Bas, édition falsifiée et dans laquelle on avait inséré, sans consulter l'auteur, des maximes directement opposées aux siennes. Du reste, Fénelon qui, pour répondre à Bossuet a cherché à le trouver en contradiction avec lui-même, n'a jamais fait valoir contre lui cette Approbation, alors qu'il essayait de lui reprocher quelques phrases de l'Histoire de France donnée en thèmes au Dauphin.

Le 28 février 1682, *Approbation* des Mœurs des Israëlites et des Chrétiens par l'abbé Fleury.

Le 12 mai 1683, *Approbation* du Catéchisme historique de l'abbé Fleury.

1687. *Approbation* du livre du Père Dez, Jésuite, sur la Réunion des protestants de Strasbourg.

Le 24 septembre 1693, *Approbation* du Traité de l'Eucharistie (ouvrage posthume de Pellisson), publié à Paris, en 1694, in-12.

Le 4 novembre 1695, *Approbation* de La Vérité Catholique (par Des Mahis, protestant converti).

Bossuet a donné également des *Approbations* au Traité de l'Oraison de saint Bernard (traduction française) au Catéchisme spirituel du prieur de Saint-André, aux Devoirs du Chrestien, (de Louis Le Bourgeois de Heauville,) etc.

*
* *

Rapports [de Bossuet] sur des Tentatives qu'il avait présidées avec le docteur Guignard, le 2 déc. 1664.

Rapport sur la Tentative de l'abbé de La Tour d'Auvergne, le 4 nov. 1665.

Rapport sur la Tentative de Lenet, le 1er janv. 1666.

Admis, dès le 16 mai 1652, à siéger dans les assemblées de la Faculté de théologie de Paris, Bossuet a souvent présidé des Tentatives à la Sorbonne et fait des Rapports pour les apprécier; mais nous n'avons rencontré la mention que des trois qui précèdent et qui, du reste, n'ont pas été conservés.

II

Discours de Reception à l'Académie françoise, le 8 juin 1671.

Malgré de longues recherches, il nous a été impossible de rencontrer un seul exemplaire de l'*édition originale* de ce Discours ; la plus ancienne édition que nous puissions indiquer est celle qu'on rencontre dans le *Recueil des Harangues prononcées par Messieurs de l'Academie françoise*, dans leurs receptions, et en d'autres occasions différentes, depuis l'establissement de l'Academie jusqu'à présent. *A Paris*, Chez *Jean-Baptiste Coignard*, M.DC.XCVIII. In-4°.

La Réponse à ce Discours fut faite, dans la même séance, par l'académicien Charpentier.

III

Réflexions de Bossuet sur une consultation de l'Académie demandant s'il faut écrire le français comme on le prononce : il se déclare pour la négative parce qu'adopter cette fausse règle ce serait faire « méconnaître aux Français mêmes » la langue française (1673).

Ces Réflexions sont écrites par Bossuet sur les cahiers qu'avait rédigés Mézeray et qui ont été imprimés pour la première fois en 1863 : *Cahiers de remarques sur l'Orthographe françoise pour estre examinez par chacun de Messieurs de l'Académie* avec les *Observations de Bossuet, Pellisson*, (etc.), publiés avec une Introduction, des notes et une table alphabétique par *Ch. Marty-Laveaux. Paris, Jules Gay*, 1863. In-12.

IV

Mémoire sur l'abbé de Rancé

Bossuet l'a composé après la mort du réformateur de la Trappe. (Inédit). (1)

On en trouve un Extrait dans la « Vie de dom Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé » (Par l'abbé Marsollier), p. 323, Paris, M.DCC.III In-4°.

V

Requêtes, Ordonnances, etc.

1° *Requeste* de Bossuet (1652) au Parlement de Metz, séant à Toul, pour qu'il lui soit permis de prendre possession de l'Archidiaconé de Sarrebourg. Inédite.

Après une information sur sa vie et ses mœurs le Parlement rendit un arrêt favorable dans lequel il recommandait de prêter dans les six mois, serment de fidélité. Bossuet l'a prêté à Toul le 17 juin 1652, et le 24 février 1653, il prit possession, par procureur, de sa nouvelle dignité. C'était une des premières de l'Eglise de Metz. Il y avait été nommé le 24 janvier 1652.

2° *Acte* déclarant que Charles Beauregard a été mis en possession de la cure de Saint-Jean de la Citadelle de Metz, le 29 novembre 1657. Inédit.

Cette cure dépendait du grand Archidiaconé de Metz que Bossuet avait reçu au mois d'août 1654.

3° *Acte* d'entente entre le Chapitre de Metz et Mgr Pierre Bédassier, 4 mai 1658. Inédit.

---

(1) Nous ignorons si le *manuscrit* existe encore.

Le projet de cet acte a été rédigé, au nom du Chapitre, par Bossuet et le chanoine Doës.

4° *Requeste* (1) [de Bossuet] au Parlement de Metz au sujet de son canonicat, septembre 1659. Inédite.

5° *Placets au Roy* pour demander que les plaintes portées par les calvinistes de Metz contre les catholiques de cette ville fussent examinées judiciairement et non pas clandestinement par les ministres comme on le désirait. Inédits.

Les *manuscrits* de ces Placets (il y en a deux) sont, l'un dans les Archives de la Préfecture de Metz et l'autre à la Bibliothèque nationale, fonds Saint-Germain (olim Séguier, n° 648). Ils sont signés par Bossuet et par les abbés de Coursan, Colombet et Pantaléon, chanoines du Chapitre de Metz.

6° *Ordonnance, Information, Sentence, etc., contre l'abbaye de Sainte-Glossinde*, 1664. Inédites. (2)

En 1663, Bossuet et le chanoine Royer furent nommés par Rome, commissaires apostoliques pour réformer les abus de l'abbaye de Sainte-Glossinde de Metz; et pour accomplir leur mission, ils ont écrit le 18 juin 1664, une Ordonnance pour signifier à l'abbesse les pouvoirs dont ils étaient revêtus; le 1er juillet 1664, ils ont rédigé une Information qui est le résultat de l'enquête qu'ils avaient faite sur les abus de l'abbaye et, le 1er août 1664, ils ont porté une Sentence pour sa réformation. C'est à Bossuet seul qu'est due la rédaction de ces trois actes.

Les religieuses ne se soumirent pas. Elles interjetèrent appel de la Sentence prononcée et Bossuet répliqua par une *Réponse Judiciaire* à la notification qu'elles lui en firent (septembre 1664); mais le chanoine Royer étant mort sur ces entrefaites, Bossuet regarda sa mission comme terminée et ne s'occupa plus de cette affaire.

7° *Requeste* au Chancelier Séguier au sujet du procès fait à Bossuet pour le Prieuré de Gassicourt, août 1664.

Bossuet, en mars 1661, avait été pourvu par une Bulle de Rome du prieuré de Saint-Sulpice de Gassicourt. Il remplaçait Jacques Drouës

---

(1) Le *ms.* était, en 1855, dans les papiers de M. Michel, conseiller à Metz.

(2) Les *mss.* (au moins deux) sont dans les Archives de la Préfecture de Metz.

de la Plante, son cousin germain, qui résignait en sa faveur et déclarait ne l'avoir accepté que pour le lui remettre selon les intentions de l'évêque Pierre Bédassier, qui en était le titulaire avant lui.

Bossuet fit prendre possession, le 24 juillet 1661, mais les droits sur ce bénéfice étant mal définis, d'autres titulaires y furent nommés par divers personnages qui croyaient en avoir le pouvoir, de là, entre eux et Bossuet, un procès qui dura longtemps et ne finit que par le désistement du dernier des compétiteurs, Dom du Laurens.

On a retrouvé, à la Bibliothèque nationale, parmi les lettres du Chancelier Séguier, le manuscrit d'une Requeste de Bossuet sur cette affaire qui a été publié pour la première fois dans la *Revue de l'instruction publique*, le 18 décembre 1852. (1)

8° *Réclamation* contre des juges qui, au mépris des lois de l'époque, avaient fait arrêter un chanoine de Metz, le 26 juin 1666. Elle est signée par Bossuet et le chanoine Foës. Inédite.

9° Dans le Registre du Chapitre de Metz, 2 juillet 1667, on lit des *Recommandations* inspirées par Bossuet pour remédier à des abus qui s'étaient introduits dans les délibérations de ce Chapitre. Inédites.

10° *Recherches* sur les installations des anciens évêques de Metz, 1669. Inédites.

Écrites pour régler le cérémonial de Georges d'Aubusson de La Feuillade qui venait d'être nommé à l'évêché de Metz, 1669, ces Recherches forment un recueil des particularités de l'installation des anciens évêques de cette ville. (*Ms.* autographe de plusieurs pages in-4°.)

11° *Procuration* donnée au chanoine Bailly pour qu'il résigne au nom de Bossuet son canonicat de Metz, le 11 octobre 1669. (Résignation faite le 19 du même mois.) Inédite.

12° *Rituel* pour l'Eglise de Metz, composé par Bossuet et quelques autres chanoines, vers 1668 ou 1669.

13° *Reglement du Séminaire des Filles de la Propagation de la Foi, établies dans la ville de Metz.* Par *Monsieur*

---

(1) Les commentaires dont l'accompagne l'éditeur sont injustes : Bossuet avait tous les droits de posséder le prieuré de Gassicourt. Voir les preuves que Floquet en donne, *Études*... t II, pp. 110-114.

l'abbé Bossuet, Docteur en Théologie et Supérieur de la Maison. *A Paris, Muguet*, M.DC.LXXII. In-8° de 72 pages.

Édition originale.

14° *Procuration* donnée par Bossuet à l'abbé Hugues Jannon, pour prendre possession du siége de Condom. (1) Inédite.

(Acte passé à Paris devant Roger, notaire apostolique, le 18 octobre 1670.)

15° *Ordonnances de Monseigneur l'Evesque de Condom, publiées en Synode le 16 juin 1671. Agen, Jean Gayau*, M.DC.LXXI. In-12 de 8 pages.

C'est le vicaire général de Condom, Bernard de Bressolles qui a préparé ces Ordonnances, mais Bossuet en a revu et modifié le *manuscrit* (2) sur plusieurs points. Quand elles furent promulguées en Synode, le 16 juin 1671, des chanoines se plaignirent de n'avoir pas été consultés et ils firent appel comme d'abus contre leur évêque auquel le Parlement de Guyenne donna gain de cause.

Il existe un *Mémoire* de Bossuet au Roi sur cette opposition des chanoines. Inédit.

16° *Démission de l'Evêché de Condom.*

Le texte même de cette Démission n'a pas été conservé. Adressée à Rome en juin ou en juillet 1671, Bossuet ne l'a remise à Louis XIV que trois mois après l'acceptation du Pape, le 31 octobre 1671. Il reçut en retour le prieuré de Saint-Etienne du Plessis-Grimoult et, en 1672, l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais.

17° Un *Acte* de concession faite par Bossuet aux religieux de Plessis-Grimoult, le 19 oct. 1683 et des *Présentations* faites à l'évêque de Bayeux pour des cures qui dépendaient de ce prieuré existent encore. Inédits.

18° *Acte* passé entre Bossuet et l'abbesse de Farmoutiers pour soumettre son monastère à la juridiction des Evêques de Meaux, 1682. Inédit.

---

(1) Nicolas Tavernier, professeur d'éloquence et ami de Bossuet, a composé une pièce de vers latins sur sa nomination à l'évêché de Condom. In-4° de 3 pages (*Bibl. nat., Pièces*, in-4°. Y. 3425, 4, 21.)

(2) Ce *Ms.* existe encore.

19° *Procès entre Bossuet, prieur du Plessis-Grimoult* (1), *et le curé de Montchauvet, en Normandie*, 1664. — *Autre procès avec le curé de Fontaine-Etoupefour.*

Ces procès, dont on n'a pas encore retrouvé les pièces, ont été engagés par les curés de Montchauvet et de Fontaine-Etoupefour, au sujet d'une partie de leurs dîmes qu'ils devaient au prieur du Plessis-Grimoult, parce que leurs paroisses dépendaient de ce monastère. Ils obtinrent gain de cause contre Bossuet, le premier en 1674, et le second, le 21 mars 1685.

20° *Présentation*, par Bossuet, à l'Évêque de Bayeux, à la cure du Plessis-Grimoult, le 14 mars 1675.

Publiée par M. Gasté, p. 45 : *Bossuet en Normandie*, 1893, in-8° de 50 pages.
L'*Acte* de concession indiqué plus haut (au 17°), est également publié dans la même brochure, p. 29.

21° *Ordonnance* pour réprimer les Abus qui s'étaient introduits à l'occasion de la Feste du Monastère de Cerfroid, 1685.

22° *Ordonnances* synodales sur la Résidence des Curez, sur la Célébration des Festes, 1688 ; 1691 ; 1698.

---

(1) Bossuet a été abbé commendataire de Saint-Etienne du Plessis-Grimoult pendant 32 ans et, à ce titre, il avait le droit de nomination aux 39 cures qui dépendaient du Prieuré ; plusieurs de ses lettres témoignent qu'il ne faisait ces nominations qu'après avoir obtenu des renseignements sur les mérites des postulants et il ne craignait pas de répondre à Huet (1678) qui lui avait fait une recommandation : « Je n'hésiterai jamais quand j'aurai votre témoignage. Vous avez la conscience trop bonne pour la charger de l'établissement d'un mauvais curé. *Mais comme je me suis fait une loi indispensable de n'en nommer aucun que je ne sache auparavant s'il est agréable à Mgr de Bayeux, trouvez bon que je lui écrive pour savoir son sentiment* » ; ou encore : « Je vous assure que je ne connais non plus le vicaire de Saint-Lô à qui j'ai donné la cure, que M. Guéroult que vous me recommandez. *Mgr de Bayeux m'a déterminé et il s'est déterminé lui-même sur ce qu'il connait ce vicaire par le service actuel qu'il rend dans le diocèse, et j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que dans une chose où il y va du salut de tant d'âmes, je prisse le parti qui seul peut mettre ma conscience en repos.* » (*Bossuet en Normandie*, p. 35.)

23° *Statuts* pour le Clergé du Diocèse de Meaux, 16 octobre 1698.

24° *Ordonnance* sur l'Entrée des femmes séculières dans le monastère de Faremoutiers, vers 1693.

Nous n'avons pu rencontrer l'*édition originale* que d'un seul de ces écrits : *Statuts et Ordonnances Synodales pour le Diocèse de Meaux, Donnez à Meaux le 16 Aoust 1691. A Paris,* M.DC.XCI. In-4° de 27 pages.

25° *Ordonnances notifiées aux religieuses de Meaux, le 27 avril 1685.* Elles ont été imprimées en 1772 dans la collection de D. Deforis.

26° *Pièces et Mémoire touchant l'Abbaye de Jouarre, par Messire Jacques Benigne Bossuet, Evesque de Meaux..., Contre Révérende Dame Henriette de Lorraine, Abbesse de Jouarre. A Paris,* Chez la Veuve de *Sebastien Mabre-Cramoisy,* Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes, M.DC.XC. Avec Privilege de Sa Majesté. In-4°.

Collation : 1 feuillet non chiffré pour le titre et 48 plus 67 pages chiffr. pour le texte; le mémoire est signé (second mémoire) : M. Noüet le jeune, avocat. Le procès-verbal de visite, page 47, est de Bossuet ainsi que le Sommaire de la Cause.

Édition originale.

VI

Harangues, Poésies, Placet au Roi, etc.

1° *Harangue au maréchal Faber,* pour le complimenter de son élévation à la dignité de maréchal de France. Bossuet a prononcé cette Harangue à Sedan au nom de la ville de Metz qui l'avait choisi, avec trois autres députés, pour aller la représenter dans les fêtes données en l'honneur de Faber. Elle n'a pas été conservée. (Août 1658).

2° *Réponses* de Bossuet aux Compliments (1) qui lui furent

(1) Plusieurs de ces compliments ont été publiés d'après les manuscrits de N. Payen, par M. Gasté, dans la brochure : *Bossuet. — Deux lettres inédites et Documents nouveaux pour servir à l'histoire de son Épiscopat à Meaux* (1682-1704). Caen, Delesques, 1890. In-8° de 60 pages.

adressés à son entrée à Meaux, le 8 février 1682. Elles n'ont pas été conservées. On en trouve seulement quelques passages dans la Relation de la solennité publiée par le *Mercure galant* de mars 1682, pp. 8-15.

3° *Fondation* faite par Bossuet dans l'Eglise de Meaux en 1695, pour qu'il fût célébré, après sa mort, un service funèbre, chaque année, pour le repos de son âme, et, pendant sa vie, une fête à l'anniversaire de son sacre.

La première eut lieu le 21 septembre 1696 et le théologal de Meaux, Michel Treuvé, y prononça un sermon sur « l'anniversaire du sacre d'un évêque ». Il a été publié dans le tome II des *Discours de piété* de cet ecclésiastique, *Lyon*, 1697. In-12.

4° *Preuves du Sentiment* de *M. l'Évêque de Meaux* sur la *Déclaration* de Jacques II, 1693.

Bossuet, consulté ainsi que d'autres docteurs de Sorbonne pour savoir si Jacques II (1) pouvait, sans blesser sa conscience de catholique, faire une Déclaration par laquelle il promettait de défendre et de protéger l'Église anglicane, a écrit, sur le désir de Louis XIV, les Preuves de son sentiment au cardinal de Janson, afin qu'il les soumît au Pape. Elles ont été retrouvées dans les papiers de lord Melfort, qui remplissait à Rome les fonctions d'ambassadeur, et publiées en 1818 dans le journal anglais *The Catholic Gentleman's Magasine*, 1818, t. I, n° x. (2) (Les circonstances dans lesquelles Jacques II aurait dû exécuter sa *Déclaration* s'il avait été rétabli sur le trône d'Angleterre, font paraître étrange le sentiment favorable que Bossuet a donné dans cette consultation théologique).

5° *Epitaphe de Mme d'Albert de Luynes*, religieuse, 29 déc. 1700.

6° *Poésies*. Dans les quatre ou cinq dernières années de sa vie, de 1699 à 1703, Bossuet a traduit en vers français des psaumes, plusieurs passages du Cantique des Cantiques, l'hymne du jour de l'Ascension, et il a composé

---

(1) Jacques II avait été dépouillé de sa couronne en 1688. Les partisans qu'il avait encore en Angleterre, l'engagèrent à faire, en 1693, cette *Déclaration* pour le cas où il serait rétabli sur le trône.

(2) Elles sont reproduites dans la collection de Versailles, t. 43, pp. 12 et suiv., 1819.

une Ode et quelques autres pièces de piété de peu d'étendue.

L'abbé Migne les a publiées dans les *Œuvres complètes* de Bossuet, t. XI (à la fin), col. 143-196. *Paris*, Migne, 1857. In-4°.

Ces poésies, que Bossuet n'a faites que « par hasard », offrent quelques beaux vers ; mais dans leur ensemble, elles sont médiocres, et pour cette raison l'abbé Leroy n'a pas voulu les insérer dans les volumes des Œuvres Posthumes ; il a seulement fait imprimer l'*Ode sur la Liberté créée, perdue, réparée, couronnée*, aux pages 395-399 de son *Recueil des Oraisons funèbres prononcées par Messire... Bossuet. Paris, Desaint et Saillant*, M.DCC.LXII. In-12.

Le *manuscrit* autographe est perdu ; mais il avait été communiqué aux religieuses de Meaux : elles en ont pris des copies que l'on possède encore. Ces copies sont incomplètes et, sans doute, peu exactes, car on ne doit pas attribuer à Bossuet, mais à la négligence des copistes, les fautes de versification qu'on y rencontre.

7° *Placet au Roy pour demander l'Abbé Bossuet pour coadjuteur de Meaux.*

Ce Placet fut envoyé par Bossuet à Louis XIV à la fin du mois d'avril 1703 et, peu de jours après, il en a adressé des copies à Mme de Maintenon et au cardinal de Noailles. Une de ces copies a été publiée en 1765 dans le « Journal des Sciences et des Beaux Arts » (février), pp. 534 et suivantes. Le Père Mercier, chanoine de Sainte-Geneviève, l'a accompagnée de cette note : « Les lecteurs verront certainement avec plaisir ce morceau qui est tombé entre nos mains depuis quelque temps et que nous croyons n'avoir jamais été publié. Les moindres productions des grands hommes sont en possession d'intéresser ceux qui veulent connaître à fond leur âme : celle-ci attache sincèrement par les détails qu'elle renferme. Au reste, on sait que M. Bossuet n'obtint pas du Roi la coadjutorerie de Meaux pour son neveu, comme il le demandait par ce Placet. »

Deforis ajoute, en mettant ce même écrit dans sa collection (1) : « Nous ne l'aurions pas jugé fort digne d'être donné au public si nous n'avions été maîtres d'en disposer selon nos vues. Mais le R. Père Mercier nous a prévenus en insérant la pièce dans le Journal des Beaux Arts... Nous ne croyons pas qu'il l'ait divulguée pour relever le mérite de l'illustre Prélat : mais il aura sans doute pensé qu'il était bon de couvrir de quelques ombres la gloire trop éblouissante de ce grand homme, dont les yeux malades ont peine à soutenir l'éclat. »

(1) T. x, p. 559.

* * *

8° Les *Extraits des anciens philosophes* datent de la jeunesse même de Bossuet. Ils sont inédits. L'abbé Guillaume en a cependant publié quelques passages dans le tome VII des Œuvres complètes de Bossuet, 1877, 10 vol. grand in-8°. Les *manuscrits* sont à la Bibliothèque Nationale (12830, 12831).

9° *Remarques morales, Extraits de l'Ecriture, Extraits des Pères*, etc.

« Dans certains endroits des manuscrits des sermons (1), par exemple dans le sermon sur la Pénitence (1er dimanche de Carême, 1661), on lit des renvois comme ceux-ci : V. Extraits de l'Ecriture, pp. 26-27 ; et plus loin : Vid. Rem. mor. [Remarques morales], p. 9. Ces références, que les éditeurs des Sermons n'ont pas toujours comprises, indiquent des cahiers de réflexions et de notes que Bossuet avait rédigés pour son usage à mesure qu'il lisait la Bible et les Pères ; de tous ces cahiers qui étaient très nombreux, dès 1659, il reste seulement :

Extraits de saint Athanase, de saint Grégoire de Nysse ; Analyse d'un Traité des sept péchés capitaux (Mss. à Meaux et dans la collection Floquet). Inédits.

Sur l'Abus des richesses, la Dureté du cœur, l'Avarice, la Vie mondaine, les Ames du Purgatoire et autres sujets. (In-4° ; autographe vendu à Paris en 1876). Inédit.

Parmi les manuscrits des Sermons de Bossuet et dans la collection Floquet on retrouve çà et là plusieurs feuilles de l'un des cahiers des Remarques morales. Elles sont inédites à l'exception de quelques passages cités par M. Lebarq dans son *Histoire critique...*, pp. 5, 8 et 9, *Paris*, 1891. In-8°.

10° *Abrégé de la Morale d'Aristote à Nicomaque.*

L'authenticité du *manuscrit* est établie par la quittance du calligraphe et par le compte détaillé des sommes qu'il avait reçues à mesure qu'il avançait dans son travail. Ces deux pièces sont jointes à la copie. Voici le texte de la quittance : « J'ai reçu de M. Fromont la somme de trois cents livres pour la copie que j'ai écrit (*sic*) de la Morale, de la Métaphysique et de l'Histoire de France de Monseigneur l'Evêque de Meaux, jusqu'à Charles IX inclusivement. Fait à Paris, ce mercredi dix-neuvième novembre 1687. Signé : Pessoles. » L'abbé Guillaume

---

(1) M. Lebarq.

a publié l'Abrégé, pour la première fois, dans les *Œuvres complètes de Bossuet...*, t. VII, p. 669. *Paris*, *Berche et Tralin*, 10 vol. grand in-8°.

11° *Sur le style et la lecture des Ecrivains et des Pères de l'Eglise pour former un orateur*, 1670.

Cet opuscule a été composé pour le cardinal de Bouillon. L'autographe (in-4° de 9 pages) n'est pas daté; mais, d'après les particularités communes à l'écriture de Bossuet à différentes époques de sa vie, on lui a assigné avec assez de vraisemblance, l'année 1669 ou 1670. M Floquet l'a publié en 1855 dans ses *Etudes sur la Vie de Bossuet*, t. II, pp. 515-524. *Paris*, *Didot*, 3 vol. in-8°.

Édition originale.

12° *Discours prononcé par Monseigneur Bossuet, ancien Evesque de Condom et précepteur de Monseigneur le Dauphin à la Profession de Madame de la Valière, Duchesse de Vaujour en présence de la Reyne.* A Lyon, Chez Jean Certe, rue Mercière, à la Trinité, M.DC.LXXV. Avec permission. In-8° de 39 pages.

L'édition princeps de ce discours qui vient d'être retrouvée à la Bibliothèque de l'Arsenal (T. 6.588 *ter*, Réserve) est inexacte ainsi que nous l'avons dit précédemment (p. 178). Un éditeur l'a cependant reproduite du vivant même de Bossuet dans un *Recueil de diverses Oraisons funèbres*, *Harangues*, *Discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps*. A L'Isle, Chez Jean Henry, M.DC.XCI. 3 vol. in-12.

13° *Pensées chrétiennes et morales*. 1652-1702.

Ce sont des notes [42] se rapportant à la Prédication qu'on a retrouvées dans les portefeuilles de Bossuet, et qu'il avait écrites pour lui après la lecture d'un passage de la Bible ou d'une page des Pères de l'Eglise. Deforis les a fait imprimer en 1778, à la fin du tome VII de sa Collection, pp. 536-600 ; et M. Lebarq, après en avoir retranché des fragments et des Opuscules qui ne devaient pas y figurer, les a ajoutées avec plusieurs autres qui n'avaient pas encore été publiées, aux *Œuvres oratoires de Bossuet*, t VI, pp. 497-551. *Paris*, 1895, in-8°.

Plusieurs *manuscrits* des Pensées existent encore, mais la plus grande partie a été égarée depuis la Révolution.

ÉCRITS PUBLIÉS SUR LES LETTRES ET LES MÉLANGES

I

Lettres sur l'affaire du Quiétisme.

Lachat : Remarques historiques du t. XXIX[e] des *Œuvres complètes de Bossuet*. Paris, Vivès, 1865, in-8°.

Deforis se proposait de mettre une Préface à ces mêmes Lettres dans le t. XIII[e] de sa collection, mais il y renonça, quand l'Assemblée du Clergé de France fatiguée de ses notes jansénistes, lui fit donner l'ordre, en 1780, de publier « le texte seul de Bossuet sans réflexions ni commentaires. »

Lettres de Piété et de Direction.

D. Deforis : Préface du t. XI, pp. XXV-XXX des *Œuvres de Messire Jacques-Benigne Bossuet*, 1778, in-4°.

M[me] Cornuau, religieuse : Deux *Avertissements* sur les lettres à elle adressées par Bossuet.

Publiés pour la première fois par Deforis dans le t. XI de sa collection.

M. l'abbé Bellon : *Bossuet directeur de conscience*. Paris, Bloud et Barral. In-8° de 312 pages.

M. l'abbé Urbain, docteur ès-lettres : *Bulletin des Humanistes français*, n° 11, année 1896.

Ce savant a étudié avec soin les manuscrits des Lettres à la sœur Cornuau ainsi que les éditions qui en ont été données, et voici le résultat de son examen :

M[me] Cornuau avait fait deux copies des lettres adressées à elle par Bossuet. Elles ont disparu, mais elles ont dû servir aux copies qui nous restent. Une de ces copies appartient au grand Séminaire de Meaux, une autre est à la bibliothèque Mazarine et quatre autres sont à la Nationale (mss. fr. 12841-43 et 15179). Elles diffèrent entre elles sans qu'on puisse en établir la filiation. Plusieurs lettres reproduisent de longues tirades empruntées mot pour mot aux lettres de Bossuet à M[me] d'Albert... M[me] Cornuau avait eu communication de lettres adressées par Bossuet à d'autres religieuses vivant dans le même couvent qu'elle, et un feuillet écrit de sa main et conservé au séminaire de Saint-Sulpice, prouve qu'elle en avait fait des extraits ; elle a fini par les confondre avec les lettres adressées à elle-même.

L'édition originale de ces lettres (1746) offre quelques leçons plus

satisfaisantes que les manuscrits aujourd'hui existants, et bien que le texte en ait été altéré, elle contient moins de lacunes que l'édition de 1748.

Deforis (t. XI, 1778) a amélioré le texte, et Lebel et les éditeurs postérieurs l'ont suivi, mais Lachat (t. XXVII) a donné des leçons différentes d'après des manuscrits, sans dire les raisons de son choix.

Barbier attribue à Dom Cathelinot l'édition de 1746 et celle de 1748 (2 vol. in-12), mais cela ne semble pas exact, parce que le texte de cette dernière est le même que celui de la Collection publiée par Pérau (t XI, 147) et parce que le Privilège prouve qu'il y a eu entente, sinon identité, entre l'éditeur de 1748 et celui de la Collection et que, d'un autre côté, l'éditeur de 1748 ne fait aucune allusion à la publication de 1746 (1).

Lettres diverses.

[Deforis] : La *Préface* du t. IX de sa collection contient des remarques sur quelques-unes de ces lettres.

II

Discours de Réception à l'Académie française.

Charpentier : *Discours prononcé dans l'Académie françoise à la Réception de Monseigneur l'Evesque de Condom, précepteur de Monseigneur le Dauphin*, le 8 Juin 1671. A Paris, par Sebastin Mabre-Cramoisy. M.DC.LXXI. In-8° de 7 pages (Mazarine, A 15, 233).

Le monastère de Sainte-Glossinde de Metz.

A. Floquet : *Etudes...*, t. II, pp. 314-337. Paris, 1855. In-8°.

Le Prieuré de Gassicourt.

Archives Nationales : Section administrative : T. 174.

Les Pièces très nombreuses comprises sous cette cote consistent à peu près uniquement en baux, achats, ventes, bornages et arpentages où se trouve mentionné le nom de Bossuet.

A Floquet : *Etudes...*, t. II, pp. 96 et suiv. Paris, 1855. In-8°.

---

(1) Nous résumons ici les communications faites par M. l'abbé Urbain à la Société des Humanistes français. Voir le *Bulletin des Humanistes français*, n° 11, pp. 163 et 173, année 1896.

A. Réaume : *Histoire de J.-B. Bossuet et de ses Œuvres*, t. I, p. 183. Paris, Vivès, 1869. In-8°.

E. Jovy : *Bossuet, Prieur de Gassicourt-lès-Mantes et Pierre du Laurens.* — Un Factum inédit contre Bossuet. Vitry-le-François, 1891. In-8° de 52 pages.

Le Prieuré du Plessis-Grimoult.

A. Gasté : *Bossuet en Normandie.* Caen, Delesques, 1893. In-8° de 50 pages.

L'Abbaye de Jouarre.

Dom (Toussaint) Du Plessis : *Histoire de l'Eglise de Meaux.* Paris, Gandouin, 1731. 2 vol. in-4°.

A. Réaume : *Histoire de J.-B. Bossuet*, t. II, pp. 379-409. Paris, 1869. In-8°.

Les Poésies.

L'abbé Migne : pp. 135-143 du t. XI (à la fin) des *Œuvres complètes de Bossuet.* Paris, 1857. In-4°

Sur le Sentiment de Bossuet touchant la Déclaration de Jacques II.

La Revue *L'Ami du Clergé*, pp. 1070-1074, année 1896, n° 50. Langres. In-4°.

APPENDICE

ÉCRITS ATTRIBUÉS A BOSSUET

1° Circulaire du Chapitre de Metz aux Chapitres épiscopaux du Royaume, 12 septembre 1659.

Bossuet a envoyé cette Circulaire au nom du Chapitre de Metz, mais il n'en est pas l'auteur ; il a seulement écrit la lettre qui l'accompagnait.

2° Acte de donation de Mme Ponson de Villevault, d'une somme de mille livres pour la maison de la Propagation de la Foi de Metz, 1er septembre 1660.

M. Floquet attribue à tort à Bossuet la première rédaction de cet acte ; il l'a seulement signé, ainsi que l'évêque suffragant de Metz.

3° S. Aurelii Augustini Opera... Parisiis, Muguet, 1678-1700, 11 vol. in-fol.

Les « Nouvelles de la République des Lettres (nov. 1700, p. 585) » attribuent en grande partie à Bossuet, la Préface [latine] du 10e volume de cette collection ; cependant, elle est tout entière de Dom Mabillon ; les additions et les corrections seules ont été inspirées par Bossuet.

4° Traduction française du commentaire de Bossuet sur le Cantique des Cantiques.

L'autographe de cette traduction est perdu ; il en existe encore deux copies toutes semblables : une au grand Séminaire de Meaux, et l'autre à la Bibliothèque Nationale (*ms. fr.*, 12811) ; elles sont datées de 1695, mais elles ne portent aucune addition ni correction de la main de Bossuet

L'édition des *Œuvres de Messire Jacques-Bénigne Bossuet...* par les bénédictins, ne l'a pas admise parce que l'abbé Lequeux qui en a préparé les premiers volumes ne la croyait pas authentique. Elle a été publiée dans les *Lettres et Opuscules de M. Bossuet*, t. II, pp. 209 et suiv. *Paris*, *Jacques Barrois*, M.DCC.XLVIII, 2 vol in-12, et Lachat l'a insérée dans sa collection, *Paris*, *Vivès*, 1862-1866, 31 vol. in-8°.

5° Notes sur les Evangiles de saint Luc et de saint Jean.

Elles ne figurent dans aucune collection des Œuvres de Bossuet, car elles sont si pauvres et quelques-unes sont si étranges qu'elles sont regardées comme apocryphes ; du reste, le manuscrit n'existe

plus et on ignore d'où elles ont été tirées par l'éditeur des *Lettres et Opuscules de M. Bossuet...*, t. II, pp. 239 et suiv. *Paris, Barrois*, M.DCC.XLVIII, 2 vol. in-12.

6° Manière courte et facile de faire l'oraison en foi et de simple présence de Dieu.

Cet écrit a été trouvé au monastère de la Visitation de Nancy où il avait été apporté par une religieuse de Meaux, et cela a suffi pour qu'on l'attribuât à Bossuet ! Il a été publié à la fin des *Instructions spirituelles en forme de Dialogues sur les divers états d'Oraison, suivant la doctrine de M. Bossuet, Évêque de Meaux, par un Père de la Compagnie de Jésus* [le Père Caussade], à Perpignan, M.DCC.XLI. In-8°. Il est reproduit dans la collection de Paris, t. VII, et dans celle de Versailles, t. X, pp. 461 et suiv.

7° Défense de la Doctrine de saint Augustin touchant la grâce efficace. Utrecht, M.DCC.XXXIV, in-12.

On a attribué cette Défense à Bossuet, mais il est fort douteux qu'il en soit l'auteur.

8° Augustiniana Ecclesiæ Romanæ Doctrina à Cardinalis Sfondrati nodo extricata per varios S. Augustini discipulos.

L'abbé Papillon veut que cet ouvrage soit de Bossuet ; c'est une erreur, il a été censuré tout au contraire sur le rapport de Bossuet par l'Assemblée du Clergé de 1700.

9° et 10° *Lettre de M. l'Evesque de Condom avec la Réponse de M. Dubourdieu le fils, ministre à Montpellier et un Sermon du même auteur sur le bonheur de la sainte Vierge.* A Cologne, Chez Bernard à Vado le Jeune, M.DC.LXXXII, in-12. (Nationale, D² 4306).

11° *Ordonnance et Instruction pastorale de Monseigneur l'Archevesque de Paris.* Portant condamnation du livre intitulé : Exposition de la Foy, touchant la Grâce et la Prédestination, imprimé à Mons, Chez Gaspard Migeot. *A Paris, Chez François Muguet,* Premier Imprimeur du Roy, du Clergé de France et de M. l'Archevêque, ruë de la Harpe, aux trois Rois. M.DC.XCVI. Avec Privilege du Roy. In-4° de 5 ff. chiffr. dont 1 pour le titre et 5 pour le texte.

Bossuet, au rapport de l'abbé Ledieu, a reconnu que la partie dogmatique de cette Ordonnance était de lui et c'est avec raison qu'on l'a reproduite dans les collections de ses Œuvres publiées au XIX° siècle.

12° Remarques en françois sur quelques passages de la Genèse, de l'Exode, du Lévitique et des Nombres. (*Ms.* de la Bibliothèque Mazarine, n° 194, 106 feuillets à deux colonnes, hauteur 332, largeur 200 millimètres).

L'écriture de ce manuscrit qui est anonyme et sans date prouve qu'il est de la fin du 17e siècle ou du commencement du 18e, mais rien ne prouve qu'il soit un ouvrage de Bossuet copié par l'abbé Ledieu, comme le veut M. l'abbé Rey dans « l'Université catholique de Lyon ». Il n'est donc pas possible d'y voir avec lui un de ces cahiers de notes et d'extraits sur lesquels l'évêque de Meaux écrivait des passages de la Bible avec les réflexions qu'ils lui avaient suggérées. (1)

13° Réflexions sur la Miséricorde de Dieu, ouvrage de Madame de La Vallière, corrigé par Bossuet, publié pour la première fois d'après l'exemplaire annoté de la Bibliothèque du Louvre, par M. Damas-Hinard. Paris, chez E. Belin, 1852. In-32 de XVI-168 pages.

Les Confessions de Mme de La Vallière repentante, écrites par elle-même et corrigées par Bossuet, avec un commentaire historique et littéraire par M. Romain Cornut. Paris, Didier, 1854. In-12 de XXXIV-360 pages.

Le manuscrit d'après lequel cet ouvrage a été publié n'existe plus. Il a péri avec la Bibliothèque du Louvre dans les incendies de la Commune.

Il se composait d'un exemplaire des *Réflexions* de 1688, dont les marges étaient couvertes de corrections « tracées à la main, d'une écriture du dix-septième siècle, ferme, énergique et rapide », que le bibliothécaire, M. Damas-Hinard, attribua à Bossuet. Il les a fait imprimer en 1852 et M. Romain-Cornut en 1854, mais la conviction de ces deux éditeurs n'a point été partagée par les critiques qui sont venus après eux : ils ont douté que ces corrections fussent de Bossuet, et M. Floquet était persuadé qu'elles n'ont pas été écrites par lui (2). Du reste, elles étaient connues depuis longtemps, puisqu'on avait commencé à les mettre à profit dans l'édition des *Réflexions* de 1726 et dans les éditions subséquentes.

14° Sur les devoirs du Clerc sacristain et sur les devoirs d'un Maître d'école chrétienne.

Cet Opuscule, trouvé dans les papiers de M. de Saint-André, grand vicaire de Meaux, est daté de 1702, mais il est sans nom d'auteur. Est-il de Bossuet ? C'est loin d'être prouvé.

---

(1) M. Rey en a publié une partie dans l'*Université catholique de Lyon* (nos 3, 4, 6, 8 et 9, année 1895).

(2) *Bossuet, précepteur du Dauphin*, p. 467.

15° Œuvres inédites attribuées à Bossuet, publiées par A. Gandelet. Nancy, Fringnel et Guyot, 1882, 1 vol. in-16.

Ce volume contient des Opuscules ascétiques (sur diverses vertus chrétiennes), dont les manuscrits sont à la Visitation de Nancy, mais ils ne sont pas de Bossuet.

16° Fragments inédits de Bossuet sur l'Ecriture sainte. Arras, Laroche, 1882, in-8° de 85 pages. (Extrait de la Revue des sciences ecclésiastiques.)

Ce sont des pensées et des réflexions sur la sainte Ecriture, empruntées aux manuscrits de Nancy ; il est difficile de dire si elles sont toutes de Bossuet.

17° Requête présentée par de Rancé à Louis XIV, septembre 1673.

M. Gaillardin (Histoire de la Trappe, 1818), juge cette Requête digne de Bossuet, et Floquet est convaincu qu'elle est de lui. Il faut d'autres preuves que de telles suppositions pour établir l'authenticité d'un écrit que Rancé était fort capable de rédiger lui-même tel que nous l'avons.

18° *Bossuet. Témoignage sur la vie et les vertus éminentes de Monsieur Vincent de Paul* (1702). Opuscule inédit publié avec une Introduction par A. Gasté, Professeur à la Faculté des Lettres de Caen. Paris, A. Picard, 1892, in-8° de 60 pages.

— 2e édition, Paris, Société de Saint-Augustin, 1892, in-18 de 47 pages.

Le manuscrit de cet Opuscule « faisait partie d'un volume in-folio relié, intitulé : Pièces diverses et coté B/165, qu'on pouvait, avant la date néfaste de 1871, consulter à la Bibliothèque particulière du Roi, au Louvre. L'incendie, allumé par la Commune, l'a détruit avec d'autres richesses importantes. Heureusement, le consciencieux historien de Bossuet, M. A. Floquet, avait pris une copie fidèle du précieux document, » que M. A. Gasté, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, a acquise en 1890 et a publiée en 1892, sous le nom de Bossuet. Son authenticité qui n'a été contestée jusqu'ici que par nous dans la première édition de cet ouvrage et par M. Souriau, ancien professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, est admise par MM. Floquet, Gasté, Lebarq, L. Delisle, Tamizey de Larroque, le cardinal Perraud et les rédacteurs des *Analecta Bollandiana*.

Les hésitations de M. Souriau qui provenaient surtout de l'infériorité du style et des détails, parfois minutieux, consignés dans cet opuscule, sont données avec les raisons et la réfutation que M. Gasté leur a opposées dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers*, n° de novembre, pp. 302-310, année 1892.

19° *Les 120 cartons des « Réflexions morales. »*

On a prétendu que Bossuet avait exigé que 120 cartons fussent mis

dans ce livre; c'est une erreur, il n'avait demandé que 24 corrections. (Elles ont été publiées par M. Guettée, pp. 255-259 des *Mémoires* de l'abbé Ledieu, Paris, Didier, 1856. In-8°.

20° *Déclaration* de soumission de M. Couet, 8 juin 1703.

Bossuet en est le véritable auteur; l'abbé Ledieu le dit dans son *Journal*, I, pp. 421-437, passim.

21° Traité sur le *Formulaire d'Alexandre VII. — Panégyrique de saint Ignace.*

On a reproché aux éditeurs jansénistes des œuvres de Bossuet d'avoir détruit ces deux écrits, le premier parce qu'il était contraire à leurs sentiments et, le second, parce qu'il contenait l'éloge des jésuites. Nous ne le croyons pas.

Le haut prix que les éditeurs jansénistes, c'est-à-dire Leroy, Lequeux, Deforis et ses collaborateurs attachaient aux manuscrits de Bossuet ne permet pas d'admettre sans preuve une telle accusation.

Du reste, que faut-il entendre par le Traité sur le *Formulaire d'Alexandre VII?* La *Lettre aux religieuses de Port-Royal*, comme semble le croire M. Ingold (1)? C'est inadmissible. La première rédaction de cette Lettre est de 1664 et elle était imprimée depuis longtemps (1709), quand on eut l'idée d'accuser les éditeurs jansénistes.

Faut-il entendre l'ouvrage sur l'*Autorité* des jugements ecclésiastiques (Voyez p. 115), ou les remarques, aujourd'hui perdues, mais que l'abbé Ledieu avait vues (2), dans lesquelles Bossuet prouvait que la Déclaration de M. Couet devait être acceptée telle qu'elle était proposée?

22° *Première rédaction du Traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même.*

M. Ch. Henry a publié un travail sur ce sujet dans la revue allemande: *Archiv...*, etc., 1879?

23° *Les saints Evangiles*, traduction de Bossuet, mise en ordre par M. H. Wallon, membre de l'Institut. Paris, Didot, 1855. In-8° de XXXII-302 pages.

Bossuet n'a pas fait une version suivie des Evangiles, mais on trouve dans ses nombreux ouvrages une multitude de versets qui ont été recueillis et coordonnés avec intelligence, de façon à composer une traduction de tout le texte sacré. Cependant comme « il restait encore des lacunes, car on ne peut faire qu'un certain nombre de traits ou de passages n'aient pas été traduits (p. XXVII). » M. Wallon y a suppléé en suivant les règles que Bossuet a prescrites et gardées lui-même, et en plaçant entre des crochets les substitutions et les additions nécessaires pour que le texte sacré soit rendu dans son ensemble.

Deux chapitres de la seconde partie de l'*Instruction sur les Etats d'Oraison*, sont donnés en forme de commentaire à la fin du volume.

---

(1) *Bossuet et le Jansénisme*, p. 141, Paris, Hachette, 1897. In-8°.

(2) *Journal*, I, p. 431.

LES DERNIERS JOURS ET LA MORT DE BOSSUET

L'histoire de Bossuet et les nombreux travaux dont nous venons de faire l'énumération attestent que ce grand évêque n'a jamais voulu se reposer tant qu'il lui restait quelque chose à faire, et qu'il n'a cessé d'écrire que pour prendre le temps de mourir en chrétien humble et croyant, comme il avait toujours vécu. La simplicité et la foi de ses derniers jours est un pénétrant commentaire de ses ouvrages de piété et surtout de ses œuvres oratoires, car elles révèlent son âme plus encore que toutes les considérations de nos meilleurs critiques : il fait chercher et lire à M. de Saint-André, son grand vicaire, de nombreux passages sur la prédestination ; puis, après un quart d'heure de méditation pendant lequel son lecteur n'ose l'interrompre : « Non, mon Dieu, s'écrie-t-il, je ne puis croire que vous m'ayez donné inutilement cette confiance en votre bonté ! Mon salut est infiniment mieux dans vos mains que dans les miennes. Je veux m'abandonner à vous sans retour sur moi-même. »

Son secrétaire, l'abbé Ledieu, raconte qu'alors il se confessa et communia plusieurs fois et qu'il ne voulut plus s'occuper que de saintes pensées. Il écrit dans son Journal :

Le 1er novembre 1703, « M. de Meaux a ouï la messe du matin dans sa chapelle et y a communié; il me disait ensuite qu'il s'entretenait fort de la méditation du psaume XXIe : Deus, Deus meus, respice in me, ... C'est sa dévotion depuis longtemps, mais il en revient toujours à l'Évangile qui est sa consolation et sa méditation continuelle... Il y a assurément six mois entiers et plus qu'il le lit et le relit, saint Jean surtout, et dans saint Jean, les endroits les plus touchants... »

Le mercredi-saint, 19 mars 1704, il a voulu entendre la Passion selon saint Marc, et il est charmé de ce grand mystère : un Dieu persécuté jusqu'à la mort pour la vérité.

Le 21 mars, son affaiblissement est très grand, cependant il a toujours la tête libre et on lui entend dire : « Mon Dieu, ayez pitié de moi ! » et d'autres fois et très souvent : « Adveniat regnum tuum; fiat voluntas tua ! »

Le jeudi, 7 avril, il se confesse de nouveau à M. le vicaire de Saint-Roch; l'esprit est fort présent et frappé de la

crainte des jugements de Dieu; il l'avoue. C'est la foi qui agit, car d'ailleurs il est dans une parfaite tranquillité, sans se plaindre, sans parler, laissant paraître une grande résignation et répétant avec une fermeté admirable : « Adveniat regnum tuum ! »

Le 8, il reçoit le saint Viatique et l'Extrême Onction, répondant à tout avec force, résolution et édification, sans ostentation, et docile comme une humble brebis du troupeau commun de l'Église.

Le 10, l'accablement continue... mais la tranquillité d'esprit est admirable, et le soir, le médecin, M. de Tournefort, dit qu'il n'y avait plus de recours qu'aux prières des agonisants.

Le lendemain, les douleurs du malade paraissent si vives, le matin et jusqu'à midi, que ceux qui l'assistent croient à sa dernière heure et lui demandent sa bénédiction ; mais lui, tout en demeurant accablé, est rempli de l'esprit de Dieu : il parle peu, mais toujours avec piété, et comme on prononce à ses oreilles le mot de gloire, il se ranime pour répondre : « Cessez ce discours ; demandons pardon à Dieu de nos péchés. » Vers neuf heures du soir, la faiblesse augmente encore, la poitrine s'engage (1), on sent un peu de râle commencer dans la gorge et il expire le matin du 12 avril 1704, à l'âge de 76 ans.

---

(1) Journal de l'abbé Ledieu, t. II, pp. 20-98, *passim*.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

Histoire particulière et description des Manuscrits et des Éditions originales de Bossuet.

PREMIÈRE CLASSE

ÉCRITS DE BOSSUET ÉTUDIANT A NAVARRE.

SECONDE CLASSE

OUVRAGES SUR L'ÉCRITURE SAINTE ET SUR SON INTERPRÉTATION.

TROISIÈME CLASSE

OUVRAGES COMPOSÉS POUR L'ÉDUCATION DU DAUPHIN.

QUATRIÈME CLASSE

OUVRAGES DE CONTROVERSE.

Sect. I. — Ouvrages contre les Protestants.

Sect. II. — Ouvrages sur diverses matières de théologie et de controverse.

Sect. III. — Ouvrages sur le Quiétisme.

I. — Querelle privée.

II. — Querelle publique.

III. — Conclusion de l'Affaire du Quiétisme.

IV. — Écrits de Bossuet composés pendant la Querelle publique du Quiétisme, mais qui n'ont été publiés que longtemps après.

CINQUIÈME CLASSE

OUVRAGES DE PIÉTÉ ET DE MORALE.

Sect. I. — Méditations, Élévations, Opuscules, etc.

Sect. II. — Sermons, Panégyriques et Oraisons funèbres.

La Rochelle, imprimerie Noël Texier

